



RAPPORT

Mars 2026



DIDDELENG

VILLE DE DUDELANGE



Observatoire de Dudelange

Rapport n°1

Auteurs :

Introduction et Conclusion : Frédéric **DURAND**, Laurent **PACHT**

Partie démographie : Kristell **LEDUC**

Partie Education : Frédéric **DURAND**, Laurent **PACHT**

Partie Logement : Frédéric **DURAND**, Julien **LICHERON**, Laurent **PACHT**

Partie Emploi : Anne-Sophie **GENEVOIS**

Partie Activités Commerciales : Frédéric **DURAND**, Laurent **PACHT**

Partie Capital social : Monique **BORSENBERGER**, Nathalie **LORENTZ**, Laureen **VANNI**

Partie Inégalités, pauvreté, aides sociales : Gaëtan **DE LANCHY**, Vito **DE SANDI**,
Anne-Sophie **GENEVOIS**, Eugenio **PELUSO**

Partie Environnement-Climat : Frédéric **DURAND**, Laurent **PACHT**

Partie Mobilité : Frédéric **DURAND**, Laurent **PACHT**

Cartographie : Valérie **FELTGEN**

Observatoire de Dudelange

2025

Rapport n°1



Sommaire

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION | 7 |
| I. Démographie..... | 11 |
| 1. Croissance démographique 1983-2024..... | 13 |
| 2. Structure de la population selon le genre et la nationalité..... | 18 |
| 3. Structure de la population selon l'âge..... | 22 |
| 4. La composition familiale | 39 |
| 5. La mobilité résidentielle interne entre 2019 et 2024 | 45 |
| 6. Langues principales de la population résidente..... | 48 |
| II. Éducation, structures d'accueil périscolaire et garde d'enfants..... | 49 |
| 1. Écoles fondamentales..... | 50 |
| 2. Structures d'accueil pour les enfants..... | 61 |
| III. Logement..... | 73 |
| 1. Le parc de logements..... | 74 |
| 2. Le marché immobilier résidentiel..... | 87 |
| 3. Le logement abordable..... | 102 |
| IV. L'emploi | 115 |
| 1. L'emploi des actifs occupés..... | 116 |
| 2. Situation par rapport à l'activité économique de la population résidente..... | 123 |
| 3. Caractéristiques personnelles des résidents en emploi | 124 |
| 4. Caractéristiques professionnelles des résidents en emploi | 137 |
| 5. Bénéficiaires de l'indemnité de chômage | 145 |
| V. Activités commerciales | 149 |
| 1. Le commerce à Dudelage : éléments généraux | 150 |
| 2. Focale sur le centre-ville | 156 |



| | |
|--|------------|
| VI. Inégalités, pauvreté et aides sociales..... | 163 |
| 1. Concepts et mesures utilisées..... | 164 |
| 2. Les inégalités dans la population de Dudelage..... | 167 |
| 3. Politiques sociales..... | 177 |
| Conclusions..... | 190 |
| | |
| VII. Capital social et infrastructures publiques | 191 |
| 1. Le tissu associatif..... | 194 |
| 2. Les infrastructures culturelles publiques..... | 198 |
| 3. Les infrastructures sportives publiques | 209 |
| 4. Les manifestations publiques | 211 |
| | |
| VIII. Environnement-climat..... | 215 |
| 1. Exposition au bruit..... | 216 |
| 2. La qualité de l'air | 220 |
| 3. Production et gestion des déchets..... | 227 |
| 4. Energies et climat..... | 231 |
| | |
| IX. Mobilité | 243 |
| 1. Les transports collectifs..... | 244 |
| 2. Encadrement de la voiture et promotion des mobilités actives | 254 |
| 3. Des pratiques de mobilité apparaissant encore difficiles à caractériser globalement..... | 264 |
| | |
| CONCLUSION..... | 273 |
| | |
| TABLES | 282 |
| Tables tableaux..... | 282 |
| Tables des graphiques | 285 |
| Table des cartes..... | 287 |
| | |
| ANNEXES | 288 |



Table des sigles et abréviations

AVC : Allocation de Vie Chère

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CCRD : Centre Culturel Régional de la Ville de Dudelange

GLS : Gestion Locative Sociale

IGSS : Inspection Générale de la Sécurité Sociale

PEP : Plan d'Encadrement Périscolaire

PAL : Programme d'Action local logement

REVIS : Revenu d'Inclusion Sociale

RMG : Revenu Minimum Garanti

RP : Recensement de la Population



INTRODUCTION

Au regard des puissantes mutations à l'œuvre, le *Luxembourg Institute of Socio-economic Research* (LISER) a été mandaté en 2024 pour accompagner la mise en place d'un Observatoire communal à Dudelange.

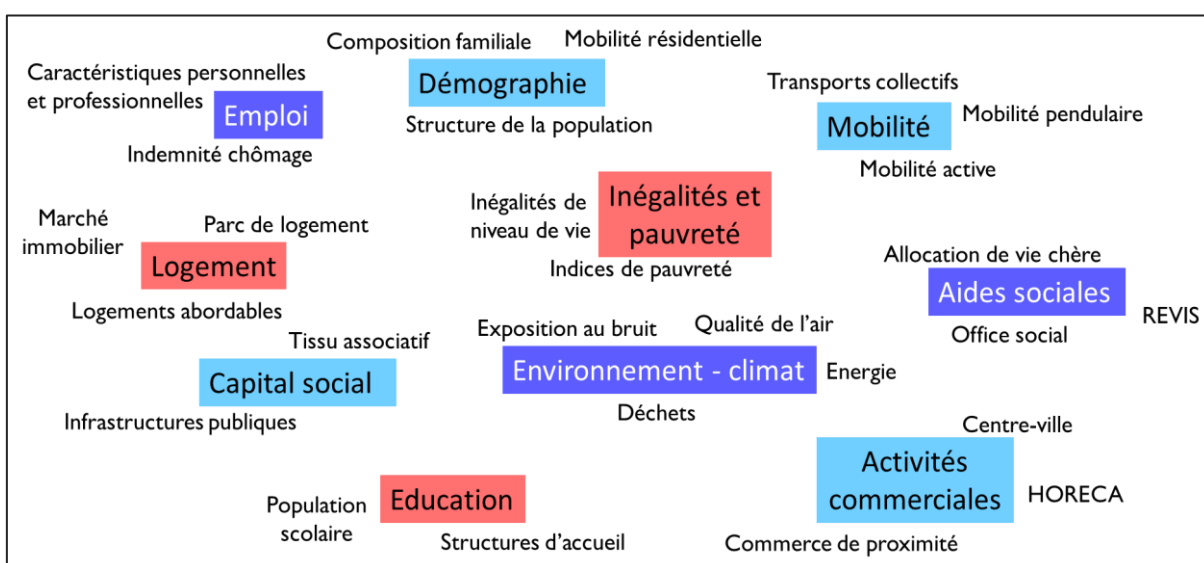
Cet observatoire recouvre trois fonctions majeures :

- une fonction de veille et de « tableau de bord », par le suivi et l'analyse des dynamiques territoriales, à partir d'un listing d'indicateurs régulièrement actualisés ;
- une fonction d'interconnaissance et de décloisonnement, en facilitant les échanges et le partage entre les services municipaux, avec l'objectif de faire émerger une vision globale et de renforcer la cohérence des réflexions et politiques communales ;
- une fonction d'aide à la décision, pour répondre à des besoins toujours plus divers, tout en concourant à renforcer l'attractivité de la ville.

Cet observatoire n'est donc pas une fin en soi, mais bien un outil dynamique au service de l'action publique locale, c'est-à-dire adaptable en fonction de besoins, d'enjeux ou de priorités politiques par définitions évolutifs. Dans le cadre de la présente mandature, l'objectif est qu'il puisse être mis à profit dans le cadre d'un Plan communal de cohésion sociale qui reste à construire.

L'ambition de cette première année de travail était d'offrir un **premier regard sur la commune de Dudelange et ses dynamiques aussi global que possible**, en abordant de multiples champs thématiques.

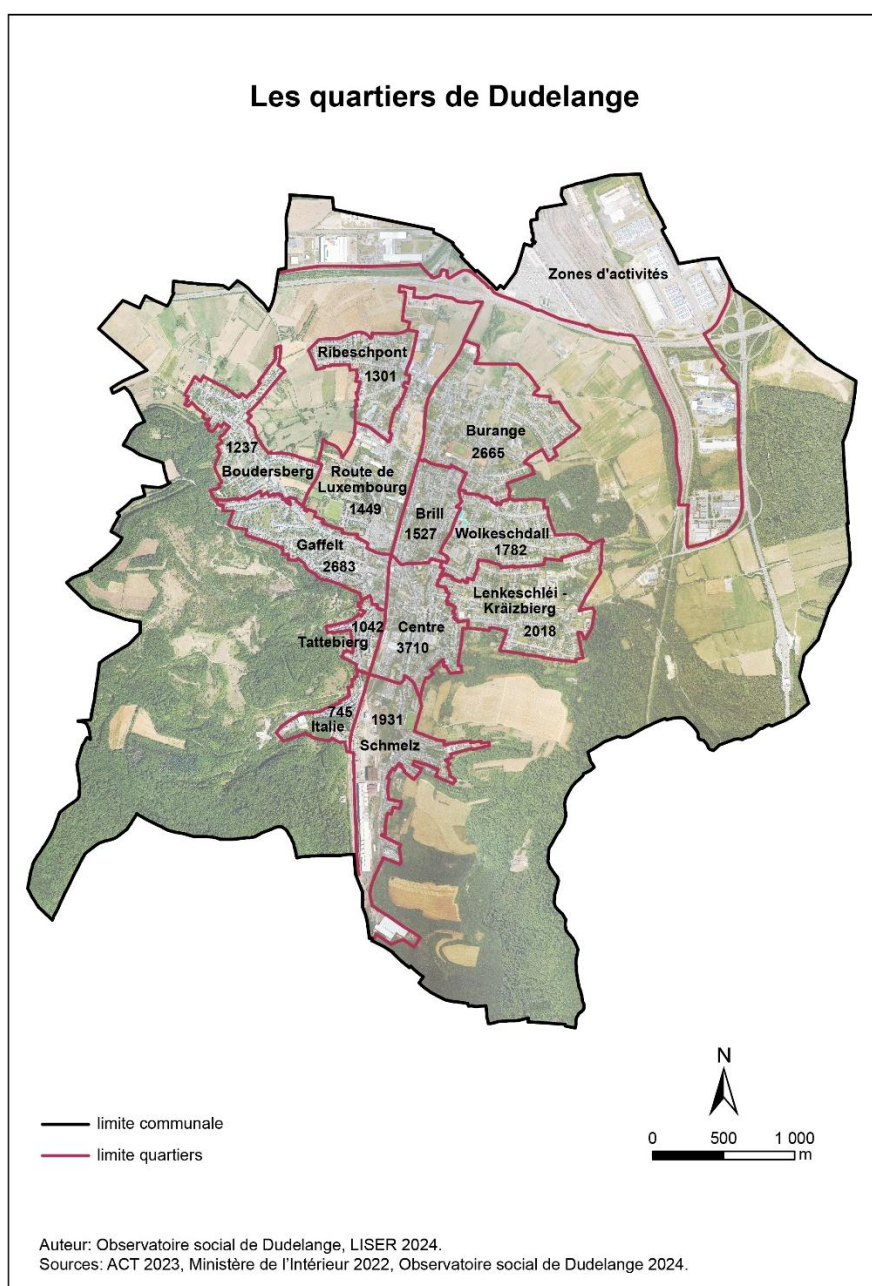
Champs thématiques abordés dans le cadre du rapport n°1



Si l'échelle spatiale de référence des analyses est bien le périmètre communal, l'objectif a également été :

- d'une part d'élargir le regard, en considérant autant que possible le contexte national ou régional, et cela pour pouvoir mieux positionner Dudelange et souligner ses singularités ;
- d'autre part de porter la focale à une échelle infra-communale, pour apprécier plus finement les réalités, tendances et enjeux auxquels la commune est confrontée. Pour ce faire, en croisant des analyses statistiques et des observations de terrain, un découpage en 13 unités spatiales a été réalisé.

Les unités spatiales infra-communales



Par ailleurs, lorsque cela a été possible, au-delà d'une simple photographie de la situation, **des tendances ont été caractérisées sur des intervalles de temps différenciés**, selon les sources de données.

Le présent rapport a mobilisé de nombreuses **données quantitatives provenant de diverses sources** :

- Les services municipaux ont mis à disposition les données issues du registre communal de la population ainsi que des données thématiques plus ciblées ;
- L'inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) a mis à disposition des informations sur le profil social des résidents dudelangeois (revenus, allocations, etc.) ;
- Les données agrégées issues du recensement général de population de 2011 et 2021 (STATEC) ont également été exploitées à l'échelle nationale, régionale et communale, pour mettre en évidence les tendances démographiques à l'échelle nationale, mais aussi pour alimenter des analyses plus ciblées (ex. : logement, mobilité) ;
- D'autres institutions ou structures ont fourni des éléments chiffrés, le plus souvent sur des points précis liés à leurs interventions.

Dans certains cas, la collecte des données a donné lieu à des échanges plus qualitatifs, utiles à la bonne interprétation des chiffres à disposition et à l'approfondissement des analyses.

Principales sources d'informations mobilisées



Yves Goergen, secrétaire communal adjoint, Mauro Rotolo, Chef de service de l'Office des citoyens de la Ville ainsi que Cathy Mambourg, Cheffe du Service de l'Architecture et des Domaines - Autorisations de bâtir, ont été essentiels pour mener à bien ces travaux, du fait de leur disponibilité et de leur étroite collaboration tout au long du processus. L'équipe de l'Observatoire de Dudelange tient à les remercier très vivement, au même titre que l'ensemble des structures et services sollicités, pour leur implication, leurs précieux éclairages et la mise à disposition des données utiles à ce travail.

Une présentation plus détaillée des structures sollicitées et/ou des entretiens réalisés est proposée en fin de rapport.

Le présent rapport a été réalisé dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les données fournies au LISER l'ont été de manière anonyme et non identifiable. De même, les résultats sont représentés de manière agrégée à des échelles spatiales différenciées en fonction de la sensibilité et de la disponibilité des indicateurs (soit à l'échelle communale, soit à l'échelle des quartiers).



I. Démographie

Étudier la démographie d'un pays, d'une région ou d'une commune permet de mieux comprendre son fonctionnement social, économique et territorial. En observant des caractéristiques comme l'âge, le genre, la nationalité ou la composition des ménages, il est possible de dresser un portrait précis des habitants à une date donnée et de comparer des territoires. Cela aide aussi les politiques locales à anticiper les éventuels besoins en matière de services, de logements, d'écoles ou encore d'équipements adaptés.

A partir des données du STATEC (pour les comparaisons avec le pays) et, principalement, du registre de la population de Dudelange, ce chapitre propose une analyse de la population de la commune et de ses quartiers afin de mieux en saisir les caractéristiques et les évolutions. À travers les indicateurs étudiés — croissance de la population, structure par âge, répartition hommes-femmes, mixité ou encore composition des ménages — il s'agit de mieux comprendre les spécificités locales, en lien avec les évolutions observées à l'échelle nationale.

Précisions méthodologiques

L'Office des citoyens joue un rôle central dans la gestion administrative des résidents des communes. Il est le point de contact pour de nombreuses démarches liées à l'état civil, au séjour et à la vie quotidienne. Parmi ses missions principales figurent la déclaration d'arrivée ou de départ sur le territoire communal, le changement d'adresse ainsi que la délivrance de documents officiels (carte d'identité, attestation d'enregistrement pour les personnes étrangères, etc.).

Chaque démarche effectuée par un résident est enregistrée dans le Registre des personnes physiques ou registre des citoyens. Ce registre constitue une base de données précieuse pour le suivi démographique de la commune. Il rassemble un ensemble de variables sociodémographiques telles que l'âge, le genre¹, la nationalité, l'état civil ou encore le nombre d'enfants, nécessaire pour l'étude de la composition des ménages.

Les analyses présentées dans ce chapitre reposent principalement sur l'exploitation de ces données administratives. L'extraction des données a été réalisée en novembre 2024. Toutes les informations ont été traitées de manière strictement anonyme, dans le respect du cadre légal en matière de protection des données à caractère personnel. Il convient de souligner que ces données offrent une photographie de la population à un instant T, sans possibilité de reconstituer l'historique individuel. En l'absence de données comparables remontant à cinq ou dix ans, certains indicateurs dynamiques — tels que les flux migratoires n'ont pas pu être établis. Ainsi, les résultats doivent être interprétés comme une description statique de la situation démographique à la fin de l'année 2024, et non comme une analyse longitudinale de son évolution

¹ Il convient de préciser que les données issues du registre de la population ne distinguent que deux catégories de genre (« homme » et « femme »).

1. Croissance démographique 1983-2024

1.1. Un peu d'histoire

Située dans le sud du Luxembourg, Dudelange est née de la fusion de trois anciens villages (Dudelange, Burange et Boudersberg²). Très rurale au début du XIX^e siècle, la commune a connu un essor spectaculaire à la fin de ce siècle avec l'exploitation du minerai de fer et l'implantation d'une grande aciérie, ce qui lui valut le surnom de « Forge du Sud ». Ce dynamisme industriel et la construction de la gare ont attiré de nombreux travailleurs immigrés, notamment italiens, qui ont d'ailleurs façonné le quartier Italie. Avec le temps et la crise de la sidérurgie, Dudelange a su se transformer en une ville dynamique, alliant développement durable et richesse culturelle. Quatrième ville du Grand-Duché, elle se distingue aujourd'hui par sa diversité culturelle, accueillant des ressortissants de plus de 100 nationalités et est reconnue pour son engagement en faveur d'une croissance équilibrée et d'une communauté multiculturelle harmonieuse.

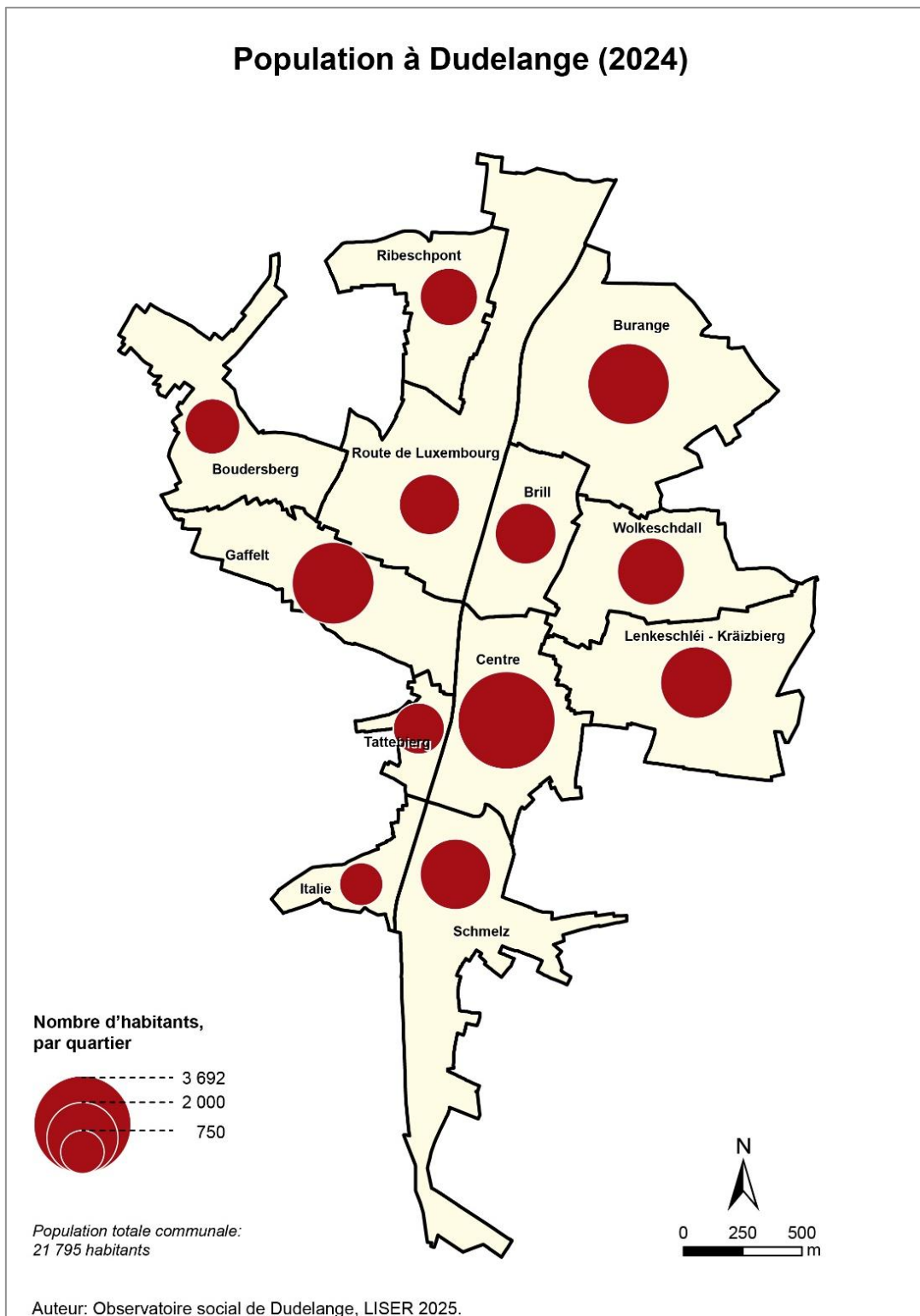
1.2. Quelques chiffres de contexte

La situation de Dudelange en 2024

Début novembre 2024, Dudelange comptait 21 796 habitants d'après le registre des citoyens de la commune, et constitue la 4^e commune la plus peuplée du pays (3,4% des habitants du Grand-duché). Cette population est répartie de manière inégale dans les 12 quartiers, indiquant une organisation urbaine centralisée avec des quartiers centraux très peuplés et des quartiers périphériques qui le sont moins. Le Centre, avec 3 692 habitants, se distingue comme le plus peuplé (17% de la population de la commune), suivi de Gaffelt (2 644 habitants – 12%) et Burange (2 569 habitants – 12%). À l'inverse, les quartiers Italie (750 habitants – 3%), Tattebiérg (1 032 habitants – 5%) et Boudersberg (1 184 habitants – 5%) comptent le moins de résidents en novembre 2024.

² Source : Le Centre de Documentation sur les Migrations Humaines ([lien](#))

Carte 1. Population à Dudelange en novembre 2024.



Source : Registre communal de population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER



Au-delà du nombre d'habitants, la densité de population – c'est-à-dire le nombre d'habitants par kilomètre carré – révèle les particularités urbaines de chaque quartier.

Ainsi, Tattebiert se distingue par une densité élevée de 103,2 habitants/ha, la plus importante de la ville, malgré une population globale modeste. Ce chiffre suggère un quartier très compact. Le Centre affiche lui aussi une densité importante (90,15 habitants/ha). Les quartiers de Schmelz (77,77 hab./ha), du Brill (59,17 hab./ha) et d'Italie (58,07 hab./ha) présentent également des taux élevés, caractéristiques d'une urbanisation dense.

En revanche, certains quartiers ont une population moins concentrée. C'est le cas de la Route de Luxembourg, qui affiche la densité la plus faible (18,10 hab./ha). Burange et Lenkeschléi - Kräizbiert, bien que relativement peuplés, ont des densités modérées (respectivement 35,53 et 35,42 hab./ha), ce qui témoigne d'une urbanisation plus étalée.

Au total, la densité moyenne de Dudelange (des quartiers – zone d'activité comprise) s'élève à 29,60 habitants/ha ; un chiffre qui, comme on a pu le constater, masque des réalités contrastées entre les quartiers les plus denses et ceux aux formes plus étalées.

Tableau 1. Répartition (effectif et %) des résidents de Dudelange dans ses différents quartiers et densité de chaque quartier.

| Quartiers | Nombre d'habitants en novembre 2024 | Poids des quartiers de Dudelange | Densité (habitants par hectare *) |
|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Centre | 3 692 | 17% | 90,15 |
| Gaffelt | 2 644 | 12% | 64,91 |
| Burange | 2 569 | 12% | 35,53 |
| Lenkeschléi - Kräizbiert | 2 039 | 9% | 35,42 |
| Schmelz | 1 921 | 9% | 77,77 ** |
| Wolkeschdall | 1 761 | 8% | 45,59 |
| Brill | 1 482 | 7% | 59,17 |
| Route de Luxembourg | 1 422 | 7% | 18,10 |
| Ribeschpont | 1 299 | 6% | 43,59 |
| Boudersberg | 1 184 | 5% | 29,28 |
| Tattebiert | 1 032 | 5% | 103,2 |
| Italie | 750 | 3% | 58,07 |
| Dudelange | 21 796 | 100% | 29,60 *** |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER

* Pour rappel, 1 hectare = 0,01 km² ; ** pour le calcul de la densité du quartier de Schmelz, la surface mesurée ne comprend pas la friche industrielle ; ***ne représente que la densité du bâti des 13 quartiers (quartier zone d'activité compris) ; c'est pourquoi cette densité diffère de la densité comprenant les espaces (verts et autres) autour des quartiers sur le site officiel de la commune, soit 10,38 hab./ha



Une croissance démographique modérée par rapport au pays mais boostée par les étrangers

Encart méthodologique

Le **taux de croissance de la population** est un indicateur démographique qui mesure l'évolution du nombre d'habitants d'un territoire sur une période donnée (généralement une année). Il s'exprime en pourcentage et permet de mesurer la dynamique démographique : croissance, stagnation ou déclin.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du taux de croissance de la population de Dudelange et du Grand-Duché de Luxembourg entre 1984 et 2024, par périodes de cinq ans. Il met en évidence des dynamiques démographiques contrastées entre l'échelle nationale et locale.

Au 1^{er} janvier 1984, d'après le STATEC, la population du Grand-Duché s'élevait à 364 910 habitants, contre 672 050 au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de plus de 84% en 40 ans. Dudelange, quant à elle, comptait 13 970 habitants au 1^{er} janvier 1984 et en recense 22 043 au 1^{er} janvier 2024, soit une croissance de 57% sur la même période. Ces chiffres bruts révèlent déjà que la ville n'a pas suivi le rythme national de croissance.

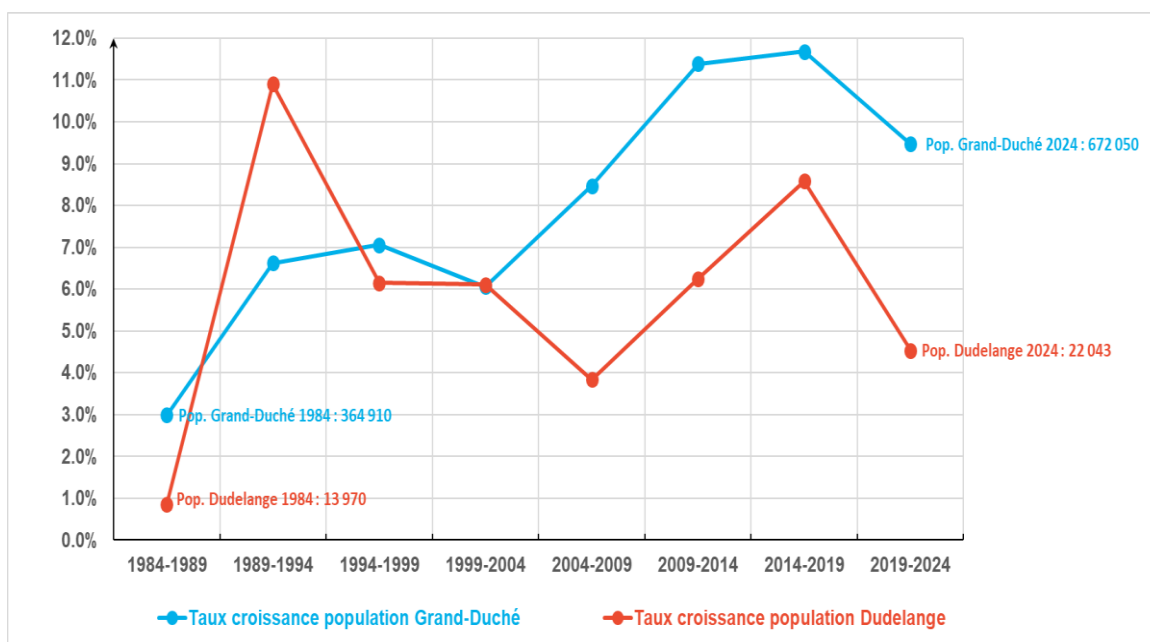
Le taux de croissance de la population du Grand-Duché a progressé de manière relativement régulière et soutenue. De 3% entre 1984 et 1989, il est monté à 6,5% entre 1989 et 1994, pour culminer à plus de 11% entre 2009 et 2019. Même si un ralentissement s'observe entre 2019 et 2024 (9,1%), la tendance globale reste très dynamique. Cette croissance est étroitement liée à la forte attractivité du Luxembourg depuis les années 1990, en raison de son essor économique exceptionnelle, de son marché de l'emploi florissant et de son ouverture à l'immigration, notamment européenne. Le Grand-Duché a accueilli de nombreux résidents étrangers³, contribuant à alimenter une urbanisation rapide.

À Dudelange, la croissance de la population est plus fluctuante. Très modeste entre 1984 et 1989 (à peine 0,9%), elle connaît une forte poussée entre 1989 et 1994, atteignant un pic de 11%, probablement en lien avec la reconversion progressive de la ville après la crise de la sidérurgie. Les friches industrielles commencent alors à être réaménagées, de nouveaux logements sont construits, et la ville commence à se transformer. Les périodes suivantes, entre 1994 et 2009, sont marquées par un ralentissement, avec des taux oscillant entre 2,7% et 6%. Après une reprise modeste entre 2009 et 2019 (8,4%), la croissance chute à nouveau à 4,5% sur la dernière période quinquennale.

³ La part de résidents étrangers dans la population résidente du Grand-Duché est passée de 29,4% en 1991, à 36,9% en 2001, 43% en 2011 et a atteint 47% en 2024.



Graphique 1. Évolution (taux de croissance de 5 ans en 5 ans) de la population de Dudelange et du Grand-Duché de 1984 à 2024 et population en 1984 et 2024.



Source : STATEC, extraction mars 2025

Enfin, il est important de souligner que la croissance démographique du Grand-Duché, et par la même celle de Dudelange, est en grande partie alimentée par l’immigration. En effet, comparé à d’autres pays, le Luxembourg bénéficie d’un flux migratoire particulièrement soutenu. Entre 1984 et 2024, la population du Grand-Duché a augmenté de 84%, mais ce chiffre est significativement différent selon la nationalité des résidents : la population des Luxembourgeois a progressé de 33%, et celle des étrangers de 225%.

Plus récemment, la population étrangère a continué à contribuer à la croissance démographique du pays, comme de la commune. Entre les deux recensements 2011 et 2021, la croissance démographique totale du pays a été de 26% ; celle des étrangers (+38%) représentant plus du double de celle des Luxembourgeois (+16%). Si la croissance moyenne est plus modérée à Dudelange (+15%), la commune affiche néanmoins la même tendance : la croissance des étrangers (+22%) est deux fois plus importante que celle des Luxembourgeois sur la même période (+11%).

2. Structure de la population selon le genre et la nationalité

| Encart méthodologique | | | |
|-------------------------------|---|---|--|
| Indicateur | Définition | Formule de calcul | Utilité / Interprétation |
| Rapport de masculinité | Nombre d'hommes pour 100 femmes dans une population donnée. | $100 \times (\text{Nombre d'hommes} / \text{Nombre de femmes})$ | Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes (et inversement). Son évolution rend compte de la masculinisation ou de la féminisation de la population concernée ⁴ . Il peut aider à comprendre les dynamiques de population (la reproduction, le marché matrimonial etc.), les conséquences des guerres ou des migrations, etc. |

2.1. Une parité hommes-femmes à Dudelange avec des nuances dans certains quartiers

D'après les données du registre des citoyens, en novembre 2024, la population est marquée par une **quasi-parité entre hommes et femmes à Dudelange, avec une légère surreprésentation féminine (50,7%), ce qui donne un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes**. Cette tendance s'aligne sur la moyenne nationale, où les femmes représentent 49,7% de la population résidente du Grand-duché et un rapport de masculinité égal à 101.

Des femmes surreprésentées à Burange...

Cependant, quelques quartiers comptent une proportion plus élevée de femmes que la moyenne communale et que d'autres quartiers. C'est notamment le cas de Burange (54,5%) et Brill (51,9%), où le rapport de masculinité est respectivement de 84 hommes pour 100 femmes et 93 hommes pour 100 femmes. Ces proportions plus élevées peuvent être liées à plusieurs facteurs, l'un d'eux est que la population est plus âgée, où les femmes sont souvent plus nombreuses en raison de leur espérance de vie plus

⁴ À la naissance, le rapport de masculinité est généralement de 105 garçons pour 100 filles. La mortalité des garçons étant globalement plus élevée que celle des filles, le rapport de masculinité s'inverse avec le temps. En 2024, il est de 106 au Grand-duché à la naissance, et arrive à l'équilibre vers 40 ans, pour descendre en dessous des 100 définitivement à l'âge de 67 ans.

longue. Or Burange, par exemple, compte 25% de seniors et plus de 10% de personnes de 80 ans et plus⁵.

...mais un peu moins présente dans les quartiers Italie et Schmelz

À l'inverse, certains quartiers comptent légèrement moins de femmes que d'hommes. C'est le cas du Centre (49,2%), du quartier Italie (48,5%), ainsi que de Schmelz (48,4%). Le rapport de masculinité y est logiquement plus élevé, atteignant 103 hommes pour 100 femmes dans le Centre, 106 hommes pour 100 femmes dans le quartier Italie, et 107 hommes pour 100 femmes à Schmelz. Cette répartition peut être influencée par divers facteurs socio-économiques et démographiques. Par exemple, certains quartiers peuvent accueillir davantage de ménages ou de travailleurs dont les caractéristiques socio-professionnelles incluent une présence masculine plus élevée, notamment dans des secteurs traditionnellement masculinisés comme l'industrie ou le bâtiment. On constate en effet que les quartiers Schmelz et Italie sont ceux dont la part de travailleurs résidents employés dans le secteur de la construction est la plus élevée, ce qui contribue mécaniquement à y renforcer la proportion d'hommes (cf. partie Emploi).

Quelles disparités de genre selon la nationalité dans les quartiers dudelangeois ?

Selon la nationalité, dans l'ensemble de Dudelange, on recense 51,2% de femmes parmi les résidents Luxembourgeois et 49,9% parmi les étrangers.

- ☆ Burange (54,6%) et Brill (52,6%) sont toujours les quartiers dotés de plus de femmes parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise, auxquels s'ajoute Wolkeschdall (51,4% de femmes parmi les Luxembourgeois). À contrario, les femmes Luxembourgeoises sont sous-représentées dans le quartier Italie où elles comptent pour 47,1% des résidents.
- ☆ Parmi les étrangers, les femmes sont surreprésentées par rapport à la moyenne communale (49,9%) uniquement à Burange (54,2%). Comme pour la moyenne globale, c'est dans le quartier de Schmelz que les femmes étrangères sont les moins nombreuses proportionnellement en comptant pour 46,8% de la population.

Globalement, la répartition hommes-femmes reste assez équilibrée à Dudelange, bien que certains quartiers affichent des disparités, qui peuvent être expliquées par des dynamiques liées à l'âge, aux migrations et aux activités économiques dominantes dans chaque secteur.

⁵ Ceci s'explique notamment par la présence du CIPA « Grand-Duc Jean » qui est un centre d'hébergement pour personnes âgées (200 seniors).

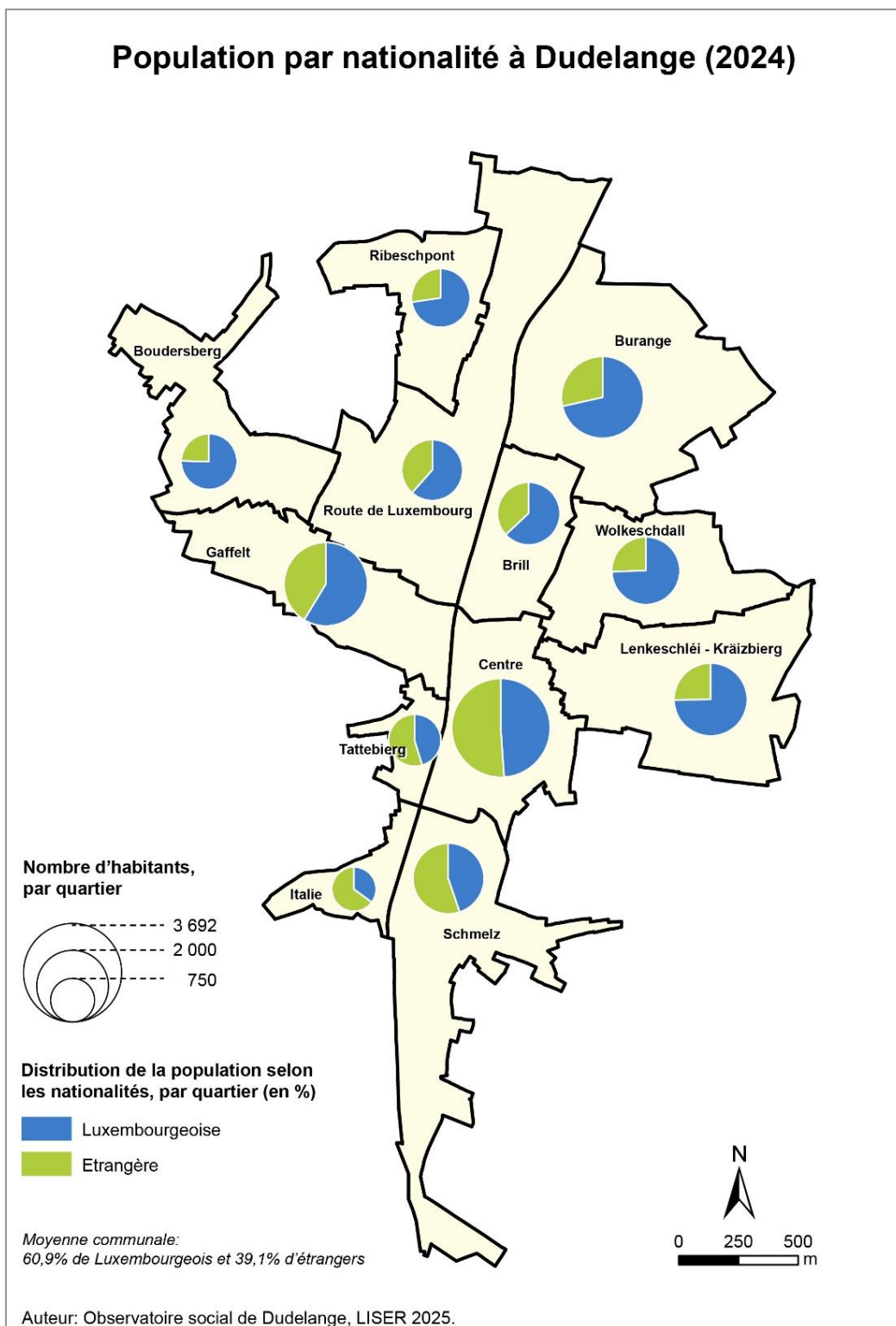
2.2. Six dudelangeois sur dix sont de nationalité luxembourgeoise

Si, au niveau national, la répartition **entre résidents Luxembourgeois et étrangers tend vers un équilibre** (53% de luxembourgeois – 47% d'étrangers au 1er janvier 2024⁶), **Dudelange se distingue avec une surreprésentation des habitants de nationalité luxembourgeoise**, qui comptent pour **61% de la population**. Néanmoins, comme pour toute moyenne, des tendances différentes émergent selon les quartiers ; certains quartiers se démarquent par une plus forte présence de Luxembourgeois, d'autres par une majorité d'étrangers, et d'autres étant des quartiers plutôt mixtes.

- ☆ Parmi les quartiers à forte dominance luxembourgeoise (près de trois quarts de la population), on retrouve Boudersberg (75,4%), Lenkeschléi-Kräizbiérg (74,7%), Wolkeschdall (74,4%), Ribeschpont (72,7%) et Burange (71,6%). Ces quartiers, à l'image de Boudersberg, avec une histoire rurale, pourraient attirer davantage une population locale déjà établie, parfois propriétaire de longue date, ou souhaitant rester dans un cadre familial.
- ☆ À contrario, d'autres quartiers présentent une plus forte présence d'étrangers, comme le quartier de Tattebiérg (54,7%), Schmelz (55,2%) et Italie (64,9%). Ces deux dernières zones, situées à proximité de l'ancien site sidérurgique, sont vraisemblablement marquées par les dynamiques migratoires historiques de la ville, comme le quartier Italie, historiquement lié à l'immigration italienne ouvrière et portugaise ouvrière.
- ☆ Les quartiers du Brill, Route de Luxembourg et Gaffelt sont les deux quartiers s'alignant sur la moyenne communale en recensant respectivement 63%, 62% et 59% de résidents luxembourgeois en novembre 2024.
- ☆ Enfin, le quartier Centre est le seul présentant quasiment autant de résidents Luxembourgeois (49%) que de résidents étrangers (51%).

⁶ Source : STATEC, [Le Luxembourg en chiffres](#), édition 2024

Carte 2. Population selon la nationalité en novembre 2024.



Source : Registre communal de population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER



3. Structure de la population selon l'âge

L'étude des grands groupes d'âge permet de mieux comprendre la structure démographique d'un territoire et d'adapter les politiques de cohésion sociale aux réalités locales. Savoir si un quartier est majoritairement composé de jeunes, d'actifs ou de personnes âgées permet de cibler et anticiper les besoins spécifiques : équipements scolaires, offres culturelles, accompagnement vers l'emploi, services de santé ou de soutien à l'autonomie, lutte contre l'isolement, implication des aînés dans la vie locale, etc.

| Encart méthodologique – les indicateurs démographiques utilisés | | | |
|---|--|--|--|
| Indicateur | Définition | Formule de calcul | Utilité / Interprétation |
| Pyramide des âges | Représentation graphique de la répartition d'une population selon des groupes d'âge et par sexe; d'autres critères peuvent être inclus comme la nationalité. | $(100 \times \text{Nombre de personnes dans un groupe d'âge selon le genre}) / (\text{Population totale})$ | Permet de visualiser la structure démographique (sa forme révèle une croissance, stagnation ou un déclin démographique) et de détecter des déséquilibres générationnels et adapter les politiques publiques. |
| Part des jeunes (<20 ans) | Proportion de la population ayant moins de 20 ans. | $(100 \times \text{Nombre de moins de 20 ans}) / (\text{Population totale})$ | Indique le poids des enfants et adolescents ; utile pour planifier écoles, crèches, infrastructures jeunesse. |
| Part des 20-64 ans | Proportion de la population âgée entre 20 et 64 ans | $(\text{Population 20-64 ans} / \text{Population totale}) \times 100$ | Mesure la part des personnes en âge actif dans la population totale. Indicateur clé de la dynamique économique et sociale. |
| Part des seniors (65 ans et +) | Proportion de la population ayant 65 ans ou plus. | $(100 \times \text{Nombre de 65 ans et +}) / (\text{Population totale})$ | Mesure le vieillissement de la population ; oriente les politiques sociales et sanitaires. |

3.1. Les grands groupes d'âge

Au Grand-duché, 21% des résidents ont moins de 20 ans et 15% sont âgés de 65 ans et plus. Ainsi, la population en âge de travailler (20-64 ans) représente 64% de la population totale. Par ailleurs, 3,9% des résidents ont 80 ans ou plus. Selon la nationalité, si la part du groupe des enfants est comparable entre les résidents Luxembourgeois et étrangers (20% environ), la population active est plus importante parmi les étrangers 71% (contre 59% parmi les Luxembourgeois). Par contre, les étrangers comptent proportionnellement moitié moins de seniors de 65 ans et plus par rapport aux Luxembourgeois (9% contre 20%).

Tableau 2. Répartition (effectif) des résidents de Dudelange dans ses différents quartiers selon les grands groupes d'âge.

| Lieu de résidence | 0-19 ans | 20-34 ans | 35-49 ans | 50-64 ans | 65-79 ans | 80 ans et + | Total |
|--------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|---------|
| Grand-Duché | 140 821 | 144 910 | 152 625 | 132 664 | 74 520 | 26 510 | 672 050 |
| Dudelange | 4480 | 4287 | 4678 | 4652 | 2703 | 995 | 21795 |
| Boudersberg | 232 | 207 | 249 | 270 | 174 | 52 | 1184 |
| Brill | 318 | 273 | 337 | 299 | 187 | 68 | 1482 |
| Burange | 495 | 409 | 503 | 519 | 375 | 268 | 2569 |
| Centre | 745 | 784 | 790 | 761 | 443 | 169 | 3692 |
| Gaffelt | 494 | 565 | 582 | 580 | 324 | 99 | 2644 |
| Italie | 158 | 179 | 153 | 176 | 76 | 8 | 750 |
| Lenkeschléi - Kräizbierg | 395 | 388 | 437 | 425 | 308 | 86 | 2039 |
| Ribeschpont | 266 | 207 | 281 | 340 | 158 | 47 | 1299 |
| Route de Luxembourg | 290 | 289 | 302 | 322 | 169 | 50 | 1422 |
| Schmelz | 470 | 432 | 435 | 368 | 174 | 42 | 1921 |
| Tattebierg | 219 | 230 | 197 | 244 | 105 | 37 | 1032 |
| Wolkeschdall | 398 | 324 | 412 | 348 | 210 | 69 | 1761 |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, et STATEC (Grand-Duché), Calculs LISER

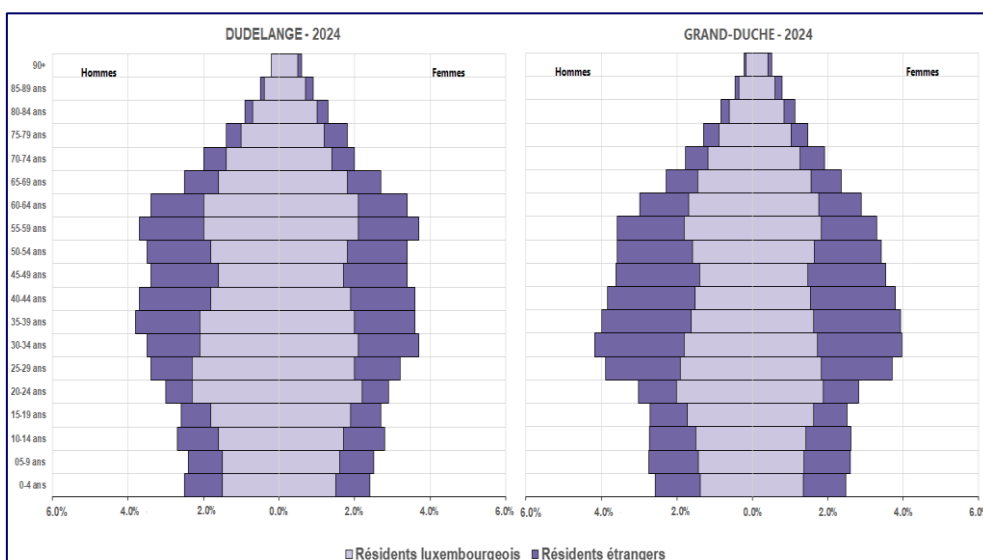
Un cinquième des dudelangeois ont moins de 20 ans et 17% sont des seniors de 65 ans et plus

A Dudelange, la structure par âge ressemble à quelques points de pourcentage près à celle du pays. En novembre 2024, un cinquième des jeunes ont moins de 20 ans à Dudelange tandis que 17% ont 65 ans et plus ; ce qui signifie que la part de la population potentiellement en âge de travailler (20-64 ans) s'élève à 62,4%. En ce qui concerne les plus âgés (80 ans et plus), ils comptent pour 4,6% dans la commune.



Comme pour l'ensemble du pays, les **étrangers** sont plus présents dans le **groupe d'âge potentiellement actif** (68% d'entre eux contre 59% parmi les Luxembourgeois). Par contre, les **seniors de 65+ comptent pour 13% de l'ensemble des étrangers**, soit **1,5 fois moins que la part chez les Luxembourgeois** (19% de seniors). **Selon le genre**, si les enfants de moins de 20 ans représentent la même part environ chez les femmes et les hommes (20%), **ces dernières recensent un peu plus de seniors. Elles sont, en effet, 18,5% à être âgée de plus de 65 ans contre 15,4% des hommes.**

Graphique 2. Structure par âge de la population de Dudelange en novembre 2024 et du Grand-Duché (2024).



Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, et STATEC (Grand-Duché), Calculs LISER

Quelles nuances par quartier ?

Toutefois, ces répartitions représentent des **moyennes communales** et masquent des **disparités notables** entre les quartiers, certains affichant une population plus jeune tandis que d'autres comptent une proportion plus élevée de seniors.

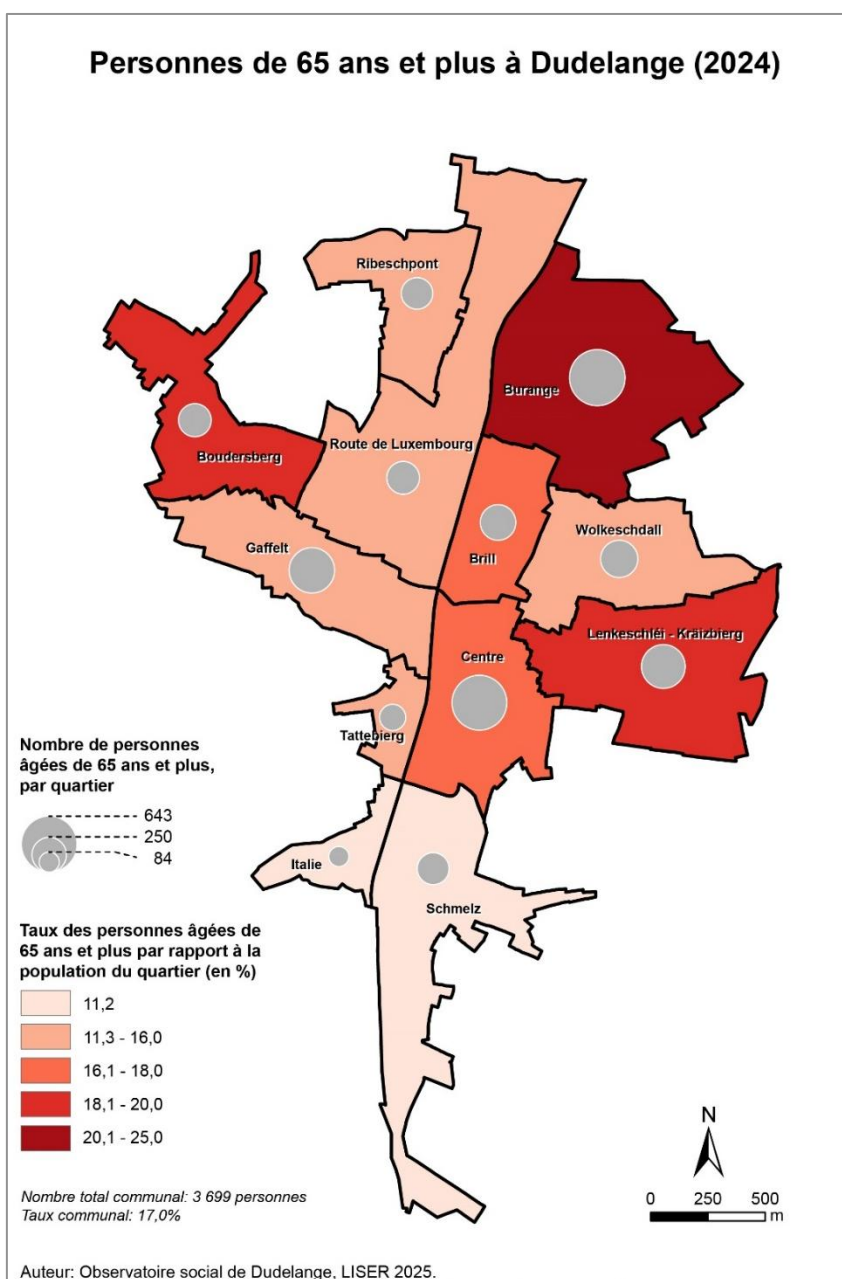
Pour l'ensemble des résidents :

- ☆ Les quartiers de Schmelz et de Wolkeschdall recensent les **plus fortes proportions de jeunes par rapport à la moyenne** : respectivement 24,5% et 22,6% des résidents de ces quartiers ont moins de 20 ans ; tandis que Burange, Lenkeschléi – Kräizbiërg (19,3%), Boudersberg (19,6%) et Gaffelt (18,7%) en recensent le moins.
- ☆ Par rapport aux seniors, **trois quartiers sont dotés d'une plus forte proportion de 65 ans et plus par rapport à la moyenne** : on retrouve ceux de Boudersberg (19,1%) et Lenkeschléi – Kräizbiërg avec 19,3%, mais surtout celui de **Burange** où un **quart des habitants ont 65 ans et plus**, soit 8 points de plus que la moyenne de Dudelange. **Burange** est d'ailleurs aussi le quartier qui **recense le plus de personnes âgées de plus de 80 ans** : un habitant sur dix (**10,4%**) est dans cette catégorie d'âge soit plus du double de la moyenne de la commune.

Ces constats pour ce quartier ne sont pas étonnants dans la mesure où y est établi le CIPA⁷ « Grand-Duc Jean » qui est un centre d'hébergement pour personnes âgées qui peut accueillir jusqu'à 200 seniors.

À l'opposé, deux quartiers ont une part de 65+ particulièrement plus faible que l'ensemble de la commune : il s'agit des quartiers Italie et de Schmelz dont un peu plus de 11% de leur population est âgée de 65 ans et plus. Par ailleurs, la quartier Italie est le quartier doté de la plus petite proportion d'habitants de 80 ans et plus (1,1%).

Carte 3. Personnes de 65 ans et plus en novembre 2024.



Source : Registre communal de population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER

⁷ Centre Intégré Pour Personnes Agées : <https://www.servior.lu/Centres/grand-duc-jean/>

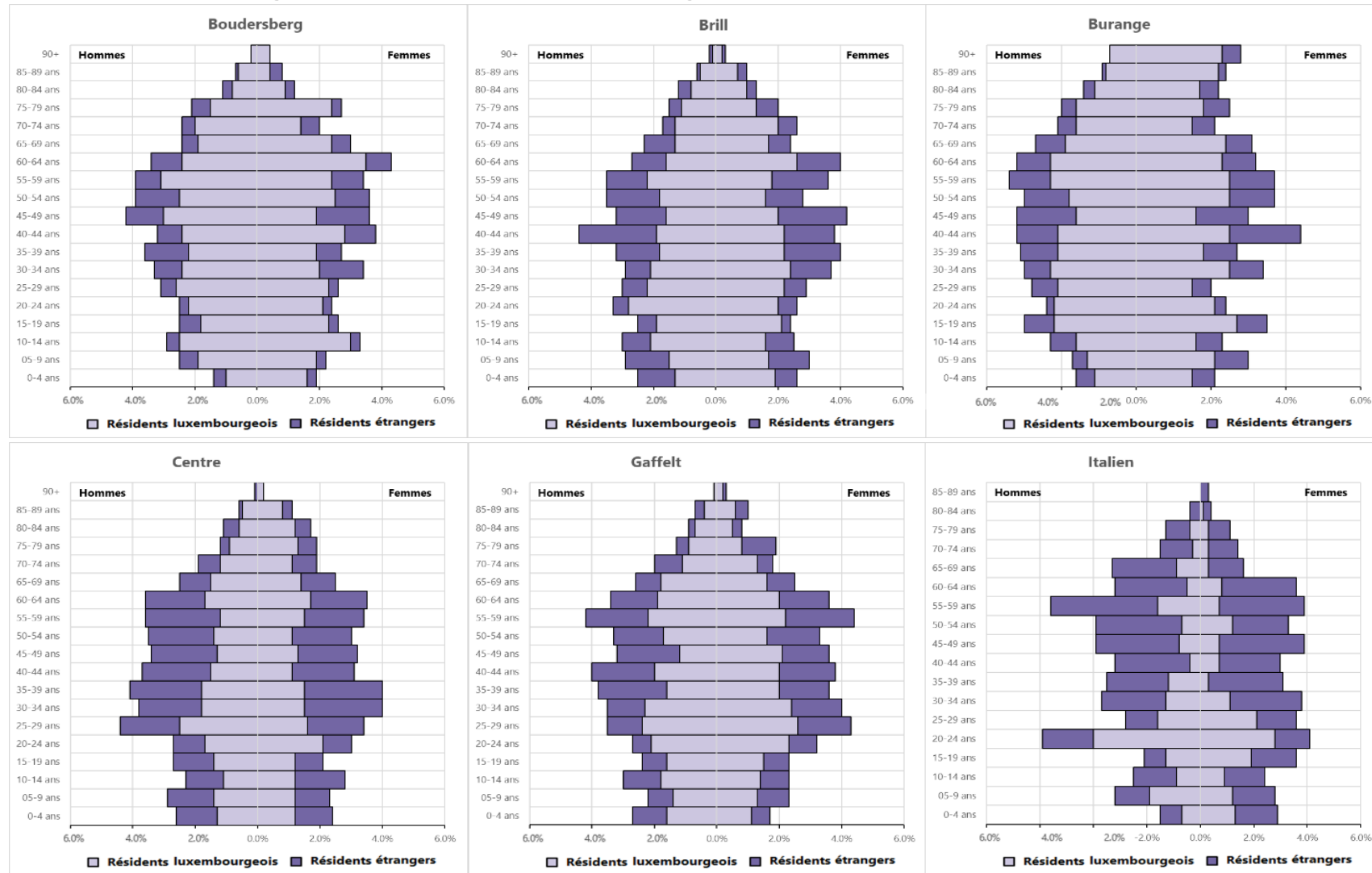


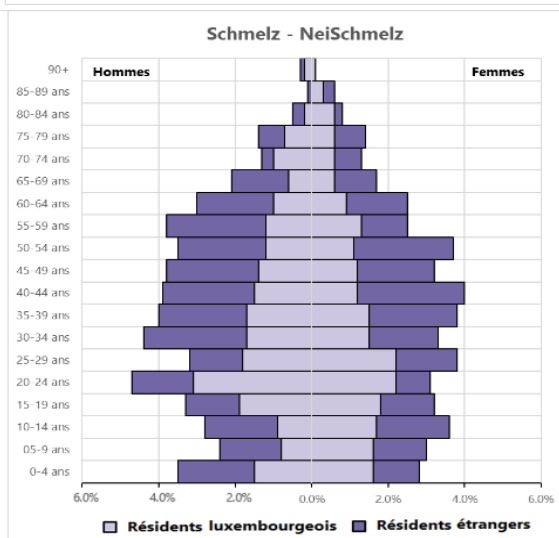
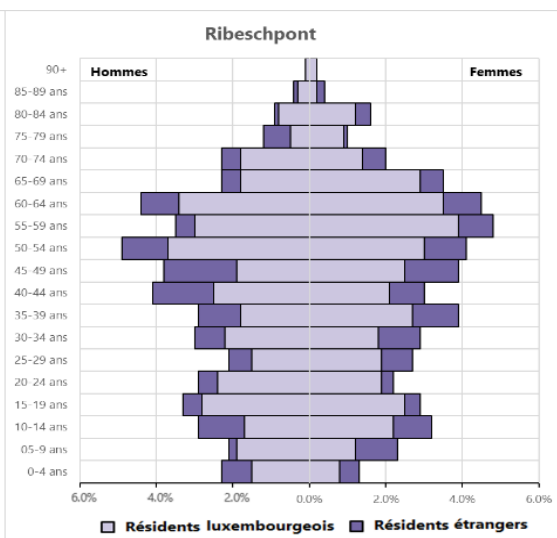
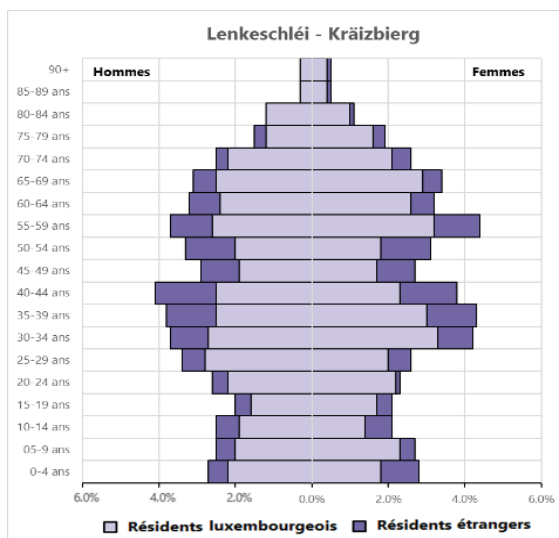
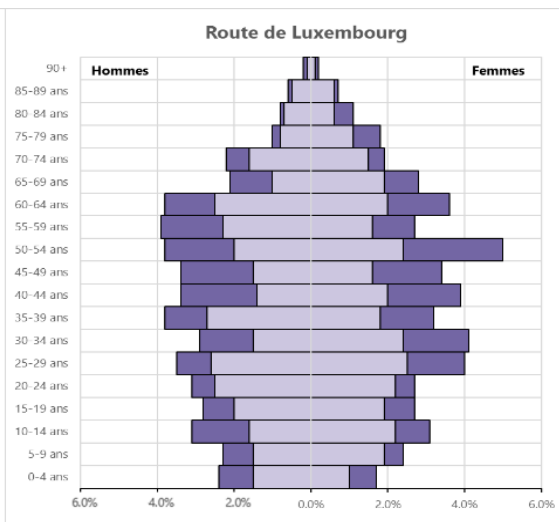
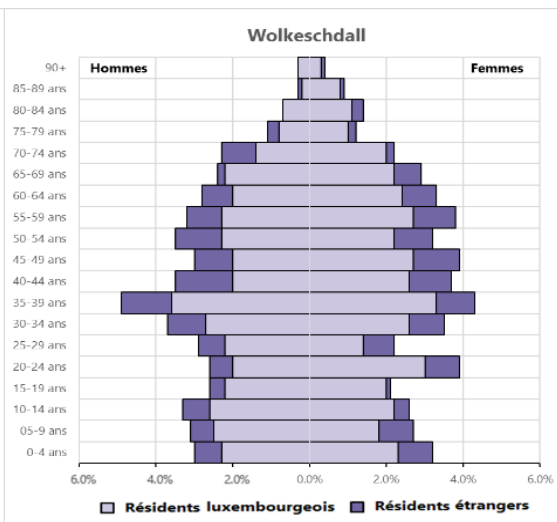
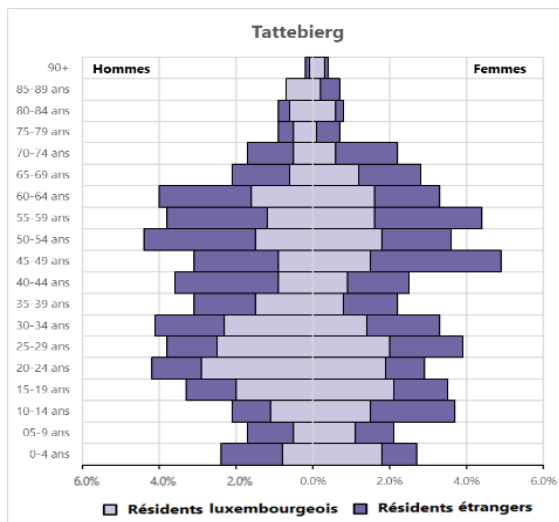
- ☆ Concernant la population en âge de travailler, **le quartier Italie est celui avec la plus forte proportion de 20-64 ans**. Avec 5,2 points de plus que la moyenne à Dudelange, **67,7%** des habitants de ce quartier sont âgés entre **20 et 64 ans**. **Le quartier avec la plus faible proportion de 20-64 ans** par rapport à la moyenne est celui de **Burange** puisqu'ils sont **un peu moins de 56%** à être dans cette classe d'âge soit 6,8 points de pourcentage de moins que la moyenne.

Selon la nationalité des résidents (Luxembourgeois et étrangers) :

- ☆ Dans 5 quartiers (**Brill, Burange, Centre, Lenkeschléi - Kräizbiërg, et Ribeschpont**), la part des **jeunes de moins de 20 ans** est proche de celle de la commune (environ 20%), tant chez les **Luxembourgeois que chez les étrangers**. Les autres quartiers affichent en revanche des parts plus importantes de jeunes parmi leurs résidents luxembourgeois. Cet **écart est assez modéré à Gaffelt, Schmelz, Tattebiërg, Wolkeschdall, et Route de Luxembourg** (entre 3 et 5 points de pourcentage de différence) tandis qu'il **est plus conséquent à Boudersberg** et dans le quartier **Italie**. Dans le 1^{er}, 21% des Luxembourgeois ont moins de 20 ans contre 14% des étrangers, et dans le 2^e près de 30% des Luxembourgeois sont âgés de moins de 20 ans contre 17% des résidents étrangers.
- ☆ Dans **l'ensemble des quartiers**, à l'instar de la commune, la **part des 20-64 ans est systématiquement plus élevée parmi les étrangers que parmi les Luxembourgeois**, à l'exception de **Ribeschpont, Schmelz et Tattebiërg** où **l'écart reste faible (3-4 points)**. Cet écart varie de 6 points à Gaffelt (69% de résidents étrangers en âge de travailler contre 63% de Luxembourgeois) jusqu'à 11 points dans les quartiers du Centre et de Lenkeschléi-Kräizbiërg (69% contre 58%) et à Wolkeschdall (70% contre 59%).
- ☆ Des disparités sont observées quant à la part des seniors selon la nationalité. Ainsi, dans les quartiers de **Brill, Burange, Centre, Lenkeschléi-Kräizbiërg et Wolkeschdall**, **la part des seniors (65 ans et plus) reflète la tendance communale : les seniors Luxembourgeois y sont proportionnellement plus nombreux (6 à 10 points de pourcentage de plus) que les seniors étrangers**. Par exemple, dans le quartier Centre, 12% des étrangers sont seniors et ils sont 22% chez les Luxembourgeois. À **Boudersberg, Gaffelt, Ribeschpont, Route de Luxembourg et Schmelz**, elle reste **légèrement inférieure** (de seulement quelques points) à celle observée chez les Luxembourgeois : Gaffelt recense par exemple 14% de seniors parmi ses étrangers et 17% parmi ses Luxembourgeois. En revanche, les **quartiers Italie et Tattebiërg** se distinguent par une **proportion de seniors étrangers supérieure** (respectivement 13% et 15%) à celle des **seniors luxembourgeois** (respectivement 7% et 13%), témoignant d'une dynamique démographique particulière dans ces zones (ils font partie des quartiers avec une majorité d'étrangers).

Graphique 3. Structure par âge de la population des quartiers de Dudelange en novembre 2024.





Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER



3.2. Le rapport de dépendance

Le **rapport de dépendance démographique** est défini comme le **rapport entre le nombre d'individus dits « dépendants » – c'est-à-dire les jeunes (dans ce chapitre - les moins de 20 ans) et les seniors (65 ans et plus) – et la population en âge de travailler (dans ce chapitre - 20 à 64 ans), qui produit des richesses sur un territoire** (source : INED). Ce rapport permet d'évaluer la pression que la population non active exerce sur la population en âge de travailler et de fournir une vision synthétique de la répartition des charges et des ressources au sein d'un pays, d'une commune, ou d'un quartier et peut servir à l'orientation des politiques de cohésion sociale. Un rapport de dépendance élevé peut indiquer une pression accrue sur les actifs pour financer les services publics, les retraites ou les aides sociales. Ainsi, il permet d'anticiper les besoins en matière de solidarité intergénérationnelle, d'adapter les politiques d'emploi, de formation, d'accueil de la petite enfance ou de prise en charge des aînés. À l'inverse, un rapport de dépendance faible traduit une forte proportion de population en âge de travailler par rapport aux jeunes et aux seniors. S'il peut indiquer une pression moindre sur les systèmes de solidarité, il peut également révéler un déficit de renouvellement générationnel et une moindre présence de familles ou de personnes âgées sur le territoire, invitant à anticiper, à moyen et long termes, les évolutions démographiques et les besoins futurs en équipements, en logement et en services. Par ailleurs, l'étude de ces équilibres à l'échelle des quartiers aide aussi à identifier les zones les plus fragiles et à répartir les ressources de manière équitable, en orientant notamment les choix d'aménagement et de logement afin de favoriser une plus grande mixité générationnelle, par exemple en développant des typologies de logements adaptées à l'accueil des familles dans les quartiers les plus vieillissants.

| Encart méthodologique – les indicateurs démographiques utilisés | | | |
|---|--|---|--|
| Indicateur | Définition | Formule de calcul | Utilité / Interprétation |
| Rapport de dépendance total | Rapport entre les jeunes + âgés et la population active (20-64 ans). | $(100 \times (\text{Population 0-19 ans} + \text{Population 65+})) / (\text{Population 20-64 ans})$ | Donne une vue d'ensemble de la charge globale pesant sur les actifs. |
| Rapport de dépendance des jeunes | Rapport entre les moins de 20 ans et la population active (20-64 ans). | $(100 \times \text{Population 0-19 ans}) / (\text{Population 20-64 ans})$ | Montre la pression exercée par les jeunes sur la population active (éducation, garde, etc.). |
| Rapport de dépendance des âgés | Rapport entre les 65 ans et + et la population active (20-64 ans). | $(100 \times \text{Population 65+}) / (\text{Population 20-64 ans})$ | Indique la pression des retraités sur les actifs (retraites, soins, services sociaux). |

A **Dudelange**, en **novembre 2024**, le **rapport de dépendance** s'élève à **60**, soit proche de la moyenne nationale (56 pour le Grand-duché). Cela signifie que **60 personnes jeunes ou âgées généralement inactives sont prises en charge par 100 personnes ayant l'âge de travailler**. Le rapport de dépendance des jeunes est de 33 (33 aussi pour le Grand-duché) tandis que celui des personnes âgées est de 27 (23 pour le Grand-Duché). Cet écart, bien que modéré, traduit un vieillissement légèrement plus marqué qu'au niveau national et invite à anticiper les besoins futurs en matière de services aux aînés, tout en s'interrogeant sur les leviers qui permettraient de renforcer l'attractivité résidentielle de la commune auprès des ménages actifs et des familles afin de préserver un équilibre démographique.

Tableau 3. Rapport de dépendance au Grand-duché, à Dudelange et ses quartiers en novembre 2024.

| Lieu de résidence | Ratio de dépendance | Ratio de dépendance des jeunes | Ratio de dépendance des personnes âgées |
|--------------------------|---------------------|--------------------------------|---|
| Grand-duché | 56 | 33 | 23 |
| Dudelange | 60 | 33 | 27 |
| Burange | 80* | 35 | 45** |
| Boudersberg | 63 | 32 | 31 |
| Brill | 63 | 35 | 28 |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 63 | 32 | 32 |
| Wolkeschdall | 62 | 37 | 26 |
| Centre | 58 | 32 | 26 |
| Ribeschpont | 57 | 32 | 25 |
| Schmelz | 56 | 38 | 17 |
| Route de Luxembourg | 56 | 32 | 24 |
| Tattebiërg | 54 | 33 | 21 |
| Gaffelt | 53 | 29 | 24 |
| Italie | 48 | 31 | 17 |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, calculs LISER

* 66 sans les résidents de la maison des personnes âgées

** 31 sans les résidents de la maison des personnes âgées

Des quartiers plus âgés ou vieillissants

D'après l'étude de la structure par âge, **Burange** est apparu comme le quartier avec la population la plus âgée, emmené par ses résidents de la maison des personnes âgées.



Ce quartier présente le rapport de dépendance le plus élevé de la commune (80⁸), tiré, sans surprise, par un fort score de la part des seniors (45), soit 18 points de plus que la moyenne de Dudelange ; tandis que celui des **jeunes** est plus ou moins dans la **moyenne** de l'ensemble de la commune (**35**).

De manière plus atténuée, les quartiers de **Boudersberg et Lenkeschléi-Kräizbiert** suivent également cette tendance. Tous deux affichent un rapport de dépendance de **63**, soit 3 points au-dessus de la moyenne. **Si le rapport des jeunes y est comparable à celui de l'ensemble de la commune, celui de seniors y est sensiblement plus élevé (32 soit +4 points).**

Des quartiers avec une part de la population en âge de travailler plus importante

À l'opposé, avec une proportion de personnes en âge de travailler plus importante que la moyenne de sa commune, le **quartier Italie** affiche la charge la plus faible avec un **rapport de dépendance de 48**. Ce faible ratio s'explique essentiellement par celui des personnes âgées (17, soit 10 points en dessous de la moyenne), tandis que celui des jeunes apparaît conforme à celui de Dudelange (**31**).

Tattebiert affiche également un **rapport de dépendance plus faible** que la **moyenne communale (54)**, dû uniquement au plus faible **score des seniors**. En effet, le ratio des jeunes est égal à 33 (comme toute la commune) tandis que celui des 65+ s'élève à 21, soit 6 points en dessous de la moyenne de Dudelange.

Enfin, si **Gaffelt**, avec son rapport de 53 (-7 points par rapport à Dudelange), présente le même profil que les quartiers Italie et Tattebiert, il **se distingue légèrement** car la faiblesse de ce ratio s'explique par un recul à la fois du ratio des jeunes (**29 soit -4 points par rapport à Dudelange**) et de celui des **seniors** (24 donc - 3 points).

Les quartiers les plus jeunes

Le **quartier de Schmelz** aurait pu apparaître dans le profil précédent grâce à sa population en âge de travailler plus importante que dans les autres quartiers. Néanmoins, ce quartier comme celui de **Wolkeschdall** ont pour particularité d'avoir plus de jeunes de moins de 20 ans proportionnellement par rapport aux autres quartiers, et ceci se répercute sur les rapports de dépendance. Ainsi, malgré un score global plus faible que la commune entière (56 contre 60), le quartier de **Schmelz** enregistre un score pour les **jeunes supérieur de 5 points à celui de Dudelange (38 contre 33)** mais un indice **nettement plus faible pour les seniors (17 soit -10 points par rapport à la commune entière)**. Quant à **Wolkeschdall**, le **quartier dispose** d'un rapport de dépendance dans la moyenne communale (62), et si **le rapport de dépendance des seniors y est équivalent à celui de la commune, celui des jeunes y est supérieur de 4 points.**

⁸ En retirant les 200 résidents de la maison pour personnes âgées de ce quartier, le rapport de dépendance de Burange est toujours le plus élevé de tous les quartiers mais affiche 6 points de plus seulement (66) par rapport à la moyenne de Dudelange.

Les quartiers dans la moyenne de Dudelange

Les quatre quartiers du **Brill, Centre, Ribeschpont et Route de Luxembourg** affichent des **scores proches de la moyenne de la commune** (plus ou moins 3 points), dans **l'ensemble** mais également sur les **rapports des jeunes et des seniors**.

Ces **différences dans les rapports de dépendance dans les quartiers** pourraient avoir des **implications politiques** importantes. Dans les quartiers au profil plus vieillissant, où la **population dépendante, notamment senior, est plus élevée que la moyenne, les pouvoirs publics devront prévoir davantage de ressources pour des services tels que la santé, les services sociaux et des infrastructures adaptées aux besoins spécifiques des seniors, tout en veillant également à répondre aux besoins des jeunes**. Dans les quartiers plutôt actifs (**Italie, etc.**), où la **population active est relativement prédominante**, les questions politiques pourraient s'orienter plus **vers le renforcement de la solidarité intergénérationnelle**. Dans les quartiers plus « jeunes », l'accent **pourrait être mis sur les infrastructures pour la petite enfance et la jeunesse**.

3.3. L'indice de grand vieillissement

| Encart méthodologique – les indicateurs démographiques utilisés | | | |
|---|---|--|---|
| Indicateur | Définition | Formule de calcul | Utilité / Interprétation |
| Indice de grand vieillissement | Rapport entre les 80 ans et + et les 65 ans et +. | $(100 \times \text{Population } 80+) / (\text{Population } 65+)$ | Mesure la part des personnes très âgées parmi les seniors ; indique (entre autres) les besoins futurs en soins de longue durée. |

En complément du rapport de dépendance, **plusieurs indices sur le vieillissement** existent et représentent également des outils importants pour comprendre les dynamiques démographiques au sein de différentes zones géographiques et permettent de révéler des disparités qui peuvent être dues à divers facteurs (évolution des conditions de vie, migrations, etc.). Dans ce rapport, nous nous concentrerons sur **l'indice de grand vieillissement** qui analyse **spécifiquement la proportion de personnes âgées de 80 ans et plus par rapport aux seniors "jeunes", âgés de 65 à 79 ans**. Dans des zones où cet indice est élevé, cela signifie qu'il y a une forte proportion de personnes très âgées par rapport aux seniors plus jeunes, ce qui pourrait indiquer des besoins plus importants en matière de soins, de services adaptés ou d'infrastructures pour les personnes âgées. Un indice faible suggère que la population senior est principalement composée de « seniors plus jeunes » (65-79 ans), indiquant une population de retraités plutôt actifs.

Au Grand-Duché cet indice s'élève à 36, signifiant qu'il y a 36 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 seniors de 65-79 ans. Dudelange est très proche puisque son indice



s'élève à 37. Selon les quartiers, excepté à Burange où l'indice se révèle beaucoup plus élevé, tous les autres affichent des scores dans la moyenne de Dudelange voire plus faibles.

Ainsi, avec un score de 71 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 seniors de 65-79 ans, Burange est le quartier concentrant le plus de seniors très âgés, ce qui encore une fois peu étonnant vu la présence de la maison pour aînés dans ce quartier⁹. Par ailleurs, trois quartiers se retrouvent plutôt dans la moyenne communale : le quartier Centre (38), Brill (36) et Tattebiérg (35). Les quartiers Italie et Schmelz, dont les parts de seniors sont les plus faibles de Dudelange, affichent les scores les plus bas : 11 pour le premier, et 24 pour le deuxième. Les seniors de 80 ans et plus représentent en effet une infime part de leur population respective (1,1% et 2,2%). On peut se pencher sur les quartiers de Boudersberg et Lenkeschléi – Kräizbiérg qui présentent, après Burange, les plus fortes proportions de seniors de 65 ans et plus tout en affichant des indices de vieillissement relativement bas (30 et 28). Ces résultats suggèrent que les seniors de ces quartiers sont principalement des seniors « jeunes », âgés de 65 à 79 ans.

Tableau 4. Indice de grand vieillissement et part des seniors (80+ et 65+) à Dudelange, selon ses quartiers.

| Lieu de résidence | Indice de grand vieillissement (80+/65-79) | Part des 80 ans et plus | Part des 65 ans et plus |
|--------------------------|--|-------------------------|-------------------------|
| Grand-duché | 36 | 3,9% | 15,0% |
| Dudelange | 37 | 4,6% | 17,0% |
| Burange* | 71* | 10,4%** | 25,0%*** |
| Centre | 38 | 4,6% | 16,6% |
| Brill | 36 | 4,6% | 17,2% |
| Tattebiérg | 35 | 3,6% | 13,8% |
| Wolkeschdall | 33 | 3,9% | 15,8% |
| Gaffelt | 31 | 3,7% | 16,0% |
| Boudersberg | 30 | 4,4% | 19,1% |
| Ribeschkpont | 30 | 3,6% | 15,8% |
| Route de Luxembourg | 30 | 3,5% | 15,4% |
| Lenkeschléi - Kräizbiérg | 28 | 4,2% | 19,3% |
| Schmelz | 24 | 2,2% | 11,2% |
| Italie | 11 | 1,1% | 11,2% |

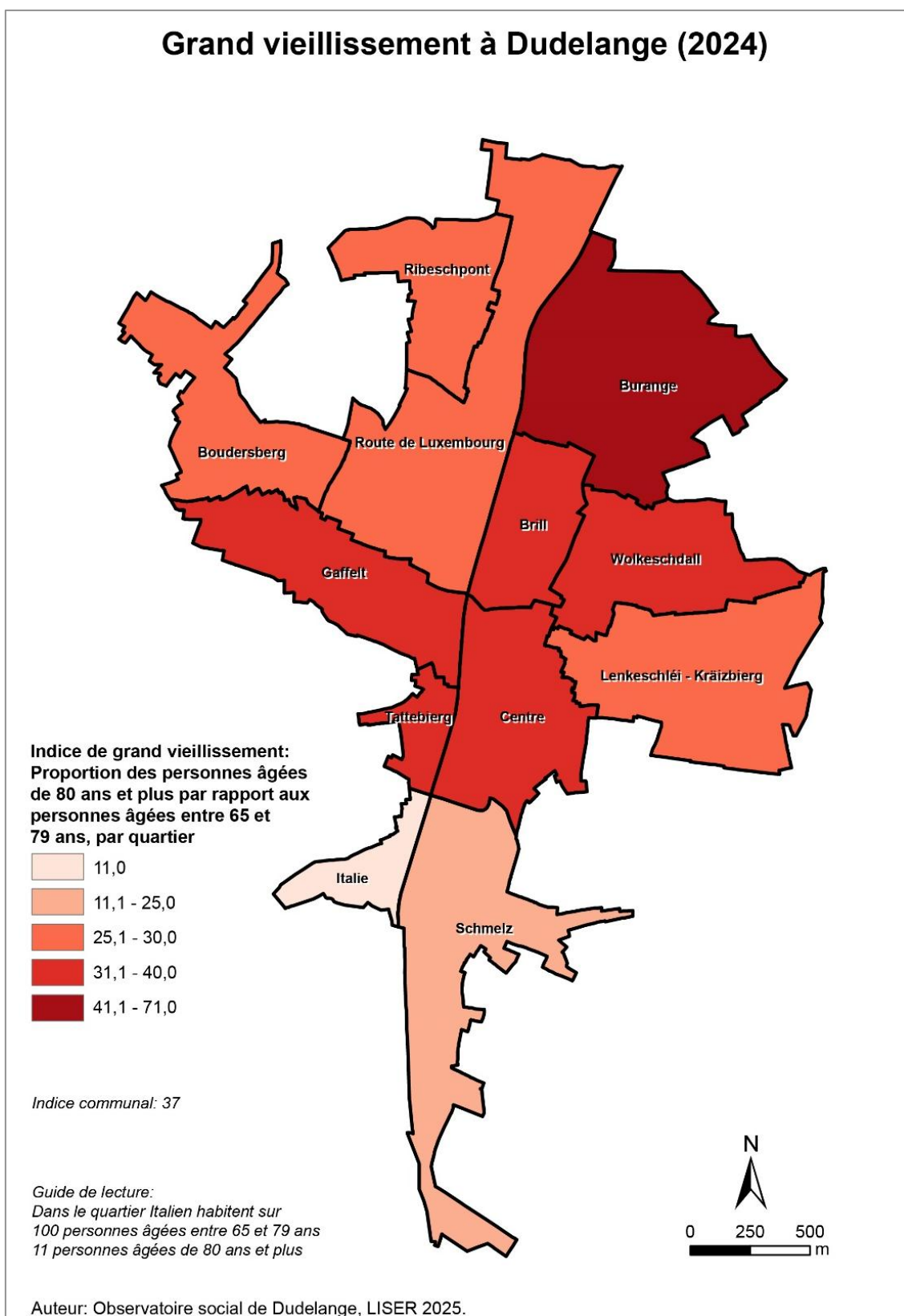
Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER

* 46 sans les résidents de la maison des personnes âgées ; ** 2,9% sans les résidents de la maison des personnes âgées ; *** 19% sans les résidents de la maison des personnes âgées.

⁹ Néanmoins même en enlevant les résidents de cette maison, il reste le quartier avec l'indice le plus élevé (46).



Carte 4. Indice de grand vieillissement en novembre 2024.



Source : Registre communal de population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER



La décomposition de cet indice selon la nationalité révèle d'autres disparités entre les quartiers. Dans l'ensemble de la commune de Dudelange, l'indice de grand vieillissement des Luxembourgeois (42) est 1,6 fois plus élevé que celui des étrangers (26). Bien qu'il soit moyennement élevé, cela signifie qu'il y a proportionnellement plus de seniors plus âgés parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise que parmi leurs homologues étrangers. C'est également le cas dans la majorité des quartiers, comme **Brill** et **Centre** qui se rapprochent le plus du profil de la commune en termes de score. Dans les quartiers de **Gaffelt, Ribeschpont et Route de Luxembourg**, l'indice des étrangers (25–26) est aussi voisin de la moyenne communale (25-26). Toutefois, leur indice pour les Luxembourgeois, s'il est un peu plus élevé (autour de 30–33) que pour les étrangers, reste inférieur aux 42 de Dudelange.

Burange et Tattebiertg : la concentration des 80+ chez les Luxembourgeois

Sans surprise, **Burange** affiche toujours les scores les plus élevés quelle que soit la nationalité. Néanmoins, comme dans l'ensemble de la commune il est près de 2 fois plus élevé pour les Luxembourgeois (81) par rapport aux étrangers (44).

Tattebiertg, dont la part des seniors parmi les étrangers est plus importante que parmi les luxembourgeois, présente un profil atypique. Bien qu'il y ait proportionnellement moins de seniors luxembourgeois, ils sont particulièrement plus âgés que parmi les étrangers. En effet, pour 100 seniors luxembourgeois de 65-79 ans, ils sont 71 seniors Luxembourgeois de 80+. Chez les étrangers, ce score est de 17, soit des seniors « plus actifs » par rapport aux autochtones.

Italie et Boudersberg : plus de 80+ parmi les étrangers

Les quartiers **Italie et Boudersberg sont les seuls de Dudelange** abritant plus de seniors de 80 ans et plus parmi les étrangers (indice égal respectivement à 12 et 36) que chez les Luxembourgeois (respectivement 6 et 28).

Schmelz, qui est le quartier (avec le quartier Italie) comptant le moins de seniors globalement (11%), affiche un profil différent par rapport au quartier Italie. Ses indices de grand vieillissement ont des niveaux plus élevés au global et celui pour les résidents luxembourgeois atteint 32, soit 1,8 fois celui des étrangers (18).

Wolkeshdall et Lenkeschléi – Kräizbiertg : des indices plus faibles que la moyenne communale

Enfin, **Wolkeshdall et Lenkeschléi – Kräizbiertg** affichent tous deux des indices de vieillissement plus bas que ceux de la moyenne communale aussi bien pour les étrangers (respectivement 21 et 19) que pour les Luxembourgeois (36 et 30).



Tableau 5. Indice de grand vieillissement à Dudelange, selon ses quartiers et la nationalité des résidents.

| Quartiers | Indice de grand vieillissement : Luxembourgeois | Indice de grand vieillissement : étrangers |
|--------------------------|---|--|
| Dudelange | 42 | 26 |
| Burange | 81 | 44 |
| Tattebiérg | 71 | 17 |
| Centre | 43 | 30 |
| Brill | 39 | 31 |
| Wolkeschdall | 36 | 21 |
| Gaffelt | 33 | 26 |
| Route de Luxembourg | 32 | 25 |
| Schmelz | 32 | 18 |
| Ribeschpont | 31 | 26 |
| Lenkeschléi - Kräizbiérg | 30 | 19 |
| Boudersberg | 28 | 36 |
| Italie | 6 | 12 |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER

L'indice de grand vieillissement permet de mieux comprendre les **besoins relatifs aux personnes âgées** dans les différents quartiers de Dudelange. Les quartiers avec des indices élevés auront, si ce n'est déjà pas installés (comme à Burange) et/ou prévus, probablement des besoins plus importants en matière de soins gériatriques, d'accessibilité et de soutien social. En revanche, les quartiers comme **Italie** ou **Schmelz** auront moins de pression immédiate, mais devront anticiper le vieillissement de la population dans les années à venir. Cette anticipation repose avant tout sur une planification progressive des services et des aménagements, ainsi que sur le développement d'actions de prévention et de lien social, notamment pour soutenir le maintien à domicile et prévenir l'isolement des personnes âgées.

3.4. L'âge moyen

| Encart méthodologique – les indicateurs démographiques utilisés | | | |
|---|--|---|--|
| Indicateur | Définition | Formule de calcul | Utilité / Interprétation |
| Âge moyen | Moyenne d'âge de l'ensemble de la population ou d'un groupe donné. | Somme des âges de la population/ Nombre total de personnes | Permet d'évaluer le vieillissement ou la jeunesse relative d'une population. |

Pour affiner notre portrait démographique de Dudelange, nous allons désormais examiner l'âge moyen. Il donne une idée générale de la jeunesse ou du vieillissement global de la population en confirmant les constats précédents.

Les habitants de Dudelange sont âgés en moyenne de 41,2 ans, les femmes étant un peu plus âgées (42 ans) que les hommes (40,4 ans). Quant à la nationalité, aucune différence n'est constatée.

Burange, Boudersberg, et Ribeschpont – les quartiers les plus « vieux »

Sans surprise à la lumière des indicateurs précédents, Burange apparaît comme le quartier plus âgé en moyenne (45,7 ans) et dont la moitié des habitants a plus de 45 ans. Comme dans tous les quartiers ou presque, les femmes sont plus âgées que les hommes (ici de 3 ans) tandis que les étrangers sont 1,5 an plus jeunes que les Luxembourgeois.

En deuxième position, Boudersberg affiche une moyenne de 43 ans et la moitié de ses résidents sont âgés d'au moins 44 ans. Contrairement à Burange, ce sont les étrangers qui apparaissent un peu plus vieux en moyenne de 2,5 ans par rapport aux Luxembourgeois. D'ailleurs la moitié d'entre eux ont plus de 46 ans (contre 43 pour les Luxembourgeois).

Ribeschpont est le troisième quartier les plus âgés de Dudelange (42,2 ans) avec la moitié de ces habitants ayant plus de 44 ans (soit 3 ans de plus que la moyenne communale).

Particularité sur le genre

Trois quartiers se distinguent des autres quant à l'âge selon le genre. Ainsi, le quartier Italie, deuxième quartier le plus jeune (38,5 ans) a la particularité de recenser des femmes plus jeunes de presque 3 ans en moyenne que les hommes. Le quartier le plus jeune, Schmelz (37,1 ans) et Tattebiérg (40 ans) sont les deux autres seuls quartiers où l'écart entre l'âge moyen des hommes et celui des femmes ne dépasse pas 0,3 an.

Les étrangers sont plus jeunes que les Luxembourgeois dans seulement 4 quartiers : Ribeschpont Centre Burange et Lenkeschléi - Kräizbiërg

Dans la moitié des quartiers, les résidents étrangers sont plus âgés en moyenne que leurs homologues luxembourgeois, avec des écarts modérés comme à Gaffelt (42,3 ans contre 40,6 ans pour les Luxembourgeois, soit 1,7 ans d'écart), ou des écarts beaucoup plus marqués comme dans le quartier Italie (à peu près 11 points) où les étrangers ont en moyenne 42 ans environ et les Luxembourgeois 31 ans.

Dans les autres quartiers, soit étrangers et Luxembourgeois ont en moyenne le même âge (Wolkeschdall – environ 39,7 ans), soit les étrangers sont plus jeunes de 1 à 2 ans, notamment à Ribeschpont, Centre, Burange et Lenkeschléi – Kräizbiërg.

Les analyses de la structure par âge à Dudelange et dans ses quartiers mettent en lumière un contraste assez net : certains quartiers, comme Burange, concentrent une population plus âgée, tandis que d'autres accueillent davantage de ménages jeunes (Italie). Plusieurs facteurs permettent de comprendre ces écarts.

La composition du parc de logements joue un rôle déterminant. Les quartiers où prédominent les maisons individuelles et les propriétaires occupants affichent généralement un âge moyen plus élevé. En effet, généralement, les propriétaires, surtout ceux ayant fini de payer leur emprunt, sont en moyenne plus âgés que les locataires (Leduc & al. 2021¹⁰). Et, même lorsque leurs enfants quittent le foyer et ces ménages tendent à rester durablement dans leur logement, ce qui augmente mécaniquement l'âge moyen du quartier. À l'inverse, les quartiers plus denses, caractérisés par une forte présence de logements collectifs et/ou locatifs, sont plus accessibles aux jeunes ménages et aux nouveaux arrivants, ce qui se traduit par un profil d'âge plus jeune.

Le niveau de renouvellement résidentiel renforce également ces différences. Dans les quartiers dominés par les maisons individuelles et la propriété, le *turn-over* des ménages est plus faible, ce qui limite l'arrivée de nouvelles familles. À l'opposé, les quartiers où le parc locatif est majoritaire connaissent une rotation plus importante, favorisant ainsi l'installation de jeunes ménages et le renouvellement des générations.

Dans l'ensemble, les contrastes démographiques observés entre quartiers reflètent donc largement les caractéristiques du parc résidentiel et les dynamiques de mobilité qui y sont associées.

¹⁰ Leduc, K., Lorentz, N., Vergnat, V., Peluso, E., Licheron, J., & Paccoud, A. (2021, Oct 7). [Évolution du taux d'effort des ménages résidents du Luxembourg selon leur mode d'occupation et leur niveau de vie entre 2016 et 2019](#). Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire - Observatoire de l'Habitat.

4. La composition familiale

En 2022, la structure des ménages au Grand-Duché de Luxembourg se caractérise par une forte proportion d'adultes vivant seuls, qui représentent 38% de l'ensemble des résidents (source : EU-SILC 2022¹¹). Cela signifie que près de deux ménages sur cinq sont constitués d'une seule personne, soulignant une tendance marquée vers la vie individuelle. Les couples forment ensemble près de la moitié des ménages (48%), se répartissant de manière relativement équilibrée entre couples avec enfants (23%) et couples sans enfants (25%). Les familles monoparentales représentent 5% des ménages au niveau national. Bien qu'elles soient en minorité, elles sont le plus souvent constituées d'une femme élevant seule ses enfants. Enfin, les autres types de ménages, incluant les colocations, les ménages intergénérationnels ou les structures de vie plus atypiques, représentent 9% des ménages résidents au Luxembourg.

Un tiers des ménages est composé d'un adulte vivant seul

La structure familiale à Dudelange révèle qu'un tiers des 8 843 ménages sont des adultes vivant seuls s'équilibrant entre hommes seuls (48%) et femmes seules (52%). Par ailleurs, près d'un dixième des ménages sont des familles monoparentales (9%), soit près du double du taux national. Par ailleurs, comme dans l'ensemble du pays, ces familles sont généralement dirigées par des femmes (80% d'entre elles). Concernant les couples, 17% sont des couples sans enfant, tandis que 26% déclarent avoir au moins un enfant : 11% ont un enfant et 15% ont deux enfants voire plus. Enfin, les 15% d'autres ménages sont des ménages atypiques composés soit de plusieurs générations de la même famille ou pas, soit de colocataires, mais cela peut être aussi les ménages vivant dans des structures spécialisées (foyer, maison de retraite, etc.).

Tableau 6. Répartition des ménages de Dudelange selon leur composition familiale et les quartiers en 2024.

| Lieu de résidence | | Adultes seuls | Familles monoparentales | Couple (2 adultes) | Couples avec enfant(s) | Autres types de ménages* | TOTAL |
|--------------------|----------|---------------|-------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------|-------|
| Grand-Duché (2022) | | 38% | 5% | 25% | 23% | 9% | 100% |
| Dudelange | % | 33% | 9% | 17% | 26% | 15%* | 100% |
| | Effectif | 2 923 | 814 | 1 527 | 2 261 | 1 318 | 8 843 |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, SILC 2022 (Grand-Duché), Calculs LISER

* La catégorie « autres types de ménages » se répartit entre ménages de 2 ou 3 adultes sans enfant (34%) ou avec enfant(s) (39%), de 4 ou 5 adultes sans enfant (7%) ou avec enfants (14%) et d'autres ménages dont la taille peut atteindre 12 personnes (7%).

¹¹ **Enquête EU-SILC** : Enquête annuelle sur le revenu et les conditions de vie (European Union Statistics on Income and Living Conditions), coordonnée par Eurostat. Elle fournit des données comparables entre pays européens sur les revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie des ménages.

Quel type de couples selon la nationalité ?

Dans l'ensemble de la commune, les couples sans enfant sont majoritairement composés de deux adultes de nationalité luxembourgeoise (59%), tandis les couples avec deux adultes de nationalité étrangère représentent 25% des cas et les couples mixtes 16%.

Lorsque les couples ont des enfants, la part des ménages entièrement luxembourgeois tombe à 45%. Les couples avec enfant(s) ayant à leur tête deux adultes étrangers représentent 36% de ces familles et les couples mixtes 19%.

Plus de familles chez les étrangers, et plus d'adultes seuls parmi les Luxembourgeois

Comme les effectifs de couples mixtes, Luxembourgeois (les deux adultes sont de cette nationalité) ou étrangers (les deux adultes sont étrangers) sont trop faibles dans certains quartiers pour permettre des comparaisons fiables, nous avons choisi d'attribuer à chaque ménage la nationalité de sa personne de référence. Cette méthode permet de constituer des sous-groupes suffisamment nombreux pour analyser les structures familiales sans risque de biais lié aux petits effectifs. Le découpage selon la nationalité permet d'affiner les analyses sur la composition familiale par rapport aux moyennes communales.

- ☆ Lorsque la personne de référence du ménage est Luxembourgeoise, les ménages d'adultes seuls sont plus fréquents (36% contre 28% chez les Luxembourgeois). Le profil diffère aussi : il s'agit plus souvent de femmes seules (56%), alors qu'ils sont plus fréquemment des hommes chez les étrangers (57%).
- ☆ Les familles monoparentales sont proportionnellement un peu plus fréquentes parmi les étrangers (11% contre 8% chez les Luxembourgeois) ; mais toujours plus fréquemment emmenées par des femmes à 80%.
- ☆ Par ailleurs, les étrangers forment plus fréquemment des familles avec enfants : 29% d'entre eux sont des couples avec au moins un enfant (23% parmi les Luxembourgeois).

Tableau 7. Répartition des ménages de Dudelange selon leur composition familiale et la nationalité de la personne de référence du ménage en 2024.

| Nationalité | | Adultes seuls | Familles monoparentales | Couple (2 adultes) | Couples avec enfant(s) | Autres types de ménages | TOTAL |
|--------------------------|----------|---------------|-------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|-------|
| Résidents luxembourgeois | % | 36% | 8% | 19% | 23% | 13% | 100% |
| | Effectif | 2009 | 463 | 1083 | 1300 | 718 | 5573 |
| Résidents étrangers | % | 28% | 11% | 14% | 29% | 18% | 100% |
| | Effectif | 914 | 351 | 444 | 961 | 600 | 3270 |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER



Les dynamiques par quartiers

Tableau 8. Répartition des ménages de Dudelange selon leur composition familiale et la nationalité de la personne de référence du ménage en 2024.

| Quartiers | Adultes seuls | | Familles monoparentales | | Couple (2 adultes) | | Couples avec enfant(s) | | Autres types de ménages | | TOTAL | |
|--------------------------|---------------|-------------|-------------------------|-------------|--------------------|-------------|------------------------|-------------|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| Dudelange | 2922 | 33% | 814 | 9% | 1527 | 17% | 2261 | 26% | 1318 | 15% | 8843 | 100% |
| Boudersberg | 141 | 30% | 39 | 8% | 96 | 20% | 144 | 30% | 56 | 12% | 476 | 100% |
| Brill | 186 | 31% | 88 | 15% | 92 | 16% | 139 | 23% | 90 | 15% | 595 | 100% |
| Burange | 439 | 39% | 93 | 8% | 215 | 19% | 258 | 23% | 136 | 12% | 1141 | 100% |
| Centre | 724 | 42% | 175 | 10% | 258 | 15% | 311 | 18% | 256 | 15% | 1724 | 100% |
| Gaffelt | 358 | 33% | 86 | 8% | 189 | 18% | 255 | 24% | 185 | 17% | 1073 | 100% |
| Italie | 53 | 22% | 24 | 10% | 31 | 13% | 63 | 26% | 69 | 29% | 240 | 100% |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 224 | 27% | 70 | 9% | 200 | 24% | 255 | 31% | 77 | 9% | 826 | 100% |
| Ribeschpont | 140 | 27% | 35 | 7% | 108 | 21% | 175 | 34% | 57 | 11% | 515 | 100% |
| Route de Luxembourg | 171 | 30% | 51 | 9% | 106 | 19% | 164 | 29% | 77 | 14% | 569 | 100% |
| Schmelz | 214 | 32% | 58 | 9% | 74 | 11% | 187 | 28% | 135 | 20% | 668 | 100% |
| Tattebiërg | 85 | 25% | 28 | 8% | 53 | 16% | 90 | 26% | 87 | 25% | 343 | 100% |
| Wolkeschdall | 187 | 28% | 67 | 10% | 105 | 16% | 220 | 33% | 93 | 14% | 672 | 100% |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER

Fortes parts d'adultes vivant seuls dans les quartiers Centre et Burange

Le Centre (42%) et Burange (39%) se distinguent par une proportion très élevée d'adultes seuls, bien au-dessus de la moyenne communale (33%). Néanmoins, à Burange, il s'agit plus fréquemment de femmes seules (65%) tandis qu'au Centre, 55% sont des hommes et 45% sont des femmes. Le fait que 25% des résidents de Burange soient des seniors augmente les probabilités qu'un certain nombre soit veufs aux âges plus avancés, surtout parmi les femmes qui ont une espérance de vie plus élevée. D'ailleurs, 12% des personnes habitant dans ce quartier se sont effectivement déclarées veuves, soit le double par rapport à Dudelange (6%) et la majorité des autres quartiers. À l'opposé, les quartiers Italie (22%) et Tattebiërg (25%) affichent les taux les plus bas d'adultes seuls. Et si dans le quartier Italie 70% sont des hommes, Tattebiërg présente un équilibre entre les deux genres.

Cette répartition se vérifie toujours parmi les ménages dont la personne de référence est luxembourgeoise aussi bien pour l'ensemble que pour la répartition selon le genre. En effet, Le Centre (47%) et Burange (42%) enregistrent les proportions les plus fortes d'adultes seuls parmi les Luxembourgeois et le quartier Italie la part la plus faible (23%), bien en dessous de la moyenne communale de 36%. Toutefois, lorsque la personne de



référence est étrangère, les répartitions sont plus homogènes. Ainsi, si le Centre recense toujours plus d'adultes seuls (37% soit 9 points de plus que la moyenne de la commune pour les étrangers), les quartiers de Burange, Gaffelt et Schmelz affichent des proportions (28 à 31%) autour de la moyenne de Dudelange. Par ailleurs, les quartiers Italie et Tattebiert enregistrent toujours les parts les plus faibles (22%), tout comme l'ensemble des autres quartiers, sauf ceux précités.

Familles monoparentales

Le quartier du Brill affiche la part la plus élevée de ménages monoparentaux : 15%, soit 6 points de plus que la moyenne à Dudelange. Ribeschpont est le quartier affichant le score le plus bas (7%). Par ailleurs, dans l'ensemble des quartiers, ces familles monoparentales sont, à l'instar de la commune, majoritairement dirigées par des femmes. Néanmoins, elles sont sous-représentées à Boudersberg (67%) et surreprésentées à Ribeschpont (88%).

Quelle que soit la nationalité de la personne à la tête de ce type de famille, Brill est toujours le quartier avec les taux les plus élevés : 11% de familles monoparentales parmi les Luxembourgeois (3 points de plus que la moyenne à Dudelange) et 17% parmi les étrangers (6 points de plus que la moyenne communale). Si parmi les Luxembourgeois, dans tous les autres quartiers la proportion de familles monoparentales est proche de la moyenne de Dudelange, parmi les étrangers les écarts sont un peu plus visibles. Par exemple, le quartier Route de Luxembourg affiche un score proche du Brill avec 15% de familles monoparentales. C'est à Boudersberg et Ribeschpont que les parts sont les plus faibles (6% soit 5 points de moins que la moyenne de la commune dans son ensemble).

Couples sans enfant (2 adultes)

Lenkeschléi-Kräizbiert (24%) et Ribeschpont (21%) comptent davantage de couples sans enfant que la moyenne (17%). A l'inverse, les quartiers Italie et Schmelz sont ceux où les couples sans enfants sont les moins présents (respectivement 13% et 11%).

Quelle que soit la nationalité, Lenkeschléi-Kräizbiert reste le quartier avec la plus forte proportion de couples sans enfant : 26% lorsque la personne de référence est luxembourgeoise (7 points de plus que la moyenne dans Dudelange), et 19% si elle est de nationalité étrangère (14% en moyenne communale). De même, c'est toujours à Schmelz que ce type de couple est proportionnellement moins fréquent (respectivement 15% et 8%).

Dans neuf quartiers sur les douze, les couples sans enfant sont majoritairement composés de deux adultes de nationalité luxembourgeoise, avec en tête Lenkeschléi-Kräizbiert (75% des couples sans enfant) Boudersberg (72%), Ribeschpont (71%) et Wolkeschdall (70%), bien au-dessus de la moyenne communale de 59%. A contrario, les couples où les deux adultes sont étrangers sont majoritaires dans les quartiers Italie (61% des couples – 25% pour tout Dudelange).

Couples avec enfants

Ribeschkpnt (34%), Wolkeschdall (33%), Lenkeschléi–Kräizbiérg (31%), et Boudersberg (30%) sont les quartiers les plus « familiaux », nettement au-dessus des 26% de l'ensemble de la commune. À l'inverse, avec ses 18%, le quartier Centre est moins concerné par les couples avec enfants, ce qui est plutôt cohérent avec la présence majoritaire d'adultes seuls.

Lorsque la personne de référence est luxembourgeoise, le classement de ces quartiers reste le même. Par contre, lorsque la personne de référence est de nationalité étrangère, à ces quatre quartiers se rajoute celui de la Route de Luxembourg, où 36% des ménages sont des couples avec enfant(s).

Dans la moitié des quartiers (Lenkeschléi –Kräizbiérg, Boudersberg, Ribeschkpnt, Wolkeschdall, Burange et Brill), les ménages dont les deux parents sont Luxembourgeois prédominent, avec 15 points de plus que la moyenne de Dudelange (45%). Ils représentent par exemple 61% des couples à Ribeschkpnt et Wolkeschdall. Les familles dont les deux parents sont étrangers sont surreprésentées dans les quartiers Italie (63% - 36% pour Dudelange) et Schmelz (57%).

Autres formes de ménages

Les quartiers Italie, Tattebiérg, et Schmelz se démarquent avec respectivement 29%, 25% et 20% d'autres types de ménages là où cette catégorie représente 15% en moyenne à Dudelange. En affinant ces autres types de ménages selon leur taille, ces trois quartiers affichent le double (voire plus) de ménages de 7 personnes et plus (entre 16 et 21%) par rapport aux autres quartiers et à la moyenne communale (8%).

Cette analyse de la composition familiale à Dudelange et ses quartiers a montré qu'il existait, d'une part, une zone avec une part importante d'adultes isolés, particulièrement concentrés au Centre et à Burange, et d'autre part une présence notable de familles (couples avec enfants) dans les quartiers en périphérie (Ribeschkpnt, Wolkeschdall, Lenkeschléi–Kräizbiérg). Selon la nationalité, quel que soit le quartier, les ménages étrangers se distinguent par une plus faible proportion d'adultes seuls, une prédominance de familles avec enfants, et un peu plus de familles monoparentales que les Luxembourgeois, surtout dans certains quartiers.



Tableau 9. Répartition des ménages de Dudelange et ses quartiers selon leur composition familiale et la nationalité de la personne de référence du ménage en 2024.

| Quartiers | Total adultes seuls | | Total familles monoparentales | | Couple (2 adultes) | | Total couples avec enfant(s) | | Autres types de ménages | | TOTAL | |
|---------------------------------|---------------------|-----|-------------------------------|-----|--------------------|-----|------------------------------|-----|-------------------------|-----|-------------|-------------|
| Résidents Luxembourgeois | | | | | | | | | | | | |
| Dudelange | 2009 | 36% | 463 | 8% | 1083 | 19% | 1300 | 23% | 718 | 13% | 5573 | 100% |
| Boudersberg | 119 | 32% | 33 | 9% | 79 | 21% | 104 | 28% | 39 | 10% | 374 | 100% |
| Brill | 144 | 37% | 53 | 14% | 70 | 18% | 78 | 20% | 43 | 11% | 388 | 100% |
| Burange | 360 | 42% | 66 | 8% | 167 | 19% | 172 | 20% | 95 | 11% | 860 | 100% |
| Centre | 416 | 47% | 72 | 8% | 145 | 16% | 129 | 15% | 121 | 14% | 883 | 100% |
| Gaffelt | 230 | 36% | 55 | 9% | 124 | 19% | 131 | 20% | 107 | 17% | 647 | 100% |
| Italie | 15 | 23% | <15 | 8% | <15 | 18% | 17 | 26% | 17 | 26% | 66 | 100% |
| Lenkeschléi - Kräizberg | 181 | 29% | 48 | 8% | 164 | 26% | 184 | 29% | 57 | 9% | 634 | 100% |
| Ribeschpont | 116 | 29% | 28 | 7% | 91 | 23% | 125 | 31% | 39 | 10% | 399 | 100% |
| Route de Luxembourg | 126 | 35% | 20 | 6% | 82 | 23% | 88 | 25% | 41 | 11% | 357 | 100% |
| Schmelz | 96 | 33% | 20 | 7% | 43 | 15% | 69 | 24% | 61 | 21% | 289 | 100% |
| Tattebiérg | 44 | 28% | <15 | 9% | 25 | 16% | 43 | 27% | 31 | 20% | 157 | 100% |
| Wolkeschdall | 161 | 31% | 49 | 9% | 81 | 16% | 160 | 31% | 67 | 13% | 518 | 100% |
| Résidents étrangers | | | | | | | | | | | | |
| Dudelange | 914 | 28% | 351 | 11% | 444 | 14% | 961 | 29% | 600 | 18% | 3270 | 100% |
| Boudersberg | 22 | 22% | <15 | 6% | 17 | 17% | 40 | 39% | 17 | 17% | 102 | 100% |
| Brill | 42 | 20% | 35 | 17% | 22 | 11% | 61 | 29% | 47 | 23% | 207 | 100% |
| Burange | 79 | 28% | 27 | 10% | 48 | 17% | 86 | 31% | 41 | 15% | 281 | 100% |
| Centre | 308 | 37% | 103 | 12% | 113 | 13% | 182 | 22% | 135 | 16% | 841 | 100% |
| Gaffelt | 128 | 30% | 31 | 7% | 65 | 15% | 124 | 29% | 78 | 18% | 426 | 100% |
| Italie | 38 | 22% | 19 | 11% | 19 | 11% | 46 | 26% | 52 | 30% | 174 | 100% |
| Lenkeschléi - Kräizberg | 43 | 22% | 22 | 11% | 36 | 19% | 71 | 37% | 20 | 10% | 192 | 100% |
| Ribeschpont | 24 | 21% | <15 | 6% | 17 | 15% | 50 | 43% | 18 | 16% | 116 | 100% |
| Route de Luxembourg | 45 | 21% | 31 | 15% | 24 | 11% | 76 | 36% | 36 | 17% | 212 | 100% |
| Schmelz | 118 | 31% | 38 | 10% | 31 | 8% | 118 | 31% | 74 | 20% | 379 | 100% |
| Tattebiérg | 41 | 22% | <15 | 8% | 28 | 15% | 47 | 25% | 56 | 30% | 186 | 100% |
| Wolkeschdall | 26 | 17% | 18 | 12% | 24 | 16% | 60 | 39% | 26 | 17% | 154 | 100% |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER



5. La mobilité résidentielle interne entre 2019 et 2024

Entre 2019 et 2024, la commune de Dudelange a enregistré 3 459 déménagements internes¹², soit un peu plus de 550 mouvements par an. Parmi les individus ayant changé de logement au cours de cette période, 23% (795) sont restées dans leur quartier d'origine, tandis que 77 % (2 664 individus) ont déménagé vers un autre quartier de la commune. Ces proportions traduisent une mobilité interne de quartier soutenue, avec une majorité de déménagements impliquant un changement de quartier.

Le quartier Centre se distingue comme celui connaissant la mobilité la plus importante. Il enregistre en effet le volume le plus élevé de départs vers d'autres quartiers (585), mais également le nombre le plus important d'arrivées (465) sur la période. Il s'agit également du premier quartier en nombre de migrations internes (266 mouvements). En proportion toutefois, ces déménagements représentent 31% de l'ensemble des départs, ce qui le place au deuxième rang derrière Lenkeschléi–Kräizbiërg (33%).

Les quartiers de Burange et Gaffelt affichent également des flux élevés et relativement équilibrés. Burange enregistre 292 départs et 318 arrivées, tandis que Gaffelt totalise 281 départs et 273 arrivées. À l'inverse, les quartiers de Boudersberg, Ribeschpont et Italie sont ceux qui présentent les volumes d'arrivées et de départs les plus faibles, ce qui s'explique notamment par leur plus faible population. Par exemple, Italie ne compte que 69 arrivées sur toute la période.

Concernant les migrations internes, les quartiers de Tattebiërg, Route de Luxembourg ou Brill (entre 12% et 13%) présentent des parts presque trois fois moins élevées de déménagements internes que celle du Centre ou Lenkeschléi – Kräizbiërg (entre 31% et 33%), traduisant une mobilité davantage orientée vers d'autres quartiers.

En termes d'attractivité, si le Centre reste le quartier qui reçoit le plus d'arrivées, Lenkeschléi–Kräizbiërg se positionne juste derrière avec 398 arrivées. Il s'agit d'ailleurs du quartier présentant le solde migratoire interne le plus favorable (+232), illustrant une attractivité résidentielle marquée sur la période.

¹² Dans cette partie, ne sont compris que les déménagements internes à Dudelange n'ayant pas d'information sur les déménagements vers (ou provenant) d'autres communes du pays ou à l'extérieur du pays.

Tableau 10. Répartition des individus ayant déménagé entre 2019 et 2024 dans Dudelange selon leurs quartiers de départ et d'arrivée.

| Quartiers | Tous les déménagement /départs | Déménagements internes dans le quartiers | | Déménagement vers d'autres quartiers | | Arrivées dans le quartier | Solde « Arrivée – Départs » du quartier |
|--------------------------|--------------------------------|--|-----|--------------------------------------|-----|---------------------------|---|
| | | Effectifs | % | Effectifs | % | | |
| Dudelange | 3 459 | 795 | | 2 664 | | | |
| Centre | 851 | 266 | 31% | 585 | 69% | 465 | -120 |
| Italie | 159 | 24 | 15% | 135 | 85% | 69 | -66 |
| Schmelz | 326 | 72 | 22% | 254 | 78% | 202 | -52 |
| Tattebiérg | 184 | 22 | 12% | 162 | 88% | 125 | -37 |
| Brill | 238 | 31 | 13% | 207 | 87% | 197 | -10 |
| Gaffelt | 364 | 83 | 23% | 281 | 77% | 273 | -8 |
| Ribeschkpnt | 153 | 26 | 17% | 127 | 83% | 130 | 3 |
| Route de Luxembourg | 200 | 26 | 13% | 174 | 87% | 178 | 4 |
| Wolkeschdall | 241 | 60 | 25% | 181 | 75% | 193 | 12 |
| Burange | 375 | 83 | 22% | 292 | 78% | 318 | 26 |
| Boudersberg | 119 | 19 | 16% | 100 | 84% | 136 | 36 |
| Lenkeschléi - Kräizbiérg | 249 | 83 | 33% | 166 | 67% | 398 | 232 |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER

Globalement, une dynamique contrastée se dessine entre le nord et le sud de la commune. Les quartiers situés au sud (Centre, Italie, Schmelz¹³) présentent des soldes migratoires internes négatifs, signe d'une perte nette d'habitants au profit d'autres quartiers. À l'inverse, les quartiers du nord, comme Ribeschkpnt (+3), Burange (+26), Boudersberg (+36) ou Lenkeschléi – Kräizbiérg (+232), enregistrent des soldes stables ou positifs, suggérant une attractivité renforcée. Ces tendances pourraient suggérer un glissement progressif des préférences résidentielles vers les zones nord de la commune. Par exemple, parmi les résidents quittant le Centre, 10% se réinstallent à Burange et 12,7% à Lenkeschléi–Kräizbiérg, soit deux quartiers situés au nord et est.

Par ailleurs, une lecture complémentaire à travers la typologie¹⁴ « Nord / Sud / Autres quartiers » confirme ces tendances. Les habitants des quartiers du Sud restent dans leur zone d'origine dans 44% des déménagements, tandis que 30% s'installent dans les quartiers du Nord et 26% dans d'autres quartiers. À l'inverse, les habitants des quartiers du Nord présentent une stabilité territoriale plus élevée : 58% demeurent dans cette même zone, tandis que 21% déménagent vers le Sud et 21% vers d'autres quartiers.

¹³ Centre (-120), Italie (-66) ou encore Schmelz (-52)

¹⁴ Nord = Boudersberg, Burange, Lenkeschléi–Kräizbiérg, Ribeschkpnt, Wolkeschdall ; Sud = Centre, Italie et Schmelz ; Autres.



Les quartiers classés « Autres » affichent des flux plus équilibrés, sans orientation dominante vers une zone spécifique. Ces résultats suggèrent un ancrage résidentiel plus fort au nord qu’au sud, ce dernier apparaissant davantage mobile à l’intérieur de la commune.

Tableau 11. Répartition des individus ayant déménagé entre 2019 et 2024 dans Dudelange selon les quartiers (Nord-Sud-Autres) de départ et d’arrivée.

| | | Arrivée à ... | | | Total |
|--------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-------|
| | | Quartiers "Sud" | Quartiers "Nord" | Autres quartiers | |
| Départ de... | Quartiers "Sud" | 44% | 30% | 26% | 100% |
| | Quartiers "Nord" | 21% | 58% | 21% | 100% |
| | Autres quartiers | 28% | 36% | 36% | 100% |

Source : Registre population Dudelange, extraction novembre 2024, Calculs LISER

6. Langues principales de la population résidente

Le grand-duché se démarque par sa diversité linguistique. En effet, la moitié de la population est d'origine étrangère et la plupart des habitants maîtrisent plusieurs langues. De ce fait, dans l'administration, trois langues officielles sont retenues à savoir le luxembourgeois, le français et l'allemand. Néanmoins en 2021, un tiers de la population du Grand-Duché ne parle aucune de ses trois langues (29% en 2011). A Dudelange, le constat est similaire avec des parts respectivement de 33% en 2021 et 30% en 2011.

Lors du recensement en 2021, les résidents étaient invités à répondre à une question portant sur les langues qui s'intitulait « Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous connaissez le mieux » et à laquelle la personne n'avait qu'un choix de réponse. Cette langue indiquée sera appelée langue principale.

Dans l'ensemble du Grand-Duché, le Luxembourgeois est de loin la première langue principale citée, c'est-à-dire la langue dans laquelle la personne se sent le plus à l'aise, puisqu'elle concerne près de la moitié des résidents (49%). Le portugais et le français arrivent derrière (15%) devant les autres langues comme par exemple l'anglais (4%), l'italien (4%) et l'allemand (3%).

L'ordre entre les différentes langues principales ne varie pas pour Dudelange même si la part de personnes déclarant le luxembourgeois comme langue principale croît à 55% et celle relative au portugais à 21%. Le français est un peu moins convoité que dans l'ensemble du pays avec 11%. Dix ans auparavant, l'ordre des langues principales n'était pas différent même le luxembourgeois était un peu plus utilisé (60%), et le français un peu moins (9%).

Tableau 12. Répartition des langues principales en 2021 et 2011.

| | Luxembourgeois | | Portugais | | Français | | Autre | |
|-------------|----------------|------|-----------|------|----------|------|-------|------|
| | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 |
| Grand-Duché | 56% | 49% | 16% | 15% | 12% | 15% | 16% | 21% |
| Dudelange | 60% | 55% | 21% | 21% | 9% | 11% | 10% | 13% |

Source : STATEC, RP 2011-2021, Calculs LISER

Le Luxembourg compte 3 langues administratives à savoir le luxembourgeois, le français et l'allemand. Une personne est dite allophone lorsqu'aucune des trois langues officielles n'est sa langue maternelle ou principale. Ainsi, à Dudelange, un tiers de la population était allophone en 2021 (30% en 2011) tout comme dans l'ensemble du Grand-Duché.

II. Éducation, structures d'accueil périscolaire et garde d'enfants

Cette partie dédiée à l'éducation aborde d'une part la question de l'enseignement fondamental, et d'autre part les structures d'accueil périscolaires.

Le premier aspect vise à analyser la distribution tant spatiale que sociale des élèves inscrits dans les écoles fondamentales publiques, âgés de 3 ans et plus. Le second aspect apporte des informations sur les différents types de structures d'accueil et de services pour encadrer les élèves en dehors des temps scolaires (crèches, maisons relais, assistantes parentales...).

L'éducation et la garde d'enfants constituent des défis majeurs pour les acteurs institutionnels, tant à l'échelle nationale que locale. Au Luxembourg, ces questions demeurent complexes compte tenu de la croissance démographique que connaît le pays depuis plus de vingt ans, mais aussi des profils multiculturels des nouveaux arrivants qui ne parlent pas nécessairement l'une des trois langues officielles.

La plupart des données statistiques proviennent des services communaux « Enseignement fondamental » et « Éducation et accueil », respectivement pour l'année scolaire 2024-25 et pour celle de 2023-2024, ainsi que pour les années 2014-2015 et 2019-20, pour étudier les évolutions. Les données ont été collectées en octobre 2024.

Il importe de signaler que durant une année scolaire, de nombreux élèves sont amenés à changer d'établissements pour des raisons familiales ou personnelles. Par conséquent, les données statistiques sur la fréquentation des écoles peuvent varier au cours de l'année et peuvent ainsi rendre les comparaisons malaisées entre différentes bases de données.

1. Écoles fondamentales

1.1. La population scolaire

La Ville de Dudelange dispose pour l'année scolaire 2024-2025 de sept écoles fondamentales sur son territoire, dont deux sont configurées sur plusieurs sites (Brill et Deich) permettant d'accueillir les enfants - pour l'éducation précoce et préscolaire – à proximité de leur lieu de résidence. Au total, les écoles fondamentales de la commune comptaient pour cette rentrée scolaire 1 890 élèves. Pour rappel, à l'heure actuelle il n'existe aucune école privée à Dudelange.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des élèves selon les écoles et les différentes structures scolaires. Les trois plus grandes écoles sont celles du Brill, de Gaffelt et de Deich, avec respectivement 477, 318 et 300 élèves.

Tableau 13. Distribution des élèves inscrits dans les écoles fondamentales de Dudelange.

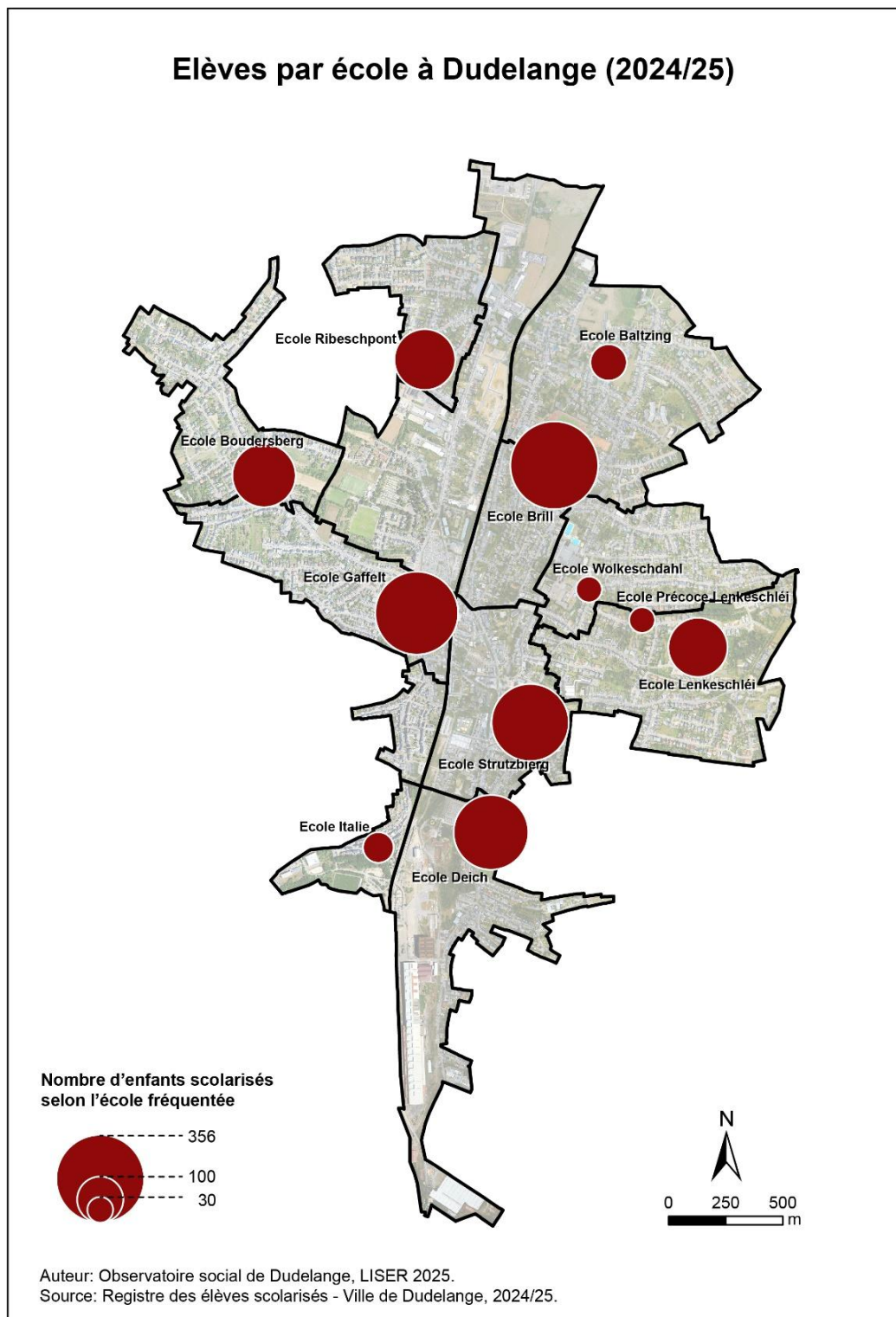
| Structures scolaires | Cycle | Ecoles | Nombre d'élèves |
|----------------------|-------------|-------------|-----------------|
| Baltzing (Burange) | Cycle 1 - 2 | Brill | 61 |
| Boudersberg | Cycle 1 - 4 | Boudersberg | 187 |
| Brill | Cycle 1 - 4 | Brill | 356 |
| Brill-Lenkeschléi | Cycle 1 | Brill | 30 |
| Deich | Cycle 1 - 4 | Deich | 257 |
| Gaffelt | Cycle 1 - 4 | Gaffelt | 318 |
| Italie | Cycle 1 | Deich | 43 |
| Lenkeschléi | Cycle 1 - 4 | Lenkeschléi | 162 |
| Ribeschkpnt | Cycle 1 - 4 | Ribeschkpnt | 172 |
| Strutzbierg (Centre) | Cycle 1 - 4 | Strutzbierg | 274 |
| Wolkeshdall | Cycle 1 | Brill | 30 |
| Total | | | 1890 |

Source : Service Enseignement fondamental (2024)

On notera d'une part que 11 élèves inscrits dans les écoles ne résident pas dans la commune, et d'autre part que 20 enfants sont rattachés à une « adresse non officielle » (p.ex. habitant dans une chambre au-dessus d'un café, etc.).



Carte 5. Carte du nombre d'élèves inscrits dans les écoles fondamentales.



Lorsque l'on compile ces données à l'échelle des quartiers de la Ville, c'est-à-dire en comptabilisant les élèves inscrits dans les écoles fondamentales de la commune en fonction de leur lieu de résidence, le quartier Centre concentre une part importante des élèves inscrits (327 enfants, soit plus de 17% des enfants scolarisés) ; viennent ensuite les quartiers de Burange, Gaffelt, Schmelz et Lenkeschléi – Kräizbiërg. Malgré tout, la Carte 5 indique une certaine homogénéité dans la répartition spatiale des enfants scolarisés.

Cette section vise à comparer les données sur la population âgée de 3 à 12 ans résidant dans la commune de Dudelange avec les données sur la population scolarisée dans la commune.

Les données démographiques du registre de la population de 2024 révèlent que plus de 10% de la population de la commune sont des enfants âgés entre 3 et 12 ans. Leur répartition spatiale est assez homogène puisque la part de ces enfants au sein de la population des différents quartiers varie entre 11,8% (Wolkeschdall) au plus haut, et 8,4% (Tattebiërg) au plus bas.

Le nombre total d'enfants âgés entre 3 et 12 ans est de 2 210 ; ce qui veut dire que 320 enfants de cette tranche d'âge ne sont pas inscrits dans une école fondamentale de la commune mais dans une autre école publique ou privée, très probablement au Luxembourg pour la majeure partie d'entre eux. La population scolarisée à Dudelange est ainsi composée de 85,5% d'enfants âgés de 3 à 12 ans résidant dans la commune.

À une échelle infra-communale, on note des différences somme toute assez importantes. Dans six quartiers de la commune, la part des enfants de 3 à 12 ans inscrits dans les écoles fondamentales est supérieure à 85%, alors que dans les quartiers Gaffelt, Route de Luxembourg et Wolkeschdall, cette part ne dépasse pas les 78%, ce qui signifie que près d'un enfant sur quatre ne fréquente pas une école de la commune.

Tableau 14. Comparaison entre la population âgée de 3 à 12 ans et la population scolaire.

| Quartiers | Population âgée de 3-12 ans | Nombre élèves inscrits | Part des enfants de 3-12 ans inscrits dans les écoles de Dudelange (en %) | Différence |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|---|------------|
| Boudersberg | 118 | 107 | 90,7 | 11 |
| Brill | 165 | 138 | 83,6 | 27 |
| Burange | 238 | 214 | 89,9 | 24 |
| Centre | 370 | 327 | 88,4 | 43 |
| Gaffelt | 246 | 191 | 77,6 | 55 |
| Italie | 77 | 69 | 89,6 | 8 |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 215 | 183 | 85,1 | 32 |
| Ribeschpont | 116 | 100 | 86,2 | 16 |
| Route de Luxembourg | 141 | 109 | 77,3 | 32 |
| Schmelz | 229 | 189 | 82,5 | 40 |
| Tattebiërg | 87 | 71 | 81,6 | 16 |
| Wolkeschdall | 208 | 161 | 77,4 | 47 |
| Dudelange | 2210 | 1890 | 85,5 | 320 |

Source : Service Enseignement fondamental (2024) et Registre de la population (2024)

1.2. Évolution de la population scolaire

La ville de Dudelange a connu au cours des dix dernières années une croissance de sa population, passant de 20 000 habitants en 2014 à 22 201 en 2024¹⁵, soit une progression de plus de 10%. Comparée aux autres communes de la Région Sud, cette croissance est pourtant moins forte. A Schiffange et à Esch-sur-Alzette, par exemple, la croissance démographique y est nettement supérieure, respectivement de +23% et +15%. Ces tendances démographiques se retrouvent-elles dans l'évolution de la population scolaire ? Sur cette même période, le nombre des élèves inscrits dans les écoles fondamentales publiques a augmenté également, mais dans des proportions plus faibles que la population totale (+6,4%), passant de 1 777 élèves en 2014 à 1 890 élèves en 2024. La croissance démographique à Dudelange concerne donc en priorité des personnes âgées de plus de 12 ans. Les résultats du dernier recensement confirment cette observation, puisque Dudelange apparaît comme l'une des communes de la région avec l'âge moyen le plus élevé¹⁶.

À une échelle infra-communale, avec les données du Service Enseignement fondamental pour les années 2014 et 2024, on observe que la population des 3-12 ans a varié fortement selon les quartiers : dans neuf quartiers sur douze, les données indiquent une augmentation du nombre d'élèves. Il est à noter que dans les quartiers du Centre ou de Lenkeschléi – Kräizbiereg la population scolaire a augmenté de plus de 50% alors que dans les quartiers de Tattebiereg, Ribeschpont et Route de Luxembourg, le nombre d'élève a baissé, respectivement de -16,5%, -11,5% et -6,0%.

Ces évolutions démographiques mettent en lumière des enjeux d'anticipation des besoins scolaires. Au cours des dix dernières années, les infrastructures scolaires se sont adaptées : certaines écoles ont fermé (Echerdahl et Waldschoul), d'autres ont vu leur capacité d'accueil augmentée (Deich et surtout Lenkeschléi), et d'autres encore ont été créées (Brill-Lenkeschléi pour le cycle 1).

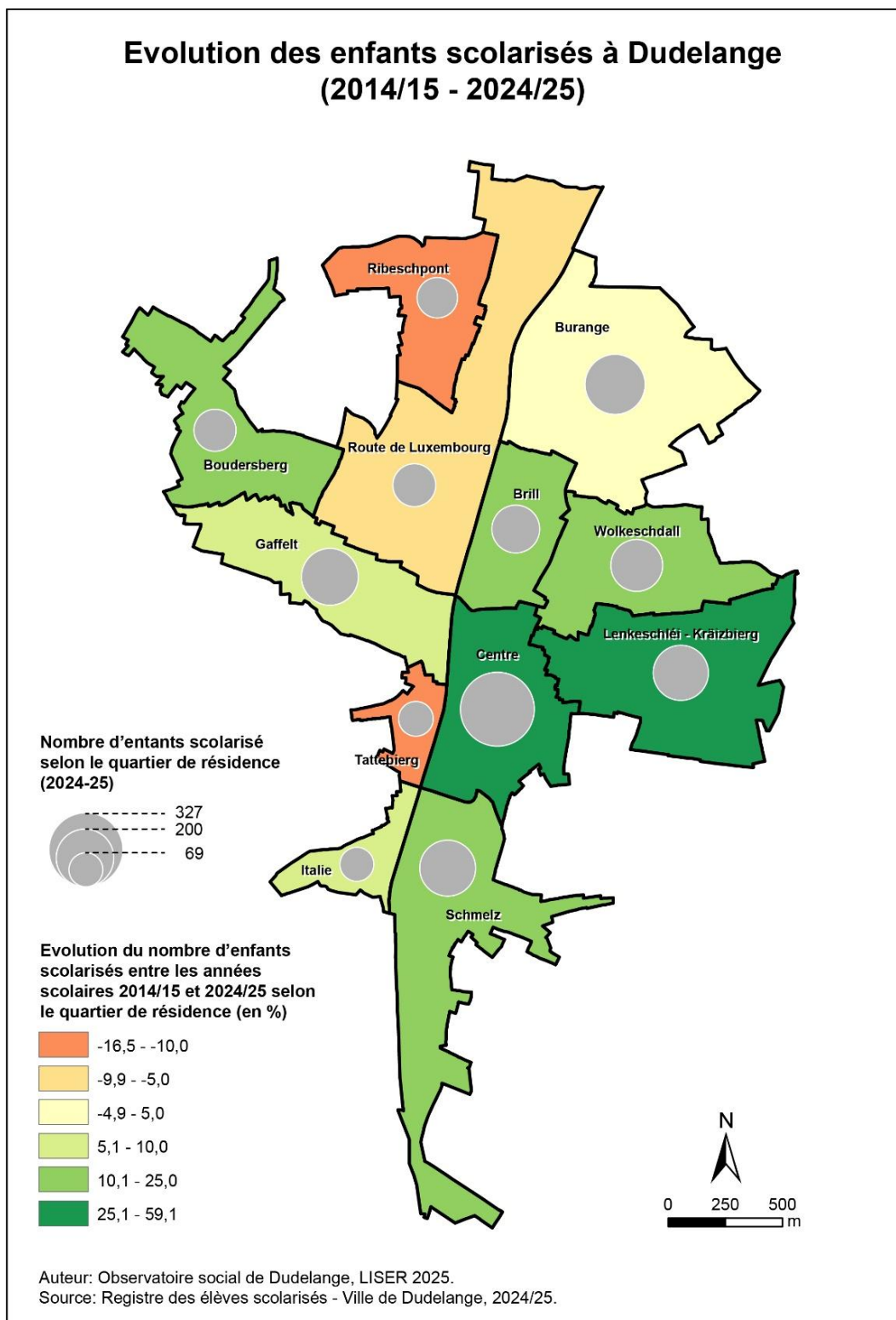
À court et moyen terme, la construction d'une nouvelle école primaire est d'ores et déjà en voie de réalisation dans le quartier de Burange (Démolition-reconstruction-agrandissement de l'école Baltzing¹⁷) dont la capacité d'accueil sera de 235 élèves allant du précoce au cycle 4 ; une maison relais y sera associée également. En outre, une future école dans le quartier de NeiSchmelz est également programmée.

¹⁵ <https://www.dudelange.lu/index.php/une-ville-se-presente-2/>

¹⁶ <https://statistiques.public.lu/fr/recensement/repartition-territoriale.html>

¹⁷ https://sadudelangedata.blob.core.windows.net/files/2023/08/Ecole-Baltzing_Presentation_w_Annexe.pdf

Carte 6. Carte de l'évolution de la population scolaire entre 2014-2015 et 2024-2025 par quartier.



1.3. Cycle et genre

A Dudelange, la distribution de la population scolaire est de manière générale assez équilibrée entre les différents niveaux de l'enseignement fondamental. On dénombre en moyenne un peu plus de 200 élèves pour chaque cycle.

Tableau 15. Répartition des élèves par cycle du primaire et par genre (2024).

| Cycle | Genre | | Total |
|--------------|------------|------------|-------------|
| | Filles | Garçons | |
| 1.0 | 54 | 83 | 137 |
| 1.1 | 112 | 96 | 208 |
| 1.2 | 112 | 125 | 237 |
| 2.1 | 112 | 98 | 210 |
| 2.2 | 118 | 124 | 242 |
| 3.1 | 107 | 108 | 215 |
| 3.2 | 117 | 107 | 224 |
| 4.1 | 119 | 109 | 228 |
| 4.2 | 97 | 92 | 189 |
| Total | 948 | 942 | 1890 |

Source : Service Enseignement fondamental (2024)

Cet équilibre se retrouve à l'échelle de la commune en ce qui concerne la répartition par genre, le nombre de garçons et de filles scolarisés étant relativement similaire. De même, à l'échelle des quartiers, les différences sont minimes, sauf exception (ex. : le quartier de Wolkeschdall compte nettement plus de garçons (près de 60%) que de filles, alors qu'à Burange, c'est l'exact opposé).



Tableau 16. Répartition des élèves par quartier et par genre.

| Quartiers | Filles | Garçons | Total |
|--------------------------|---------------|----------------|--------------|
| Boudersberg | 50 | 57 | 107 |
| Brill | 64 | 74 | 138 |
| Burange | 126 | 88 | 214 |
| Centre | 162 | 165 | 327 |
| Gaffelt | 91 | 100 | 191 |
| Italie | 39 | 30 | 69 |
| Lenkeschléi - Kräizbiérg | 97 | 86 | 183 |
| Ribeschnpnt | 44 | 56 | 100 |
| Route de Luxembourg | 52 | 57 | 109 |
| Schnmelz | 101 | 88 | 189 |
| Tattebiérg | 36 | 35 | 71 |
| Wolkeschnhdall | 68 | 93 | 161 |
| Dudelange | 948 | 942 | 1890 |

Source : Service Enseignement fondamental (2024)



1.4. Nationalités

A l'instar de la distribution selon les nationalités de la population totale de la commune, les données du service Enseignement fondamental indiquent que 60 % des élèves sont Luxembourgeois : 1 147 élèves sont Luxembourgeois et 726 élèves ont une nationalité étrangère¹⁸.

A l'échelle des structures scolaires, certaines écoles sont davantage composées d'élèves luxembourgeois : Baltzing (Burange) et Lenkeschléi (plus de 80%), Wolkeschdall et Boudersberg (plus de 70%). A l'inverse, les écoles de Deich et Italie sont majoritairement composées d'élèves de nationalités étrangères (plus de 55 %).

Au niveau des quartiers de résidence des élèves du fondamental, on constate aussi une certaine hétérogénéité : 7 quartiers sur 12 sont composés de plus de 60% d'élèves luxembourgeois. Trois quartiers ressortent particulièrement : Lenkeschléi – Kräizbiërg et Boudersberg, où plus de quatre élèves sur cinq ont la nationalité luxembourgeoise, auxquels on pourrait rajouter Wolkeschdall (77% d'élèves luxembourgeois). A l'inverse, certains quartiers sont en majorité composés d'élèves de nationalité étrangère : Centre, Italie, Schmelz et Tattebiërg (ces deux derniers quartiers ayant les deux plus forts taux d'étrangers parmi les enfants scolarisés, respectivement 57% et 55%).

Entre 2014 et 2024, on observe une augmentation de près de 10 points de pourcentage des élèves de nationalité étrangère. Par ailleurs, en 2014, aucun quartier n'était composé d'une majorité d'élèves étrangers (les plus hauts taux étaient de 47 % et se trouvaient dans les quartiers Italie, Tattebiërg et Schmelz).

Il est à noter qu'il n'y a pas de différences flagrantes entre les niveaux scolaires (cycles) et la distribution des élèves selon les nationalités (luxembourgeois ou étranger).

¹⁸ Pour information, au moment de la collecte des données, 17 élèves nouvellement inscrits n'avaient pas de nationalité affectée dans le système de gestion scolaire.

Carte 7. Carte des nationalités des élèves inscrits dans les écoles fondamentales à Dudelange, par quartier.

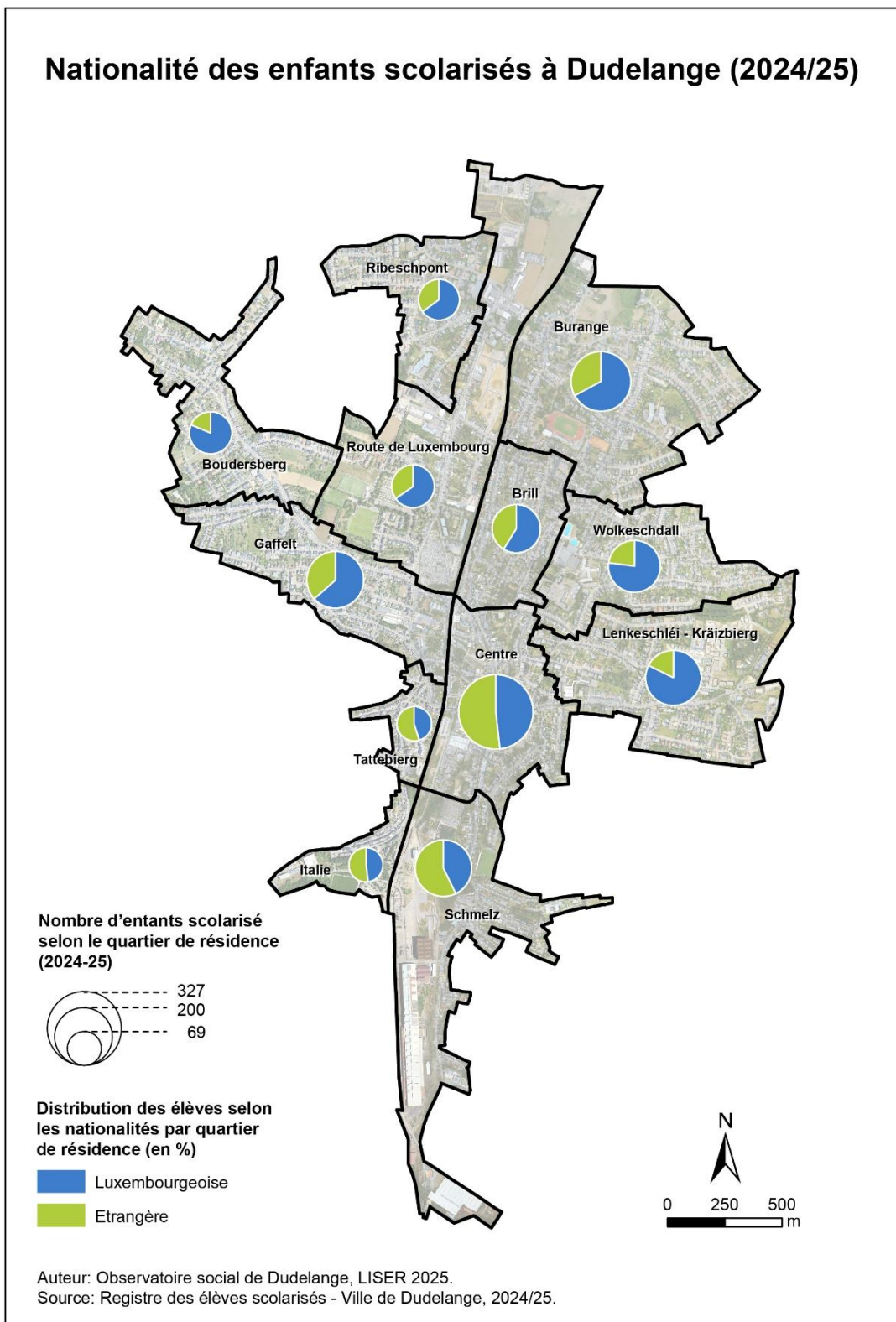


Tableau 17. Évolution de la répartition des élèves par quartier et par nationalité.

| Quartiers | Nationalité 2014-2015 | | | |
|---------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| | Nombre d'élèves étrangers | Part des élèves étrangers (en %) | Nombre d'élèves luxembourgeois | Part des élèves luxembourgeois (en %) |
| Boudersberg | 12 | 13,5 | 77 | 86,5 |
| Brill | 29 | 23,8 | 93 | 76,2 |
| Burange | 52 | 25,2 | 154 | 74,8 |
| Centre | 80 | 36,9 | 137 | 63,1 |
| Gaffelt | 61 | 33,7 | 120 | 66,3 |
| Italie | 31 | 47,7 | 34 | 52,3 |
| Ribeschnon | 13 | 11,5 | 100 | 88,5 |
| Route de Luxembourg | 36 | 31,0 | 80 | 69,0 |
| Schnelz | 68 | 44,2 | 86 | 55,8 |
| Tattebierg | 38 | 44,7 | 47 | 55,3 |
| Wolkeschnall | 27 | 18,6 | 118 | 81,4 |
| Dudelnge | 545 | 30,7 | 1232 | 69,3 |

| Quartiers | Nationalité 2024-2025 | | | |
|---------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| | Nombre d'élèves étrangers | Part des élèves étrangers (en %) | Nombre d'élèves luxembourgeois | Part des élèves luxembourgeois (en %) |
| Boudersberg | 20 | 18,7 | 86 | 80,4 |
| Brill | 57 | 41,3 | 81 | 58,7 |
| Burange | 70 | 32,7 | 143 | 66,8 |
| Centre | 169 | 51,7 | 157 | 48,0 |
| Gaffelt | 70 | 36,6 | 121 | 63,4 |
| Italie | 36 | 52,2 | 33 | 47,8 |
| Ribeschnon | 35 | 35,0 | 65 | 65,0 |
| Route de Luxembourg | 38 | 34,9 | 71 | 65,1 |
| Schnelz | 108 | 57,1 | 81 | 42,9 |
| Tattebierg | 39 | 54,9 | 32 | 45,1 |
| Wolkeschnall | 37 | 23,0 | 124 | 77,0 |
| Dudelnge | 726 | 38,4 | 1147 | 60,7 |

Source : Service Enseignement fondamental (2014, 2024)



2. Structures d'accueil pour les enfants

L'accueil des jeunes enfants peut avoir lieu dans différents types de structures et deux modes principaux s'offrent aux parents :

- l'accueil collectif, qui permet à l'enfant d'être accueilli par des professionnels de la petite enfance au sein de groupes structurés par âge, dans un lieu dédié. Ces structures d'accueil peuvent être de taille et de statut variable (micro-crèches à grandes crèches, publiques, privées à but lucratif et privées associatives) ; et
- l'accueil individuel, qui permet d'être reçu au domicile d'une assistante parentale, en compagnie d'autres enfants (généralement entre 4 et 5). Un agrément est octroyé après contrôle par l'administration publique pour exercer l'activité d'assistance parentale au domicile de l'assistante parentale.

Dans cette section, sont successivement traités l'accueil en crèche, dans les maisons relais et chez les assistantes parentales.



2.1. Crèches

La commune de Dudelange compte trois crèches publiques : Italie, Minettsdepp et Nuddelsfabrik. La première se situe dans le quartier éponyme et les deux autres offrent une localisation assez centrale, respectivement dans les quartiers du Brill et de la Route de Luxembourg.

En 2023, les crèches publiques pouvaient accueillir chaque semaine une centaine d'enfants âgés de 2 mois à 4 ans.

En dépit de l'augmentation continue de cette capacité d'accueil ces dernières années, 200 personnes restent sur liste d'attente pour obtenir une place en crèche (ce chiffre est globalement stable depuis quelques années).

Un projet de crèche est actuellement en cours de réalisation au nouveau lotissement "A Bëlleg" (quartier Route de Luxembourg), pour compléter l'offre dudelangeoise de crèches et répondre aux besoins des parents.

Tableau 18. Nombre d'enfants pris en charge dans les crèches publiques de la commune.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| Crèche Italie | | | | 28 | 41 | 42 |
| Crèche Minettsdepp | 19 | 27 | 37 | 38 | 40 | 48 |
| Crèche Nuddelsfabrik | 10 | 14 | 18 | 21 | 22 | 23 |
| Total | 29 | 41 | 55 | 87 | 103 | 113 |

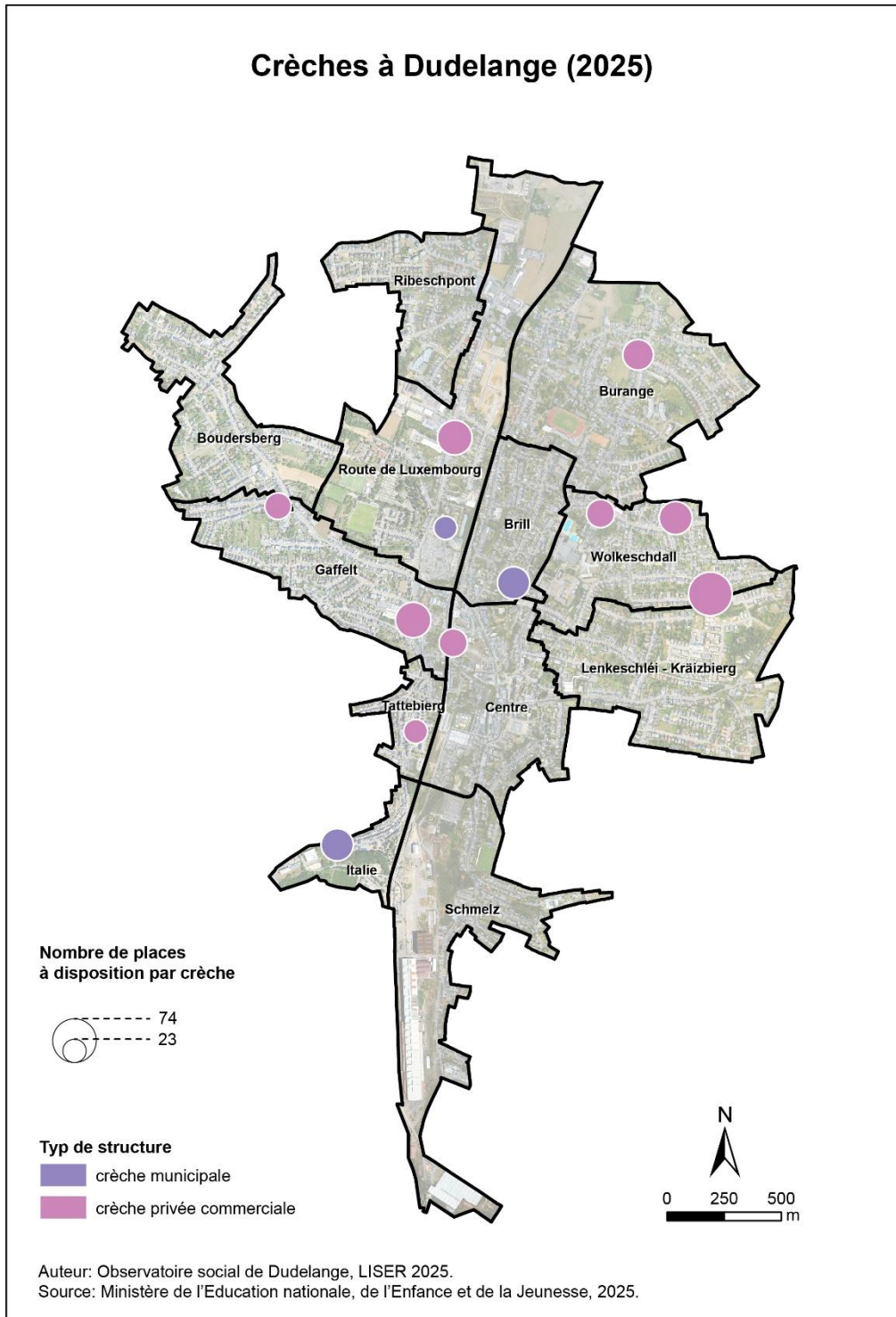
Source : Service Education et Accueil (2024)

Précision : Le nombre d'enfants pris en charge dans les crèches est calculé par le service « Éducation et accueil » en se basant sur les heures prestées par le personnel (14 personnes) pour encadrer les enfants (0-2 ans : 1 adulte pour 6 enfants ; 2-4 ans : 1 adulte pour 8 enfants). Ces chiffres ne reflètent en rien la capacité d'accueil des infrastructures.

Il est à noter que neuf crèches privées sont établies dans la commune et complètent l'offre publique, notamment d'un point de vue spatial, avec une présence notamment dans les quartiers Gaffelt, Burange, Tattebiérg ou encore Wolkeschdall. La capacité d'accueil cumulé des crèches privées est de plus de 300 places¹⁹.

¹⁹ Ces données proviennent du site du ministère de l'éducation : <https://ssl.education.lu/sea/StaarkKanner?UniteTypelds=9022%2C7021%2C4021%2C4022&Nom=&Localite=Dudelange>

Carte 8. Carte de localisation des crèches à Dudelange.



2.2. Maisons relais

Depuis une quinzaine d'années, des efforts ont été consentis par les pouvoirs publics pour offrir plus de garantie dans l'éducation périscolaire des enfants à la fois en matière d'instruction, mais également en ce qui concerne les activités culturelles et les loisirs. L'encadrement périscolaire a été revu en ce sens, avec la création des maisons relais et l'élaboration d'un contenu plus qualitatif.

Les maisons relais sont des structures de garde de jour gérées par des professionnels et destinées à accueillir des enfants âgés généralement entre trois et douze ans. Les parents peuvent y inscrire leurs enfants en dehors des heures d'école et cela de manière flexible.

La commune de Dudelange dispose de 12 maisons relais ayant obtenu la certification *Service d'éducation et d'accueil (SEA)*, permettant de s'occuper d'enfants selon des standards appropriés (personnel socio-éducatif formé, qualité des infrastructures ou encore respect des normes de sécurité). Trois structures privées ou *Foyers de jour*, complètent l'offre publique.

Depuis la mise en œuvre du règlement grand-ducal du 16 mars 2012, chaque commune a l'obligation d'élaborer un plan d'encadrement périscolaire (PEP)²⁰ afin d'intensifier l'échange et la collaboration entre les maisons relais et les écoles. Le principal objectif du PEP est de coordonner, sur chaque site, les activités de l'école et des structures d'accueil : soutien aux devoirs, utilisation commune de ressources, échanges réguliers entre les professionnels des deux structures afin de garantir une certaine cohérence entre l'apprentissage formel et non-formel.

En matière d'infrastructure, la capacité d'accueil maximale des 12 maisons relais est de 1 366 places. Leur répartition spatiale est fortement corrélée à celle des écoles fondamentales, ainsi qu'à leur taille.

²⁰ <https://administration-transparente.dudelange.lu/document/167/download>

Tableau 19. Capacité d'accueil des maisons relais en 2025.

| Maison relais | Capacité d'accueil |
|-----------------------|--------------------|
| An der Schwemm | 130 |
| Boudersberg | 109 |
| Brill | 84 |
| Deich | 51 |
| Gaffelt | 215 |
| Italie | 30 |
| Lenkeschléi | 240 |
| Lenkeschléi - Précoce | 37 |
| Ribeschkpont | 171 |
| Strutzbierg | 218 |
| Waldschoul | 58 |
| Wolkeshdall | 23 |
| Total | 1366 |

Source : Service Education et Accueil (2025)

Pour l'année 2023-24, 1 147 enfants étaient inscrits dans une des maisons relais de la commune. Les quartiers du Centre, de Lenkeschléi – Kräizbierg, de Gaffelt, de Burange et de Wolkeshdall étaient ceux avec le plus d'enfants admis.

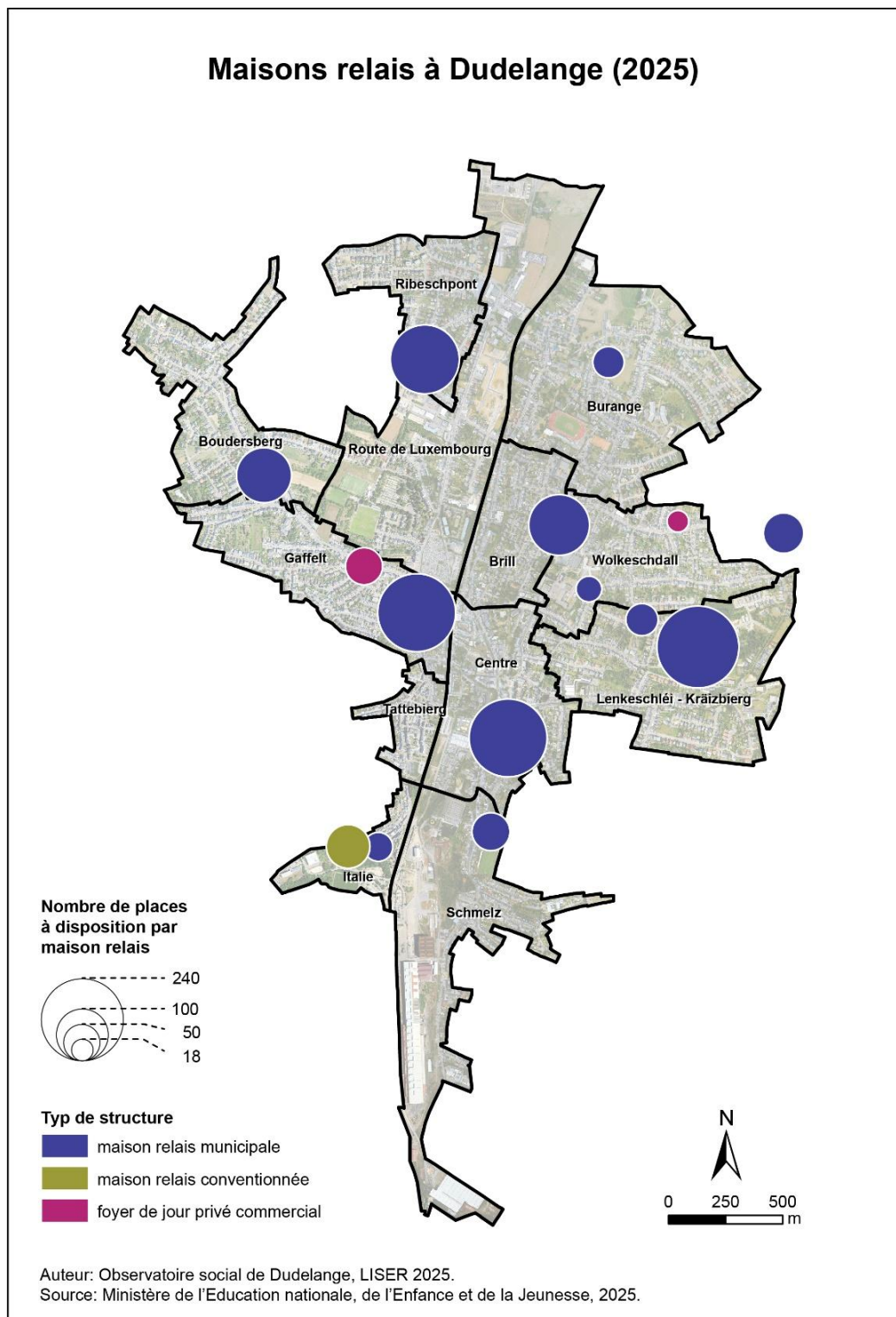
Il faut souligner que certains enfants admis l'ont été seulement partiellement, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas bénéficié de ce service pour toutes les plages horaires souhaitées ; cela n'a concerné néanmoins que 13 enfants. Par ailleurs, certains enfants ne résidant pas à Dudelange bénéficient d'un accueil en maisons relais du fait de leur inscription dans l'une des écoles de la commune ou du fait d'un changement d'adresse du domicile au cours de l'année.

Dans certains quartiers, les capacités d'accueil sont supérieures à la demande comme à la Lenkeschléi (137 enfants pour 240 places) et à Ribeschkpont (120 enfants pour 171 places)²¹, alors que d'autres quartiers, les maisons relais doivent gérer des listes d'attente puisque la demande dépasse la capacité d'accueil de ces structures comme c'est le cas à Gaffelt, Boudersberg, Brill dans son ensemble et partiellement Deich-Strutzbierg.

²¹ Bien que la maison relais de Ribeschkpont dispose encore de places disponibles par rapport à l'agrément, il importe de signaler que des enfants provenant des écoles de Gaffelt et de Boudersberg viennent y manger durant la pause de midi. Par conséquent, pour ces créneaux horaires spécifiques, l'infrastructure est occupée à 100%.



Carte 9. Carte de localisation des maisons relais à Dudelange.



Le principal défi pour le Service Education se trouve moins au niveau du nombre de personnel (et de postes budgétisés), mais plutôt au niveau du manque de places disponibles au sein de certaines structures d'accueil, qui doivent respecter les conditions liées à l'agrément ministériel²². En 2025, une soixantaine d'enfants sont sur liste d'attente, car aucun moyen de transport ne peut être assuré pour que ces enfants puissent être accueillis dans une structure d'accueil où des places sont libres. Il est à noter que la situation s'est améliorée depuis 2020, où le nombre d'enfants sur liste d'attente était toujours supérieur à 100 enfants. Pour répondre à cette demande, les capacités des maisons relais sont régulièrement renforcées afin de pouvoir accueillir des enfants supplémentaires, à l'image de la maison relais du Brill où le nouvel agrément a permis d'augmenter ce nombre à 10 enfants supplémentaires ; dorénavant cette structure permet d'accueillir jusqu'à 84 enfants (contre 74 avant).

Tableau 20. Répartition spatiale des enfants admis et sur liste d'attente à l'échelle des quartiers pour l'année scolaire 2023-2024.

| Lieu de résidence | Admis | Liste d'attente | Total | Part des enfants admis en maison relais (en %) | Part des enfants sur liste d'attente (en %) |
|--------------------------|-------------|-----------------|-------------|--|---|
| autres communes | 12 | 1 | 13 | | |
| Boudersberg | 80 | 10 | 89 | 67,8 | 8,5 |
| Brill | 94 | 9 | 101 | 57,0 | 5,5 |
| Burange | 117 | 23 | 140 | 49,2 | 9,7 |
| Centre | 160 | 38 | 198 | 43,2 | 10,3 |
| Gaffelt | 135 | 3 | 138 | 54,9 | 1,2 |
| Italie | 21 | 5 | 26 | 27,3 | 6,5 |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 136 | 9 | 145 | 63,3 | 4,2 |
| Ribescht | 70 | 3 | 73 | 60,3 | 2,6 |
| Route de Luxembourg | 63 | 15 | 78 | 44,7 | 10,6 |
| Schmelz | 95 | 11 | 106 | 41,5 | 4,8 |
| Tattebiërg | 51 | 7 | 58 | 58,6 | 8,0 |
| Wolkeschtall | 116 | 17 | 133 | 55,8 | 8,2 |
| Total | 1147 | 151 | 1298 | 51,9 | 6,8 |

Source : Service Education et Accueil (2024)

Les données du tableau ci-après apportent des compléments d'information sur la situation familiale des enfants admis en maison relais ou se retrouvant sur liste d'attente. Pour l'année 2023-2024, parmi les 1 147 enfants inscrits dans une structure périscolaire,

²² <https://quichet.public.lu/fr/entreprises/creation-developpement/profession/profession-encadrement/creche-foyer-agrement.html>



948 vivaient dans des familles biparentales (famille comptant un couple avec enfants) et 199 autres dans des familles monoparentales (soit environ 18% des familles inscrites).

À l'échelle des quartiers de Dudelange, on observe des différences importantes dans la prise en charge des enfants scolarisés dans les maisons relais. Dans les quartiers de Lenkeschléi – Kräizbiërg, de Boudersberg, de Wolkeschdall, de Tattebiërg, de Gaffelt et de Ribeschpont, la part des enfants admis par rapport à la population scolaire du quartier est supérieure à 70%. A l'inverse, dans les quartiers d'Italie, du Centre et de Schmelz, cette part est inférieure à 50% (30% pour le quartier Italie), ce qui laisse supposer qu'il y a davantage de garde d'enfants informelle.

Il est à noter que le nombre d'enfants admis dans les maisons relais est passé de 1 040 enfants en 2019-2020 à 1 147 enfants en 2023-2024. Le nombre de familles sur liste d'attente est resté quant à lui relativement stable entre ces deux périodes, passant de 159 à 151. Par contre, on observe une augmentation de plus de 20 % du nombre de ménages monoparentaux bénéficiant ou demandant à bénéficier d'un accueil en maison relais pour leurs enfants, passant de 191 familles en 2019 à 234 en 2024.

Tableau 21. Situation familiale des enfants admis dans une maison relais ou sur liste d'attente pour l'année scolaire 2023-2024.

| Lieu de résidence | Admis | | | Liste d'attente | | |
|--------------------------|-----------------------|---------------------|-------------|-----------------------|---------------------|------------|
| | Famille monoparentale | Famille biparentale | Total | Famille monoparentale | Famille biparentale | Total |
| autres communes | 2 | 10 | 12 | 1 | 0 | 1 |
| Boudersberg | 13 | 66 | 79 | 4 | 6 | 10 |
| Brill | 22 | 70 | 92 | 3 | 6 | 9 |
| Burange | 13 | 104 | 117 | 4 | 19 | 23 |
| Centre | 40 | 120 | 160 | 6 | 32 | 38 |
| Gaffelt | 27 | 108 | 135 | 1 | 2 | 3 |
| Italie | 4 | 17 | 21 | 1 | 4 | 5 |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 15 | 121 | 136 | 1 | 8 | 9 |
| Ribeschpont | 16 | 54 | 70 | 0 | 3 | 3 |
| Route de Luxembourg | 10 | 53 | 63 | 2 | 13 | 15 |
| Schmelz | 16 | 79 | 95 | 2 | 9 | 11 |
| Tattebiërg | 7 | 44 | 51 | 3 | 4 | 7 |
| Wolkeschdall | 14 | 102 | 116 | 1 | 16 | 17 |
| Total | 199 | 948 | 1147 | 29 | 122 | 151 |

Source : Service Education et Accueil (2024)



La gestion de l'accueil des enfants durant les périodes périscolaires, c'est-à-dire en début et fin de journée, avant et après l'école, n'est pas une tâche aisée. L'offre limitée des crèches et maison relais publics, en plus de la gratuité de ces services, comparée à l'offre et aux coûts des crèches privées et des foyers de jour créent de fortes inégalités.

La capacité d'accueil limitée des maisons relais communales et leur répartition spatiale déséquilibrée en fonction des besoins « locaux » conduit le service *Education et Accueil* à accueillir des enfants dans des structures plus ou moins éloignées de leur domicile ou de leur école de référence (notamment pour les repas fournis aux enfants). Certains enfants doivent ainsi « naviguer » entre différentes structures. Pour l'année 2023-2024, on dénombrait 226 enfants « navetteurs », c'est-à-dire des enfants qui sont inscrits en maison relais, mais qui doivent se déplacer dans une autre maison relais ou dans une cantine scolaire durant certaines périodes du fait du manque de place au sein des structures d'accueil. Ces transferts sont pris en charge par les maisons relais et encadrés par le personnel des structures d'accueil. Pour la rentrée 2025-26, le nombre d'enfants navetteurs a baissé drastiquement, on dénombre dorénavant 120 enfants dans cette situation.

En dépit des efforts de la Ville ces dernières années (mise en conformité ou agrandissement des anciens bâtiments (ex : 60 places créées dans la maison relais de Gaffelt), restructuration du service de restauration avec trois projets de cuisine de régénération, embauche de personnel), la situation reste sous tension.

Celle-ci risque d'ailleurs de s'accroître avec les futurs développements de la commune, qui augmenteront les effectifs des élèves et questionnent sur la capacité des maisons relais à accueillir ces enfants. En outre, même si pour l'instant cela ne représente qu'un micro-phénomène, une nouvelle problématique est apparue avec une demande de plus en plus importante de certains parents qui souhaitent que leurs enfants âgés de 12 ans et plus soient encore gardés en maison relais²³.

Dans ce contexte, plusieurs projets visent ainsi à répondre à cette situation à l'instar de la construction de la nouvelle Maison Relais à Boudersberg.

²³ Il existe des liens avec les maisons de jeunes, mais en fonction des places disponibles, il y a des jeux de « vase communicant » entre les deux types de structures d'accueil.

2.3. Assistantes parentales

En 2024, on comptait 24 assistantes parentales installées à Dudelange (contre 28 en 2022), toutes agréées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse²⁴. Le tableau et la carte ci-après apportent des informations quant à leur distribution spatiale au sein de la commune. Il apparaît que leur localisation est assez centrale, puisqu'une majorité des assistantes se concentre dans les quartiers Centre, Gaffelt ou encore Schmelz. Néanmoins, on constate que la plupart des quartiers résidentiels disposent d'au moins une assistante parentale « de proximité ».

Tableau 22. Assistantes parentales à Dudelange.

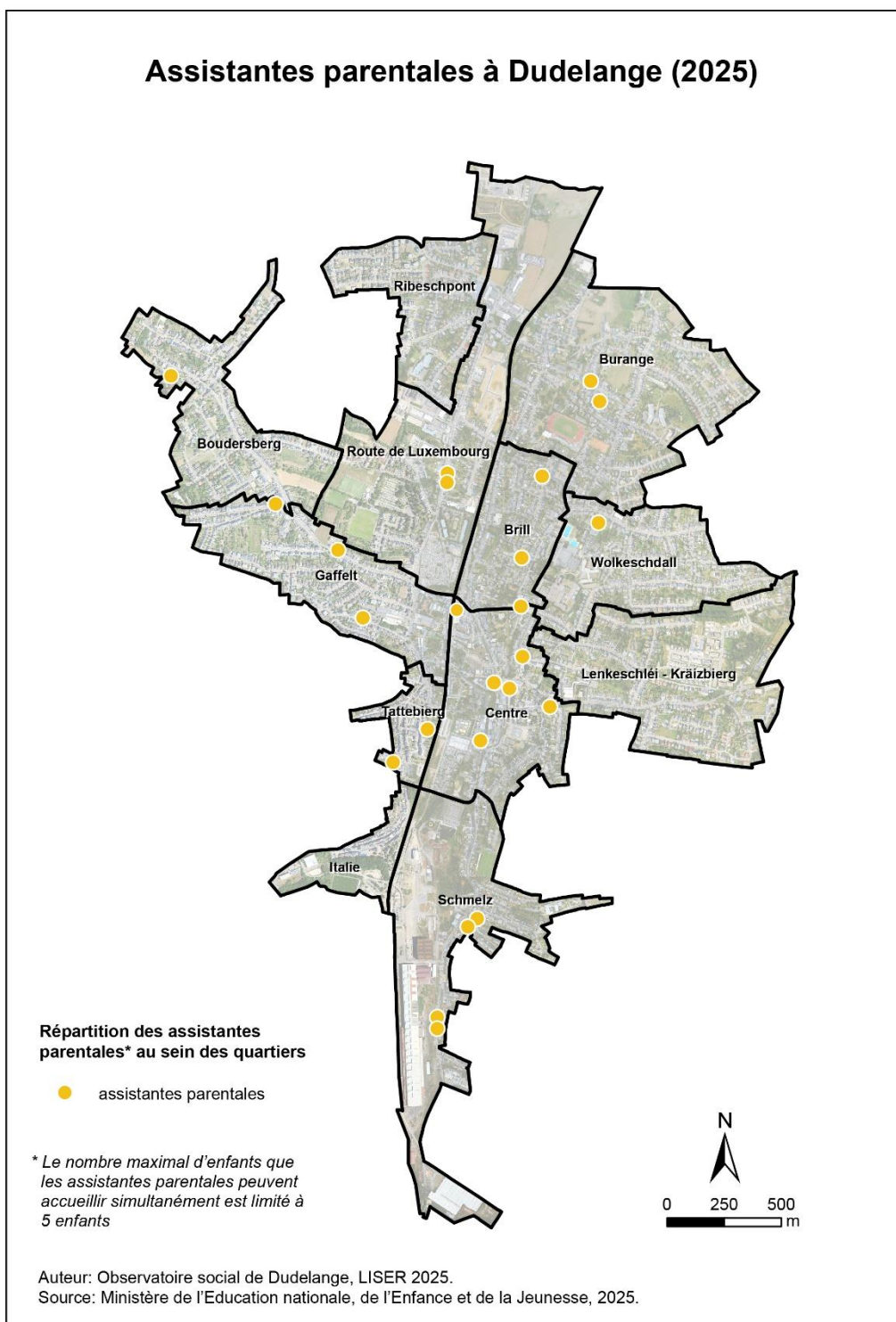
| Quartiers | Nombre d'assistantes parentales |
|---------------------|---------------------------------|
| Boudersberg | 1 |
| Brill | 2 |
| Burange | 2 |
| Centre | 7 |
| Gaffelt | 3 |
| Route de Luxembourg | 2 |
| Schmelz | 4 |
| Tattebiérg | 2 |
| Wolkeschdall | 1 |
| Dudelange | 24 |

Source : <https://ssl.education.lu/sea/StaarkKanner> (décembre 2024)

²⁴ <https://guichet.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/famille/explications-assistantes-familiales/explication-activite.pdf>



Carte 10. Carte de localisation des assistantes parentales.





III. Logement

L'accès au logement est toujours plus difficile au Luxembourg. Si ce constat vaut en premier lieu pour les ménages à faibles ressources, de plus en plus d'individus disposant d'un emploi stable et de revenus réguliers ne sont plus en capacité d'acheter, voire de louer aux conditions du marché.

Ainsi, dans un contexte où le retournement conjoncturel du marché au cours de l'année 2023 semble s'estomper, le logement s'avère être une thématique particulièrement pertinente pour étudier les inégalités à Dudelange. Trois aspects sont ainsi traités dans cette partie.

Avant toute chose, il s'agit d'améliorer la connaissance du « vécu » des résidents, sachant que celle-ci demeure encore fragmentaire à ce jour. Les données compilées sur le parc du logement permettent ainsi d'en savoir plus, à l'échelle de la commune, sur la structure de l'habitat (typologie, surface...), les conditions d'occupation et les profils sociodémographique des habitants (section 1).

L'analyse en finesse et dans la durée du marché immobilier résidentiel dudelangeois, en le repositionnant dans son environnement régional, constitue de même un socle d'informations fondamentales (section 2).

Dans un contexte où les politiques publiques peinent à corriger les inégalités en profondeur en ce qui concerne l'accès au logement, il est également important de souligner les efforts consentis pour développer le parc locatif abordable à Dudelange – celui-ci constituant un élément de réponse important, bien qu'encore insuffisant, aux besoins. Dans cette section 3, sont tour à tour abordés les logements destinés à la location abordable appartenant à la Ville de Dudelange, et ceux loués en gestion locative sociale, et cela à l'échelle de la commune ainsi que des quartiers.

1. Le parc de logements

Encart méthodologique

Le présent chapitre présente une synthèse des travaux en cours relatifs à l'analyse de la structure des logements à Dudelange réalisés par le LISER, dans le cadre d'une collaboration entre Antoine Paccoud et la Ville depuis 2018.

Ces travaux ont été engagés pour pallier au manque de données précises relatives au logement des ménages au niveau communal, dans les statistiques officielles et les enquêtes européennes. La commune de Dudelange se prêtait tout particulièrement à cet exercice, du fait qu'elle est une des rares communes à inscrire les ménages directement en lien avec des unités de logement, dans le cadre de la procédure d'inscription des résidents.

Les résultats préliminaires, issus d'extractions réalisées à partir du registre des bâtiments et de la base de données de l'Administration du Cadastre et de la topographie à cheval sur les années 2022 et 2023, offrent une première vision globale du parc de logements dudelangeois. Un croisement a par ailleurs été effectué entre les informations sur les occupants des unités de logement et la base de données détaillée sur les propriétaires de biens immobiliers et fonciers à Dudelange²⁵. Celui-ci a permis d'identifier la présence ou non d'un occupant dans chaque unité détenue et de comparer ainsi le nombre d'unités détenues et le nombre d'unités occupées, d'identifier des typologies d'occupants « non standards » (ex. enfants adultes, membres éloignés de la famille, colocataires) ou encore de livrer une première appréciation de la densité d'occupation des logements à Dudelange.

De manière complémentaire, une sélection de données issues du recensement de la population (RP) réalisé par le STATEC en 2011 et 2021, ont été exploitées. Il convient néanmoins d'accueillir ces chiffres avec une certaine prudence, au sens où ces données sont établies sur une base déclarative et que, en dépit d'un taux de participation important à Dudelange (88%, soit un taux supérieur à la participation nationale de 79%), les résultats ne prennent pas en compte les résidents n'ayant pas répondu à l'enquête.

Le choix a donc été fait de présenter des données issues de ces deux sources, la première pour affiner la caractérisation du parc de logements dudelangeois à l'aide de données fines et actualisées, l'autre (RP 2021) principalement pour positionner Dudelange à l'échelle régionale et permettre les comparaisons entre communes.

Au vu des méthodologies propres à chacune de ces deux sources, les chiffres ne sont pas toujours parfaitement convergents ; à chaque fois que possible, des hypothèses sont proposées au lecteur pour éclairer ces décalages.

²⁵ Cette base de données a été constituée dans le cadre du projet de recherche « Territorial Inequality » financé par le Fonds National de la Recherche (FNR).

1.1. Structure de l'habitat : typologie, surface et ancienneté des logements

Typologie des logements

D'après les travaux « *Analyse de la structure des logements à Dudelange* » (source : registre des bâtiments), on dénombrait en 2023, sur un total de 9 050 unités de logement privées :

- 4 496 maisons, soit 49,7% du total ;
- 3 434 appartements, soit 37,9% du total ;
- 1 051 unités ou chambres situées dans des maisons unifamiliales, dans une logique de division (second logement « indépendant » intégré au logement principal, chambres meublée louée, etc.)²⁶, soit 11,6% du total, ce qui paraît important ;
- 69 chambres louées au sein d'un habitat collectif.

Au total, d'après ce recensement réalisé en décembre 2023, 662 logements apparaissaient inoccupés²⁷.

En complément, dans le cadre du RP 2021, 55,2% des répondants dudelangeois déclaraient vivre dans une maison, 43,1% en appartement, 0,5% en foyer pour adultes, 0,8% en maison de retraite ou de soins et 0,4% dans un autre type d'hébergement²⁸.

Les chiffres à disposition font également apparaître qu'à Dudelange, ce sont les personnes âgées entre 65 et 79 ans qui vivent le plus en maison (60,1%) et le moins en appartement (38,8%). Par comparaison, en 2011, ils étaient 63,6% à déclarer vivre dans une maison à Dudelange, contre 34,7% en appartement.

En termes de typologie d'habitat, Dudelange recouvre ainsi un profil que l'on pourrait qualifier d'intermédiaire, moins dense qu'Esch-sur-Alzette ou Differdange, qui présentent une part d'habitants vivant en appartement plus importante, mais également moins périurbain ou campagnard que d'autres communes de la Région Sud (ex. : Käerjeng ou Mondercange, où quelque 70% des répondants déclarent habiter dans une maison).

²⁶ En octobre 2024, 150 chambres unités ou chambres supplémentaires avaient été identifiées dans des structures d'accueil. Ces chambres ou unités ne sont toutefois pas considérées dans le présent chapitre.

²⁷ Ce total de 662 logements inoccupés (420 maisons et 242 appartements) représente une photographie des unités sans occupant enregistré, extraite du registre des bâtiments entre mi-2022 et mi-2023 (cf. encart méthodologique). Ces données ne distinguent pas la vacance temporaire – liée à des situations ponctuelles comme des travaux ou un changement de locataire - de la vacance structurelle, qui concerne les logements durablement vides, reflétant les déséquilibres du marché ou une faible attractivité résidentielle. C'est donc bien cette dernière qui représente un indicateur clé et qui doit être prioritairement visée par les politiques publiques.

²⁸ Les décalages entre le taux de maison et d'appartements entre les deux sources de données peut notamment s'expliquer par le fait que les unités ou chambres situées dans les maisons unifamiliales ne sont pas distingués dans les chiffres du RP 2021.

Tableau 23. Répartition des répondants au RP 2021 par type d'habitat et lieu de résidence (en %).

| Lieu de résidence | Maison | Appartement | Foyer pour adultes | Maison de retraite/soins | Autres |
|-------------------|--------|-------------|--------------------|--------------------------|--------|
| Käerjeng | 70,4 | 27,5 | 0,5 | 1,1 | 0,5 |
| Bettembourg | 65,2 | 32,2 | 0,6 | 1,5 | 0,4 |
| Differdange | 47,8 | 51,3 | 0,4 | 0,2 | 0,3 |
| Dudelange | 55,2 | 43,1 | 0,5 | 0,8 | 0,4 |
| Esch-Sur-Alzette | 34,7 | 63,2 | 0,9 | 0,5 | 0,7 |
| Kayl | 61,1 | 38,4 | 0,0 | 0,4 | 0,2 |
| Mondercange | 69,5 | 27,9 | 1,6 | 0,0 | 1,0 |
| Pétange | 58,0 | 41,2 | 0,0 | 0,6 | 0,2 |
| Rumelange | 56,7 | 41,1 | 0,0 | 1,1 | 1,1 |
| Sanem | 63,4 | 33,3 | 2,3 | 0,6 | 0,4 |
| Schifflange | 54,4 | 44,2 | 0,3 | 0,8 | 0,3 |
| Grand-Duché | 53,3 | 43,7 | 0,7 | 0,8 | 1,5 |
| Région SUD | 53,4 | 44,8 | 0,7 | 0,6 | 0,5 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER

Surface des logements

En cohérence avec la structure de l'habitat, la surface moyenne des logements à Dudelange s'établit à 124,9 m² en moyenne, celle-ci oscillant entre 95,6 m² pour les ménages composés d'une personne à 154,9 m², pour les logements occupés par 6 personnes ou plus. Cette surface apparaît sensiblement plus élevée que dix ans auparavant (117,3 m², chiffre issu du RP 2011). Si l'on se place dans le contexte de la Région sud, cette surface apparaît intermédiaire, au sens où elle est à la fois plus élevée que dans certaines communes principales (Esch-sur-Alzette, Differdange, Schiffflange, Pétange), et significativement plus basse qu'à Mondercange, Käerjeng, Bettembourg, Sanem ou Kayl.

Tableau 24. Surface moyenne des logements par commune de la Région Sud (2021).

| Commune de résidence | Surface moyenne (m ²) |
|----------------------|-----------------------------------|
| Käerjeng | 151,3 |
| Bettembourg | 140,3 |
| Differdange | 108,5 |
| Dudelange | 124,9 |
| Esch-Sur-Alzette | 103,6 |
| Kayl | 131,3 |
| Mondercange | 156,4 |
| Pétange | 120,5 |
| Rumelange | 126,3 |
| Sanem | 135,1 |
| Schiffflange | 113,4 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER

En la matière, il est intéressant de constater que la surface moyenne des logements occupés par les résidents dudelangeois âgés de 75 ans et plus vivant seuls s'établit à près de 115 m², ce qui paraît conséquent, quoique légèrement inférieure à la moyenne régionale. Par comparaison, la surface moyenne déclarée à Dudelange pour ces seniors dans le cadre du RP 2011 s'établissait à 109 m².



Tableau 25. Surface moyenne des logements occupés par les personnes de 75 ans et plus vivants seules par commune de résidence (2021).

| Lieu de résidence | Surface moyenne (m ²) |
|-------------------|-----------------------------------|
| Käerjeng | 139,1 |
| Bettembourg | 126,8 |
| Differdange | 112,2 |
| Dudelange | 114,9 |
| Esch-Sur-Alzette | 109,6 |
| Kayl | 126,3 |
| Mondercange | 128,5 |
| Pétange | 116,9 |
| Rumelange | 116,5 |
| Sanem | 129,5 |
| Schifflange | 139,1 |
| Région Sud | 120,9 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER

À un âge avancé, la sous-occupation de ces logements et l'habitabilité de telles surfaces posent question, outre le fait qu'elles peuvent s'avérer coûteuses (ex. : frais de chauffage) et difficiles à entretenir.

Cela suggère plus largement les décalages existants entre les logements des seniors, pour certains vivant seuls, et leurs besoins. Si ces décalages peuvent s'expliquer (attachement à la maison familiale et repères en termes de vie sociale ; incitation au maintien à domicile ; part importante de propriétaires parmi les seniors ; faiblesse voire absence locale d'offres alternatives attractives, etc.), ils soulèvent la question des bonnes conditions du maintien à domicile et du rééquilibrage d'un marché immobilier résidentiel notoirement dysfonctionnel. Ce qui renvoie notamment à des enjeux :

- d'adaptation des logements aux exigences de l'âge et de la dépendance (accessibilité depuis l'extérieur, circulations internes, adaptations techniques diverses, etc.)²⁹ ;
- de développement de nouvelles formes d'habitat, telles l'habitat intergénérationnel, permettant à des jeunes en recherche d'une solution

²⁹ À ce propos, on peut mentionner les aides techniques et matérielles tournées vers l'adaptation du logement émanant de l'assurance dépendance, ou encore l'entrée en vigueur récente de la nouvelle loi « portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs », qui prévoit notamment d'étendre des exigences minimales d'accessibilité à tous nouveaux bâtiments d'habitation collectifs.

alternative de loger chez une personne âgée pour limiter son isolement et l'aider dans certaines tâches quotidiennes ;

- de libération de certains logements, notamment ceux difficilement adaptables, pour contribuer à rééquilibrer le marché, au vu notamment de la forte demande de logements familiaux, à condition néanmoins d'offrir aux seniors des solutions alternatives.

Ancienneté des logements

Le RP 2021 a également permis d'obtenir des données sur l'ancienneté des logements.

A Dudelange, il ressort ainsi que les bâtiments construits avant 1960 représentent plus de la moitié (52,7%) du parc immobilier résidentiel. On peut également noter que dans les 20 dernières années (2011-2021), le rythme de construction observé au niveau du pays (23,4% du parc) correspond quasiment au double de celui de Dudelange (12,3%). On constate d'ailleurs que les bâtiments construits entre 2016 et 2022, à savoir les plus modernes en termes de matériaux, d'isolation phonique ou de standards thermiques, représentent une part très réduite à Dudelange (4,5% des bâtiments résidentiels).

En lien notamment avec cette problématique de l'ancienneté du bâti, soulignons que le RP 2021 a permis d'obtenir des informations d'une part sur les sources d'énergies utilisées par les ménages pour chauffer leur logement, et d'autre part sur les enjeux de rénovation du parc immobilier (travaux réalisés entre 2011 et 2021 et besoins de rénovation au moment du recensement 2021). L'analyse de ces résultats est présentée au chapitre « Environnement, énergies, climat »

Tableau 26. Époque de construction des bâtiments résidentiels à Dudelange et au Grand-Duché (2021).

| | Dudelange | | Grand-Duché | |
|--------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | Nombre de bâtiments | % | Nombre de bâtiments | % |
| Avant 1919 | 521 | 10,46 | 15693 | 11,2 |
| 1919-1945 | 1133 | 22,76 | 17993 | 12,9 |
| 1946-1960 | 970 | 19,48 | 16405 | 11,7 |
| 1961-1980 | 796 | 15,99 | 27716 | 19,8 |
| 1981-2000 | 946 | 19 | 29428 | 21,0 |
| 2001-2010 | 247 | 4,96 | 14857 | 10,6 |
| 2011-2015 | 142 | 2,85 | 8230 | 5,9 |
| 2016-2021 | 224 | 4,5 | 9617 | 6,9 |
| Total | 4979 | 100 | 139939 | 100 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER



1.2. Statut d'occupation

L'étude en cours « *Analyse de la structure des logements* » a permis d'identifier à Dudelange :

- 1 948 appartements occupés par leur propriétaire, soit 56,7% des appartements recensés;
- 3 692 maisons occupées par leur propriétaire, soit 82,1% des maisons recensées ;
- 83 unités ou chambres occupées par leur propriétaire au sein d'une maison unifamiliale, soit 7,8% des unités ou chambres situées dans une maison unifamiliale.
- Au total, 5 723 unités de logement étaient occupées par leur propriétaire, soit 63,2%, et 3 327 unités étaient occupées par des locataires, soit 36,8%.

Ces derniers pourcentages apparaissent sensiblement inférieurs à ce qui ressort du RP 2021, aux termes duquel les propriétaires représentent 75,3% des répondants. Ce décalage peut s'expliquer par le fait que le recensement de la population prend en compte non seulement les propriétaires occupants mais également les propriétaires bailleurs et les propriétaires de logement non occupés. On peut aussi supposer que les propriétaires ont davantage répondu à l'enquête que le reste de la population, ce qui a pu concourir à leur surreprésentation.

Ici encore, Dudelange occupe une position « centrale », proche de la moyenne régionale, qui la tient à distance d'Esch-sur-Alzette, voire de Differdange - ces communes présentant une part plus importante de locataires - mais aussi, à l'opposé, de Mondercange, Kayl, Käerjeng, Bettembourg ou encore Sanem, où le poids des propriétaires oscille entre 81,0% et 84,6%.

Tableau 27. Répartition des répondants au RP 2021 par statut d'occupation et lieu de résidence (en %).

| Lieu de résidence | Locataire | Propriétaire | Logé à titre gratuit | Autre |
|-------------------|-----------|--------------|----------------------|-------|
| Käerjeng | 17,0 | 81,3 | 1,4 | 0,4 |
| Bettembourg | 17,3 | 81,0 | 1,3 | 0,4 |
| Differdange | 27,6 | 70,9 | 1,1 | 0,3 |
| Dudelange | 22,7 | 75,3 | 1,6 | 0,3 |
| Esch-Sur-Alzette | 34,9 | 63,1 | 1,5 | 0,5 |
| Kayl | 16,5 | 81,8 | 1,3 | 0,4 |
| Mondercange | 13,6 | 84,6 | 1,5 | 0,3 |
| Pétange | 24,1 | 74,8 | 0,8 | 0,2 |
| Rumelange | 20,1 | 77,7 | 1,6 | 0,6 |
| Sanem | 16,3 | 81,9 | 1,5 | 0,3 |
| Schifflange | 21,9 | 76,1 | 1,2 | 0,7 |
| Grand-Duché | 25,4 | 72,5 | 1,6 | 0,5 |
| Région SUD | 23,6 | 74,7 | 1,3 | 0,4 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER



1.3. Taille des ménages, nombre d'occupants par logement, densité d'occupation

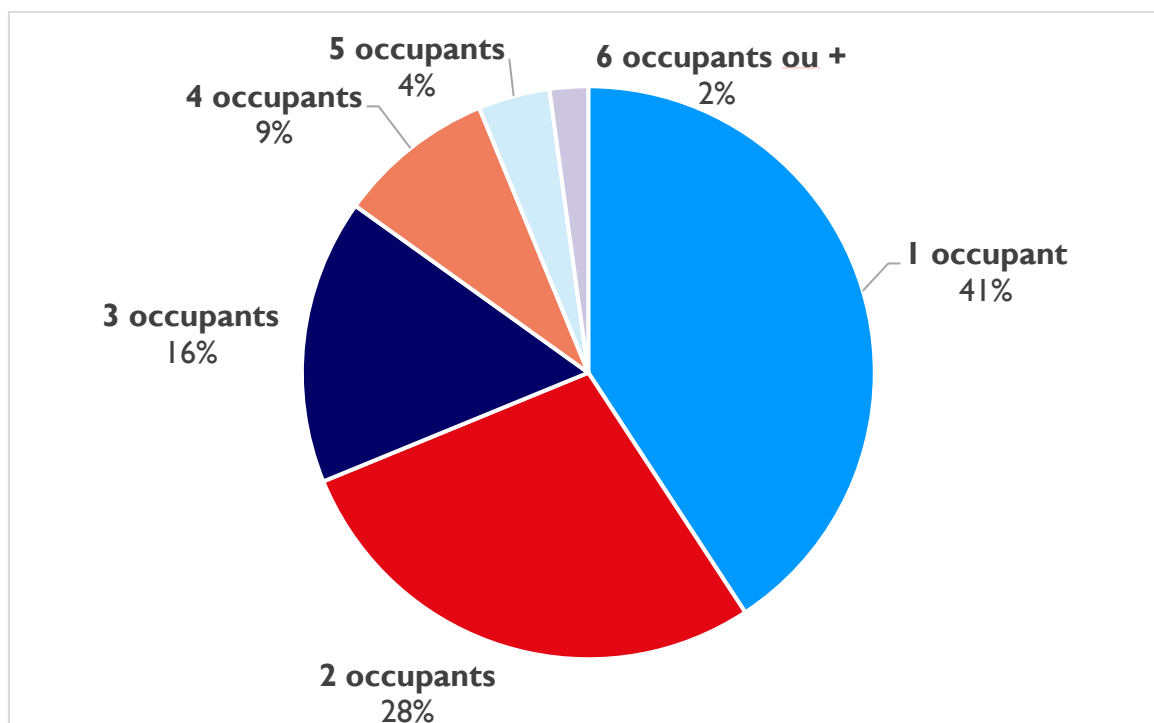
L'étude « *Analyse de la structure des logements* » a permis d'établir la taille moyenne des ménages en ce qui concerne les appartements occupés : celle-ci s'établit à 2,1 personnes pour les locataires et à 2,2 personnes pour les propriétaires.

Les deux graphiques suivants rendent compte de la répartition des appartements selon le nombre d'occupants, indépendamment de la surface. Au total, 1 013 appartements occupés par 2 175 locataires et 1 766 appartements occupés par 3 798 propriétaires ont été pris en compte.

Les résultats font ressortir des valeurs comparables entre la situation des locataires et celle des propriétaires occupants : les appartements hébergeant 1 occupant représentent environ 40% du total, ceux regroupant 2 occupants près de 30% du total, et les configurations à 3 occupants un peu plus de 15% du total.

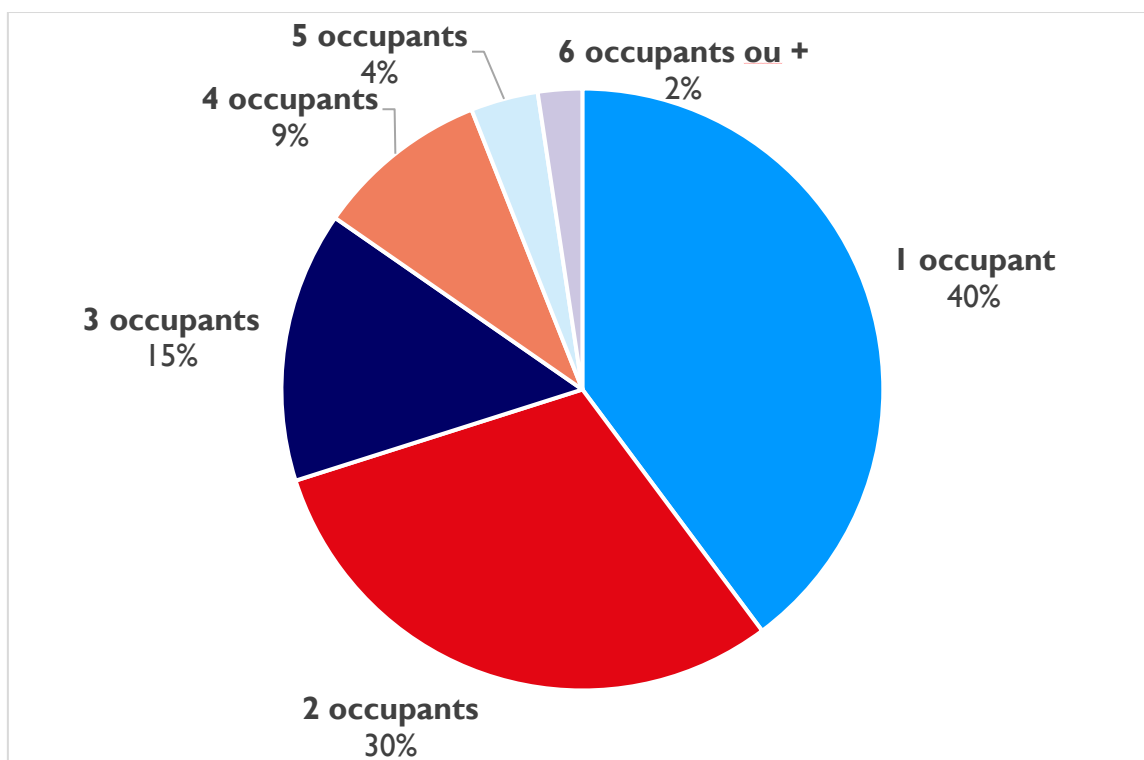
On peut également noter que 63 appartements loués sont occupés par 5 résidents ou plus, ce qui revient à 345 personnes sur un total de 2 175 locataires (soit 15,9%) et que 106 appartements occupés par leurs propriétaires hébergent 5 personnes ou plus, ce qui équivaut à 594 personnes sur un total de 3 798 propriétaires occupants (soit 15,6%).

Graphique 4. Répartition des appartements loués selon le nombre d'occupants (en % ; échantillon : 1 013 appartements - 2 175 occupants - 2023).



Source : LISER, Observatoire de l'Habitat

Graphique 5. Répartition des appartements occupés par leurs propriétaires selon le nombre d'occupants (en % ; échantillon : 1 766 appartements - 3 798 occupants - 2023).



Source : LISER, Observatoire de l'Habitat

L'étude « *Analyse de la structure des logements* » livre également des premiers éléments d'appréciation quant à la densité d'occupation des logements, utile pour apprécier les conditions de vie des résidents et contribuer à caractériser le mal-logement.

Cette appréciation a été réalisée sur la base d'un échantillon de logements pour lesquels il existe une surface connue, issue du cadastre vertical : au total, 1 013 appartements occupés par 2 175 locataires et 1 766 appartements occupés par 3 798 propriétaires ont été pris en compte. Par ailleurs, l'option retenue a été de comptabiliser tous les occupants de la même façon, indépendamment de leur âge, y compris les enfants de moins de 12 ans.

Il ressort que 57% des locataires disposent de moins de 30m²/occupant et que seuls 9% d'entre eux disposent, par occupant, de plus de 60m². Ces valeurs se distinguent assez nettement de ce que l'on observe pour les propriétaires occupants, dont 43% disposent de moins de 30 m²/occupant (soit 14 points de pourcentage de moins que ce qui est observé pour les locataires) et 19% de plus de 60m²/occupant (soit 10 points de pourcentage de plus que les locataires).

Tableau 28. Densité d'occupation des appartements loués (échantillon : 1 013 appartements - 2 175 occupants - 2023).

| Surface par occupant | Nombre d'appartements | Part des appartements | Nombre d'occupants | Part des occupants |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| <20 m ² | 154 | 15 % | 578 | 27 % |
| Entre 20 et 30 m ² | 231 | 23 % | 649 | 30 % |
| Entre 30 et 40 m ² | 164 | 16 % | 358 | 16 % |
| Entre 40 et 60 m ² | 268 | 26 % | 386 | 18 % |
| Entre 60 et 80 m ² | 101 | 10 % | 108 | 5 % |
| Plus de 80 m ² | 95 | 9 % | 96 | 4 % |
| Total | 1 013 | 100 % | 2 175 | 100 % |

Source : LISER, Observatoire de l'Habitat

Tableau 29. Densité d'occupation des appartements occupés par leurs propriétaires (échantillon : 1 766 appartements - 3 798 occupants - 2023).

| Surface par occupant | Nombre d'appartements | Part des appartements | Nombre d'occupants | Part des occupants |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| <20 m ² | 154 | 9 % | 699 | 18 % |
| Entre 20 et 30 m ² | 293 | 17 % | 968 | 25 % |
| Entre 30 et 40 m ² | 251 | 14 % | 608 | 16 % |
| Entre 40 et 60 m ² | 446 | 25 % | 805 | 21 % |
| Entre 60 et 80 m ² | 270 | 15 % | 344 | 9 % |
| Plus de 80 m ² | 352 | 20 % | 374 | 10 % |
| Total | 1 766 | 100 % | 3 798 | 100 % |

Source : LISER, Observatoire de l'Habitat

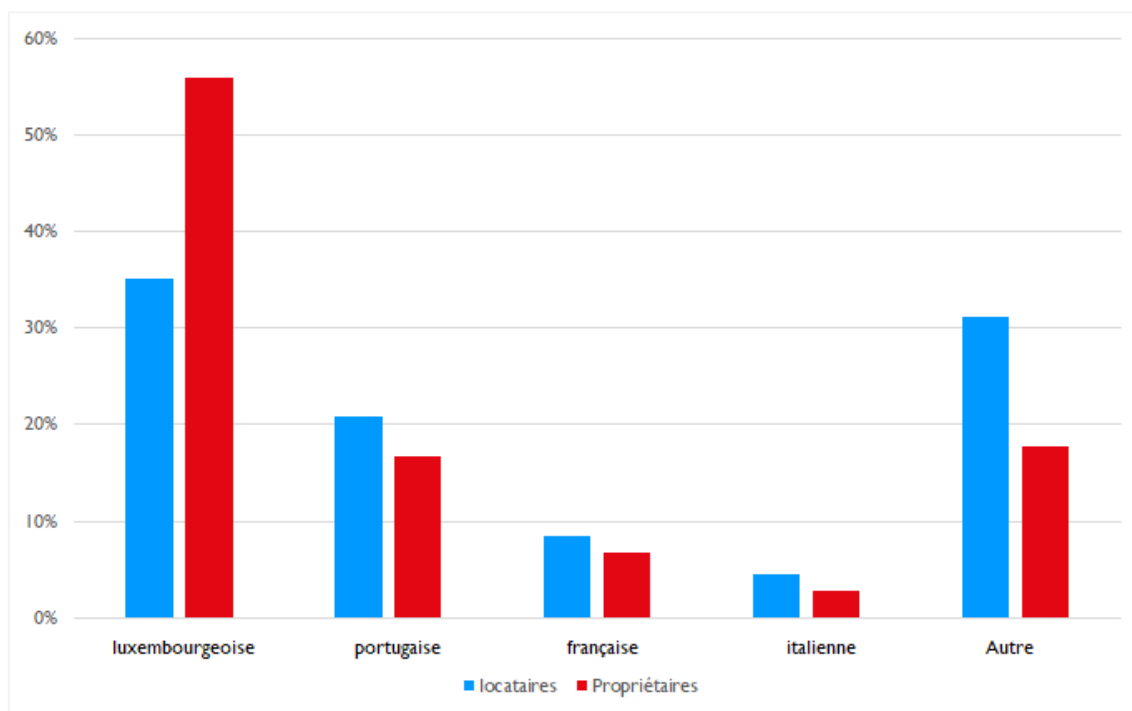


1.4. Profil sociodémographique des occupants d'appartements

L'étude « *Analyse de la structure des logements* » a permis de recenser à Dudelange, parmi les 2 496 locataires d'appartement, 1 830 adultes et 666 enfants (âgés de moins de 18 ans), et parmi les 4 218 propriétaires-occupants d'appartements, 3 304 adultes et 914 enfants.

Le graphique suivant regroupe les occupants adultes de ces appartements, qu'ils soient locataires ou propriétaires, selon leur nationalité. Les Luxembourgeois se distinguent au sens où ils représentent 56% du total des propriétaires occupants. On peut également noter qu'en ce qui concerne les Portugais, les Français et les Italiens, le poids des locataires est légèrement supérieur au poids des propriétaires. Pour autant, ce décalage est sans commune mesure avec la catégorie des « autres nationalités », pour laquelle on constate une forte surreprésentation des locataires, ceux-ci représentant plus de 30% du total, contre environ 18% des propriétaires.

Graphique 6. Nationalité des occupants adultes d'appartements à Dudelange en 2023 (échantillon : 5 134 personnes).



Source : LISER - Observatoire de l'Habitat

Le RP 2021 a également été l'occasion de collecter des données complémentaires sur la nationalité des répondants se déclarant propriétaires. Il apparaît ainsi qu'à Dudelange, 71,3% d'entre eux sont de nationalité luxembourgeoise, soit un taux légèrement supérieur à ce qui est observé à l'échelle du pays ou de la Région Sud.

Tableau 30. Part des propriétaires ayant répondu au RP 2021 selon la nationalité et le lieu de résidence (en %).

| Lieu de résidence | Part (en %) | |
|-------------------|----------------|-----------|
| | Luxembourgeois | Étrangers |
| Käerjeng | 77,9 | 22,1 |
| Bettembourg | 68,3 | 31,7 |
| Differdange | 56,5 | 43,5 |
| Dudelange | 71,3 | 28,7 |
| Esch-Sur-Alzette | 59,6 | 40,4 |
| Kayl | 73,6 | 26,4 |
| Mondercange | 81,4 | 18,6 |
| Pétange | 59,8 | 40,2 |
| Rumelange | 64,5 | 35,5 |
| Sanem | 76,7 | 23,3 |
| Schifflange | 69,3 | 30,7 |
| Grand-Duché | 68,9 | 31,1 |
| Région SUD | 67,0 | 33,0 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER

Dernier point, l'étude « *Analyse de la structure des logements* » a permis de pré-identifier des types d'occupants « non standards », potentiellement en besoin d'un autre logement, tels que par exemple les enfants adultes, des membres du deuxième ou troisième cercle familial ou des colocataires.

Suites aux analyses effectuées, cette situation semble concerner 174 appartements loués sur 1 013, soit 253 personnes sur 2 175 (c'est-à-dire 11,6%) et 477 appartements occupés par leurs propriétaires sur 1 766, soit 750 personnes sur 3 798 (c'est-à-dire 19,7%).

Ce phénomène, qui devrait en toute logique s'observer de la même manière dans le parc de maisons, renvoie aux difficultés rencontrées par les jeunes pour s'extraire du logement familial, à la dépendance de certains membres éloignés de la famille et au développement des formes d'habitat partagé, suggérant des besoins importants.

2. Le marché immobilier résidentiel

2.1. Les prix de vente des appartements

Encart méthodologique

Les données utilisées pour produire l'indicateur sur la vente d'appartements proviennent de l'Observatoire de l'Habitat (issu d'une collaboration entre le LISER et le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire) et se réfèrent aux transactions enregistrées entre les années 2010 et 2024 à l'échelle des communes de la Région Sud.

Elles ont été construites à partir de données provenant des actes notariés sur les ventes d'appartements existants et d'appartements en construction (Ventes en Etat Futur d'Achèvement - VEFA), en pleine propriété. Les ventes de biens reposant sur des baux emphytéotiques ne sont pas prises en compte. Les ventes groupées de plusieurs biens sont exclues.

La méthodologie détaillée est accessible en ligne³⁰. Du fait de la structure de la base de données collectée, il n'est pas possible d'obtenir une information sur les adresses précises des transactions relatives aux prix de vente des appartements. Par conséquent, nous ne pouvons pas analyser les prix de vente à l'échelle des quartiers de la commune. Pour information, seules les communes au sein desquelles au minimum 5 ventes ont été enregistrées sont présentées dans les statistiques. Les données sur les ventes de maisons ne sont pas intégrées, à défaut d'informations suffisantes sur leur surface et la description des biens vendus (ces informations officielles étant issues du Cadastre vertical pour les appartements).

Sur la période d'observation allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, 131 ventes d'appartements sont enregistrées à Dudelange, avec une très forte majorité de ventes d'appartements existants (118 ventes, soit plus de 90% des appartements vendus). Le nombre de transactions portant sur des appartements avait fortement baissé en réaction à la forte hausse des taux d'intérêt relevée à partir de mi-2022, qui avait largement amputé le pouvoir d'achat des accédants potentiels à la propriété et freiné la demande des investisseurs. Le volume de transactions était ainsi extrêmement limité en 2023. L'année 2024 a été marquée par une reprise progressive de l'activité, en particulier sur le marché des appartements existants : la trajectoire des taux d'intérêt est probablement devenue un peu plus propice, et surtout la baisse des prix des logements avait permis aux ménages de retrouver du pouvoir d'achat.

³⁰ <https://logement.public.lu/dam-assets/documents/observatoire-habitat/Methodologie-PrixVente-Appartements-2013-12.pdf>

Si l'on regarde le niveau des prix des **appartements existants**, le prix moyen était de 6.620 € à Dudelange en 2024, comme le montre le tableau ci-dessous. Ce prix moyen est tout à fait en ligne avec la moyenne de la région Sud, qui s'élevait à 6.775 €/m² sur la même période. Les prix moyens sont extrêmement similaires dans les communes de Differdange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Mondercange et Pétange. Ils sont en revanche moins élevés à Rumelange, et au contraire un peu plus élevés dans les communes de Bettembourg, Sanem et Schiffflange.

Malgré ces grandes similarités dans les prix moyens communaux, il faut noter qu'il existe de grandes disparités dans les prix de transaction à l'intérieur d'une commune donnée. Par exemple, à Dudelange, les prix des appartements existants s'échelonnaient du simple au double, de 4.108 à 9.011 €/m² en 2024, comme l'indique la fourchette de prix associée au prix moyen dans cette commune, qui inclut 90% des transactions relevées dans cette commune. Les différences communales et les variations annuelles peuvent d'ailleurs être affectées également par des effets de composition : les appartements vendus en 2024 dans une commune donnée ont pu être en moyenne de « meilleure qualité » (plus récents, de meilleure performance énergétique, etc.) *et/ou* plus petits (le prix par m² étant en général décroissant avec la surface) qu'ils ne l'étaient l'année précédente, ce qui a des effets sur la variation du prix moyen.

En moyenne, les prix communaux ont fortement augmenté sur la période 2010-2024 : +4,7% en moyenne annuelle à Dudelange, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de la région Sud (+5,2%). Là encore, les différentes communes de la région Sud ont vu les prix des appartements existants augmenter dans des proportions similaires, entre +4,6% et +5,6% en moyenne annuelle. Cette progression des prix dans la région Sud est elle-même légèrement inférieure à la moyenne nationale (+5,5% en moyenne annuelle).

Tableau 31. Prix de vente des appartements existants dans la région Sud en 2010 et en 2024.

| Lieu de résidence | Nombre de Ventes en 2024 | Prix moyen en 2024 | Fourchette de Prix en 2024 | Nombre de Ventes en 2010 | Prix moyen en 2010 | Fourchette de Prix en 2010 | Taux de croissance annuel moyen 2010 - 2024 |
|-------------------|--------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------|----------------------------|---|
| Bettembourg | 42 | 7247 € | 5309 € - 8927 € | 34 | 3483 € | 2470 € - 4289 € | 5,4% |
| Differdange | 206 | 6765 € | 4668 € - 8848 € | 174 | 3269 € | 2391 € - 4073 € | 5,3% |
| Dudelange | 118 | 6620 € | 4108 € - 9011 € | 123 | 3460 € | 2527 € - 4420 € | 4,7% |
| Esch-sur-Alzette | 183 | 6567 € | 4566 € - 9002 € | 160 | 3335 € | 2441 € - 4532 € | 5,0% |
| Käerjeng | 38 | 6445 € | 4113 € - 9334 € | 46 | 3454 € | 2362 € - 4284 € | 4,6% |
| Kayl | 51 | 6723 € | 4249 € - 8997 € | 48 | 3427 € | 2088 € - 4406 € | 4,9% |
| Mondercange | 40 | 6896 € | 4238 € - 9588 € | 26 | 3393 € | 2786 € - 3949 € | 5,2% |
| Pétange | 147 | 6657 € | 4530 € - 8556 € | 101 | 3254 € | 2344 € - 4059 € | 5,2% |
| Rumelange | 28 | 5602 € | 3464 € - 8364 € | 25 | 2956 € | 2075 € - 3611 € | 4,7% |
| Sanem | 116 | 7174 € | 4853 € - 9470 € | 62 | 3351 € | 2211 € - 4191 € | 5,6% |
| Schifflange | 107 | 7273 € | 4413 € - 9513 € | 55 | 3390 € | 2144 € - 4415 € | 5,6% |
| Région Sud | 1 076 | 6775 € | 4115 € - 9463 € | 854 | 3343 € | 2144 € - 4412 € | 5,2% |
| Grand-Duché | 3 075 | 7704 € | 4588 € - 11720 € | 2 302 | 3664 € | 2438 € - 5142 € | 5,5% |

Source : Actes notariés, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.

Le Graphique 7 montre que les évolutions des prix peuvent se décomposer en trois grandes phases. Dans un premier temps, de 2010 à 2017, les prix augmentaient assez tendanciellement, autour de 4,5% à 5% au niveau national, et 3% à 3,5% dans la région Sud. Ensuite, de 2018 à 2022, la hausse des prix s'est accélérée jusqu'à atteindre des progressions supérieures à +10% par an en 2020 et 2021, au niveau national comme dans la région Sud. En revanche, la hausse des taux d'intérêt mi-2022 a eu un gros impact sur le marché immobilier résidentiel, dans un premier temps sur le volume d'activité, puis ensuite sur les prix. Les prix des appartements existants ont ainsi fortement chuté entre 2022 et 2024.

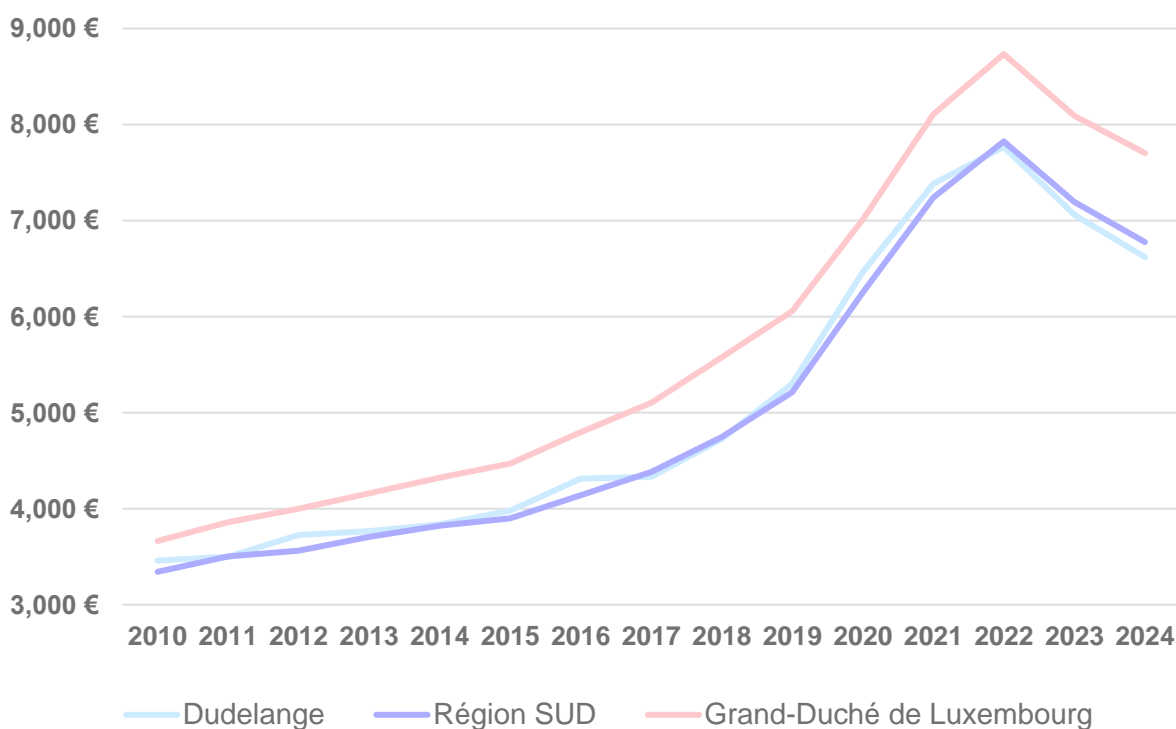


Pour analyser plus finalement la baisse des prix des appartements existants au cours des trois dernières années, nous pouvons étudier les évolutions trimestrielles. Le Graphique 8 met en évidence les évolutions des prix moyens par m² avec un découpage du territoire en cinq zones géographiques : la zone à proximité de la capitale (correspondant au canton de Luxembourg), la zone Sud du pays (correspondant au canton d'Esch-sur-Alzette), la zone Capellen-Mersch (qui réunit les cantons de Capellen et de Mersch), la zone Est (correspond aux cantons d'Echternach, de Grevenmacher et de Remich) et enfin la zone Nord (regroupant les cantons de Clervaux, Diekirch, Redange, Vianden et Wiltz). De façon intéressante, cette décomposition suggère que le prix par m² a baissé dans des proportions très similaires dans l'ensemble des cantons, si l'on analyse la différence entre le niveau le plus haut atteint 2022/2023 et le point le plus bas atteint en 2023/2024 : en cumulé, cela correspond à une baisse du prix par m² de -16,6% dans le canton de Luxembourg, -16,8% dans la zone Nord, -16,9% dans la zone Capellen-Mersch, -17,2% dans le canton d'Esch-sur-Alzette et enfin -19,3% dans la zone Est.

En revanche, les temporalités ont été différentes : la baisse des prix a d'abord été relevée dans le canton de Luxembourg, dès le 3^e trimestre 2022. Cette baisse a été visible le trimestre suivant dans le canton d'Esch-sur-Alzette, puis seulement au 1^{er} trimestre 2023 dans les zones Est et Nord. Dans l'ensemble des zones géographiques, le niveau des prix par m² le plus bas a été atteint au 4^e trimestre 2023 ou au 1^{er} trimestre 2024. Depuis lors, les prix par m² moyens se sont stabilisés ou ont légèrement augmenté.

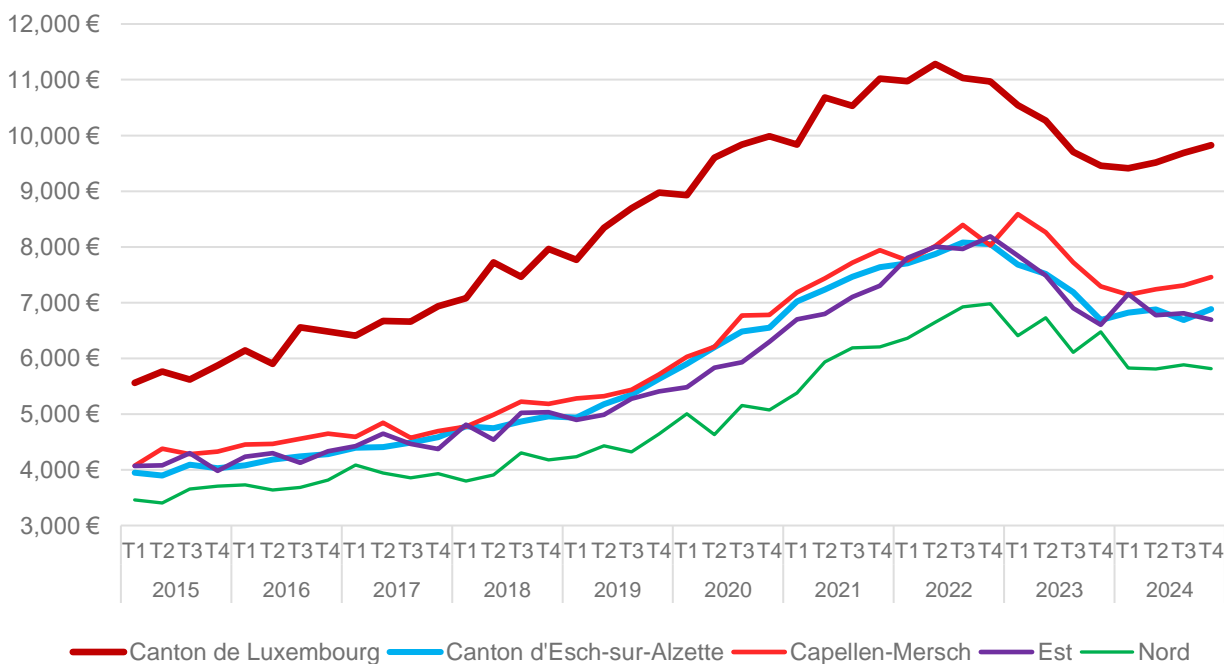


Graphique 7. Évolution des prix des appartements de 2010 à 2024 à Dudelange et dans la région Sud.



Source : Actes notariés, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.

Graphique 8. Prix par m² moyens des appartements existants par zone géographique (2015T1-2024T4).



Source : Fichier de la Publicité Foncière, calculs STATEC – Observatoire de l'Habitat, en partenariat avec l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (2015-2024).



Enfin, le tableau ci-dessous compare les prix moyens sur des périodes de douze mois (puisque le nombre de transactions serait trop limité sur un seul trimestre), affiche la période sur laquelle le prix était le plus élevé avant la baisse des prix, le point le plus bas atteint après la baisse des prix, et également l'ampleur de cette baisse des prix. Il montre que les prix moyens des appartements existants ont fortement baissé dans l'ensemble de ces communes. Les différences entre communes (la baisse cumulée s'échelonnant entre -12% à Bettembourg et -24% à Käerjeng) doivent toutefois être nuancées puisqu'elles peuvent avoir été impactées par des effets de composition, c'est-à-dire des changements dans la qualité et la localisation précise des appartements vendus.

Il est intéressant de noter que les prix moyens à Dudelange ont baissé dans des proportions assez similaires à la moyenne nationale : environ -15% entre le niveau le plus haut relevé au 1^{er} trimestre 2023 (correspondant à toutes les transactions enregistrées entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023) et le niveau le plus bas relevé au 4^e trimestre 2024 (correspondant à toutes les transactions enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024).

Tableau 32. Évolution des prix par m² moyens des appartements existants dans une sélection de communes (en glissement sur douze mois).

| Lieu de résidence | Prix par m ² moyen maximum | Période correspondante | Prix par m ² moyen minimum | Période correspondante | Différence cumulée |
|-------------------|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------------|--------------------|
| Bettembourg | 8209 € | 2021T4-2022T3 | 7247 € | 2024T1-2024T4 | -12% |
| Differdange | 7820 € | 2022T2-2023T1 | 6650 € | 2023T3-2024T2 | -15% |
| Dudelange | 7776 € | 2022T2-2023T1 | 6620 € | 2024T1-2024T4 | -15% |
| Esch-sur-Alzette | 7657 € | 2022T1-2022T4 | 6521 € | 2023T4-2024T3 | -15% |
| Käerjeng | 7909 € | 2021T3-2022T2 | 6015 € | 2023T3-2024T2 | -24% |
| Kayl | 8263 € | 2022T3-2023T2 | 6723 € | 2024T1-2024T4 | -19% |
| Pétange | 7736 € | 2022T3-2023T2 | 6439 € | 2023T4-2024T3 | -17% |
| Sanem | 8147 € | 2022T2-2023T1 | 7058 € | 2023T3-2024T2 | -13% |
| Schifflange | 8651 € | 2022T1-2022T4 | 7273 € | 2024T1-2024T4 | -16% |

Source : Fichier de la Publicité Foncière, calculs STATEC – Observatoire de l'Habitat, en partenariat avec l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (2020-2024).

Note : La période 2022T2-2023T1 inclut par exemple toutes les transactions enregistrées entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.



Si l'on s'intéresse maintenant aux prix des **appartements en construction (VEFA)**, il faut noter que le nombre de transactions sur ce segment a très fortement chuté en 2023, puis n'a que légèrement augmenté en 2024. Donc le nombre de transactions est insuffisant dans un grand nombre de communes pour qu'il soit possible d'afficher un prix de vente moyen pour des appartements en construction.

A Dudelange, le nombre de transactions reste toutefois suffisant (13 ventes en 2024) et permet d'afficher un prix moyen de 8.668 €/m² pour un appartement en construction. Ce prix moyen est légèrement supérieur à celui de la région Sud (8.314 €/m²) et très comparable aux prix relevés dans la commune d'Esch-sur-Alzette, comme l'indique le tableau ci-dessous. Les prix dans ces deux communes restent en revanche supérieurs à ceux observés à Differdange, Käerjeng et Sanem.

La progression sur la période 2010-2024 est très similaire à celle relevée pour les appartements existants : +5,5% à Dudelange en moyenne annuelle, ce qui est également très comparable aux évolutions spécifiques à la région Sud (+5,6%) et à la moyenne nationale (+5,7%).

Tableau 33. Prix de vente des appartements en construction (VEFA) dans la région Sud en 2010 et en 2024.

| Lieu de résidence | Nombre de VEFA en 2024 | Prix moyen en 2024 | Fourchette de Prix en 2024 | Nombre de VEFA en 2010 | Prix moyen en 2010 | Fourchette de Prix en 2010 | Taux de croissance annuel moyen 2010 - 2024 |
|-------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|---|
| Bettembourg | 0 | * | * | 6 | 4238 € | 3498 € - 4834 € | * |
| Differdange | 9 | 8273 € | 6697 € - 10120 € | 66 | 3724 € | 3232 € - 4236 € | 5,9% |
| Dudelange | 13 | 8668 € | 6980 € - 10641 € | 34 | 4090 € | 3326 € - 5127 € | 5,5% |
| Esch-sur-Alzette | 38 | 8512 € | 7210 € - 9892 € | 95 | 4081 € | 3378 € - 4827 € | 5,4% |
| Käerjeng | 17 | 8178 € | 5360 € - 10499 € | 25 | 4108 € | 3564 € - 4739 € | 5,0% |
| Kayl | 0 | * | * | 37 | 3682 € | 2863 € - 5048 € | * |
| Mondercange | 0 | * | * | 9 | 3558 € | 2616 € - 3972 € | * |
| Pétange | 0 | * | * | 42 | 3890 € | 3070 € - 5008 € | * |
| Rumelange | 0 | * | * | 16 | 3898 € | 3451 € - 4354 € | * |
| Sanem | 7 | 8155 € | 6713 € - 9678 € | 93 | 3767 € | 3135 € - 4439 € | 5,7% |
| Schifflange | 1 | * | * | 41 | 3888 € | 3100 € - 4764 € | * |
| Région SUD | 85 | 8314 € | 6715 € - 10112 € | 464 | 3889 € | 3075 € - 5001 € | 5,6% |
| Grand-Duché | 482 | 9699 € | 6196 € - 14100 € | 1.407 | 4480 € | 3155 € - 6374 € | 5,7% |

Source : Actes notariés, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.



2.2. Les prix de vente des maisons

Encart méthodologique

Les données utilisées pour produire l'indicateur sur la vente de maisons proviennent de l'Observatoire de l'Habitat (issu d'une collaboration entre le LISER et le Ministère du Logement) et se réfèrent aux annonces immobilières collectées sur le portail immobilier Immotop.lu.

Il ne s'agit donc pas des prix de vente réels, mais des **prix proposés à la vente par les vendeurs**, avant toute négociation avec les acquéreurs potentiels. Malheureusement, les prix de vente des maisons basés sur les actes notariés ne peuvent pas être mobilisés ici, du fait d'un manque d'informations sur la nature et la destination des maisons vendues. Contrairement aux appartements qui disposent d'un Cadastre vertical, il n'est pas possible de compléter la description et la surface des maisons en utilisant des informations cadastrales. En outre, du fait de la structure de la base de données collectée, il n'est pas possible d'obtenir une information sur les adresses précises des transactions relatives aux prix de vente des maisons. Par conséquent, nous ne pouvons pas analyser les prix de vente à l'échelle des quartiers de la commune.

Le prix annoncé moyen pour une maison s'élève ainsi à 950.101 € en 2024, ce qui positionne Dudelange dans le milieu de la distribution pour les prix annoncés à la vente de maisons dans la région Sud, comme l'indique le tableau ci-dessous. La moyenne de la région Sud s'élève en effet à 1.003.538 € en 2024. Les prix moyens restent inférieurs à 900.000 € à Differdange, Esch-sur-Alzette, Kayl, Pétange, Rumelange et Schifflange. En revanche, les prix moyens sont supérieurs au million d'euros à Bettembourg, Käerjeng et Mondercange.

La hiérarchie des communes de la région Sud en termes de prix annoncés à la vente des maisons n'a que peu changé par rapport à 2010, les évolutions des prix ayant été similaires dans la plupart de ces communes : +4,1% à Dudelange en moyenne entre 2010 et 2024, contre +5,0% dans la région Sud et +5,5% au niveau national. Dès lors, il semble en partie que le prix de vente plus élevé à Dudelange par rapport à certaines communes voisines s'explique aussi non seulement par des effets de composition (avec un flux de logements vendus en moyenne un peu plus grands, de meilleure qualité *et/ou* plus récents que dans d'autres communes de la région Sud), mais également probablement par l'attractivité de la ville (image, offre culturelle, qualité de vie perçue, positionnement territorial particulier). Dans la commune de Bettembourg, en revanche, les prix ont plus fortement augmenté que la moyenne (+5,8%), ce qui suggère une influence assez forte de la proximité à Luxembourg-Ville.

Tableau 34. Prix annoncés à la vente des maisons dans la région Sud en 2010 et en 2024.

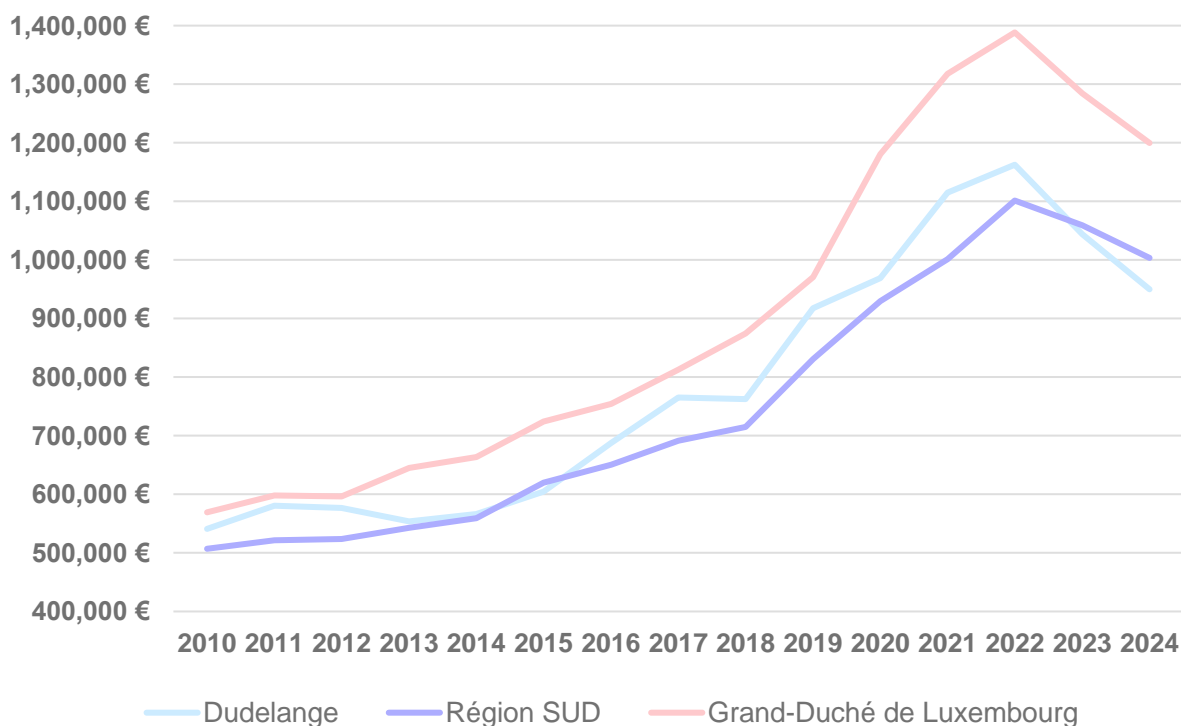
| Lieu de résidence | Nombre d'annonces en 2024 | Prix moyen en 2024 | Prix par m ² moyen en 2024 | Nombre d'annonces en 2010 | Prix moyen en 2010 | Prix par m ² moyen en 2010 | Taux de croissance annuel moyen 2010 - 2024 |
|-------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------------------|---|
| Bettembourg | 151 | 1.216.555 € | 6.382 € | 304 | 555.628 € | 3.343 € | 5,8% |
| Differdange | 364 | 810.993 € | 4.844 € | 672 | 441.969 € | 2.816 € | 4,4% |
| Dudelange | 251 | 950.101 € | 5.479 € | 556 | 540.933 € | 3.096 € | 4,1% |
| Esch-sur-Alzette | 320 | 885.776 € | 5.164 € | 750 | 493.472 € | 2.953 € | 4,3% |
| Käerjeng | 989 | 1.160.218 € | 5.968 € | 280 | 590.662 € | 3.515 € | 4,9% |
| Kayl | 173 | 882.668 € | 5.085 € | 212 | 470.634 € | 2.949 € | 4,6% |
| Mondercange | 83 | 1.384.320 € | 6.227 € | 304 | 686.161 € | 3.405 € | 5,1% |
| Pétange | 239 | 829.408 € | 4.919 € | 556 | 423.513 € | 2.778 € | 4,9% |
| Rumelange | 50 | 740.160 € | 4.764 € | 158 | 444.362 € | 2.784 € | 3,7% |
| Sanem | 248 | 988.556 € | 5.424 € | 585 | 522.422 € | 3.128 € | 4,7% |
| Schifflange | 94 | 810.651 € | 5.024 € | 167 | 491.434 € | 2.989 € | 3,6% |
| Région SUD | 2.962 | 1.003.538 € | 5.498 € | 4.544 | 507.020 € | 3.038 € | 5,0% |
| Grand-Duché | 13.967 | 1.199.706 € | 5.957 € | 19.278 | 569.216 € | 3.251 € | 5,5% |

Source : Annonces immobilières, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec le portail immobilier IMMOTOP.LU

Le Graphique 9 montre que les évolutions des prix annoncés des maisons sont cohérentes avec celles décrites auparavant pour les appartements existants : hausse régulière des prix entre 2010 et 2017, accélération entre 2018 et 2022, puis baisse assez forte et rapide des prix en 2023 et 2024. Les prix annoncés des maisons semblent toutefois se stabiliser au niveau national comme dans la région Sud en fin d'année 2024.



Graphique 9. Évolution des prix annoncés à la vente des maisons de 2010 à 2024 à Dudelange et dans la région Sud.



Source : Annonces immobilières, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec le portail immobilier IMMOTOP.LU.



2.3. Les loyers annoncés des appartements

Encart méthodologique

Les données utilisées pour produire l'indicateur sur la location d'appartements proviennent de l'Observatoire de l'Habitat (issu d'une collaboration entre le LISER et le Ministère du Logement) et se réfèrent également aux annonces immobilières collectées sur le portail immobilier Immotop.lu.

Il ne s'agit donc pas des loyers réels, mais des loyers proposés à la location par les bailleurs. Ici, la marge de négociation reste toutefois limitée, ce qui suggère que les loyers annoncés reflètent bien les loyers réellement payés par les locataires pour des nouveaux contrats de bail. En outre, du fait de la structure de la base de données collectée, il n'est pas possible d'obtenir une information sur les adresses précises des loyers. Par conséquent, nous ne pouvons pas analyser les loyers annoncés à l'échelle des quartiers de la commune.

Le loyer annoncé moyen pour un appartement s'élève ainsi à 1.465 € en 2024, soit 29,67€/m² comme l'indique le tableau ci-dessous. La moyenne de la région Sud s'élève en effet à 1.347 € en 2024, avec des loyers moyens inférieurs à 28 €/m² dans la plupart des communes de la région. Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Mondercange font toutefois figure d'exception, mais le loyer moyen par m² dans ces communes est tiré par la location de toutes petites surfaces. En effet, le loyer par m² a tendance à fortement décroître avec la surface louée, toutes choses égales par ailleurs.

Le Graphique 10 montre que les évolutions des loyers annoncés des appartements sont beaucoup plus lissées que celles des prix de vente des appartements et des maisons : les loyers annoncés ont augmenté de +3,3% en moyenne annuelle à Dudelange sur la période 2010-2024, contre +2,9% dans la région Sud et +3,3% en moyenne nationale. Toutefois, il s'agit des évolutions des loyers annoncés mensuels. Les loyers annoncés par m² ont plus fortement augmenté, puisque les surfaces moyennes des appartements mis en location ont fortement diminué sur cette période. C'est le cas à Dudelange comme dans l'ensemble des communes de la région Sud.

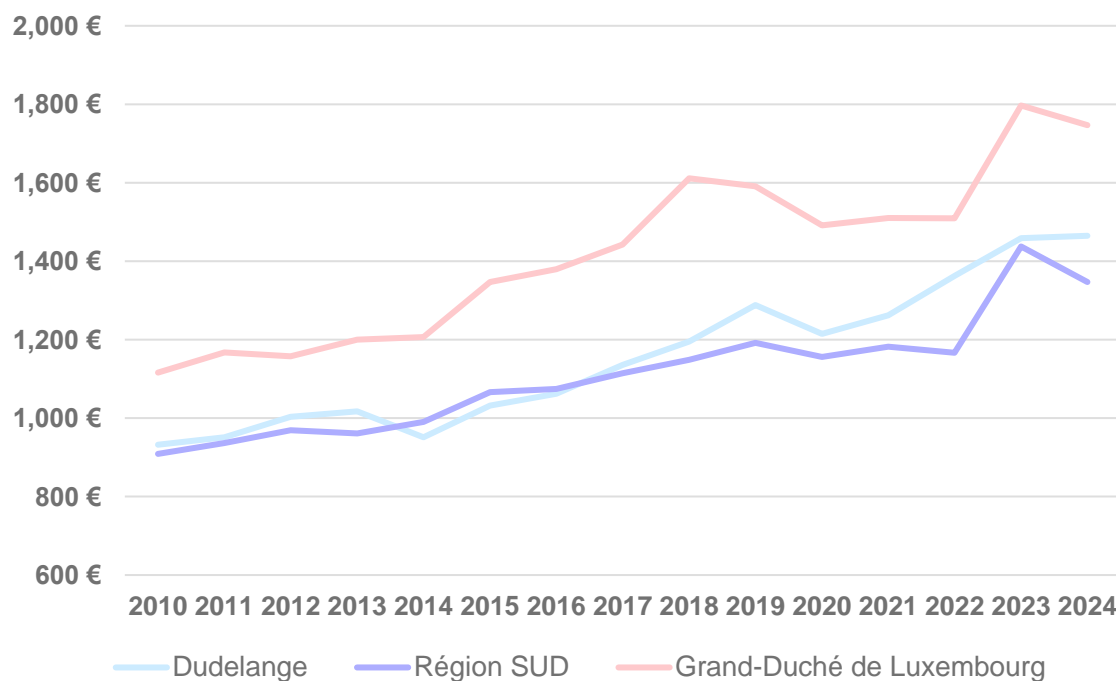
Tableau 35. Loyers annoncés des appartements dans la région Sud en 2010 et en 2024.

| Lieu de résidence | Nombre d'annonces en 2024 | Loyer moyen en 2024 | Loyer par m ² moyen en 2024 | Nombre d'annonces en 2010 | Loyer moyen en 2010 | Loyer par m ² moyen en 2010 | Taux de croissance annuel moyen 2010 - 2024 |
|-------------------|---------------------------|---------------------|--|---------------------------|---------------------|--|---|
| Bettembourg | 57 | 1663 € | 31,18 € | 125 | 1061 € | 12,97 € | 3,3% |
| Differdange | 206 | 1410 € | 27,14 € | 442 | 862 € | 13,59 € | 3,6% |
| Dudelange | 126 | 1465 € | 29,67 € | 263 | 932 € | 12,81 € | 3,3% |
| Esch-sur-Alzette | 668 | 1192 € | 39,85 € | 889 | 873 € | 13,72 € | 2,2% |
| Käerjeng | 112 | 1178 € | 32,33 € | 240 | 1000 € | 12,47 € | 1,2% |
| Kayl | 59 | 1493 € | 23,27 € | 79 | 830 € | 13,57 € | 4,3% |
| Mondercange | 66 | 1503 € | 41,88 € | 78 | 907 € | 13,68 € | 3,7% |
| Pétange | 120 | 1501 € | 24,33 € | 420 | 907 € | 13,38 € | 3,7% |
| Rumelange | | | | 32 | 839 € | 14,29 € | * |
| Sanem | 85 | 1717 € | 24,99 € | 162 | 941 € | 12,49 € | 4,4% |
| Schifflange | 52 | 1497 € | 25,99 € | 92 | 1013 € | 13,05 € | 2,8% |
| Région SUD | 1551 | 1347 € | 33,45 € | 2822 | 909 € | 13,33 € | 2,9% |
| Grand-Duché | 10490 | 1747 € | 37,31 € | 18070 | 1116 € | 15,18 € | 3,3% |

Source : Annonces immobilières, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec le portail immobilier IMMOTOP.LU.



Graphique 10. Évolution des loyers annoncés des appartements de 2010 à 2024 à Dudelange et dans la région Sud.



Source : Annonces immobilières, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec le portail immobilier IMMOTOP.LU.

2.4. Les prix des terrains à bâtir

Encart méthodologique

Les statistiques des prix des terrains à bâtir s'appuient sur les données des prix du foncier publiées par l'Observatoire de l'Habitat depuis 2010. Il s'agit de statistiques basées sur un fichier reprenant l'ensemble des ventes de parcelles figurant sur la Publicité Foncière (qui est un registre des actes notariés), transmis par l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA. Ces données incluent un prix de transaction qui est bien le prix réel, tel qu'enregistré sur l'acte notarié.

L'Observatoire de l'Habitat a localisé ces parcelles dans un Système d'Informations Géographiques à partir du Plan Cadastral Numérisé (PCN) fourni par l'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT). Les parcelles potentiellement constructibles sont ensuite identifiées à partir des Plans d'Aménagement Général (PAG) des communes mis à jour pour 2010, 2013, 2016 et 2019, puis en continu pour les communes disposant d'un nouveau PAG.

Un contrôle est réalisé pour vérifier que ces parcelles sont libres de constructions au moment de la vente. Les ventes de parcelles utilisées sont donc exclusivement des ventes de terrains libres, sans aucune construction. Il ne s'agit pas de ventes de maisons incluant une parcelle, par exemple. Il ne s'agit pas non plus de parcelles vendues dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un appartement ou d'une maison en lotissement.

Une attention particulière est portée aux terrains situés en zones à vocation résidentielle, que sont les zones d'habitation et les zones mixtes. Un terrain à bâtir en zone à vocation résidentielle est ici défini comme remplissant de façon cumulée les conditions suivantes :

- une parcelle ou un ensemble de parcelles contiguës ;
- libre de toute construction (sans aucune construction existante sur ce terrain) ;
- dont au-moins 1 are se situe à l'intérieur du périmètre d'agglomération ;
- dont au moins 90% de la surface se situe en zone d'habitat (zone d'habitation ou zone mixte).

Le tableau ci-après montre que la commune de Dudelange figure parmi les communes de la région Sud qui ont les prix du foncier les plus élevés : 129.718 €/are sur la période 2020-2022, contre 120.213 €/are dans la région Sud et 101.814 €/are en moyenne nationale. Dans la région Sud, seules les communes de Bettembourg et Esch-sur-Alzette présentent un prix par are médian plus élevé (respectivement 135 981 et 138.173 €/are sur la période 2020-2022), le prix par are se situant entre 104.000 et 122.000 € dans les autres communes de la région.

Les prix des terrains à bâtir ont ainsi fortement augmenté depuis 2010, ce qui explique en grande partie la hausse tendancielle des prix de vente des appartements et des maisons. Le prix par are médian a ainsi augmenté de +5,3% par an à Dudelange si l'on compare les périodes 2010-2014 et 2020-2022, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de la région Sud (+4,9%), mais très comparable à la moyenne nationale (+5,4%).

Les transactions portant sur les terrains sont moins nombreuses sur les communes urbaines que les transactions immobilières portant sur des maisons unifamiliales, et a fortiori sur les appartements (qui représente un marché très urbain). Ce qui explique que les prix des terrains à Dudelange et dans les communes de la région Sud sont plus élevés que le prix médian au niveau national, alors que les prix des maisons et des appartements à Dudelange sont inférieurs à la moyenne du pays (tirée assez fortement par les prix dans la capitale et dans les communes de sa périphérie immédiate).

Tableau 36. Prix de vente des terrains à bâtir en zone résidentielle dans la région Sud en 2010 et en 2024.

| Lieu de résidence | Nombre de ventes 2020-2022 | Prix par are médian 2020-2022 | Nombre de ventes 2010-2014 | Prix par are médian 2010-2014 | Taux de croissance annuel moyen 2010 - 2024 |
|-------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---|
| Bettembourg | 14 | 135.981 € | 27 | 78.170 € | 4,7% |
| Differdange | 59 | 109.719 € | 71 | 64.117 € | 4,6% |
| Dudelange | 57 | 129.718 € | 43 | 69.777 € | 5,3% |
| Esch-sur-Alzette | 59 | 138.173 € | 43 | 69.000 € | 6,0% |
| Käerjeng | 20 | 104.961 € | 38 | 56.810 € | 5,2% |
| Kayl | 28 | 120.667 € | 27 | 90.101 € | 2,5% |
| Mondercange | 17 | 121.786 € | 19 | 57.247 € | 6,5% |
| Pétange | 26 | 108.142 € | 25 | 59.113 € | 5,2% |
| Rumelange | 3 | * | 5 | * | * |
| Sanem | 30 | 115.207 € | 54 | 76.831 € | 3,4% |
| Schifflange | 12 | 110.817 € | 11 | 67.593 € | 4,2% |
| Région SUD | 325 | 120.213 € | 363 | 67.988 € | 4,9% |
| Grand-Duché | 2391 | 101.814 € | 3154 | 54.221 € | 5,4% |

Source : Actes notariés, Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat, en collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.



3. Le logement abordable

Encart méthodologique

Les présents développements s'inscrivent dans le contexte de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et du Pacte logement 2.0, qui ont significativement fait évoluer la politique du logement abordable et son cadre juridique.

Pour rappel, aux termes de la loi du 7 août 2023 :

- le promoteur social a en charge la réalisation de logements abordables, quel que soit leur régime (vente abordable ou à coût modéré, bail emphytéotique, location abordable, etc.), ainsi que la gestion du patrimoine de ces logements ;
- le bailleur social est chargé de la gestion locative des logements destinés à la location abordable : information et conseil à la recherche d'un logement ; suivi des candidats ; attribution des logements ; location et entretien des logements ; accompagnement des bénéficiaires dans leurs obligations locatives.

Le présent chapitre traite des **logements destinés à la location abordable appartenant à la Ville de Dudelange**, c'est-à-dire en lien à son rôle de promoteur social, ce statut pouvant dans certains cas être combiné à celui de bailleur social. Les données correspondantes proviennent du Service logement de la Ville (situation au 1^{er} trimestre 2025).

Faute d'informations suffisantes, les logements abordables développés par d'autres opérateurs (ex. : Fonds du Logement, Société nationale des habitations à bon marché) ne sont pas pris en compte ici. Il se pourrait toutefois que, à moyen terme, le futur registre national des logements abordables (RENLA) prévu par la loi du 7 août 2023, permette de compléter la connaissance de l'offre de logements abordables à Dudelange.

Le présent chapitre intègre également des données sur les logements s'inscrivant dans le cadre de la Gestion locative sociale. Cela inclut les biens gérés par l'Office social de Dudelange (données extraites en novembre 2024 par la Cellule Gestion locative sociale) ou par d'autres opérateurs (données extraites en avril 2025 en provenance du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire).

3.1. Logements communaux destinés à la location abordable

L'accès au logement, à Dudelange comme ailleurs, est toujours plus difficile. Si ce constat vaut en premier lieu pour les ménages avec de faibles ressources, de plus en plus d'individus disposant d'un emploi stable et de revenus réguliers ne sont plus en capacité d'acheter, voire de louer aux conditions du marché.

À côté des aides publiques ciblées (ex. : subvention de loyer), l'offre de logements abordables constitue un des piliers de la politique sociale, à l'échelle nationale et communale. Cette politique a été largement renouvelée dans la période récente (loi du 7 août 2023, Pacte 2.0, etc.).

La Ville de Dudelange s'inscrit dans une dynamique d'extension et de diversification de son parc de logements en location abordable, notamment dans les quartiers Centre, Lenkeschléi-Kräizbiërg, Ribeschpont ou Route de Luxembourg. Au vu des besoins considérables et croissants, cette politique a vocation à se poursuivre à court, moyen et long terme, prioritairement par la mobilisation des friches industrielles et l'intervention des promoteurs publics, tels le Fonds du Logement. Ainsi, le projet de création du nouveau quartier NeiSchmelz prévoit la construction de 866 logements en location abordable, 551 logements en vente abordable subventionnée et 158 logements en vente à coût modéré non subventionnée, intégralement à la charge du Fonds du Logement.

La Ville peut s'appuyer sur le Programme d'action local logement (PAL), valant comme stratégie communale pour la promotion du logement abordable en application du Pacte Logement 2.0. Ce PAL cible notamment l'augmentation de l'offre, la mobilisation du potentiel foncier et résidentiel existant ainsi que l'amélioration de la qualité résidentielle. Il permet également de déclencher divers mécanismes financiers en complément des « Aides à la pierre », via la signature d'une Convention avec le Ministère du Logement.

Il faut par ailleurs souligner qu'un service municipal dédié au logement a été créé en 2021, en écho au renforcement du parc locatif communal et à la diversification du profil des demandeurs. Le Service logement est notamment chargé de l'accueil et de l'information des publics, de l'attribution des logements, de gestion administrative et technique de ceux-ci, du suivi des locataires ainsi que d'autres tâches relevant des compétences communales (gestion des logements d'urgence, suivi des expulsions, visites des chambres meublées mises en location, etc.). Pour faciliter les démarches, une centralisation des demandes de logement abordable a été mise en place récemment, avant d'être réparties soit vers les logements communaux en location abordable, relevant du Service logement, soit vers la gestion locative sociale, relevant de l'Office social, les deux entités étant physiquement regroupées à la Maison sociale³¹.

³¹ Cette répartition se fait à la lumière de certains critères tels que le degré d'urgence, l'âge du demandeur, ou encore ses besoins résidentiels et son projet de vie (occupation « temporaire » de 3 ans maximum, relevant de la gestion locative sociale, ou occupation de long terme correspondant aux logements communaux en location abordable).

Au 1^{er} trimestre 2025, la Ville de Dudelange était propriétaire (« promoteur ») de 55 logements communaux destinés à la location abordable, le loyer étant fixé en fonction des revenus des locataires et adapté annuellement selon l'évolution de leur situation économique et familiale. À ce jour, la Ville ne propose donc pas de bien en accession aidée à la propriété.

Le service Logement de la Ville a enregistré 130 demandes en vue de l'obtention d'un logement communal destiné à la location abordable en 2023, 202 demandes en 2024 et 304 demandes en 2025.

La durée moyenne d'attente avant de se voir attribuer une location abordable est à ce jour d'environ 5 ans, ce qui apparaît important, a fortiori pour les demandeurs confrontés à des situations de mal-logement ou de grande précarité. Cela illustre le décalage encore significatif entre la demande et l'offre de logements locatifs abordables, décalage que le dispositif de gestion locative sociale n'est pas à même de combler à lui seul (voir chapitre suivant).

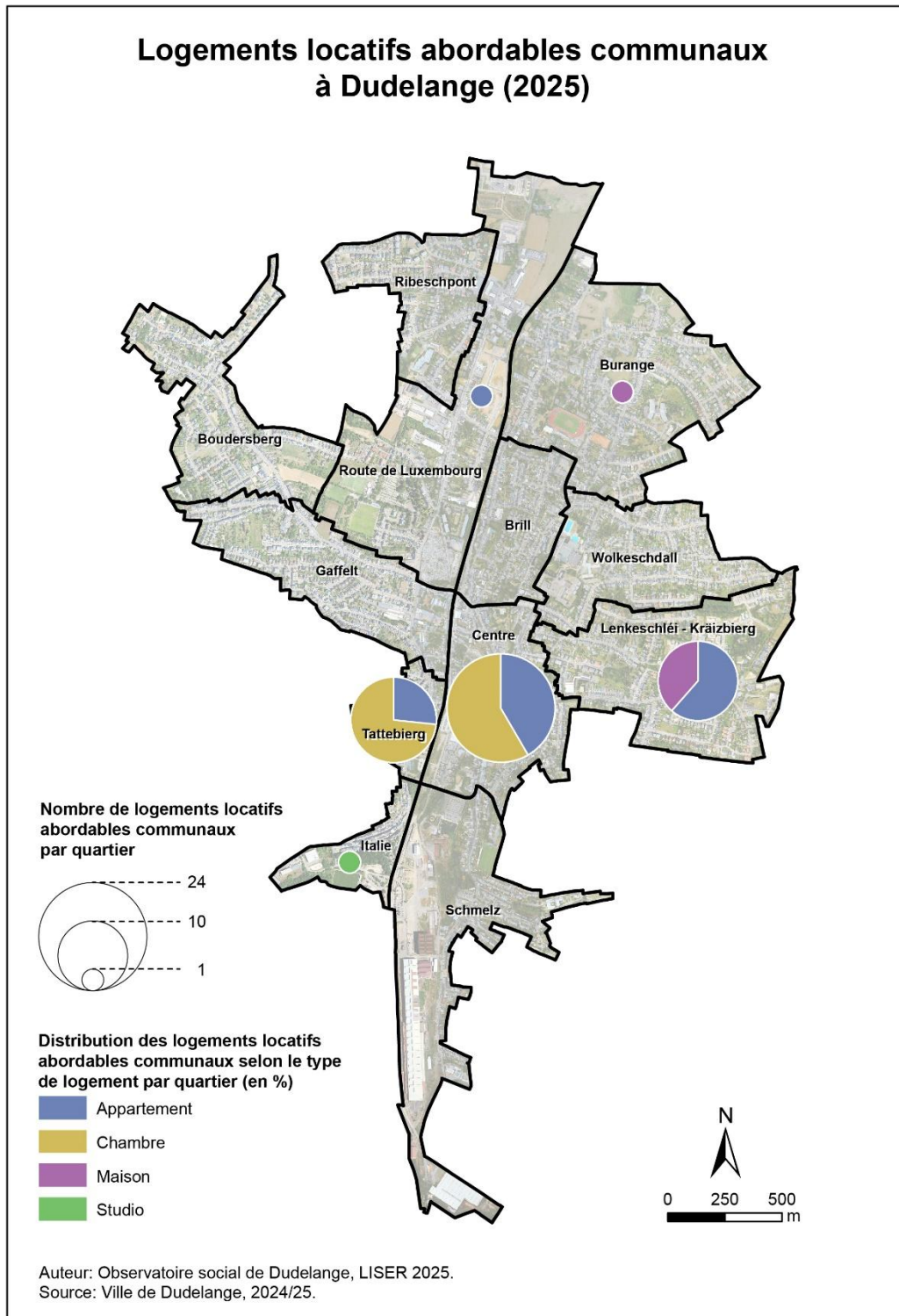
En dehors d'informations générales liées aux critères d'éligibilité imposés aux candidats³², aucune donnée permettant de préciser le profil démographique ou socioéconomique des demandeurs, voire des occupants, n'a été collectée dans le cadre de ces travaux. Il est néanmoins rapporté par les professionnels de l'action sociale que, dans cet ensemble, certaines catégories de population, telles que les familles ou les publics de l'Office social sont surreprésentées. Il est également constaté sur le terrain que le spectre de ces profils tend à se diversifier, du fait que la population confrontée à des difficultés d'accès au logement est de plus en plus large et hétérogène, et que symétriquement, les conditions d'éligibilité au logement locatif abordable sont en train d'évoluer, pour s'adapter à des besoins et des situations d'urgences qui augmentent³³.

La carte ci-après présente la répartition spatiale de ces 55 logements, qui se concentrent presque exclusivement dans un faisceau central composé des quartiers Centre (24 logements) du quartier Tattebiërg (15 logements) et du quartier Lenkeschléi – Kräizbiërg (13 logements).

³² Pour être éligible à un logement communal destiné à la location abordable, il faut notamment être majeur, disposer d'un droit de séjour de plus de trois mois au moment de la demande, ne pas être propriétaire, usufruitier, emphytéote ou jouir d'un droit d'habitation dans un autre logement, ou encore ne pas disposer d'un revenu supérieur au plafond légal tenant compte de la composition de la communauté domestique.

³³ C'est ainsi, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2023, le critère relatif au lieu de résidence, autrefois appliqué, n'est plus d'actualité. En pratique, le fait de résider à Dudelange ne figure donc aujourd'hui plus parmi les conditions requises pour prétendre à un logement communal en location abordable.

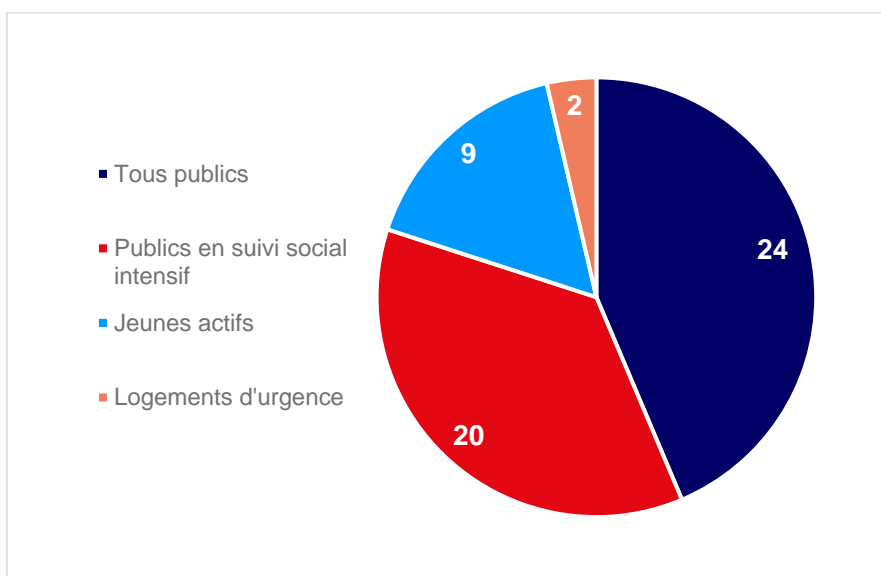
Carte 11. Carte de la répartition spatiale des logements communaux locatifs abordables (1^{er} trim. 2025).



32 de ces 55 logements sont directement gérés par le service Logement de la Ville, en qualité de « bailleur social ». Parmi ceux-ci, on trouve 24 logements ouverts à tout public, 6 logements dédiés aux actifs âgés de 18 à 32 ans rencontrant des difficultés à se loger sur le marché privé et 2 logements d'urgence, réservés aux cas de force majeure dans une logique d'occupation temporaire.

Les 23 autres logements sont gérés par des opérateurs de terrain, à qui a été confié par convention le rôle de bailleur social. Parmi ces opérateurs on recense notamment la Croix Rouge « Réfugiés » (gestion de 8 logements), la Croix Rouge « Perspectives » (gestion de 5 logements), Profamilia (gestion de 4 logements), Jugend- an Drogenhölle (gestion de 1 logement). Tous ces logements sans exception sont dédiés à des publics spécifiques (jeunes et publics bénéficiant d'un suivi social intensif, dont les réfugiés).

Graphique 11. Types de publics hébergés dans les logements communaux abordables (1^{er} trim.2025).



Source : Service Logement, Calculs LISER

La très grande majorité de ces logements, soit 50 sur 55, ont été construits ou rénovés entre 2013 et 2023, avec, ces dernières années en particulier, des développements et une diversification de l'offre. Parmi les opérations récentes, on peut notamment évoquer :

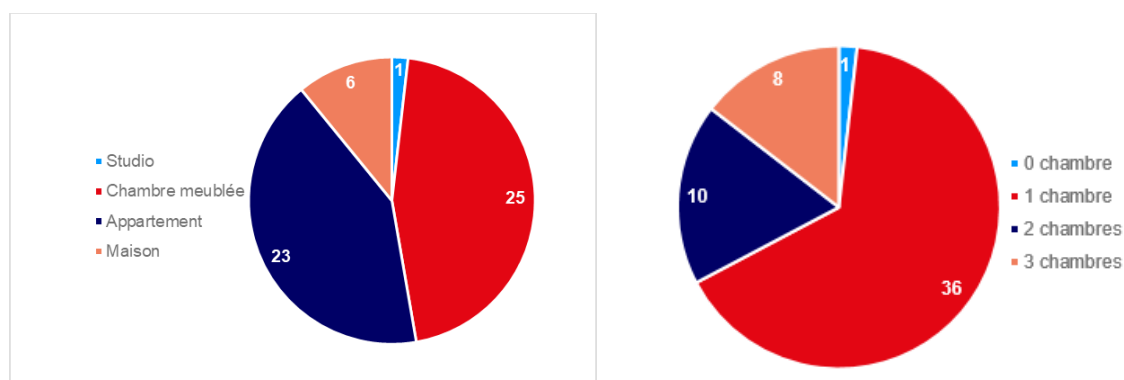
- la rénovation d'un ancien corps de ferme de 380 m² au 37 rue du commerce (Quartier Centre), ayant donné lieu à la création de 12 logements au total : 10 chambres meublées et 2 appartements comportant chacun deux chambres à coucher ;
- la création de 5 maisons unifamiliales rue Milly Steinmetz-Ludwig (quartier Lenkeschléi–Kräizbiereg), à destination de familles de 4 à 5 personnes ;
- 6 maisons bifamiliales comprenant 12 unités de logement, livrées en mai 2026, rue Nic-Bodry (Quartier Ribeschpont).

D'autres projets sont en cours de construction, notamment rue des Champs (quatre grands appartements), quatre maisons et une tiny house (Rue Grand-Duc Adolphe) et à moyen terme dans les nouveau secteur A. Bëlleg.

Comme l'illustre la figure ci-après, les logements partagés ou collectifs sont très majoritaires : les studios, chambres meublées et appartements représentent 90% du parc.

En lien à cette typologie, la surface habitable des logements apparaît plutôt limitée : deux-tiers des logements ne proposent qu'une seule chambre, la superficie moyenne, tous bien confondus, est voisine de 48 m², et seulement 12 logements sur 55 présentent une surface supérieure à 80 m², dont 5 maisons de 120 m². Il est à toutefois à noter que les logements les plus récents ou les nouveaux projets de logements communaux destinés à la location abordable présentent des superficies moyennes supérieures.

Graphique 12. Types d'habitation et nombre de chambres au sein du parc communal de logements abordables.



Source : Service Logement, Calculs LISER

Sur une année civile (année 2024), les 55 logements communaux en location abordable présentent des niveaux d'occupation de l'ordre de 11,4 mois par logement en moyenne. En écartant de ce décompte les deux logements d'urgence, par définition habités par intermittence³⁴, cette occupation s'élève alors à 11,8 mois, soit un niveau d'occupation très élevé³⁵.

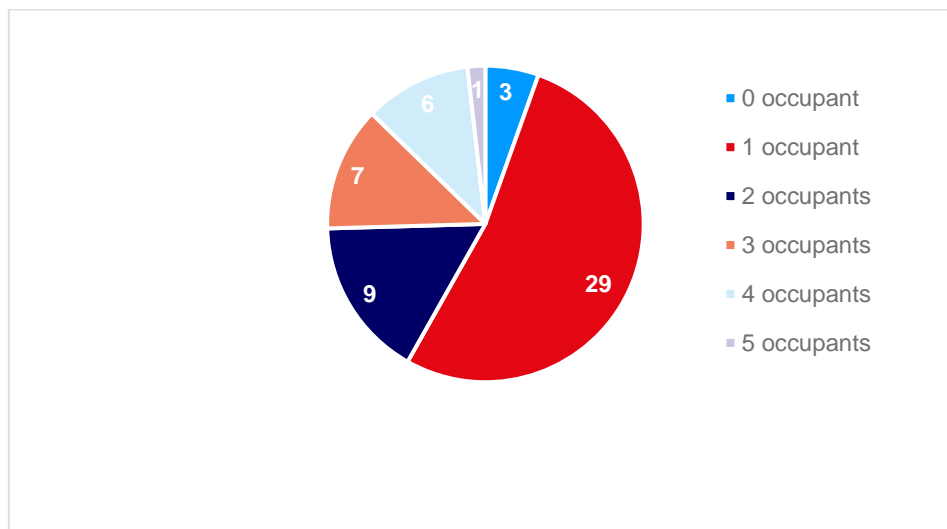
Ces niveaux d'occupation élevés doivent être mis en relation avec l'importance des demandes et des besoins, mais aussi, symétriquement, avec le fait que le contrat de bail signé dans le cadre de la location communale abordable s'inscrit en principe sur le long terme, limitant de fait les possibilités de turn-over.

³⁴ En 2024, ces deux logements d'urgence (1 chambre meublée, un appartement avec 2 chambres) ont été occupés 2,5 mois au total, soit un taux d'occupation de moins de 10%.

³⁵ Ce niveau d'occupation ne doit pas être confondu avec la durée totale de séjour des locataires dans les logements, qui n'est pas connue et répertoriée ici.

Au 1^{er} trimestre 2025, 97 occupants étaient recensés, parmi lesquels 30 enfants. 41 logements sur 55 étaient habités par deux personnes ou moins et seuls les 2 logements d'urgence étaient vacants.

Graphique 13. Répartition des logements communaux abordables par nombre d'occupants (1^{er} trim. 2025).



Source : Service Logement, Calculs LISER

Actuellement, sur les 55 logements communaux destinés à la location abordable, 5 sont aménagés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

On peut également observer le niveau relativement hétérogène de performance énergétique de ce parc communal de logements : 27 biens sont positionnés entre les classes A et C, et 27 biens sont répartis entre les classes E, F et I, c'est-à-dire les classes peu performantes, voire très peu performantes³⁶³⁷.

La distribution des logements par classe d'isolation thermique³⁸ apparaît plus homogène. Pour autant, comparativement aux niveaux de performance énergétique, davantage de logements (39) se situent entre les classes E et I, à savoir les plus critiques.

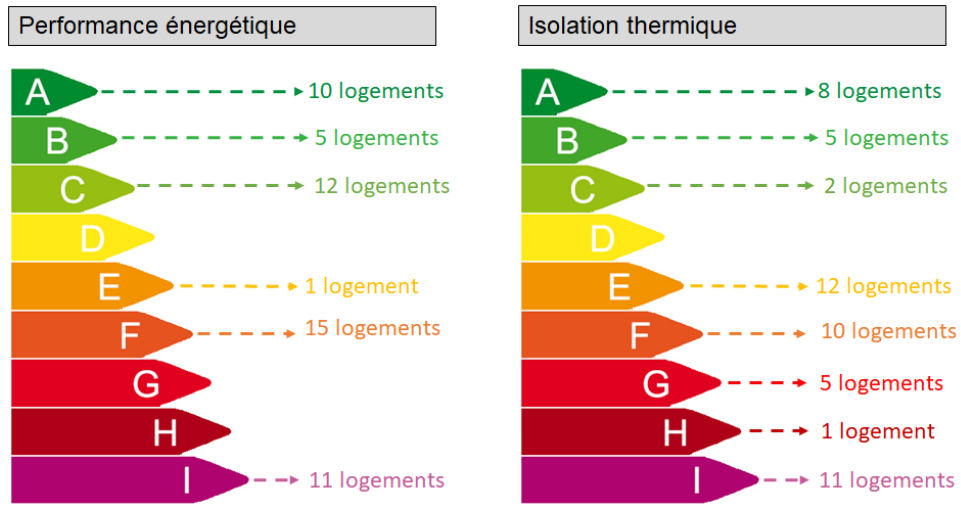
Globalement, ces indicateurs mettent en évidence les progrès réalisés ces dernières années à la faveur de la rénovation de logements anciens ou de la livraison de logements neufs... mais aussi des besoins de rénovation sur quelques bâtiments anciens, où se concentrent principalement les logements peu performants sur le plan énergétique (ex : bâtiments de la rue Tatteberg, de la route de Zoufftgen ou de la rue du Commerce).

³⁶ L'évaluation de la classe de performance énergétique est basée sur le besoin total en énergie primaire du logement. Celui-ci tient notamment compte du niveau d'isolation mais aussi des technologies et installations existantes (ex. : pompe à chaleur ; énergie solaire thermique, etc.).

³⁷ Sur les 55 logements étudiés, seul un logement ne disposait d'information sur la classe énergétique

³⁸ La classe d'isolation thermique est déterminée en fonction du besoin de chauffage. Cet indice tient compte de la qualité thermique des murs, toits, dalles et fenêtres, du type de construction, de la qualité d'exécution (étanchéité à l'air) et de l'orientation du bâtiment.

Figure 1. Classes de performance énergétique et d'isolation thermique des logements communaux abordables (1^{er} trim. 2025).



Source : Service Logement, Calculs: LISER



3.2. Logements en gestion locative sociale

En dehors de l'offre de location abordable « traditionnelle », les personnes fragilisées dans leur accès au logement peuvent louer un bien sous le régime de la gestion locative sociale, auprès de partenaires conventionnés avec le Ministère du Logement.

Ces partenaires se chargent de prospecter des biens, de contrôler leur conformité³⁹ et de les louer à des tarifs significativement inférieurs à ceux du marché. En contrepartie, les propriétaires profitent de certains avantages et incitations : abattement fiscal de 90% appliqué sur les revenus locatifs nets ; garanties sur la perception du loyer, même en cas de non occupation ; contrôle du bien et petite maintenance assurés par le partenaire ; durée de location de 3 ans maximum permettant notamment aux propriétaires de gérer des situations transitoires et de récupérer facilement leur bien ; etc.

Du côté du locataire, cette période est mise à profit pour construire ou affiner son « projet de vie », via un accompagnement assuré par le partenaire. Ce projet est esquissé dans le dossier de demande et doit être jugé suffisamment sérieux pour rendre la candidature éligible. L'objectif est donc de préparer l'« après », en aidant le bénéficiaire à regagner une certaine autonomie économique et sociale (reconstitution d'un matelas financier, obtention d'un diplôme, emploi en CDI, etc.), et, ce faisant, en lui redonnant les moyens d'accéder à un logement non subventionné. Pour que ce projet puisse être finalisé, la durée de mise à disposition du logement peut être prolongée dans certains cas au-delà de 3 ans.

³⁹ Cf. Loi du 20 décembre 2019 « relative aux critères de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité des logements et chambres donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation et Règlement grand-ducal du 20 décembre 2019 « déterminant les critères minimaux de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité » (<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rqd/2019/12/20/a883/jo>)



3.3. Vision globale des logements en gestion locative sociale à Dudelange

Si la gestion locative sociale est apparue à Dudelange en 2014, elle a commencé à se diffuser et à se structurer véritablement à partir de 2016. En 2025, Dudelange comptait au total 77 logements loués sous le régime de la gestion locative sociale par des propriétaires privés.

La répartition spatiale de ces logements sur le territoire communal apparaît plus diffuse que celle des logements locatifs abordables communaux. Certes, le quartier Centre concentre plus d'un tiers des logements en Gestion Locative Sociale (GLS), mais on peut noter d'une part que chaque quartier dispose au minimum d'un logement de ce type, et d'autre part que certains quartiers en accueillent une part non négligeable (ex. Burange, Ribeschpont).

Tableau 37. Nombre de logements GLS par quartier en 2025.

| Quartiers | Nombre de logements |
|--------------------------|---------------------|
| Boudersberg | 1 |
| Brill | 4 |
| Burange | 10 |
| Centre | 28 |
| Gaffelt | 7 |
| Italie | 2 |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 5 |
| Ribeschpont | 9 |
| Route de Luxembourg | 3 |
| Schmelz | 1 |
| Tattebiërg | 1 |
| Wolkeschdall | 6 |
| Total | 77 |

Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire (2025)

Au total, 10 partenaires conventionnés interviennent à Dudelange, dont l'Office social.



Tableau 38. Répartition des logements loués en GLS par gestionnaire.

| Quartier | Nombre de logements |
|------------------------------------|---------------------|
| Croix-Rouge | 1 |
| Fondation Caritas Luxembourg | 3 |
| Fondation Jugend an Drogenhëllef | 1 |
| Fondation pour l'accès au logement | 13 |
| Fondation Pro Familia | 1 |
| Inter-Actions | 1 |
| Life ASBL | 1 |
| Office Social Dudelange | 42 |
| Stëmm vun der Strooss | 2 |
| Wunnéngshëllef | 12 |
| Total | 77 |

Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire (2025)

3.4. Focus sur les logements privés loués en gestion locative sociale gérés par l'Office social de Dudelange

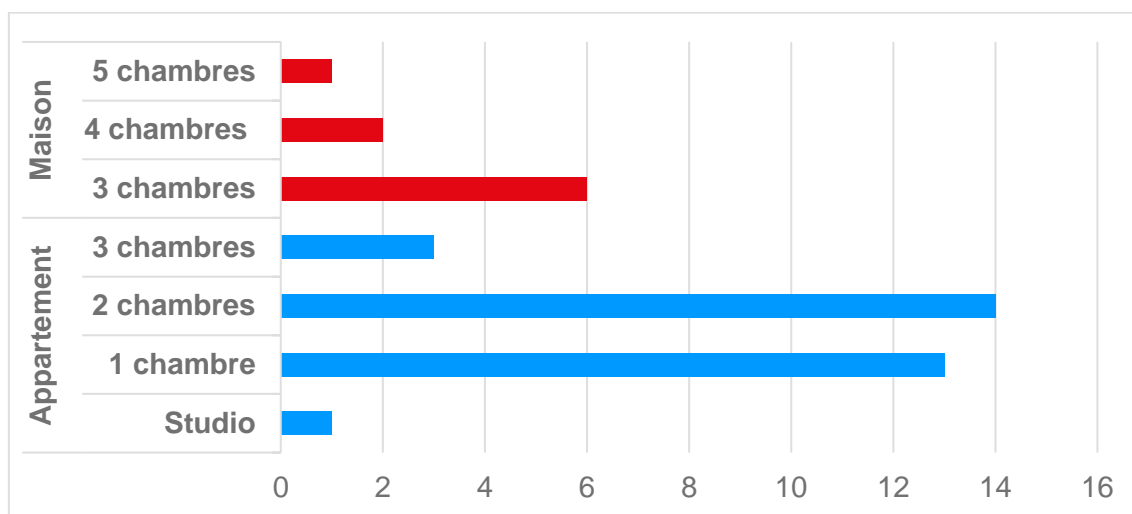
Encart méthodologique

Les données relatives à la gestion locative sociale de l'Office social sont collectées et traitées ponctuellement et manuellement par la Cellule « GLS », pour alimenter le rapport d'activité annuel.

Au 27 novembre 2024, l'Office social gérait 40 logements appartenant à des propriétaires privés loués sous le régime de la gestion locative sociale⁴⁰. Tous biens confondus, les loyers s'échelonnent entre 550 et 1 500 euros, le loyer moyen est de 936 euros et le loyer moyen par m² est de 11,32 euros.

En termes de typologie des logements, on observe une prédominance des appartements comportant une chambre ou deux chambres, ces derniers concentrant la majorité des demandes. En revanche, les plus petites surfaces (studio) sont très rares, du fait probablement d'une moindre rentabilité attendue par les propriétaires par rapport à des surfaces plus importantes.

Graphique 14. Nombre de logements privés en gestion locative sociale gérés par l'Office social par type d'habitation et nombre de chambres (au 27/11/2024).



Source : Office social de Dudelange

Le statut de propriétaire empêche de prétendre à un logement en gestion locative sociale. D'autres critères d'éligibilité sont imposés aux demandeurs, parmi lesquels celui de résider à Dudelange depuis plus d'un an et d'être âgé entre 18 et 62 ans.

La liste d'attente s'élève à environ 50 à 60 demandes en moyenne. En 2023, les temps d'attente avant l'obtention d'un logement étaient de moins 6 mois pour 45% des

⁴⁰ Ce chiffre tient compte de la restitution récente d'une vingtaine de logements appartenant à l'Œuvre paroissiale ayant bénéficié des Aides à la pierre et qui, de ce fait, ne peuvent plus être intégrés à la gestion locative sociale (loi du 7 août 2023). Le léger décalage avec les chiffres du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire (cf. tableau 36) peut s'expliquer par des dates de collecte distinctes.

demandeurs, de 6 à 12 mois pour 30% des demandeurs et de 12 à 18 mois pour 25% d'entre eux. Ce rallongement des délais au-delà de 6 mois peut s'expliquer par différents facteurs : hiérarchisation des demandes en fonction du degré d'urgence ; allongement d'occupation accordé dans certains cas aux locataires en place ; inadaptation des logements disponibles à la demande, etc. Reste que le temps d'attente moyen avant d'obtenir un logement en GLS géré par l'Office social reste très inférieur au délai d'attribution d'un logement en location abordable, ce qui contribue à rendre la GLS attractive, en dépit du fait qu'il s'agit d'une solution transitoire.

En termes d'occupation, en novembre 2024, sur 38 logements pour lesquels l'information existe, on recensait 20 familles en couple (présence d'une mère, d'un père et de 1 à 4 enfants), et 18 familles monoparentales (présence de la mère et de 1 à 2 enfants). Ces chiffres mettent en évidence :

- la présence d'un enfant au moins dans chacun des logements privés loués en GLS par l'Office social de Dudelange et, symétriquement, l'absence de couples sans enfants (qui sont plus fréquemment sur le marché privé grâce au cumul de leur salaire⁴¹) mais aussi de personnes vivant seules, cela pouvant notamment s'expliquer par la faiblesse de petites surfaces (studios) à disposition ;
- la place de la monoparentalité, exclusivement « maternelle » de surcroît, qui représente près de la moitié de l'occupation des logements privés en GLS gérés par l'Office social, renvoyant aux grandes difficultés rencontrées par ce type de ménages pour accéder à un logement privé.

En ce qui concerne les 34 demandes en GLS effectués auprès de l'Office social de Dudelange au cours de l'année 2023, il faut souligner la grande diversité de motifs invoqués : exiguïté ou insalubrité du logement, inadaptation du logement à un handicap, hébergement en foyer, situation conflictuelle, procédure de déguerpissement, etc. Ces 34 demandes concernaient 64 enfants au total, dont 22 enfants âgés entre 0 et 5 ans et 22 enfants âgés entre 6 et 12 ans. On peut également noter que 22 demandeurs sur 34 se trouvaient au moment de la demande dans une situation professionnelle précaire (CDD, REVIS, chômage, etc.). On soulignera enfin que, en 2023, 12 familles ont quitté leur logement en GLS pour une location sur le marché privé (6 familles), un logement social auprès du Fonds du Logement (3), devenir propriétaires (2) ou un départ à l'étranger (1). Par comparaison, en 2024, 4 familles ont quitté la GLS pour accéder à une location sur le marché privé (soit 25% des ménages ayant quitté la GLS).

Les chiffres de 2024 permettent d'établir la nationalité des demandeurs : la grande majorité d'entre eux sont étrangers (33 demandeurs sur 43), dont une fraction importante provenant d'un pays situé en dehors de l'Union européenne (19 demandeurs sur 43). Ces derniers proviennent notamment du foyer de réfugiés et demandeurs d'asile de Dudelange, les logements en GLS représentant dans ce cas la deuxième étape de leur parcours résidentiel et d'intégration.

⁴¹ Voir la note 31 (octobre 2022) de l'Observatoire de l'Habitat, et plus particulièrement la section 2 sur le taux d'effort. <https://logement.public.lu/dam-assets/documents/publications/observatoire/note-31.pdf>

IV. L'emploi

Cette partie se consacre à la thématique de l'emploi à Dudelange. En premier lieu, nous nous intéresserons à l'emploi des actifs occupés qui travaillent à Dudelange puis aux lieux d'emploi des résidents de la commune.

Dans un deuxième temps, un état des lieux de la population résidente selon l'activité économique sera mené avant de se focaliser sur les résidents en emploi. Dès lors, une première section s'intéressera au taux d'emploi selon les quartiers puis à leurs caractéristiques personnelles telles que le genre, la nationalité, le niveau d'éducation, l'âge. Ce dernier sera abordé à travers l'âge moyen, la part de travailleurs âgés ou encore le rapport jeunes-âgés.

Une troisième partie abordera plus spécifiquement les caractéristiques professionnelles des résidents en emploi telles que le statut professionnel, la distinction col bleu-blanc, le secteur d'activité, les types de contrats.

Enfin une dernière partie abordera la part de bénéficiaires de l'indemnité de chômage.

De nombreuses données relatives à l'emploi sont présentes dans cette partie. La première section utilise des données de l'Observatoire du Développement Territorial (l'encart méthodologique précisera la provenance et les traitements réalisés). Ces premiers résultats seront complétés par les données du recensement 2021. Afin d'affiner les analyses sur l'emploi, les données statistiques utilisées dans les trois dernières sections proviennent de l'Inspection de la Sécurité Sociale (IGSS) en dates de mars 2011 et 2024.

1. L'emploi des actifs occupés

Encart méthodologique

Les données sur l'emploi utilisées dans cette section apportent des informations sur le lieu de résidence et sur le lieu de travail des actifs occupés du Luxembourg. Elles proviennent de l'Observatoire du Développement Territorial, qui sont des données agrégées provenant de l'Administration des contributions directes, du STATEC et du DATer. Ces informations datent de l'année 2023.

Il importe de préciser que ces données sur l'emploi incluent les salariés sous contrats à durée déterminée (CDD), sous contrats à durée indéterminée (CDI) ainsi que les travailleurs exerçant une activité libérale et indépendante. En revanche, elle n'intègre ni les travailleurs intérimaires, ni les apprentis.

Cette section exploite des données relatives aux communes de résidence des actifs occupés au Luxembourg mais aussi à l'étranger ainsi qu'aux communes où l'emploi est exercé. Grâce à ces données, il est donc possible de mieux comprendre la géographie du travail à Dudelange, mais également des habitants de Dudelange. Deux aspects y seront abordés : (i) la provenance des actifs occupés qui travaillent à Dudelange, et notamment des travailleurs frontaliers, et (ii) les communes où les Dudelangeois travaillent.

1.1. Provenance des actifs occupés à Dudelange

Dans la commune de Dudelange, en 2023 on dénombre 10 328 emplois. Il est à noter que la répartition des emplois est caractérisée par une forte proportion de travailleurs frontaliers. En effet, 5 652 personnes résidant à l'étranger exercent un emploi dans la commune, représentant près de 55% de la totalité des emplois de la commune. Cette forte proportion de frontaliers souligne le rôle clé que Dudelange joue en tant que pôle d'attractivité pour les travailleurs venus des régions limitrophes, qui viennent principalement de France. Parmi les actifs occupés travaillant à Dudelange, plus d'un actif frontalier sur quatre réside en France, principalement dans les communes et intercommunalités situées dans le Nord de la Lorraine (voir tableau ci-dessous).

Néanmoins, 4 676 emplois sont occupés par des personnes résidant au Luxembourg. Parmi ces travailleurs, 1 718 sont des résidents de Dudelange, soit environ 19% de l'ensemble des emplois dans la commune. Ce chiffre témoigne de la présence importante de la population locale sur le marché de l'emploi. À titre de comparaison, la moyenne au Luxembourg des actifs travaillant dans leur commune de résidence était de 24,3% en 2023. Cette faible part révèle l'ampleur de la mobilité liée au travail et l'usage de la voiture pour effectuer les déplacements domicile-travail (cf. Partie Mobilité sur les pratiques de mobilité).

Tableau 39. Provenance des personnes ayant un emploi à Dudelange.

| Pays de résidence des travailleurs | Nombre d'emploi | Part en % |
|------------------------------------|-----------------|--------------|
| Belgique | 398 | 3,9 |
| Allemagne | 943 | 9,1 |
| France | 4311 | 41,7 |
| Luxembourg | 4676 | 45,3 |
| Total | 10328 | 100,0 |

Source : Observatoire du Développement Territorial (2025)

Tableau 40. Lieu de résidence des personnes ayant un emploi à Dudelange.

| Nom EPCI/Communes/VerbandGemeinde | Nombre d'actifs occupés | Pays |
|-----------------------------------|-------------------------|------------|
| Dudelange | 1718 | Luxembourg |
| CA Portes de France-Thionville | 665 | France |
| CA du Val de Fensch | 550 | France |
| CC de Cattenom et Environs | 468 | France |
| Esch-sur-Alzette | 359 | Luxembourg |
| Eurométropole de Metz | 348 | France |
| Luxembourg | 333 | Luxembourg |
| CC de l'Arc Mosellan | 313 | France |
| CA de Longwy | 310 | France |
| CC du Pays Haut Val d'Alzette | 280 | France |
| CC Rives de Moselle | 250 | France |
| CC du Pays Orne Moselle | 235 | France |
| Differdange | 224 | Luxembourg |
| Kayl | 214 | Luxembourg |
| CC Cœur du Pays-Haut | 172 | France |
| Merzig | 160 | Allemagne |
| Sanem | 157 | Luxembourg |
| CC Bouzonvillois-Trois Frontières | 154 | France |
| CC Orne Lorraine Confluences | 150 | France |
| Bettembourg | 145 | Luxembourg |

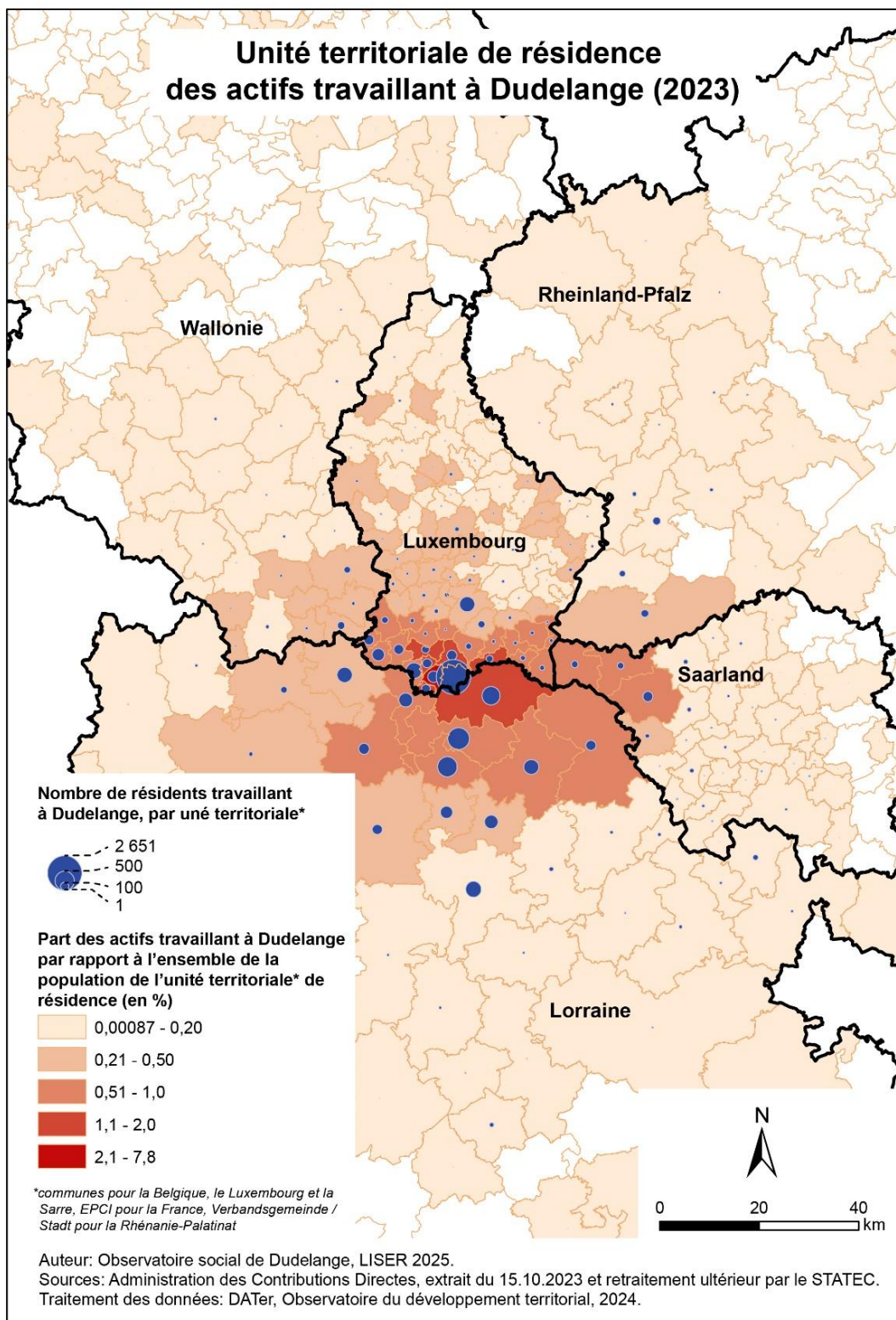
Source : Observatoire du Développement Territorial (2025)



La carte ci-après met en lumière l'aire d'influence du pôle d'emploi qu'est Dudelange et indique la provenance des personnes ayant un emploi dans la commune. Les cercles proportionnels indiquent le nombre d'actifs occupés résidant dans les territoires frontaliers (ECPI en France, Verbandsgemeinde en Rhénanie palatinat et communes en Wallonie et en Sarre) et dans les communes du Luxembourg. On observe que ce n'est pas forcément dans les communes situées à proximité de Dudelange que résident les personnes ayant un emploi à Dudelange. Certains individus font par exemple plus de 50 km pour venir y travailler (ex : Eurométropole de Metz).

Les aplats de couleur représentent la part des actifs occupés travaillant à Dudelange parmi la population totale de leur commune de résidence. Ces valeurs relatives (en %) révèlent que les unités territoriales proches de Dudelange fournissent le plus de travailleurs frontaliers par rapport à leur population résidente, démontrant ainsi les liens d'interdépendances forts existants avec les territoires voisins.

Carte 12. Provenance des personnes ayant un emploi à Dudelange.



1.2. Où vont travailler les habitants de Dudelange ?

Dans cette section, l'idée est de mieux connaître la destination des 9 051 actifs occupés résidant à Dudelange. La lecture du tableau ci-après indique que trois principales communes attirent une majorité des travailleurs Dudelangeois (56,3%) :

- Luxembourg-ville, la capitale du pays, qui reste de loin la destination privilégiée. Pas moins de 2 651 Dudelangeois y travaillent, représentant 29,3% de la population active résidant de la commune. Cette proportion souligne l'importance de la capitale en tant que centre économique majeur.
- Dudelange elle-même, avec 1 718 emplois occupés localement par ses habitants, soit 19,0% de la population active. Ce chiffre montre que Dudelange parvient à retenir une partie importante de sa main-d'œuvre, en raison de la présence de diverses entreprises industrielles et de services, mais aussi grâce à une politique de développement économique local.
- Esch-sur-Alzette, la deuxième ville du pays, attire quant à elle 727 travailleurs Dudelangeois, soit 8,0 % des résidents actifs.

En quatrième position, Bettembourg, la commune voisine, accueille 401 travailleurs Dudelangeois. Bien que plus petite en taille, Bettembourg bénéficie de sa proximité avec les axes de transport et les zones industrielles environnantes, ce qui en fait un lieu de travail attrayant pour les résidents de Dudelange.

D'autres communes de la région Sud du Luxembourg, telles que Sanem et Differdange, ainsi que de l'agglomération de la capitale, comme Bertrange, Hesperange, Leudelange, et Niederanven, sont également des destinations prioritaires pour les travailleurs Dudelangeois. Ces zones profitent d'une forte activité économique, notamment dans les secteurs du commerce, des services, et de l'industrie, ce qui attire de nombreux résidents de Dudelange.

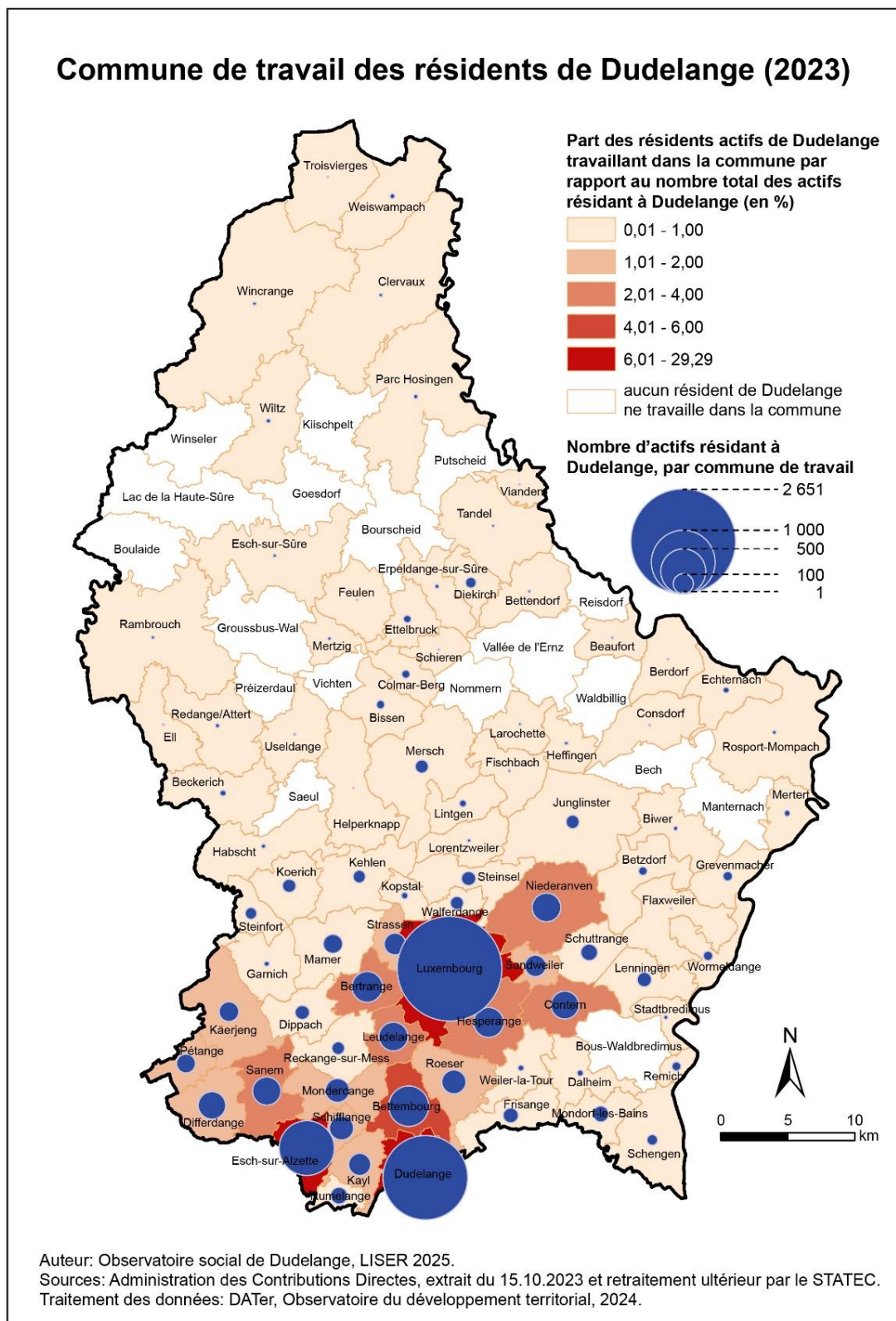
La carte suivante offre une vue d'ensemble de ces flux migratoires quotidiens. Les cercles proportionnels indiquent le nombre total des emplois occupés par des résidents de Dudelange dans les différentes communes du pays et les aplats de couleurs, la part relative de ces emplois parmi le nombre total d'actifs occupés de Dudelange. Elle confirme ainsi les chiffres présentés ci-dessus, mais visualise également la couverture spatiale que représente ces déplacements domicile-travail quotidiens des Dudelangeois. Cette carte permet en outre de mieux comprendre l'intégration de Dudelange dans l'économie régionale et l'importance de ses connexions avec les autres villes du pays.

Tableau 41. Top 20 des communes où vont travailler les Dudelangeois.

| Lieu de travail - Commune | Nombre de déplacements | Part des emplois (en %) |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|
| Luxembourg | 2651 | 29,3 |
| Dudelange | 1718 | 19,0 |
| Esch-sur-Alzette | 727 | 8,0 |
| Bettembourg | 401 | 4,4 |
| Bertrange | 223 | 2,5 |
| Hesperange | 219 | 2,4 |
| Leudelage | 207 | 2,3 |
| Niederanven | 203 | 2,2 |
| Contern | 196 | 2,2 |
| Sanem | 191 | 2,1 |
| Differdange | 180 | 2,0 |
| Roeser | 145 | 1,6 |
| Mondercange | 141 | 1,6 |
| Schifflange | 141 | 1,6 |
| Kayl | 122 | 1,3 |
| Sandweiler | 117 | 1,3 |
| Strassen | 112 | 1,2 |
| Käerjeng | 96 | 1,1 |
| Pétange | 92 | 1,0 |
| Mamer | 89 | 1,0 |

Source : Observatoire du Développement Territorial (2025)

Carte 13. Communes de travail des résidents de Dudelange.



2. Situation par rapport à l'activité économique de la population résidente

D'après le recensement de 2021, près de la moitié des résidents du Grand-Duché sont en emploi⁴² alors qu'environ un résident sur cinq poursuit des études et une part identique est à la retraite. Quant à la part de résidents au chômage, elle est marginale (2%). A Dudelange, la situation est quasi-similaire : on compte 46% de résidents dudelangeois en emploi, 20% en étude, 22% en retraite et 3% au chômage.

L'évolution en 10 ans de la situation par rapport à l'activité économique de Dudelange est similaire à celle observée dans le pays. Ainsi, entre 2011 et 2021, la part de résidents en emploi a augmenté d'environ 10% et celle des étudiants a diminué de 5%. La part de résidents en retraite est celle qui augmente le plus. En effet, elle passe de 14% en 2011 à 22% en 2021 à Dudelange et de 14% à 20% dans l'ensemble du pays. Le chômage, quant à lui, reste marginal et recule encore en passant de 4% à 3% à Dudelange et de 3% à 2% au Grand-Duché.

Tableau 42. Répartition de la population résidente selon l'activité économique en 2021 et 2011.

| | En emploi | | Élève/étudiant | | Retraité | | Au chômage | | Autre | |
|-------------|-----------|------|----------------|------|----------|------|------------|------|-------|------|
| | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 |
| Grand-Duché | 44% | 49% | 22% | 21% | 14% | 20% | 3% | 2% | 17% | 8% |
| Dudelange | 42% | 46% | 21% | 20% | 14% | 22% | 4% | 3% | 19% | 9% |

Source : STATEC, RP 2011-2021, Calculs LISER

⁴² Une personne en emploi (ou personne active occupée) est une personne qui travaillent (même à temps partiel ou de façon occasionnelle), dont l'activité est rémunérée, ou sont temporairement absentes de leur emploi (congé maternité, maladie, congés payés, etc.). Ce terme est à distinguer de celui des « personnes actives » qui englobent les personnes en emploi et celles au chômage.

3. Caractéristiques personnelles des résidents en emploi

3.1. Taux d'emploi et emploi par quartiers de résidence

Le **taux d'emploi** mesure l'utilisation des ressources de main-d'œuvre disponibles. Plus précisément il mesure la proportion de la population en âge de travailler (ici 15-64 ans) qui occupe un emploi. Il se calcule en divisant le nombre de personnes ayant un emploi par la population en âge de travailler.

En 2023, le taux d'emploi au Luxembourg est de 70,3%⁴³. A Dudelange il est un peu moindre puisqu'il est de 63% en mars 2024. Avec 66%, ce sont les quartiers de Wolkeschdall et Lenkeschléi-Kräizbiërg qui enregistrent les taux d'emploi les plus forts à l'inverse de Tattebiërg où il y est le plus faible (60%).

En mars 2024, 9 495 résidents dudelangeois sont en emploi, soit 43% de la population dudelangeoise. L'analyse de la répartition des personnes en emploi par quartier montre qu'en 2024, plus de deux tiers proviennent de six quartiers : Centre (15%), Gaffelt (12%), Burange (10%), Lenkeschléi-Kräizbiërg (11%), Schmelz (10%) et Wolkeschdall (10%). Ce constat était déjà le même en 2011.

Tableau 43. Répartition des personnes en emploi par quartier en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Personnes en emploi (N) | | Répartition des personnes en emploi | |
|------------------------|-------------------------|------|-------------------------------------|------|
| | 2011 | 2024 | 2011 | 2024 |
| Boudersberg | 343 | 445 | 4% | 5% |
| Brill | 605 | 672 | 8% | 7% |
| Burange | 797 | 916 | 10% | 10% |
| Centre | 1041 | 1404 | 14% | 15% |
| Gaffelt | 1023 | 1125 | 13% | 12% |
| Italie | 319 | 347 | 4% | 4% |
| Lenkeschléi-Kräizbiërg | 687 | 1023 | 9% | 11% |
| Ribeschkpnt | 541 | 578 | 7% | 6% |
| Route de Luxembourg | 540 | 682 | 7% | 7% |
| Schmelz | 758 | 938 | 10% | 10% |
| Tattebiërg | 344 | 458 | 4% | 5% |
| Wolkeschdall | 740 | 907 | 10% | 10% |
| Dudelange | 7738 | 9495 | 100% | 100% |

⁴³[https://lustrat.statec.lu/vis?lc=fr&tm=DF_B3109&pg=0&snb=1&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_B3109&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&dq=S01..A&pd=2015%2C2023&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://lustrat.statec.lu/vis?lc=fr&tm=DF_B3109&pg=0&snb=1&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_B3109&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&dq=S01..A&pd=2015%2C2023&to[TIME_PERIOD]=false)

3.2. Le genre

Le rapport de masculinité de la population active occupée mesure la proportion d'hommes en emploi par rapport aux femmes en emploi. Une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes à être en emploi.

Selon le genre, les hommes sont un peu plus présents que les femmes puisqu'ils représentaient, en 2024, 53% des personnes en emploi; soit 2 points de moins qu'en 2011. Dans la quasi-totalité des quartiers les personnes en emploi sont majoritairement des hommes. Le quartier du Brill se distingue par une part répartition égale de personnes en emploi selon le genre et celui d'Italie par une présence d'hommes bien plus grande que celle de leurs homologues féminines (57% vs 47%) parmi les personnes en emploi.

L'analyse du rapport de masculinité au sein de la population active occupée révèle une surreprésentation masculine persistante, bien qu'en recul sur la période observée. En 2024, on dénombre ainsi 112 hommes en emploi pour 100 femmes dans l'ensemble de la commune, contre 124 hommes pour 100 femmes en 2011. Cette évolution traduit une réduction progressive des écarts entre les sexes sur le marché du travail, sans toutefois atteindre un équilibre.

Le quartier Route de Luxembourg est le seul à connaître une augmentation de son rapport de masculinité de la population active occupée. Pour les autres quartiers, une baisse est observée et trois d'entre eux à savoir Ribeschpont, Burange et Centre enregistrent les plus grosses variations (+20 points entre 2011 et 2024). Ainsi, en 2024 ce sont les quartiers Schmelz et Italie qui enregistrent les plus grands rapports de masculinité de la population active occupée (respectivement 132 et 130) alors qu'en 2011 c'était le quartier du Centre (146).

Les différences de répartition hommes-femmes peuvent s'expliquer par la structure professionnelle des résidents. En effet, à la page 148 du rapport, on constate que les quartiers Italie et Schmelz accueillent proportionnellement davantage de travailleurs dans la construction, un secteur traditionnellement masculin. À l'inverse, des quartiers du nord comme Boudersberg ou Burange comptent une plus forte part de résidents employés dans l'administration publique, domaine généralement plus équilibré en termes de genre.

Tableau 44. Rapport de masculinité des personnes en emploi en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | 2011 | 2024 |
|------------------------|------|------|
| Schmelz | 132 | 132 |
| Italie | 133 | 130 |
| Centre | 146 | 122 |
| Tattebiérg | 119 | 114 |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 121 | 112 |
| Ribeschnpnt | 132 | 112 |
| Route de Luxembourg | 104 | 112 |
| Boudersberg | 118 | 109 |
| Wolkeschnall | 115 | 108 |
| Burange | 128 | 106 |
| Gaffelt | 120 | 102 |
| Brill | 112 | 98 |
| Dudelange | 124 | 112 |

Source : IGSS, Calculs LISER

3.3. La nationalité

Quant au découpage selon la nationalité, en 2011 comme en 2024, les personnes de nationalité luxembourgeoise représentaient -pour l'ensemble de la commune- la majorité des personnes en emploi, avec une part stable sur la décennie (58% en 2011 et 2024). La tendance communale se vérifie dans la quasi-totalité des quartiers, à l'exception notable des quartiers Centre, Italie et Schmelz, où les personnes étrangères sont majoritaires en 2011 et 2024. En 2024, le quartier Tattebiérg vient également s'ajouter à cette liste. À noter qu'en plus de six résidents en emploi sur dix dans le quartier Italie sont de nationalité étrangère c'est toutefois 15 points de pourcentage de moins qu'en 2011.

3.4. L'âge moyen

D'après l'IGSS, en 2024, l'âge moyen des résidents dudelangeois en emploi est de 41,6 ans. Dans l'ensemble des quartiers de la commune, cet âge moyen est plus ou moins similaire puisqu'il oscille entre 40,1 ans dans le quartier Schmelz et 43,2 ans dans le quartier Ribeschpont. En un peu plus de 10 ans, dans l'ensemble de la commune, l'âge moyen des résidents en emploi a augmenté passant de 40 en 2011 à 41,6 ans en 2024 et ce quel que soit le quartier. Les augmentations les plus importantes se retrouvent dans les quartiers Brill et Ribeschpont (respectivement 39,7 – 42,1 et 40,6 – 43,2).

En 2024, dans l'ensemble de la commune, les hommes en emploi sont très légèrement plus âgés que les femmes (41,8 contre 41,4 ans). Ce faible écart selon le genre est du même ordre dans la plupart des quartiers à l'exception du Centre et Gaffelt où les hommes en emploi sont plus âgés d'au moins 1 an que les femmes. Par ailleurs, les quartiers Brill, Lenkeschléi-Kräizbierg, Route de Luxembourg et Tattebierg se différencient par un âge moyen des femmes en emploi plus grand que celui des hommes dans la même situation. En 2011, ce constat n'était vrai que pour le quartier Tattebierg.

En revanche, l'âge moyen des résidents en emploi se différencie selon la nationalité. En effet, dans l'ensemble de la commune, en 2024, l'âge moyen des résidents étrangers en emploi est de 42,9 ans contre 40,7 ans pour les Luxembourgeois soit 2,2 ans de plus alors qu'en 2011 les étrangers étaient plus jeunes d'1,4 an (39,2 contre 40,6).

En 2024, seul le quartier Ribeschpont enregistre un âge moyen plus grand pour les Luxembourgeois que pour les étrangers (42,8 contre 43,3). Pour les autres quartiers, les étrangers en emploi sont toujours plus âgés que leurs homologues luxembourgeois avec les plus grosses différences dans les quartiers Italie, Brill, Schmelz, Tattebierg.

Tableau 45. Age moyen (en années) des résidents en emploi au total, selon le genre et la nationalité en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | Hommes | | Femmes | | Étrangers | | Luxembourgeois | |
|------------------------|-------|------|--------|------|--------|------|-----------|------|----------------|------|
| | 2011 | 2024 | 2011 | 2024 | 2011 | 2024 | 2011 | 2024 | 2011 | 2024 |
| Boudersberg | 41,7 | 42,6 | 42,6 | 43,0 | 40,7 | 42,1 | 39,9 | 43,9 | 42,4 | 42,0 |
| Brill | 39,7 | 42,1 | 40,2 | 42,0 | 39,2 | 42,2 | 38,8 | 44,4 | 40,4 | 40,5 |
| Burange | 41,3 | 42,7 | 41,4 | 42,9 | 41,2 | 42,4 | 40,5 | 44,0 | 41,6 | 42,0 |
| Centre | 39,9 | 41,7 | 40,2 | 42,2 | 39,4 | 41,0 | 39,0 | 42,5 | 40,8 | 40,6 |
| Gaffelt | 39,5 | 40,6 | 39,9 | 41,1 | 39,1 | 40,1 | 39,3 | 42,7 | 39,6 | 39,0 |
| Italie | 38,7 | 40,6 | 38,8 | 40,6 | 38,4 | 40,6 | 39,3 | 43,3 | 36,0 | 35,6 |
| Lenkeschléi-Kräizbierg | 41,1 | 42,3 | 41,6 | 42,1 | 40,5 | 42,4 | 40,0 | 43,3 | 41,6 | 41,8 |
| Ribeschkpont | 40,6 | 43,2 | 41,4 | 43,3 | 39,4 | 43,0 | 40,5 | 42,8 | 40,6 | 43,3 |
| Route de Luxembourg | 40,1 | 42,0 | 40,2 | 42,0 | 39,9 | 42,1 | 39,6 | 43,8 | 40,3 | 40,9 |
| Schmelz | 38,3 | 40,1 | 38,6 | 40,5 | 37,9 | 39,7 | 38,5 | 41,7 | 38,0 | 38,1 |
| Tattebiérg | 40,1 | 41,4 | 39,8 | 41,1 | 40,4 | 41,7 | 39,2 | 43,1 | 41,8 | 39,0 |
| Wolkeschdall | 39,7 | 41,2 | 40,1 | 41,4 | 39,2 | 41,0 | 37,6 | 41,9 | 40,8 | 41,0 |
| Dudelange | 40,0 | 41,6 | 40,4 | 41,8 | 39,6 | 41,4 | 39,2 | 42,9 | 40,6 | 40,7 |

Source : IGSS, Calculs LISER

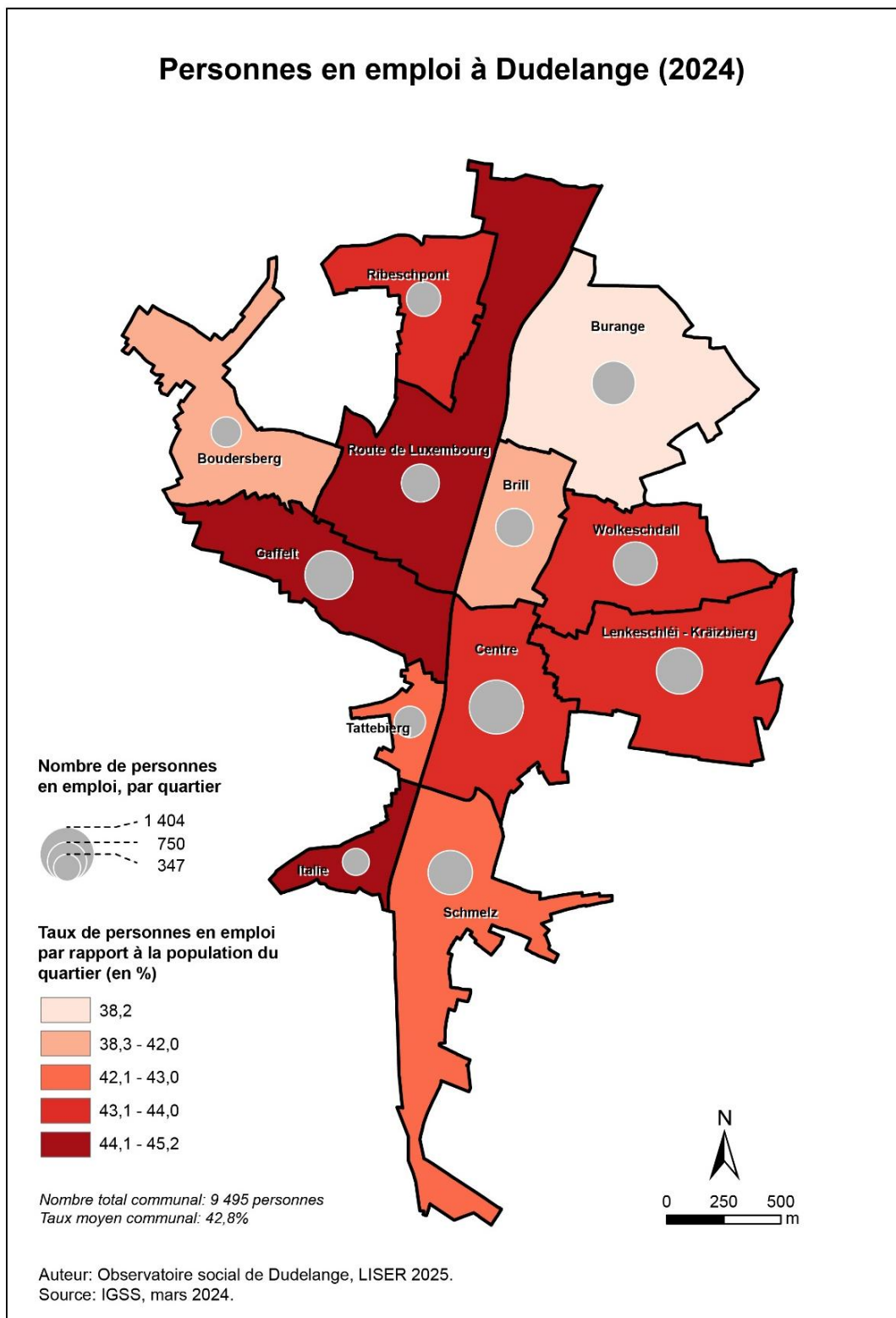


3.5. Part de travailleurs âgés

| Encart méthodologique | | | |
|---|--|---|--|
| Indicateur | Définition | Formule de calcul | Utilité / Interprétation |
| Part des travailleurs âgés de 50 ans et plus | Proportion de personnes âgées de 50 ans ou plus parmi l'ensemble des actifs occupés résidant dans la commune | $100 \times \frac{\text{Nombre de travailleurs âgés de 50 ans ou plus}}{\text{Nombre total de travailleurs (15-64 ans)}}$ | Permet d'évaluer le vieillissement de la population active et d'anticiper les besoins en matière de renouvellement de main-d'œuvre, de formation ou d'adaptation des conditions de travail. Une part élevée peut signaler une population active vieillissante et poser des enjeux de transition générationnelle. |

En 2024, d'après l'IGSS, parmi les dudelangeois en emploi, plus d'un quart sont âgés de 50 ans et plus (28%) ; c'est 7 points de plus qu'en 2011 et c'est 2 points de plus que dans l'ensemble du pays. Cette part que l'on appellera « part de travailleurs âgés » oscille en 2024 de 25% dans le quartier Schmelz à 33% dans le quartier Ribeschpont. Les quartiers Boudersberg et Lenkeschléi-Kräizbiërg enregistrent également des parts de travailleurs âgés supérieures ou égales à 30%. En 2011, le quartier Italie présentait la plus petite part de travailleurs âgés et Burange la plus élevée. Les quartiers de Boudersberg et Lenkeschléi-Kräizbiërg avaient déjà des parts de travailleurs âgés supérieures à la moyenne communale (25 et 26%).

Carte 14. Part des travailleurs âgés en mars 2024.



Selon le genre, en 2024, la part de travailleurs âgés est un peu plus élevée parmi les hommes dudelangeois en emploi que parmi leurs homologues féminins (29% contre 27%). Ce constat est vrai pour quasiment tous les quartiers de Dudelange à l'exception de celui de Lenkeschléi-Kräizbiérg où les femmes en emploi sont proportionnellement un peu plus nombreuses (+2 points) à être âgées de 50 ans voire plus et à celui de Tattebiérg où la part de travailleurs âgés est identique selon le sexe (26%). À cette date, Ribeschpont recense les parts les plus élevées de seniors en emploi, aussi bien chez les hommes (36%) que chez les femmes (30%). Par contre, c'est à Tattebiérg que la proportion de seniors en emploi masculins est la plus faible (26%), tandis que les parts les plus basses chez les femmes en emploi sont observées dans les quartiers de Schmelz (23%) et Gaffelt (24%). L'écart le plus important, 6 points en faveur de hommes, concerne le quartier de Ribeschpont.

En 2011, la part de travailleurs âgés était déjà supérieure chez les hommes tant au niveau communal que dans la plupart des quartiers. En termes d'évolution, hommes (+34%) et femmes (+38%) ont connu quasiment la même croissance que l'ensemble des résidents de la commune (+35%) entre 2011 et 2024. Selon les quartiers, c'est un peu différent. Par exemple, à Lenkeschléi-Kräizbiérg, la situation a fortement évolué en un peu plus de 10 ans, passant d'un écart de 9 points en 2011 (30% pour les hommes contre 21% pour les femmes) à une égalité en 2024 (30% pour chaque groupe) ; indiquant une stabilité chez les seniors en emploi mais une augmentation de 51% de la part des femmes seniors en emploi. Mais ce n'est pas l'augmentation la plus marquée : en effet, à Ribeschpont, la part des travailleurs âgés féminins a doublé passant de 15 à 30%. Chez les hommes, c'est dans le quartier Italie que la part de seniors en emploi a le plus augmenté passant de 15 à 29%.

Tableau 46. Part et valeur absolue de travailleurs âgés au total et selon le genre en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Hommes | | | | Femmes | | | |
|------------------------|-------|-----|------|-----|--------|-----|------|-----|--------|-----|------|-----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | 86 | 25% | 128 | 29% | 50 | 27% | 69 | 30% | 36 | 23% | 59 | 28% |
| Brill | 117 | 19% | 193 | 29% | 68 | 21% | 96 | 29% | 49 | 17% | 97 | 29% |
| Burange | 225 | 28% | 264 | 29% | 135 | 30% | 146 | 31% | 90 | 26% | 118 | 27% |
| Centre | 215 | 21% | 398 | 28% | 135 | 22% | 232 | 30% | 80 | 19% | 166 | 26% |
| Gaffelt | 190 | 19% | 285 | 25% | 106 | 19% | 154 | 27% | 84 | 18% | 131 | 24% |
| Italie | 51 | 16% | 96 | 28% | 28 | 15% | 56 | 29% | 23 | 17% | 40 | 26% |
| Lenkeschléi-Kräizbiërg | 177 | 26% | 314 | 31% | 112 | 30% | 162 | 30% | 65 | 21% | 152 | 32% |
| Ribeschnpnt | 101 | 19% | 192 | 33% | 67 | 22% | 109 | 36% | 34 | 15% | 83 | 30% |
| Route de Luxembourg | 105 | 19% | 204 | 30% | 47 | 17% | 110 | 30% | 58 | 22% | 94 | 29% |
| Schnmelz | 129 | 17% | 235 | 25% | 74 | 17% | 141 | 26% | 55 | 17% | 94 | 23% |
| Tattebiërg | 62 | 18% | 121 | 26% | 31 | 17% | 64 | 26% | 31 | 20% | 57 | 27% |
| Wolkeschnall | 149 | 20% | 234 | 26% | 81 | 20% | 126 | 27% | 68 | 20% | 108 | 25% |
| Dudelange | 1607 | 21% | 2664 | 28% | 934 | 22% | 1465 | 29% | 673 | 19% | 1199 | 27% |

Source : IGSS, Calculs LISER

Si l'on distingue selon la nationalité, la part de travailleurs âgés est, en 2024, un peu plus présente parmi les Dudelangeois étrangers (30%) que Luxembourgeois (27%). Ce constat se vérifie dans la quasi-totalité des quartiers à l'exception de ceux de Boudersberg (28% vs 29% pour les Luxembourgeois) et Ribeschnpnt (25% vs 37% pour les Luxembourgeois). Les quartier Italie et Brill sont ceux qui affichent les plus grands écarts (10 et 8 points) selon la nationalité en faveur des étrangers. En termes d'évolution, la croissance a été beaucoup plus visible parmi les étrangers (+79% soit plus du double de la moyenne de Dudelange) comparativement aux Luxembourgeois (+13%). Ainsi, en 2011, les résultats étaient totalement différents par rapport à 2024 dans la mesure où la part de travailleurs âgés était plus grande parmi les Luxembourgeois que parmi les étrangers (24% contre 17%) et ce dans la quasi-totalité des quartiers. Seul le quartier Italie enregistrait une part de travailleurs âgés plus importante chez les étrangers que chez les Luxembourgeois (17% vs 14%) et celui de Ribeschnpnt une part identique quelle que soit la nationalité (19%). Les quartiers de Boudersberg, Tattebiërg et Wolkeschnall se distinguaient quant à eux par leur plus grand écart (10 points ou plus) selon la nationalité en faveur des Luxembourgeois.



Tableau 47. Part et valeur absolue de travailleurs âgés au total et selon le genre en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Étrangers | | | | Luxembourgeois | | | |
|------------------------|-------|-----|------|-----|-----------|-----|------|-----|----------------|-----|------|-----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | 86 | 25% | 128 | 29% | 16 | 17% | 36 | 28% | 70 | 28% | 92 | 29% |
| Brill | 117 | 19% | 193 | 29% | 41 | 16% | 91 | 33% | 76 | 22% | 102 | 26% |
| Burange | 225 | 28% | 264 | 29% | 51 | 24% | 88 | 30% | 174 | 30% | 176 | 28% |
| Centre | 215 | 21% | 398 | 28% | 88 | 17% | 233 | 29% | 127 | 25% | 165 | 27% |
| Gaffelt | 190 | 19% | 285 | 25% | 68 | 15% | 143 | 30% | 122 | 21% | 142 | 22% |
| Italie | 51 | 16% | 96 | 28% | 42 | 17% | 71 | 31% | 9 | 14% | 25 | 21% |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 177 | 26% | 314 | 31% | 40 | 20% | 105 | 33% | 137 | 28% | 209 | 30% |
| Ribeschkpnt | 101 | 19% | 192 | 33% | 27 | 19% | 42 | 25% | 74 | 18% | 150 | 37% |
| Route de Luxembourg | 105 | 19% | 204 | 30% | 30 | 15% | 90 | 34% | 75 | 22% | 114 | 28% |
| Schmelz | 129 | 17% | 235 | 25% | 74 | 17% | 150 | 28% | 55 | 18% | 85 | 21% |
| Tattebiérg | 62 | 18% | 121 | 26% | 33 | 14% | 74 | 28% | 29 | 25% | 47 | 24% |
| Wolkeschkdall | 149 | 20% | 234 | 26% | 30 | 12% | 72 | 26% | 119 | 24% | 162 | 26% |
| Dudelange | 1607 | 21% | 2664 | 28% | 540 | 17% | 1195 | 30% | 1067 | 24% | 1469 | 27% |

Source : IGSS, Calculs LISER



3.6. Rapport « jeunes-âgés » au niveau de l'emploi

| Encart méthodologique | | | |
|--|--|---|---|
| Indicateur | Définition | Formule de calcul | Utilité / Interprétation |
| Rapport « jeunes-âgés » en emploi | Rapport entre le nombre de jeunes actifs occupés (15-34 ans) et le nombre de travailleurs âgés de 50 ans ou plus | $100 \times \frac{\text{Nombre de travailleurs âgés de 15 à 34 ans}}{\text{Nombre de travailleurs âgés de 50 ans et plus}}$ | Donne une indication sur le renouvellement générationnel dans la population active occupée. Un ratio supérieur à 100 signifie qu'il y a plus de jeunes travailleurs que de seniors, tandis qu'un ratio inférieur à 100 traduit un vieillissement de la main-d'œuvre. Cet indicateur est utile pour évaluer le dynamisme du marché du travail local et anticiper les besoins en politiques d'emploi ou de formation. |

En 2024, d'après l'IGSS, Dudelange affiche un ratio « jeunes-âgés » au niveau de l'emploi de 109, c'est-à-dire qu'il y a 109 jeunes dudelangeois en emploi pour 100 seniors en emploi. Ce score chute brutalement entre 2011 et 2024 passant de 160 à 109. Cette baisse signifie que la part des jeunes en emploi a fortement diminué au profit des 50 ans et plus en emploi. Cette tendance reflète un vieillissement global de la population active occupée.

L'ensemble des quartiers observent un vieillissement de leur population active occupée mais c'est le quartier Italie qui subit la plus grosse baisse au cours de la décennie ; le rapport jeunes-âgés passant de 237 en 2011 à 129 en 2024. En 2011 c'était d'ailleurs le quartier qui obtenait le plus grand ratio jeunes-âgés. À l'inverse, le quartier de Boudersberg est celui qui enregistre l'évolution la plus modérée (103 en 2011 contre 95 en 2024).

En 2024, le quartier de Schmelz affiche le ratio jeunes-âgés le plus élevé (139), soit une population active occupée plus jeune que dans les autres quartiers. Alors qu'en 2011, tous les ratios jeunes-âgés sont supérieurs à 100, c'est-à-dire avec plus de jeunes en emploi que de seniors, en 2024 ce n'est plus le cas. En effet, six quartiers (Boudersberg, Brill, Burange, Lenkeschléi-Kräizbiérg, Ribeschpont, Route de Luxembourg) présentent des ratios inférieurs à 100, indiquant une population active occupée vieillissante et plus âgée en moyenne que les autres quartiers. Le quartier Ribeschpont étant celui qui compte le moins de jeunes en emploi que de seniors (76).

Tableau 48. Rapport jeunes-âgés des résidents en emploi en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | 2011 | 2024 |
|------------------------|-------------|-------------|
| Boudersberg | 103 | 95 |
| Burange | 108 | 87 |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 114 | 95 |
| Ribeschnpnt | 151 | 76 |
| Route de Luxembourg | 155 | 98 |
| Centre | 169 | 117 |
| Brill | 174 | 99 |
| Tattebiérg | 176 | 126 |
| Wolkeschdall | 178 | 112 |
| Gaffelt | 187 | 134 |
| Schmelz | 230 | 139 |
| Italie | 237 | 129 |
| Dudelange | 160 | 109 |

Source : IGSS, Calculs LISER

3.7. Le niveau d'éducation

L'analyse des diplômes à travers le recensement a révélé qu'entre 2011 et 2021, le niveau d'éducation de la population résidente en emploi a connu une nette progression, et ce dans l'ensemble du pays et à Dudelange. Ainsi au Grand-Duché, parmi les résidents âgés de 15 ans et plus ne poursuivant plus d'études et étant en emploi, la part de titulaires d'au moins un diplôme du secondaire inférieur a diminué de 27% en 2011 à 18% en 2021, tandis que celle des diplômés de l'enseignement supérieur⁴⁴ est passée de 34% à 45% (18% bachelor ou cycle court, et 27% master ou plus). Cette évolution à la hausse des qualifications se confirme à Dudelange. En effet, la part de titulaires d'au moins un diplôme du secondaire inférieur perd 10 points en 10 ans passant de 35% à 25% alors que celle relative aux diplômes du supérieur augmente de 11 points passant de 22% à 33%.

Tableau 49. Répartition du diplôme le plus élevé atteint en 2021 et 2011 des résidents en emploi.

| | Secondaire inférieur et moins | | Secondaire supérieur | | Diplôme du supérieur (bachelor, supérieur court, master et plus) | |
|-------------|-------------------------------|-------|----------------------|-------|--|-------|
| | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 |
| Grand-Duché | 26,9% | 18,2% | 38,9% | 36,3% | 34,2% | 45,5% |
| Dudelange | 35,0% | 24,5% | 42,7% | 42,9% | 22,3% | 32,6% |

Source : STATEC, RP 2011-2021, Calculs LISER

⁴⁴ Bachelor, diplômés du supérieur avec un cycle court et master et plus

4. Caractéristiques professionnelles des résidents en emploi

4.1. Statut professionnel

D'après l'IGSS, en mars 2024, près de huit résidents dudelangeois en emploi sur dix exercent dans le secteur privé (79%), 15% en tant que fonctionnaires et 6% en tant qu'indépendants. Cette répartition est quasi similaire à celle observée en 2011 (respectivement 81%, 13%, 6%). En 2024 comme en 2011, le quartier Italie se distingue par la part la plus grande de ses résidents en emploi travaillant au sein du secteur privé (95% en 2011 – 94% en 2024). En 2024, les quartiers Boudersberg, Burange, Lenkeschléi-Kräizbiérg et Wolkeschdall se différencient avec plus d'un résident sur cinq étant fonctionnaires alors qu'en 2011, c'était le cas uniquement pour le quartier de Burange.

En 2024, la part de fonctionnaires dans le quartier Ribeschpont est identique quel que soit le genre (22%). En revanche, la part de fonctionnaires est plus grande parmi les femmes que parmi leurs homologues masculins dans le quartier Boudersberg (24% vs 21%) alors que c'est inversé dans le quartier de Burange (22% vs 23%). Au niveau communal, la part d'indépendants est un plus grande parmi les hommes que parmi les femmes (7% vs 5%). Le quartier Ribeschpont se démarque avec une part d'indépendant beaucoup plus importante parmi les hommes (10% contre 3% parmi les femmes) à l'inverse du quartier de Tattebiérg (4% contre 7%).

Côté nationalité, quelle que soit l'année, plus de neuf étrangers sur dix sont en emploi dans le secteur privé alors qu'ils sont sept Luxembourgeois sur dix dans cette situation. Logiquement, la part de fonctionnaires est inexistante parmi les étrangers et s'élève à 25% en 2024 parmi les Luxembourgeois voire à 32% dans les quartiers de Burange, Lenkeschléi-Kräizbiérg, Wolkeschdall. Le quartier Italie est celui où la part de Luxembourgeois fonctionnaires y est la plus faible (7%).

Tableau 50. Répartition des résidents en emploi selon leur statut d'emploi et valeurs absolues en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Privé | | | | Fonctionnaire | | | | Indépendant | | | |
|------------------------|-------|-----|------|-----|---------------|-----|------|-----|-------------|----|------|----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | 258 | 75% | 324 | 73% | 61 | 18% | 100 | 22% | 24 | 7% | 21 | 5% |
| Brill | 518 | 86% | 555 | 83% | 56 | 9% | 76 | 11% | 31 | 5% | 41 | 6% |
| Burange | 576 | 72% | 653 | 71% | 164 | 21% | 203 | 22% | 57 | 7% | 60 | 7% |
| Centre | 859 | 83% | 1204 | 86% | 102 | 10% | 108 | 8% | 80 | 8% | 92 | 7% |
| Gaffelt | 853 | 83% | 903 | 80% | 113 | 11% | 156 | 14% | 57 | 6% | 66 | 6% |
| Italie | 303 | 95% | 327 | 94% | 5 | 2% | 8 | 2% | 11 | 3% | 12 | 3% |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 500 | 73% | 713 | 70% | 132 | 19% | 227 | 22% | 55 | 8% | 83 | 8% |
| Ribeschnpnt | 409 | 76% | 423 | 73% | 89 | 16% | 116 | 20% | 43 | 8% | 39 | 7% |
| Route de Luxembourg | 428 | 79% | 541 | 79% | 82 | 15% | 98 | 14% | 30 | 6% | 43 | 6% |
| Schnelz | 688 | 91% | 838 | 89% | 43 | 6% | 57 | 6% | 27 | 4% | 43 | 5% |
| Tattebiérg | 311 | 90% | 397 | 87% | 11 | 3% | 36 | 8% | 22 | 6% | 25 | 5% |
| Wolkeschdall | 575 | 78% | 662 | 73% | 128 | 17% | 205 | 23% | 37 | 5% | 40 | 4% |
| Dudelange | 6278 | 81% | 7540 | 79% | 986 | 13% | 1390 | 15% | 474 | 6% | 565 | 6% |

Source : IGSS, Calculs LISER



4.2. Col bleu-blancs

Les termes « **col bleu** » et « **col blanc** » font référence à des catégories de travailleurs selon la nature de leur travail. Les cols bleus correspondent aux travailleurs effectuant des tâches manuelles alors que les cols blancs se rapportent aux travailleurs qui accomplissent plutôt des tâches de bureau. Les cols blancs renferment les directeurs, cadre de directions, gérants, professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires, employés de type administratif et personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs. Les cols bleus correspondent aux agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, aux métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, aux conducteurs d'installations et de machines, ouvriers de l'assemblage et aux professions élémentaires. Dans les fichiers de l'IGSS, cette distinction est présente que pour les personnes en emploi dans le secteur privé.

D'après l'IGSS, en mars 2024, plus de la moitié des emplois occupés par les résidents dudelangeois exerçant dans le secteur privé relèvent de la catégorie de col blanc (59%). Le quartier de Ribeschpont se distingue par la part de col blanc la plus grande (71%) à l'inverse du quartier Italie qui n'en compte que 36%. En 2011, le constat était inversé : plus de la moitié des emplois occupés par les résidents dudelangeois exerçant dans le secteur privé relevaient de la catégorie de col bleu⁴⁵ (53%). Cela signifie que la part des cols blancs a augmenté partout sans exception (ensemble, hommes, femmes, Luxembourgeois et étrangers) entre 2011 et 2024, plus faiblement que la moyenne de la commune (+26%) dans 7 quartiers (Boudersberg, Burange, ou encore Ribeschpont), mais de manière plus forte à Tattebiérg (+131%) et Italie (+113%). En 2011, le quartier Ribeschpont était déjà celui renfermant la plus grande proportion de cols blancs (69%) et le quartier Italie la plus faible part (17%).

En 2024, les hommes dudelangeois en emploi dans le secteur privé sont d'une courte majorité des cols blancs (52%) alors que les femmes y sont de manière plus large (67%). En 2011 ce n'était pas le cas : les hommes étaient majoritairement des cols bleus (60%), les femmes étaient en revanche déjà principalement des cols blancs (56%). Selon les quartiers, en 2011 comme en 2024, le quartier Italie se distinguait des autres avec une large majorité de cols bleus aussi bien chez les hommes (67% en 2024) que chez les femmes (60% en 2024).

⁴⁵ La part de cols bleus correspond à la différence avec la part de cols blancs ; ici $100-47 = 53$.

Par ailleurs, en 2024, à l'exception du quartier Italie (cf. supra), les femmes du secteur privé étaient majoritairement employées dans des professions de type col blanc dans l'ensemble des autres quartiers. Cette tendance était déjà observable en 2011, à l'exception :

- du quartier de Tattebiérg, où 71% des femmes occupaient un emploi de type col bleu ;
- et celui de Schmelz, où une majorité relative (60%) de femmes étaient des cols bleus.

Pour les hommes, en 2024, trois quartiers (Italie, Schmelz, Tattebiérg) ne suivent pas la tendance de Dudelange et affichent une majorité de cols bleus. En 2011, le constat était totalement inversé, la quasi-totalité des quartiers affichaient une majorité de cols bleus à l'exception des quartiers Boudersberg, Ribeschpont et Wolkeschdall.

Tableau 51. Part et valeur absolue de cols blancs parmi la population dudelangeoise en emploi exerçant dans le secteur privé au total et selon le genre en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Hommes | | | | Femmes | | | |
|------------------------|-------|-----|------|-----|--------|-----|------|-----|--------|-----|------|-----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | 156 | 60% | 217 | 67% | 72 | 51% | 104 | 60% | 84 | 71% | 113 | 75% |
| Brill | 240 | 46% | 341 | 61% | 108 | 41% | 132 | 49% | 132 | 52% | 209 | 73% |
| Burange | 337 | 59% | 422 | 65% | 157 | 50% | 186 | 57% | 180 | 69% | 236 | 72% |
| Centre | 338 | 39% | 643 | 53% | 178 | 36% | 320 | 49% | 160 | 44% | 323 | 59% |
| Gaffelt | 418 | 49% | 550 | 61% | 175 | 40% | 251 | 55% | 243 | 59% | 299 | 67% |
| Italie | 51 | 17% | 117 | 36% | 21 | 12% | 60 | 33% | 30 | 23% | 57 | 40% |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 292 | 58% | 494 | 69% | 128 | 49% | 231 | 63% | 164 | 68% | 263 | 76% |
| Ribeschpont | 282 | 69% | 302 | 71% | 141 | 63% | 134 | 63% | 141 | 76% | 168 | 80% |
| Route de Luxembourg | 219 | 51% | 316 | 58% | 89 | 44% | 139 | 50% | 130 | 58% | 177 | 68% |
| Schmelz | 208 | 30% | 409 | 49% | 87 | 22% | 192 | 40% | 121 | 40% | 217 | 60% |
| Tattebiérg | 65 | 21% | 192 | 48% | 23 | 14% | 91 | 43% | 42 | 29% | 101 | 55% |
| Wolkeschdall | 346 | 60% | 451 | 68% | 154 | 53% | 189 | 57% | 192 | 68% | 262 | 79% |
| Dudelange | 2952 | 47% | 4454 | 59% | 1333 | 40% | 2029 | 52% | 1619 | 56% | 2425 | 67% |

Source : IGSS, Calculs LISER



Par rapport à la nationalité, en 2024, près des trois quarts des résidents Luxembourgeois en emploi dans le secteur privé sont des cols blancs (74%) alors qu'ils ne sont que 44% parmi les résidents étrangers. Ce constat se vérifie dans la plupart des quartiers à l'exception de ceux de Lenkeschléi-Kräizbiërg, Ribeschpont et Wolkeschdall où les étrangers sont majoritairement des cols blancs. En un peu plus de 10 ans, on observe une augmentation de la part de cols blancs parmi les étrangers à l'exception du quartier Ribeschpont où elle tend à diminuer passant de 59% en 2011 à 58% en 2024. Le quartier Tattebiërg est celui connaissant la plus grande progression de cols blancs chez les étrangers (12% à 42%). Pour les Luxembourgeois, ce sont les quartiers de Lenkeschléi-Kräizbiërg et Boudersberg qui enregistrent les plus grandes parts de cols blancs. La part de cols blancs a augmenté en 10 ans parmi les Luxembourgeois dans la totalité des quartiers.

Tableau 52. Part et valeur absolue de cols blancs parmi la population dudelangeoise en emploi exerçant dans le secteur privé au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Étrangers | | | | Luxembourgeois | | | |
|------------------------|-------|-----|------|-----|-----------|-----|------|-----|----------------|-----|------|-----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | 156 | 60% | 217 | 67% | 37 | 43% | 55 | 44% | 119 | 69% | 162 | 81% |
| Brill | 240 | 46% | 341 | 61% | 70 | 28% | 115 | 46% | 170 | 63% | 226 | 75% |
| Burange | 337 | 59% | 422 | 65% | 81 | 40% | 133 | 48% | 256 | 68% | 289 | 77% |
| Centre | 338 | 39% | 643 | 53% | 123 | 25% | 312 | 42% | 215 | 58% | 331 | 73% |
| Gaffelt | 418 | 49% | 550 | 61% | 134 | 32% | 208 | 46% | 284 | 66% | 342 | 76% |
| Italie | 51 | 17% | 117 | 36% | 27 | 11% | 57 | 26% | 24 | 41% | 60 | 56% |
| Lenkeschléi-Kräizbiërg | 292 | 58% | 494 | 69% | 52 | 28% | 158 | 54% | 240 | 76% | 336 | 80% |
| Ribeschpont | 282 | 69% | 302 | 71% | 72 | 59% | 92 | 58% | 210 | 73% | 210 | 80% |
| Route de Luxembourg | 219 | 51% | 316 | 58% | 61 | 31% | 111 | 44% | 158 | 68% | 205 | 70% |
| Schmelz | 208 | 30% | 409 | 49% | 68 | 16% | 188 | 37% | 140 | 54% | 221 | 66% |
| Tattebiërg | 65 | 21% | 192 | 48% | 26 | 12% | 103 | 42% | 39 | 41% | 89 | 59% |
| Wolkeschdall | 346 | 60% | 451 | 68% | 80 | 35% | 135 | 53% | 266 | 77% | 316 | 78% |
| Dudelange | 2952 | 47% | 4454 | 59% | 831 | 27% | 1667 | 44% | 2121 | 66% | 2787 | 74% |

Source : IGSS, Calculs LISER



4.3. Types de contrats

Sans grande surprise, en 2024 comme en 2011, d'après l'IGSS, les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) constituent la forme d'emploi majoritaire pour les Dudelangeois en emploi dans le secteur privé ou public. Ainsi, quelle que soit l'année, 9 résidents dudelangeois sur dix travaillent en CDI. Le quartier Italie se distingue à nouveau avec la part de CDI la plus faible dans l'ensemble (87% en 2024 et 89% en 2011) et pour les hommes (85% en 2024 et 88% en 2011). Pour les femmes, en 2024, c'est dans les quartiers Tattebiërg et Italie où elles travaillent un peu moins fréquemment en CDI (89-90%).

Par rapport à la nationalité, les Luxembourgeois tendent à être un peu plus fréquemment en CDI que les étrangers (92% vs 91% en 2024). Pour les Luxembourgeois, c'est dans le quartier de B où la part de CDI y est la plus forte (96% en 2024) alors que pour les étrangers c'est dans celui de Gaffelt (95%). En revanche, le quartier Italie est celui qui compte la plus faible part de CDI et ce quelle que soit la nationalité et quelle que soit l'année.

4.4. Secteur d'activité

Au niveau communal, en 2024, plus d'un tiers de la population active occupée (39%) exerce dans le secteur public regroupant l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et action sociale. Le second secteur le plus pourvoyeur d'emplois pour les résidents dudelangeois est celui regroupant les activités de commerce, transport et entreposage, hébergement et restauration (21%). Arrivent ensuite les secteurs de la construction (10%) et ceux regroupant les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien (12%). Par rapport au Grand-Duché ⁴⁶, on note à Dudelange, une surreprésentation de l'activité dans le secteur de l'administration publique (39% vs 31%), des activités de commerce, transport et entreposage, hébergement et restauration (21% vs 18%), et de la construction (10% vs 8%). A l'inverse, on note deux fois moins d'emplois dans le secteur des activités financières et d'assurance à Dudelange que dans l'ensemble du pays (5% vs 10%).

À l'échelle des quartiers, Italie se différencie par une part quasi deux fois plus importante (19%) d'emploi dans le secteur de la construction comparativement à l'ensemble de la commune (10%). Ce quartier enregistre également une surreprésentation d'emplois dans les activités de commerce, transport et entreposage, hébergement et restauration (26% vs 21%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien (16% vs 12%) ou encore les activités des ménages en tant qu'employeur (6% vs 2%). Le quartier Ribeschpont se distingue, quant à lui, par une part quasi deux fois plus importante que la moyenne communale de résidents exerçant dans le secteur des activités financières et d'assurance (9% vs 5%). Enfin, les quartiers de Burange et Wolkeschdall comptent près d'un résident en emploi sur deux exerçant dans l'administration publique.

⁴⁶ RP 1er résultats 2021 N°12 « Les résidents actifs, un emploi dynamique et segmenté » [En ligne], 2024, mis en ligne le 16/05/2024, consulté le 06/05/2025.

URL : <https://statistiques.public.lu/fr/recensement.htm>

Tableau 53. Répartition (en %) et valeur absolue des travailleurs résidents par secteur en mars 2024.

| Quartiers | Administration publique | | Commerce, transport, restauration | | Activités spécialisées | | Construction | | Finance et assurance | | Industrie manuf. extractives, autres | | Information et communication | | Autres services | | Activités immobilières | | Activités des ménages en tant qu'employeurs | |
|------------------------|-------------------------|-----|-----------------------------------|-----|------------------------|-----|--------------|-----|----------------------|----|--------------------------------------|----|------------------------------|----|-----------------|----|------------------------|----|---|----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| Boudersberg | 199 | 46% | 86 | 20% | 51 | 12% | 32 | 7% | 29 | 7% | 11 | 3% | 13 | 3% | < à 10 | 2% | < à 5 | 0% | < à 10 | 1% |
| Brill | 266 | 42% | 143 | 22% | 55 | 9% | 65 | 10% | 21 | 3% | 30 | 5% | 13 | 2% | 26 | 4% | < à 5 | 1% | 15 | 2% |
| Burange | 430 | 49% | 146 | 17% | 83 | 9% | 60 | 7% | 50 | 6% | 40 | 5% | 25 | 3% | 22 | 3% | < à 5 | 1% | 18 | 2% |
| Centre | 404 | 30% | 312 | 23% | 213 | 16% | 132 | 10% | 62 | 5% | 68 | 5% | 41 | 3% | 59 | 4% | 14 | 1% | 29 | 2% |
| Gaffelt | 421 | 39% | 209 | 19% | 133 | 12% | 111 | 10% | 50 | 5% | 47 | 4% | 36 | 3% | 30 | 3% | 13 | 1% | 26 | 2% |
| Italie | 62 | 19% | 85 | 26% | 52 | 16% | 62 | 19% | 9 | 3% | 18 | 5% | 15 | 5% | < à 10 | 2% | 0 | 0% | 19 | 6% |
| Lenkeschléi-Kräizbierg | 445 | 46% | 167 | 17% | 98 | 10% | 63 | 7% | 77 | 8% | 38 | 4% | 30 | 3% | 21 | 2% | < à 10 | 1% | 13 | 1% |
| Ribeschkpont | 222 | 41% | 101 | 19% | 59 | 11% | 32 | 6% | 47 | 9% | 24 | 4% | 23 | 4% | 26 | 5% | < à 5 | 1% | < à 10 | 1% |
| Route de Luxembourg | 283 | 43% | 124 | 19% | 66 | 10% | 55 | 8% | 35 | 5% | 31 | 5% | 18 | 3% | 21 | 3% | < à 10 | 1% | 15 | 2% |
| Schmelz | 253 | 28% | 228 | 25% | 122 | 14% | 140 | 16% | 35 | 4% | 41 | 5% | 22 | 2% | 34 | 4% | < à 10 | 1% | 17 | 2% |
| Tattebiérg | 120 | 27% | 132 | 30% | 46 | 10% | 63 | 14% | 18 | 4% | 21 | 5% | 10 | 2% | 20 | 5% | < à 5 | 1% | < à 10 | 1% |
| Wolkeschdall | 438 | 50% | 159 | 18% | 75 | 8% | 54 | 6% | 52 | 6% | 25 | 3% | 40 | 5% | 22 | 2% | < à 10 | 1% | 11 | 1% |
| Dudelange | 3543 | 39% | 1892 | 21% | 1053 | 12% | 869 | 10% | 485 | 5% | 394 | 4% | 286 | 3% | 297 | 3% | 79 | 1% | 181 | 2% |

Source : IGSS, Calculs LISER



5. Bénéficiaires de l'indemnité de chômage

Encart méthodologique

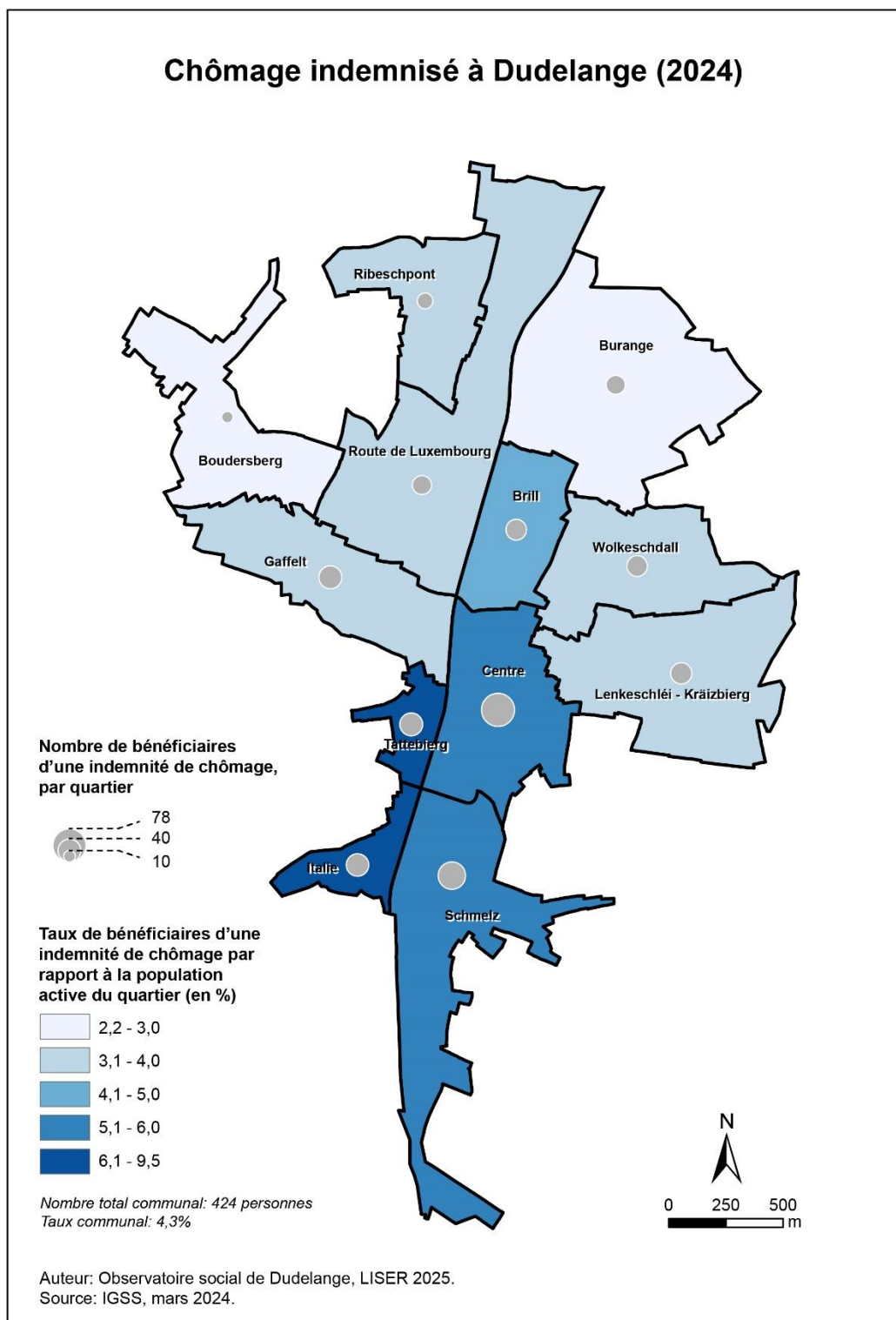
Les **chômeurs indemnisés** comptabilisés dans cet indicateur correspondent à l'ensemble des individus âgés entre 16 et 64 ans enregistrés auprès de l'ADEM et percevant une indemnité de chômage, ce qui inclut les bénéficiaires d'un reclassement externe⁴⁷ à la recherche d'un emploi. Les chômeurs indemnisés sont rapportés à l'ensemble de la population active résidente à Dudelange, composée de la somme des personnes qui travaillent et des chômeurs indemnisés. Les calculs sont menés à partir des données de l'IGSS à la situation de mars.

Il est à noter que cet indicateur diverge des statistiques nationales sur le taux de chômage, qui comporte non seulement les chômeurs indemnisés, mais également les chômeurs non indemnisés, qui sont soit enfin de droit, ou bien qui n'ont pas cotisé assez longtemps pour pouvoir bénéficier de l'indemnité.

En 2024, le nombre de chômeurs indemnisés résidant à Dudelange s'élève à 424 individus, soit 4% de la population active dudelangeoise. En 2011, cette part était déjà de 4%, aucune variation n'est donc à noter au niveau communal. Par contre, à l'échelle des quartiers, des disparités sont observées : les quartiers Schmelz et Centre, et dans une moindre mesure Wolkeschdall, voient leur part de chômeurs indemnisés diminuer à l'inverse des quartiers Brill, Italie, Ribeschpont et Tattebiérg où une augmentation est constatée.

⁴⁷ Les personnes concernées sont celles qui, pour des raisons de santé, ne peuvent plus exercer leur dernier poste de travail sans pour autant remplir les conditions d'accès à une pension d'invalidité. Lorsqu'un reclassement professionnel externe est décidé par la Commission mixte, les personnes sont automatiquement inscrites comme demandeurs d'emploi de l'ADEM dès le lendemain de la notification de la décision. Elles bénéficient alors d'une indemnité de chômage complet jusqu'à leur réinsertion professionnelle (source : guichet.lu).

Carte 15. Bénéficiaires de l'indemnité de chômage en mars 2024



En 2024 comme en 2011, au niveau communal, la part de chômeurs indemnisés est un peu plus importante chez les hommes que chez les femmes. En 2024, la part d'hommes touchant une indemnisation chômage parmi les résidents du quartier Italie est deux fois plus importante que dans l'ensemble de la commune. Ce quartier, en 2024, quel que soit le genre, est celui qui compte le plus de chômeurs indemnisés alors qu'en 2011 c'était celui du Centre pour les femmes et celui de Schmelz pour les hommes.

Tableau 54. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'indemnité de chômage parmi la population active au total et selon le genre en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Hommes | | | | Femmes | | | |
|------------------------|--------|----|------|-----|--------|----|--------|-----|--------|----|--------|----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | < à 10 | 2% | 10 | 2% | 189 | 2% | < à 10 | 3% | 159 | 1% | < à 5 | 1% |
| Brill | 21 | 3% | 31 | 4% | 330 | 4% | 15 | 4% | 295 | 3% | 16 | 5% |
| Burange | 25 | 3% | 26 | 3% | 460 | 3% | 15 | 3% | 360 | 3% | 11 | 2% |
| Centre | 72 | 7% | 78 | 5% | 655 | 6% | 42 | 5% | 452 | 7% | 36 | 5% |
| Gaffelt | 42 | 4% | 40 | 3% | 581 | 4% | 28 | 5% | 481 | 3% | 12 | 2% |
| Italie | 16 | 5% | 36 | 10% | 192 | 6% | 24 | 11% | 142 | 4% | 12 | 7% |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 19 | 3% | 33 | 3% | 386 | 3% | 19 | 3% | 319 | 3% | 14 | 3% |
| Ribeschkpnt | 10 | 2% | 19 | 3% | 312 | 1% | 10 | 3% | 239 | 3% | < à 10 | 3% |
| Route de Luxembourg | 19 | 3% | 26 | 4% | 285 | 4% | 15 | 4% | 272 | 3% | 11 | 3% |
| Schmelz | 63 | 8% | 55 | 6% | 470 | 9% | 33 | 6% | 347 | 6% | 22 | 5% |
| Tattebiérg | 17 | 5% | 39 | 8% | 195 | 5% | 26 | 10% | 165 | 5% | 13 | 6% |
| Wolkeschkdall | 31 | 4% | 31 | 3% | 413 | 5% | 18 | 4% | 354 | 3% | 13 | 3% |
| Dudelange | 341 | 4% | 424 | 4% | 4468 | 5% | 253 | 5% | 3585 | 4% | 171 | 4% |

Source : IGSS, Calculs LISER

Selon la nationalité, que ce soit en 2011 comme en 2024, la part de bénéficiaires étrangers est le double de celle relative aux Luxembourgeois. À titre d'exemple, en 2024, à l'échelle communale la part de la population active touchant une indemnisation de chômage est de 6% parmi les étrangers contre 3% parmi les Luxembourgeois. Les ordres de grandeur étaient strictement les mêmes en 2011. En 2024, c'est dans le quartier Italie que la part de bénéficiaires du chômage y est la plus importante pour les étrangers et dans le quartier Tattebiérg pour les Luxembourgeois. En 2011, pour les étrangers c'était le quartier Centre qui enregistrait la plus grande part de chômeurs indemnisés alors que pour les Luxembourgeois c'était le quartier Schmelz.



Tableau 55. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'indemnité de chômage parmi la population active au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Étrangers | | | | Luxembourgeois | | | |
|------------------------|--------|----|------|-----|-----------|-----|--------|-----|----------------|----|--------|----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | < à 10 | 2% | 10 | 2% | < à 5 | 2% | < à 5 | 3% | < à 5 | 2% | < à 10 | 2% |
| Brill | 21 | 3% | 31 | 4% | 12 | 4% | 16 | 6% | < à 10 | 3% | 15 | 4% |
| Burange | 25 | 3% | 26 | 3% | 12 | 5% | 15 | 5% | 13 | 2% | 11 | 2% |
| Centre | 72 | 7% | 78 | 5% | 55 | 10% | 55 | 6% | 17 | 3% | 23 | 4% |
| Gaffelt | 42 | 4% | 40 | 3% | 24 | 5% | 24 | 5% | 18 | 3% | 16 | 2% |
| Italie | 16 | 5% | 36 | 10% | 13 | 5% | 28 | 11% | < à 5 | 4% | < à 10 | 6% |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 19 | 3% | 33 | 3% | 13 | 6% | 19 | 6% | < à 10 | 1% | 14 | 2% |
| Ribeschnpnt | 10 | 2% | 19 | 3% | < à 5 | 3% | < à 10 | 5% | < à 5 | 1% | 11 | 3% |
| Route de Luxembourg | 19 | 3% | 26 | 4% | < à 10 | 3% | 13 | 5% | 12 | 3% | 13 | 3% |
| Schnelz | 63 | 8% | 55 | 6% | 41 | 8% | 41 | 7% | 22 | 7% | 14 | 3% |
| Tattebiérg | 17 | 5% | 39 | 8% | 15 | 6% | 23 | 8% | < à 5 | 2% | 16 | 8% |
| Wolkeschdall | 31 | 4% | 31 | 3% | 20 | 8% | 17 | 6% | 11 | 2% | 14 | 2% |
| Dudelange | 341 | 4% | 424 | 4% | 219 | 6% | 263 | 6% | 122 | 3% | 161 | 3% |

Source : IGSS, Calculs LISER



V. Activités commerciales

Les activités commerciales à Dudelange jouent un rôle essentiel dans l'économie locale et la vie quotidienne des habitants. La ville abrite une variété d'établissements commerciaux. Cette diversité reflète non seulement les besoins variés de la population, mais aussi l'adaptabilité et la résilience des entrepreneurs locaux face aux évolutions économiques et aux concurrences multiformes pouvant émerger (en particulier avec le e-commerce et les zones commerciales).

Cette partie vise à dresser un portrait des activités commerciales de la commune en y apportant une dimension spatiale. Une focale sur les commerces du quartier Centre est également proposée, car il représente un pôle d'attraction majeur, regroupant une multitude de commerces qui animent la vie urbaine et contribuent à l'attractivité de la ville.

Encart méthodologique

Les données présentées dans cette section s'appuient sur le Cadastre de commerce de l'Observatoire des PME, au 3^{ème} trimestre 2024.

La typologie des activités commerciales proposée s'inspire des sources précitées, tout en s'en distinguant à la marge. Trois grands secteurs ont été définis, eux-mêmes décomposés en sous-secteurs :

- le commerce de proximité, intégrant les sous-secteurs suivants : articles ménagers - ameublement - bricolage ; cosmétique - droguerie ; électroménager - médias - photo ; livres - papeterie - journaux ; loisirs ; optique - audition - montres et bijoux ; pharmacie ; produits alimentaires ; vêtements - chaussures
- l'HORECA, intégrant les hôtels, les restaurants et la restauration rapide ainsi que les cafés et bistros ;
- les services et autres activités, intégrant les services de beauté et de soins corporels, l'artisanat et les garages, les stations-services, les établissements médicaux et sociaux ainsi que les autres services (juridiques, bancaires et financiers, assuranciers, immobiliers, etc.).

1. Le commerce à Dudelange : éléments généraux

Au troisième trimestre 2024, Dudelange comptait 318 commerces en activité (source : Cadastre de commerce de l'Observatoire des PME)⁴⁸ :

- 104 établissements relevant du secteur des « services et autres activités » (hors établissements médicaux et sociaux, artisanat et garages), parmi lesquels 27 établissements « beauté et soins corporels » (dont 17 salons de coiffure), diverses agences (banque, immobilier, assurance, voyage...), des auto-écoles, des stations-services, etc. ;
- 89 commerces de proximité ;
- 87 établissements HORECA, dont 2 hôtels ;
- 27 établissements médicaux ou sociaux ;
- 16 établissements relevant du secteur « Artisanat, garages ».

Les supermarchés de la ville sont répartis entre l'entrée nord de la ville (Lidl, Aldi, Naturata) et le centre-ville (un supermarché Leclerc et deux Proxy Delhaize).

En septembre 2024, on dénombrait à Dudelange seulement 16 locaux commerciaux vides, soit une vacance commerciale d'environ 5% pouvant être qualifiée de conjoncturelle, ne correspondant pas à un déficit durable de commercialité. Il faut souligner que ce taux est significativement moins élevé qu'au niveau du pays, où l'on

⁴⁸ Ce chiffre de 318 commerces inclut les 5 stations-services en activité à Dudelange. Si, dans ce total, les stations-services ne sont comptabilisés qu'une fois, elles sont en revanche prises en compte dans le décompte sectoriel à la fois dans la catégorie des « services et autres activités » (distribution de carburant) et du « commerce de proximité » (chacune de ces stations proposant une offre de type épicerie-supérette).

recensait 12,7% de vacance commerciale au troisième trimestre 2023 ; ce chiffre étant en légère augmentation par rapport au troisième trimestre 2019 (12,1%), avant la crise sanitaire⁴⁹.

Dans l'ensemble, le commerce dudelangeois se caractérise donc par une certaine vitalité, qui se traduit également par une diversité de formes et de gammes commerciales (grande distribution dont enseignes de hard discount, commerce indépendant et/ou spécialisé, offres ciblées haut de gamme⁵⁰, etc.). Ce dynamisme est indissociable du statut de pôle économique, culturel et de services de la commune, induisant de nombreux flux de transit et de visiteurs, c'est-à-dire des consommateurs potentiels qui s'ajoutent aux résidents eux-mêmes. De fait, la zone de chalandise de Dudelange s'étend bien au-delà des frontières communales, en premier lieu sur les communes de Bettembourg, de Kayl et de Rumelange, mais également sur celles situées en France, en particulier Volmerange-les-Mines ou Kanfen.

Symétriquement, la commune de Dudelange doit composer avec un environnement concurrentiel fort, représenté notamment par les deux centres commerciaux les plus proches (le Shopping Park Bettembourg - 13 000 m² de surface commerciale - et la zone commerciale de Foetz - 45 000 m² de surface commerciale) mais aussi par le Shopping Center Cloche d'Or. A cela s'ajoute d'autres facteurs potentiels de fragilisation, tels que l'augmentation régulière des parts de marché du e-commerce, d'autant plus visible depuis la crise sanitaire.

Sur le plan spatial, l'armature commerciale de Dudelange a pour centre de gravité le centre-ville, qui concentre à lui seul 225 commerces en activité, soit plus de 70% du total.

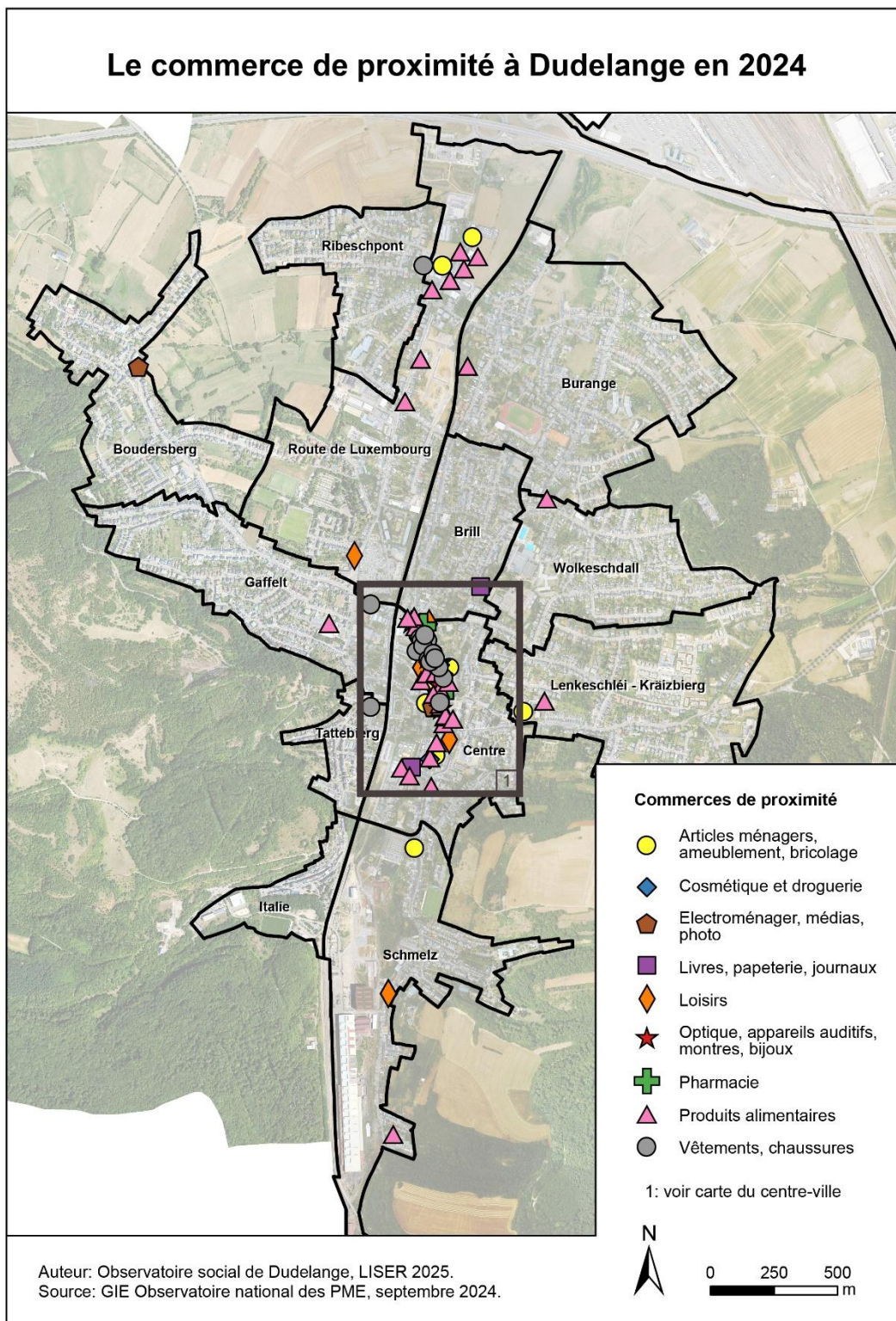
En dehors du centre-ville, deux polarités secondaires ressortent, respectivement en entrée nord de la ville (supermarchés; magasin discount ; garages ; stations-services, etc.), et, dans un autre registre, dans le quartier Schmelz, avec la présence dans un espace urbain relativement réduit d'une dizaine de restaurants ou cafés, de quelques services, d'une station-service, etc. À long terme, un troisième petit pôle commercial devrait voir le jour, au sein du nouveau quartier NeiSchmelz.

En dehors de ces espaces, les fonctions commerciales restent rares et certains quartiers résidentiels en sont même (quasiment) dépourvus, au nord-est de la commune (Burange, Lenkeschléi-Kräizbiérg, Wolkeschdall,) ou au nord-ouest (Boudersberg, Ribeschpont). Cela n'est pas surprenant, au sens où la taille, le niveau de population et la densité démographique de Dudelange sont probablement insuffisants pour permettre une implantation de commerces de proximité dans ces quartiers.

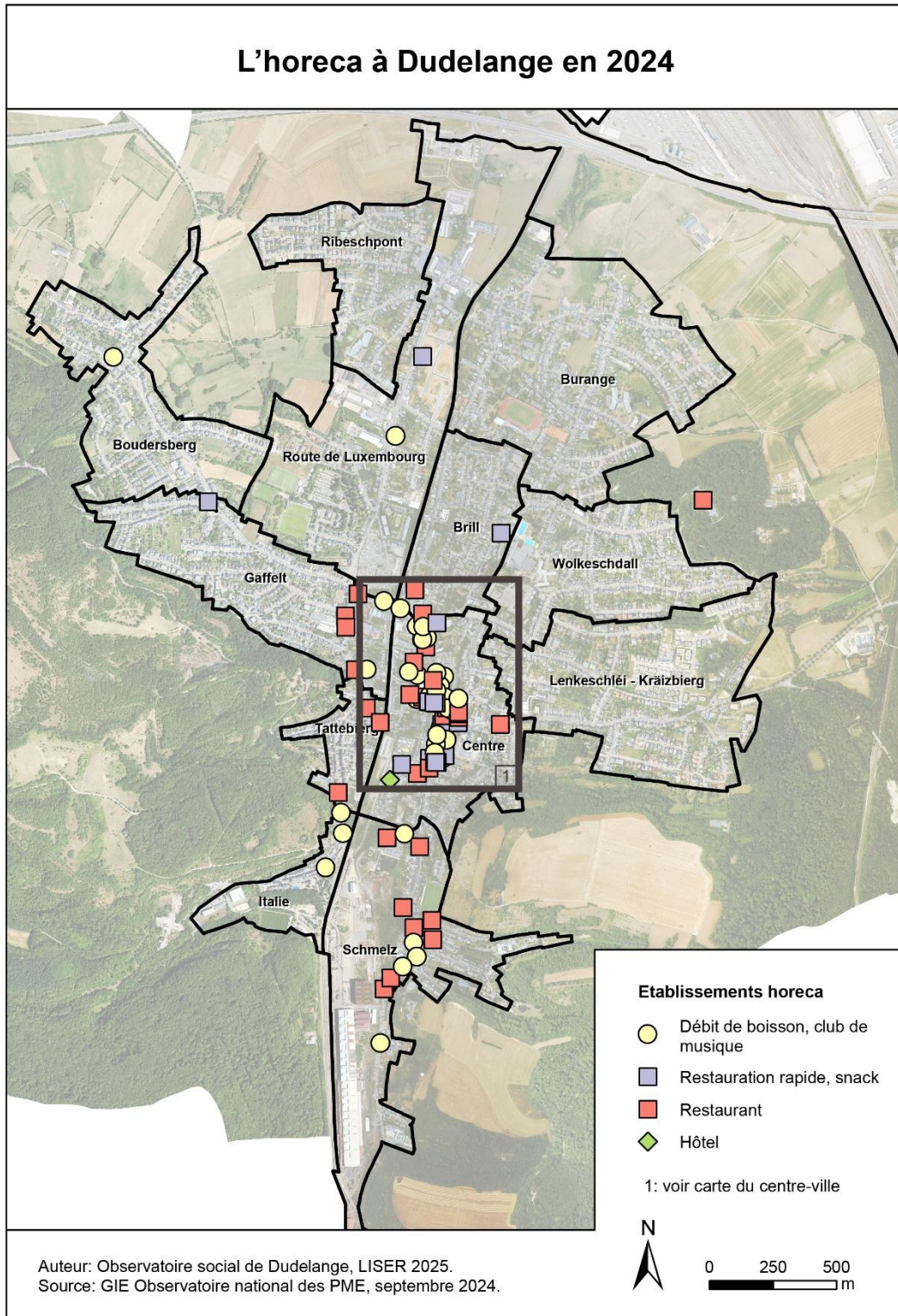
⁴⁹ Source : Retail Report 2024, GIE - Observatoire national des PME.

⁵⁰ Dans cette catégorie, on peut citer par exemple certains commerces de bouche (ex. : épicerie fine Squisito, RG Chocolaterie) ou l'emblématique Maison Album, dans le secteur de la mode.

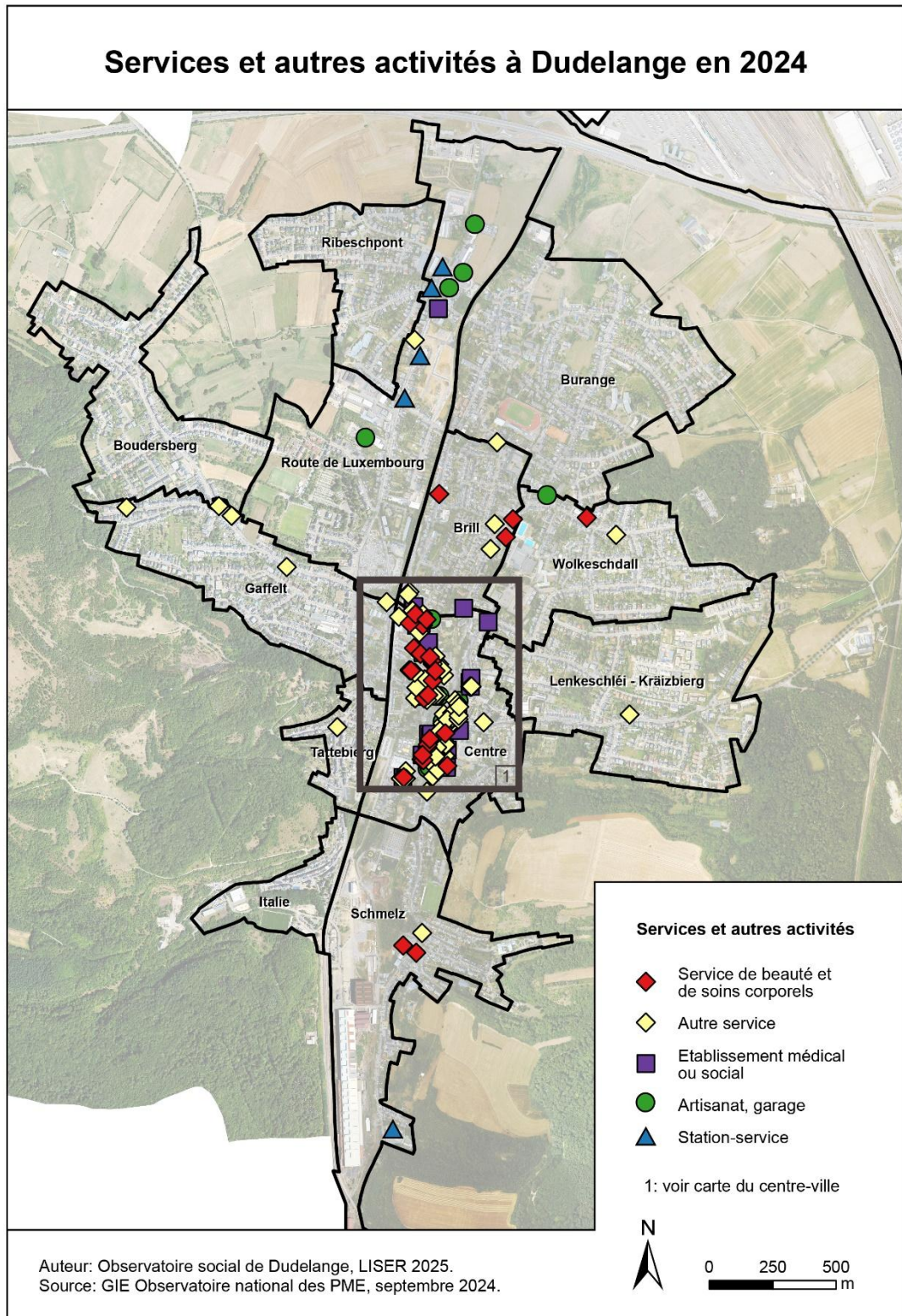
Carte 16. Carte de localisation des commerces de proximité.



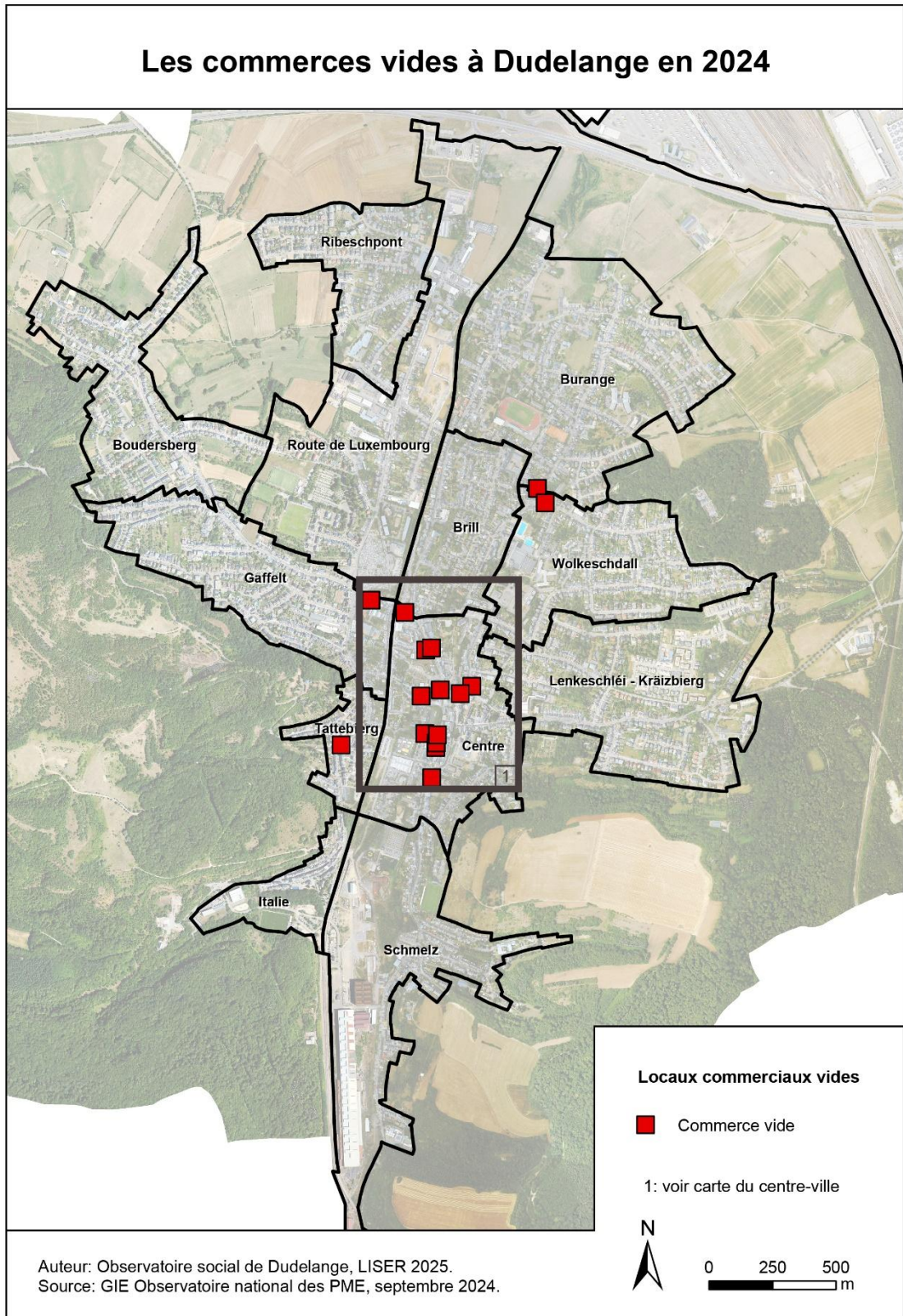
Carte 17. Carte de localisation des hôtels, des restaurants et des cafés.



Carte 18. Carte de localisation des services et autres activités commerciales.



Carte 19. Carte de localisation des cellules commerciales vides



2. Focale sur le centre-ville

En septembre 2024, sur les 225 commerces en activité du centre-ville, on recensait :

- 74 établissements relevant de la catégorie des « services et autres activités » (hors établissements médicaux et sociaux, artisanat et garages) ;
- 65 commerces de proximité, dont deux moyennes surfaces (Proxy Delhaize) et une grande surface (Leclerc) ;
- 53 établissements HORECA, dont les deux hôtels que compte la commune ;
- 22 établissements médicaux ou sociaux ;
- 11 établissements relevant du secteur « Artisanat, garages ».

À cette date, seules 12 cellules commerciales étaient vides, soit un taux de vacance de 5%, semblable à celui de la ville. À titre de comparaison, le taux de vacance commerciale enregistré sur les centres-villes à l'échelle nationale était de 14,6% au troisième trimestre 2023⁵¹.

Cette centralité commerciale peut s'appuyer sur des parcours relativement lisibles : diffusion de l'offre autour des linéaires principaux et secondaires, organisation du stationnement, partage de l'espace sur certains axes emblématiques telles que l'avenue Grande-Duchesse Charlotte, effort sur la signalétique.

Les opérations de requalification et les extensions récentes avaient notamment pour ambition de conforter l'attractivité du centre-ville et son potentiel commercial. Le projet Am Duerf, avec plus de 4 000 m² de surface commerciale, a permis de renouveler non seulement l'offre dudelangeoise, par exemple sur le segment des articles de sport (boutique Citabel) ou de la restauration, mais aussi l'ambiance urbaine (placette piétonne, terrasses de restaurant et de cafés...). Les politiques communales volontaristes de soutien aux porteurs de projet sont également à souligner (ex : baux commerciaux de 3 ans proposés sur des emplacements stratégiques, assortis de loyers progressifs). La programmation événementielle tout au long de l'année (événements festifs et culturels, brocantes et braderies, etc.) représente de même un moteur pour le commerce de centre-ville.

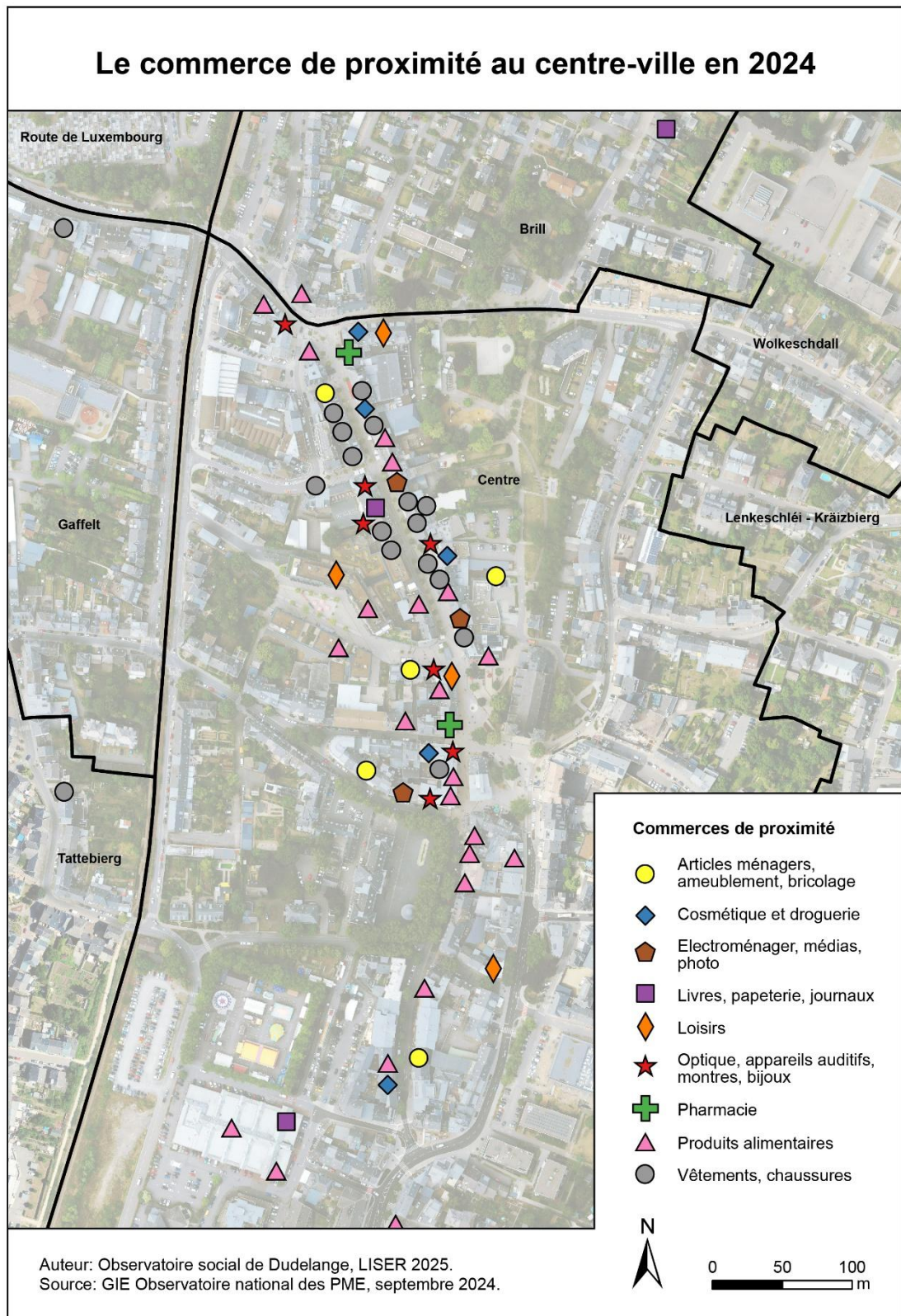
Sur le plan spatial, quelques « spécialisations » peuvent être mises en avant (ex : commerce de proximité et en particulier boutiques de vêtements avenue de la Grande-Duchesse Charlotte ; secteur de l'HORECA place de l'Hôtel de ville et artères avoisinantes).

⁵¹ Source : Retail Report, 2024 GIE - Observatoire national des PME.

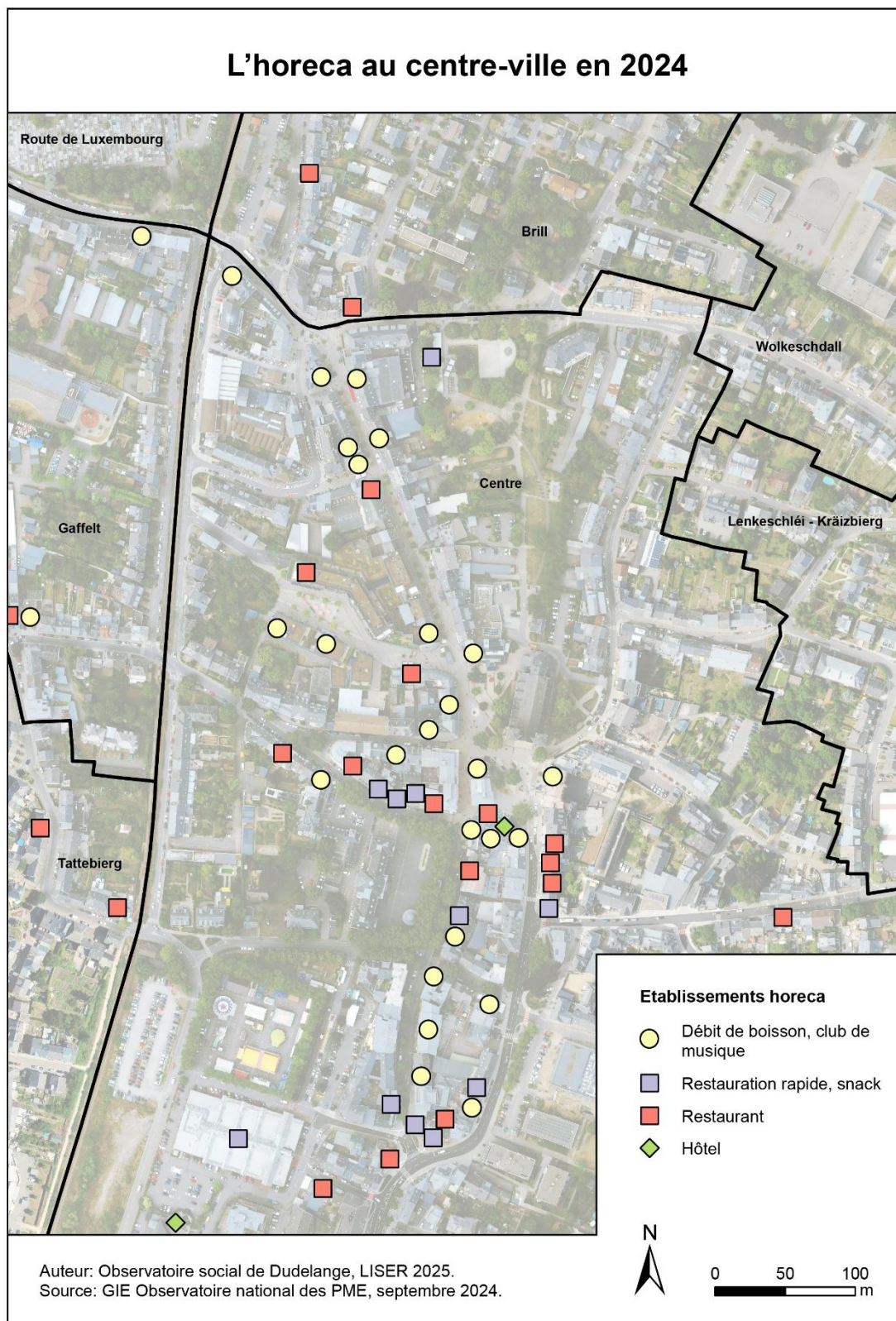
L'importance du trafic routier à Dudelange pose également la question globale de la chaîne d'approvisionnement et en particulier de son maillon final (livraison du « dernier kilomètre »).

À plus long terme, le projet NeiSchmelz est de toute évidence une opportunité pour Dudelange qui invite aussi à réfléchir aux articulations et aux équilibres à favoriser avec le centre-ville, au vu de la faible distance qui sépare les deux quartiers. On pourrait ainsi imaginer que le quartier NeiSchmelz, en plus d'une offre de proximité incluant par exemple des commerces alimentaires, un kiosque à journaux, des services de première nécessité et quelques restaurants et bars), se positionne sur une offre plus structurante, sans être en concurrence directe avec celle du centre-ville.

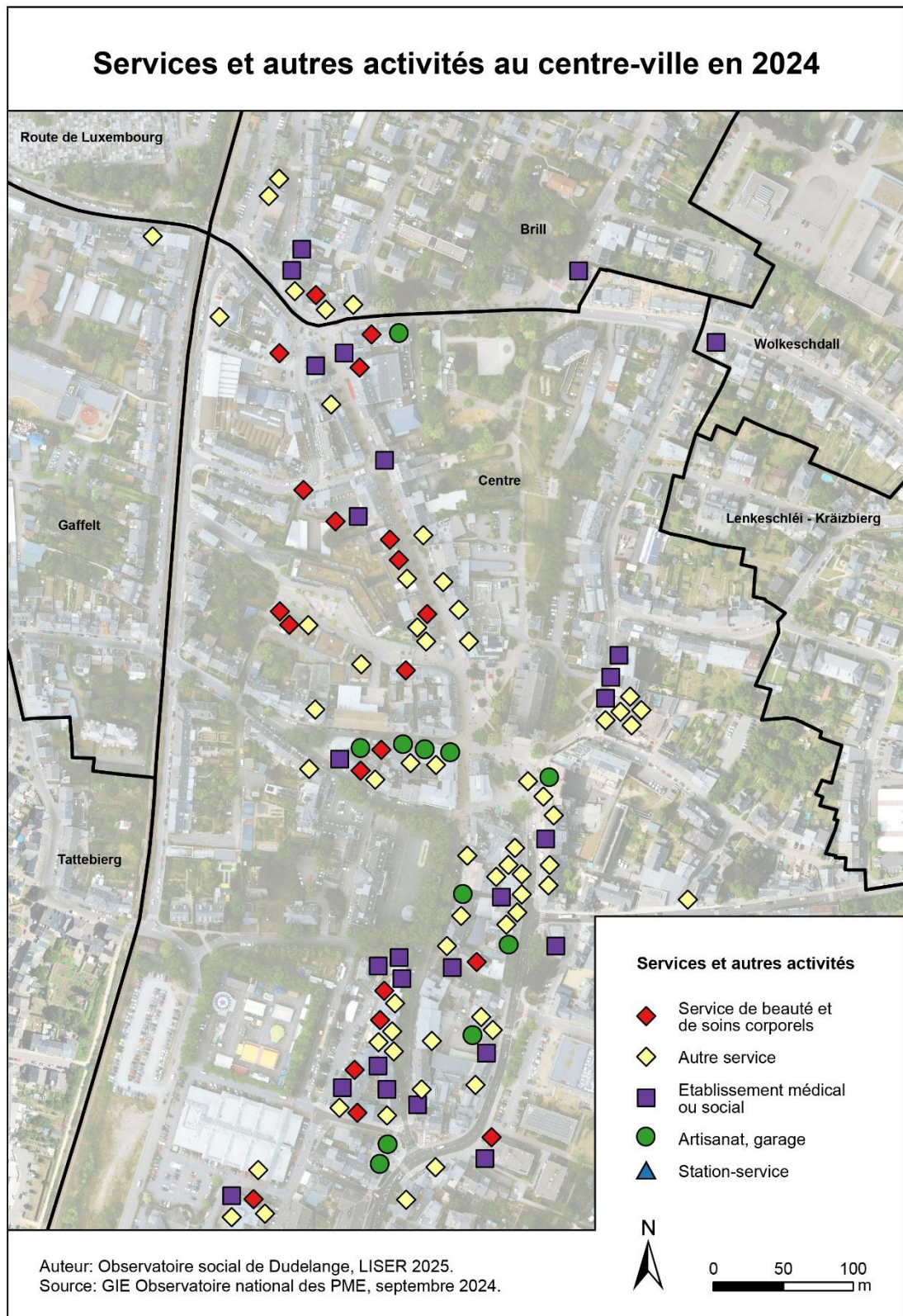
Carte 20. Carte de localisation des commerces de proximité dans le quartier Centre.



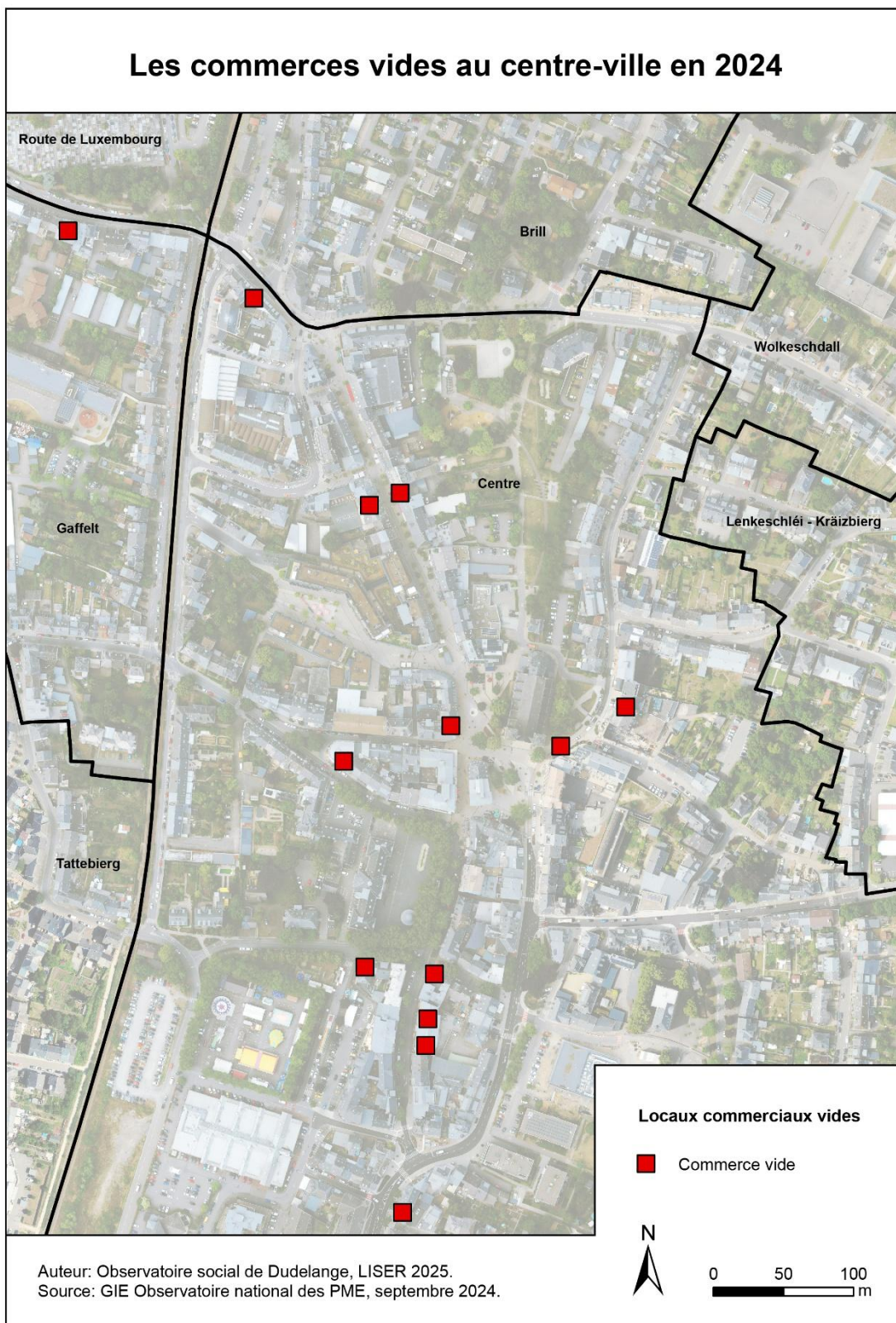
Carte 21. Carte de localisation des hôtels, des restaurants et des cafés dans le quartier Centre.



Carte 22. Carte de localisation des services et autres activités commerciales dans le quartier Centre.



Carte 23. Carte de localisation des cellules commerciales vides dans le quartier Centre.





VI. Inégalités, pauvreté et aides sociales

Ce chapitre propose une analyse des inégalités et de la pauvreté à Dudelange en 2023. L'objectif est de mettre en évidence les groupes de population les plus exposés à des niveaux de vie faibles, en s'appuyant sur des données désagrégées permettant une lecture à la fois sociale et territoriale, dans la continuité des thématiques abordées dans les autres chapitres.

Deux angles d'analyse structurent l'approche retenue. Le premier s'intéresse aux écarts observés selon certaines caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le sexe, le ménage d'appartenance ou le pays d'origine. Cela nous permet de repérer les différences d'exposition au risque de pauvreté selon les profils en les replaçant dans leur contexte national. Le second angle met l'accent sur les disparités entre les quartiers de la commune. Cette échelle d'analyse plus fine permet de documenter les contrastes internes à la ville, qui restent peu visibles dans les agrégats communaux.

La section 1 présentera en détail les concepts statistiques mobilisés dans l'analyse. La section 2 exposera les principaux résultats, sans pour autant conclure sur les mécanismes causaux sous-jacents. La section 3 quant à elle est dédiée à exposer les différents types d'aides sociales qui sont fournis aux populations défavorisées. Une conclusion clôturera ce chapitre avec une discussion synthétique et quelques orientations pour d'éventuels approfondissements méthodologiques et empiriques.

Encart méthodologique

Les analyses de la première partie de ce chapitre portent notamment sur les données administratives de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS), qui nous a fourni les valeurs du revenu disponible équivalent (niveau de vie) produits par le modèle de microsimulation SPAFIL (Social Policy Analysis File for Luxembourg). Les indices de pauvreté utilisés ont été introduits par Foster, Greer et Thorbecke (1984) et pour analyser l'inégalité on a fait recours aux indices de Gini et à l'écart logarithmique moyen. Nous avons considéré l'année 2023 pour avoir une comparaison avec les résultats produits par l'IGSS pour le Grand-Duché et l'analyse a été approfondie dans une perspective spatiale.

1. Concepts et mesures utilisées

1.1. Définition du concept de niveau de vie

L'indicateur utilisé pour notre analyse des inégalités est le revenu disponible équivalent annuel des ménages (niveau de vie). Il s'agit du revenu total dont dispose un ménage après impôts et transferts sociaux, ajusté selon la taille et la composition du ménage à l'aide d'une échelle d'équivalence.

Pour pouvoir étudier les inégalités sociales à l'échelle de la ville de Dudelange, nous utilisons dans notre analyse les données administratives mises à disposition par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Le revenu disponible est calculé par le modèle de microsimulation SPAFIL (Social Policy Analysis File for Luxembourg) développé par l'IGSS, un outil statique alimenté par des données administratives issues du Datawarehouse de l'IGSS, permettant de simuler les prestations sociales et les prélèvements obligatoires. Le champ couvert concerne l'ensemble des résidents affiliés à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise, vivant dans un ménage dont tous les membres sont affiliés à cette assurance à un titre autre que volontaire pendant au moins six mois au cours de l'année civile. Au niveau national, cette population représente environ 85 à 86 % de la population résidente annuelle moyenne estimée par le STATEC. Le concept de ménage utilisé est celui du ménage-logement. Le revenu disponible annuel comprend les revenus professionnels bruts déclarés au Centre Commun de la Sécurité Sociale ainsi que les prestations sociales brutes issues du système de sécurité sociale luxembourgeois, diminués des cotisations sociales obligatoires et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En revanche, le calcul du revenu disponible n'inclut pas les revenus du capital, les revenus locatifs, les revenus nets divers au sens de la loi fiscale, les revenus en provenance de l'étranger et les transferts privés entre ménages, qui ne sont pas renseignés dans les bases de données de la sécurité sociale. Ainsi, SPAFIL fournit une estimation du niveau de vie basée sur les sources de revenus observables dans le système social, tout en reconnaissant les limites liées à l'exclusion de certaines formes de revenus.

Pour permettre une comparaison entre ménages de tailles et de compositions différentes, le revenu disponible est ajusté à l'aide de l'échelle d'équivalence d'Eurostat, ce qui permet d'obtenir un revenu disponible équivalent par unité de consommation. Ce calcul reflète les économies d'échelle réalisées dans les ménages (par exemple, deux personnes vivant ensemble dépensent moins que deux personnes vivant séparément.) et permet de mieux comparer les niveaux de vie, notamment lorsqu'on étudie les inégalités ou la pauvreté. L'échelle d'équivalence retenue ici est celle de l'OCDE modifiée, qui attribue un poids de 1 à la première personne adulte du ménage, un poids de 0,5 à chaque autre adulte, un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. En divisant le revenu disponible de chaque type de ménage par ces valeurs, on obtient le revenu disponible équivalent à ceux d'un individu adulte (niveau de vie)⁵². Il est important de préciser que notre analyse est effectuée au niveau des individus, attribuant à chaque individu le niveau de vie de son ménage d'appartenance.

1.2. Indices d'inégalité et de pauvreté

Au-delà de la simple comparaison des niveaux de vie moyens entre groupes sociaux ou entre quartiers, il sera possible d'aller plus loin en mesurant directement le degré d'inégalité au sein de la population et des différents groupes qui la composent. Cela permet de saisir la structure globale des disparités économiques. L'utilisation d'un indice d'inégalité, calculé à l'échelle de la ville et puis décliné par sous-groupes de la population ou quartier par quartier, offre un cadre quantitatif clair pour mesurer l'ampleur et la distribution des disparités de niveau de vie, avec plusieurs avantages : à l'échelle municipale, cet indicateur permet de comparer la situation de Dudelange et de ses résidents à celle du reste du pays. À l'échelle infra-urbaine, notre approche mettra en évidence les contrastes internes et permettra d'identifier les zones les plus polarisées du point de vue économique, un élément utile à orienter les politiques locales vers des interventions plus ciblées et adaptées aux réalités sociales de chaque partie de la ville.

L'analyse des **inégalités** est effectuée ici par l'emploi de deux indicateurs : L'**indice de Gini**, largement utilisé dans plusieurs statistiques et rapports officiels, mesure l'écart global par rapport à une situation d'égalité parfaite. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité totale). Cette mesure synthétise les écarts de revenu entre tous les membres de la population, car il peut être exprimé comme la moyenne des écarts absolus entre les revenus de toutes les paires d'individus, rapportée au revenu moyen⁵³. Malgré sa popularité, l'indice de Gini présente une limitation importante : il n'est pas décomposable de manière additive. Cela signifie qu'il ne permet pas une

⁵² Pour plus de détails, IGSS (2023), Cahier méthodologique n°5 « SPAFIL : un outil d'analyse et d'aide à la décision » <https://igss.gouvernement.lu/fr/publications/aperçus-et-cahiers/cahiers-methodologiques/202311.html>

⁵³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Coefficient_de_Gini

analyse précise de la contribution des différentes sous-populations (par exemple, selon l'âge, le quartier ou le genre) à l'inégalité totale⁵⁴. Nous utilisons ainsi une deuxième mesure d'inégalité : **L'écart logarithmique moyen**, qui permet de calculer l'inégalité totale sur la base de l'inégalité à l'intérieur de certains groupes dans lesquels la population est partagée⁵⁵.

La **pauvreté monétaire**, est mesurée selon la définition utilisée par l'IGSS et inspirée par les outils employés au niveau européen par Eurostat. Elle ne reflète pas une absence totale de ressources, mais un niveau de vie significativement inférieur à celui de la majorité de la population. Concrètement, une personne est considérée comme exposée à un faible niveau de vie si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie de l'ensemble de la population de référence. Le niveau de vie médian partage la population en deux parts égales : 50 % des personnes ont un niveau de vie inférieur, 50 % un niveau de vie supérieur. Le seuil de faible niveau de vie (60% de la valeur médiane) permet d'identifier les personnes qui, bien qu'ayant des ressources, vivent avec un niveau de vie qui peut limiter leur participation pleine à la vie économique, sociale et culturelle. Le seuil de pauvreté adopté ici est donc un seuil *relatif* : il varie selon la population considérée. Une fois fixé un seuil de faible niveau de vie, on applique les **indices de Foster, Greer et Thorbecke (FGT)** pour déterminer une mesure synthétique de pauvreté. Ces indices, qui constituent une référence méthodologique reconnue au niveau international, permettent de capturer plusieurs dimensions de la pauvreté : ici on fera référence à l'index FGT0 pour sa **prévalence** (part de la population avec un faible niveau de vie) et à l'index FGT1 pour sa **profondeur** (à quel point les personnes avec un faible niveau de vie sont éloignées du seuil fixé). Deux territoires peuvent avoir le même taux FGT0, par exemple 20% de la population avec faible niveau de vie, mais si l'un affiche un FGT1 plus élevé, cela signifie que les personnes concernées y sont, en moyenne, **plus éloignées du seuil** – donc dans une situation plus difficile⁵⁶.

⁵⁴ Si l'on dispose de données geo-localisées il est possible de pallier cette limite, Voir par exemple Andreoli et Peluso (2021) <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17421772.2020.1800071>

⁵⁵ https://en.wikipedia.org/wiki/Mean_log_deviation Le MLD est défini comme la moyenne des logarithmes du ratio entre le revenu moyen et le revenu individuel et il est spécialement sensible aux écarts situés dans le bas de la distribution

⁵⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Indices_de_pauvret%C3%A9

2. Les inégalités dans la population de Dudelange

2.1. Inégalité de niveau de vie

Notre analyse débute par quelques statistiques descriptives sur le niveau de vie à Dudelange. En 2023, le niveau de vie moyen y était de **47 766** euros, un montant inférieur à la moyenne nationale, qui s'élevait à **51 804** euros. La médiane, plus représentative des conditions de vie de la classe moyenne, était de **44 650** euros à Dudelange, contre **46 933** euros au niveau national.

Ces chiffres peuvent masquer d'importantes disparités internes que nous allons analyser dans la suite, tandis qu'ici l'enjeu principal est de comparer Dudelange au reste du pays. Le tableau suivant présente le niveau de vie moyen par décile de revenu. Autrement dit, la population est divisée en dix groupes de taille égale selon leur niveau de vie : le premier décile (D1) correspond aux 10 % d'individus avec le niveau de vie le plus modeste, tandis que le dixième décile (D10) regroupe les 10 % les plus aisés. Ces données permettent une comparaison directe avec les estimations produites par l'IGSS pour l'ensemble du Luxembourg en 2023 (deuxième ligne du Tableau 56)⁵⁷.

Tableau 56. Niveau de vie (en Euros) moyen par décile à Dudelange et au Grand-Duché pour l'année 2023.

| Déciles | D1 | D2 | D3 | D4 | D5 | D6 | D7 | D8 | D9 | D10 |
|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Dudelange | 21674 | 29362 | 34284 | 38415 | 42480 | 46807 | 51515 | 57482 | 66117 | 89536 |
| Grand-Duché | 21163 | 30003 | 35377 | 40081 | 44596 | 49277 | 54594 | 61296 | 71220 | 110435 |

Source : Dudelange : IGSS, Calculs LISER – Grand-Duché : IGSS, Calculs IGSS

Les écarts de niveau de vie moyens entre les déciles deviennent de plus en plus marqués à mesure que l'on progresse vers les déciles supérieurs, comme les écarts observés entre Dudelange et le Grand-Duché. La similitude avec les niveaux nationaux pour les déciles inférieurs suggère que l'effet stabilisateur des politiques de redistribution est homogène à l'échelle nationale.

Pour évaluer la dispersion des revenus au niveau urbain on utilise l'indice de Gini. À l'échelle de la ville, Dudelange affichait en 2023 une valeur de l'indice de Gini de 0,219, en légère baisse par rapport à 2021 (0,224), ce qui traduit un niveau globalement modéré d'inégalités. Comme expliqué en précédemment, pour analyser

⁵⁷ <https://igss.gouvernement.lu/dam-assets/publications/aperçus-et-cahiers/cahiers-statistiques/cahier-statistique-no19.pdf>

la pauvreté nous utilisons l'approche relative, en considérant un seuil qui est choisi comme 60% du niveau de vie médian de la population de référence. Il est alors essentiel de définir la distribution de référence à partir de laquelle est calculé le seuil de pauvreté. Dans cette analyse, deux approches sont retenues :

Le seuil "global" repose sur le niveau de vie médian au Luxembourg en 2023, ce qui permet d'inscrire l'analyse de Dudelange dans une perspective nationale. Avec le seuil national fixé à 28 160 €, le taux de pauvreté (FGT0) atteint 12,7% à Dudelange, ce qui signifie qu'un peu plus d'un habitant sur huit a un niveau de vie inférieur à ce seuil. Ce taux est légèrement supérieur au taux de faible niveau de vie national calculé par l'IGSS, qui s'établit à 11,9%.

L'indice FGT1, qui mesure l'intensité moyenne de la pauvreté, s'élève à 2,5%.

Le **seuil local** est par contre calculé à partir de la valeur médiane du niveau de vie de Dudelange (26 790 €) : Dans ce cas le taux de faible niveau de vie descend à **10,4%** et l'intensité (FGT1) à **2,4%**. Cette baisse reflète un effet mécanique lié à un seuil plus bas calculé au niveau local. Cette différence illustre toute l'importance du choix du seuil dans l'interprétation des résultats. Le seuil national est particulièrement utile pour apprécier l'ancrage de Dudelange dans le contexte luxembourgeois. Le seuil local, en revanche, est plus adapté à une lecture **territoriale** de la pauvreté, car il met en évidence les situations de privation au regard des standards de vie propres à la ville.

Ces valeurs découlent des processus décrits dans les chapitres précédents, notamment par rapport à la structure des salaires et à la composition sociodémographique de la ville. On va alors conduire une analyse plus fine, en considérant des partitions de la population obtenues en créant différents groupes, d'abord selon des critères démographiques, puis suivant une perspective spatiale.

2.2. Analyse par groupe d'âge, par genre et par type de ménage

Le tableau suivant montre la situation des individus appartenant aux cinq groupes d'âge considérés par EUROSTAT.

Tableau 57. Inégalités par classe d'âge en 2023.

| Âge | Part dans la population (en %) | Niveau de vie moyen en euros | Niveau de vie médian en euros | Fgt0 local | Fgt1 local |
|-------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------|------------|
| <15 | 15,2 | 44415 | 40489 | 0,18 | 0,03 |
| 15-29 | 16,9 | 43872 | 40986 | 0,19 | 0,04 |
| 30-49 | 18,0 | 49483 | 46494 | 0,11 | 0,02 |
| 50-65 | 28,0 | 50595 | 46910 | 0,113 | 0,02 |
| >65 | 21,7 | 48420 | 45725 | 0,05 | 0,012 |
| <15 | 15,2 | 44415 | 40489 | 0,18 | 0,03 |

Source : IGSS, Calculs LISER

Les jeunes vivent, en moyenne, dans les ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles. Ces résultats sont confirmés par les indices de pauvreté. Cette configuration n'est pas spécifique à Dudelange, car à l'échelle nationale aussi les deux groupes – enfants et jeunes adultes – présentent des taux de pauvreté élevés et relativement proches. Selon l'IGSS, au Luxembourg en 2023, les moins de 19 ans enregistrent un taux de pauvreté de 17,4%, et les 19-29 ans de 15,4%.

À l'inverse, les adultes affichent les niveaux de vie les plus élevés, surtout ceux âgés 50-65 ans, la période qui correspond généralement à un pic d'activité professionnelle et de revenus.

Si l'on regarde aux inégalités de niveau de vie parmi les genres, on retrouve des disparités légèrement supérieures à celles enregistrées au niveau national.

Tableau 58. Inégalités selon le genre en 2023.

| Genre | Part dans la population (en %) | Niveau de vie moyen en euros | Niveau de vie médian en euros | fgt0 global | fgt1 global | fgt0 local | fgt1 local |
|--------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------|------------|------------|
| Hommes | 49,1 | 48284 | 45219 | 0,115 (0,114) | 0,021 | 0,095 | 0,017 |
| Femmes | 50,9 | 47265 | 44093 | 0,138 (0,127) | 0,026 | 0,11 | 0,021 |

Source : IGSS, Calculs LISER.

Entre parenthèse les valeurs pour le Grand-Duché

Comme le montre le tableau précédent, les femmes affichent en moyenne un niveau de vie inférieur d'environ 1 000 euros par rapport aux hommes, que ce soit en moyenne ou en médiane.



Les données montrent que les écarts de pauvreté entre femmes et hommes sont plus marqués à Dudelange que dans l'ensemble du pays. En 2023, le taux de faible niveau de vie (FGT0) à Dudelange atteint 13,8% chez les femmes, contre 11,5% chez les hommes, soit un écart de 2,3 points de pourcentage. L'intensité de la pauvreté (FGT1) confirme cet écart, avec 2,6% pour les femmes contre 2,1% pour les hommes.

À l'échelle nationale, ces écarts sont également présents, mais moins prononcés : le taux de faible niveau de vie est de 12,7% pour les femmes et 11,4% pour les hommes. Cet écart témoigne d'inégalités persistantes, en lien notamment avec la structure des ménages, les parcours professionnels ou encore les types d'emploi occupés. La surreprésentation des femmes dans les ménages monoparentaux est en relation avec le lien entre le niveau de vie et la structure familiale. Les couples avec enfants, qui constituent environ 77 % des ménages avec enfants, disposent en moyenne d'un niveau de vie annuel de **47 513 €**, contre **44 715 €** pour les familles monoparentales. L'écart est également visible à la médiane (44 490 € contre 42 245 €), ce qui confirme une situation systématiquement moins favorable pour les ménages monoparentaux. Ces écarts prennent tout leur sens en termes de bien-être lorsqu'on tient compte de la charge économique que représente l'éducation des enfants pour un seul adulte. Ce désavantage relatif en termes de niveau de vie se traduit par une exposition nettement plus élevée à des conditions de faible niveau de vie, illustrée dans le tableau suivant.

Tableau 59. Indices de faible niveau de vie par type de ménage.

| Type de ménage | Part d'individus dans la population (en %) | fgt0 (local) | fgt1 (local) |
|-----------------------|--|------------------|--------------|
| Couples avec enfants | 58,7 | 0,111 | 0,019 |
| Ménages monoparentaux | 17,8 | 0,206 (0,295) | 0,038 |
| Célibataires | 15,4 | 0,16 (0,147) | 0,031 |
| Couples sans enfants | 0,81 | 0,092 (0,057) | 0,016 |

Source : IGSS, Calculs LISER.

Entre parenthèse les valeurs pour le Grand-Duché (source et calcul IGSS)

Le taux de faible niveau de vie atteint 20,6 % chez les ménages monoparentaux, soit presque le double du taux observé chez les ménages biparentaux (11,1 %). L'intensité de la pauvreté (FGT1), qui comme on l'a expliqué auparavant évalue à quel point les ménages avec un faible niveau de vie sont éloignés du seuil de pauvreté, est également deux fois plus élevée pour les familles monoparentales (3,8 % contre 1,9 %).



Ces constats soulignent la nécessité de suivre de près les conditions de vie des familles monoparentales dans le cadre des politiques sociales, parce qu'elles sont plus souvent pauvres et leur pauvreté est aussi plus profonde.

Plus en général, les désavantages structurels des femmes sont particulièrement visibles à Dudelange, ce qui appelle une attention spécifique dans les politiques sociales locales, notamment en matière de soutien aux familles monoparentales, d'accès à l'emploi et de réduction des inégalités de genre.

2.3. Analyse par nationalité

L'analyse du niveau de vie selon la nationalité est cruciale pour comprendre les dynamiques sociales et économiques à Dudelange, car environ 40% de la population est d'origine étrangère, dont 19% portugaise. Environ 7% est d'origine des pays non-membres de l'Union européenne. Ce dernier groupe peut faire face à des obstacles spécifiques en matière d'intégration sur le marché du travail, d'accès à un emploi stable ou à des professions qualifiées. Les écarts de niveau de vie par nationalité permettent alors de détecter des symptômes clairs de possibles freins structurels à l'inclusion sociale et économique.

Tableau 60. Inégalités par nationalité en 2023.

| Nationalité | Part de la population (en %) | Niveau de vie Moyen (en Euros) | Niveau de vie Médian (en Euros) | fgt0 (global) | fgt1 (global) | Indice de Gini |
|-----------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------|---------------|----------------|
| Luxembourgeoise | 62,6 | 51731 | 49093 | 0,087 (0,082) | 0,015 | 0,206 |
| Allemande | 0,7 | 53411 | 45145 | EI | EI | 0,275 |
| Belge | 0,6 | 54943 | 45286 | EI | EI | 0,321 |
| Française | 5,0 | 49998 | 45307 | 0,151 (0,099) | 0,038 | 0,26 |
| Portugaise | 18,8 | 40008 | 38783 | 0,135 (0,151) | 0,021 | 0,162 |
| Autre EU | 5,1 | 42044 | 37764 | 0,181 (0,13) | 0,032 | 0,225 |
| Autre | 7,2 | 35010 | 31695 | 0,385 (0,308) | 0,086 | 0,137 |

Source : IGSS, Calculs LISER.

Entre parenthèse : calculs IGSS pour le Grand-Duché. EI=Effectifs Insuffisants.

Les résidents de nationalité luxembourgeoise ou des pays voisins (Allemagne, Belgique, France) bénéficient d'un niveau de vie sensiblement plus élevé que les autres groupes. Cette situation pourrait s'expliquer par un meilleur ancrage historique et social, un accès facilité à l'emploi local, grâce aussi à la langue, ainsi qu'une plus forte représentation dans les professions qualifiées. À l'inverse, les résidents d'origine extra-européenne et la communauté portugaise présentent des revenus et des conditions de vie globalement moins favorables. Les résidents hors Union européenne sont de loin les plus touchés en termes de faible niveau de vie, avec un indice FGT0 de 38,5% qui dépasse la valeur de 30,8 calculée par l'IGSS au niveau du Grand-Duché. L'intensité de la pauvreté est aussi très élevée, avec une valeur de de 0,086 de l'index FGT1. Les citoyens portugais enregistrent un niveau de vie moyen d'environ 10.000 euros plus bas par rapport à ceux des Luxembourgeois. Cependant, ils présentent une faible valeur de l'indice FGT0 de 13,5%. Cette valeur apparaît étrange mais l'indice d'inégalité de Gini (0,162) montre aussi une faible dispersion de niveau de vie dans cette communauté. Cette situation semble cohérente avec des



conditions de travail moins stables et des emplois dans des secteurs moins rémunérés.

Les ressortissants des pays de l'UE moins représentés à Dudelange affichent également des taux de faible niveau de vie élevés, autour de 18%, tandis que les citoyens luxembourgeois, majoritaires, présentent des niveaux de pauvreté relativement faibles (FGT0 = 8,7%). Ces résultats suggèrent que les différences de niveau de vie selon la nationalité pourraient être liées à des facteurs structurels tels que des obstacles à l'intégration professionnelle, la segmentation du marché du travail, des barrières linguistiques ou encore un accès limité à certains droits sociaux. Ces hypothèses mériteraient d'être approfondies par des analyses ultérieures.

2.4. Inégalités spatiales

Analyser les inégalités à l'échelle des quartiers permet de mieux comprendre comment les disparités sociales se traduisent dans l'espace urbain. On a vu que certains quartiers concentrent davantage de ménages avec des conditions professionnelles ou des niveaux d'éducation modestes, tandis que d'autres accueillent principalement des actifs aisés ou des personnes âgées. Le tableau suivant montre que ces écarts se manifestent aussi en termes de disparités de niveau de vie parmi les différents quartiers.

Tableau 61. Inégalités par quartier en 2023.

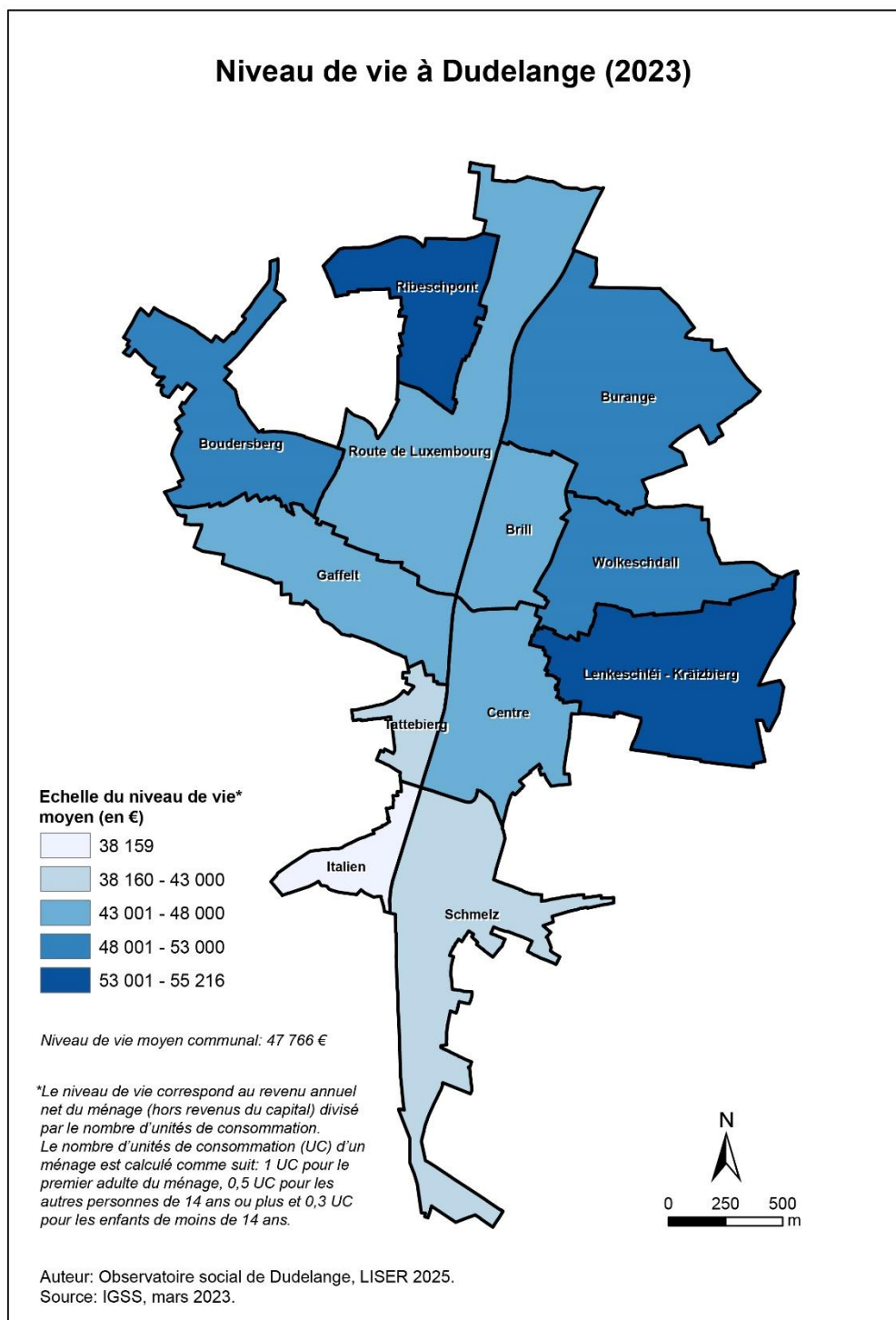
| Quartiers | Part de la population (en %) | Niveau de vie Moyen (en Euros) | Niveau de vie Médian (en Euros) | fgt0 (global) | fgt1 (global) | Gini |
|------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|---------------|------|
| Boudersberg | 5 | 52263 | 48280 | 0,067 | 0,011 | 0,20 |
| Brill | 7,5 | 44911 | 43402 | 0,117 | 0,021 | 0,19 |
| Tattebiérg | 4,6 | 42063 | 39977 | 0,133 | 0,022 | 0,18 |
| Wolkeschdall | 9,5 | 52056 | 49438 | 0,075 | 0,015 | 0,19 |
| Burange | 11,1 | 51211 | 47635 | 0,099 | 0,021 | 0,21 |
| Centre | 13,9 | 43008 | 38979 | 0,213 | 0,041 | 0,23 |
| Gaffelt | 11,4 | 47880 | 45389 | 0,099 | 0,017 | 0,19 |
| Italie | 3,5 | 38159 | 36418 | 0,187 | 0,033 | 0,17 |
| Lenkeschléi-Kräizbiérg | 10,6 | 53643 | 50693 | 0,091 | 0,015 | 0,21 |
| Ribeschkpnt | 6,0 | 55216 | 49850 | 0,061 | 0,001 | 0,22 |
| Route de Luxembourg | 7,0 | 47916 | 46106 | 0,135 | 0,021 | 0,22 |
| Schmelz | 9,7 | 41204 | 39185 | 0,206 | 0,043 | 0,21 |

Source : IGSS, Calculs LISER

Les écarts de niveau de vie entre les quartiers de Dudelange sont très significatifs. Certains quartiers, comme Italie et Schmelz, affichent des niveaux de vie moyens proches de 40 000 euros, tandis que d'autres, tels que Lenkeschléi-Kräizbiérg ou Ribeschkpnt, dépassent les 50 000 euros. Ces différences sont influencées notamment par l'âge, l'origine et le type d'emploi des résidents, selon des mécanismes qui passent aussi par leurs choix résidentiels et par le marché du logement, qui dépend à son tour d'autres facteurs comme la qualité des logements, l'accessibilité des transports en commun, la présence d'écoles, de commerces, d'espaces verts ou d'équipements collectifs. Seule une étude systématique de ces interactions pourrait clarifier les mécanismes qui se cachent derrière la ségrégation résidentielle observée parmi les quartiers de Dudelange.



Carte 24. Niveau de vie à Dudelange.



L'analyse des taux de faible niveau de vie et de l'indice de Gini à l'échelle des quartiers permet de mesurer plus précisément les fortes disparités territoriales parmi les différents quartiers.



Les individus avec des faibles niveaux de vie se concentrent dans le quartier du **Centre**, **Schmelz** et du quartier **Italie**, dans lesquels environ deux personnes sur dix vivent avec un faible niveau de vie. Ces quartiers ne se distinguent pas seulement par la proportion élevée de personnes précarisées, mais aussi par l'intensité du phénomène : l'indice FGT1 atteint un maximum de 0,043 à Schmelz-NeiSchmelz, indiquant des écarts moyens importants vers le seuil de faible niveau de vie.

On rappelle que les quartiers de **Schmelz** et **Italie** ont une part majoritaire de population étrangère, comprenant beaucoup de non ressortissants de l'Union européenne. On a alors calculé une mesure de ségrégation résidentielle entre le groupe des personnes avec un faible niveau de vie ressortissant des pays non-EU et le reste de la population. Nous avons trouvé une valeur de 0,34 qui sera utile pour observer les évolutions futures de ce phénomène ⁵⁸.

Comme on l'a vu dans le chapitre sur la démographie, ces quartiers contiennent aussi un pourcentage élevé de jeunes, groupe avec un faible niveau de vie, tandis que la composante liée au genre ne semble pas jouer un rôle important pour accentuer ces disparités territoriales, car la présence féminine dans ces quartiers est minoritaire.

Si l'on regarde finalement aux niveaux d'inégalité à l'intérieur des quartiers, en 2023, l'indice de Gini variait de 0,17 dans le quartier Italie — le plus égalitaire— à 0,23 dans le Centre, le plus inégalitaire. La majorité des quartiers se situaient entre 0,18 et 0,22, ce qui montre une très modeste variabilité de l'indice de Gini quand on regarde aux inégalités intra-quartier. Au final, c'est l'écart de niveau de vie moyen parmi les quartiers qui capture la principale dimension spatiale des inégalités.

L'emploi de l'indice de l'écart logarithmique moyen (MLD) permet enfin de décomposer les inégalités totales en deux composantes : les inégalités "entre" les groupes (ici, les quartiers) et les inégalités "à l'intérieur" des groupes, c'est-à-dire intra-quartier.

Tableau 62. Inégalités à l'intérieur des quartiers et entre quartiers en 2021 et 2023.

| Année | Total | Inégalité entre quartiers | Inégalité à l'intérieur des quartiers |
|-------|-------|---------------------------|---------------------------------------|
| 2023 | 0,084 | 0,005 | 0,078 |
| 2021 | 0,085 | 0,005 | 0,08 |

Source : IGSS, Calculs LISER.

Lorsqu'elle est appliquée à un nombre restreint de groupes (ici, un nombre limité de quartiers), cette mesure a toujours tendance à attribuer une part plus réduite des inégalités à la composante "entre groupes", car les différences internes aux groupes dominant mécaniquement la variabilité totale. Cependant, ces résultats restent informatifs pour définir un benchmark et identifier comment ces écarts internes pourront varier au cours du temps.

⁵⁸ Nous avons utilisé l'indice de dissimilarité, la plus simple parmi les mesures de ségrégation urbaine. https://fr.wikipedia.org/wiki/Indice_de_dissimilarité.

3. Politiques sociales

Après avoir montré le détail des inégalités au niveau de la ville, nous examinons dans cette section les caractéristiques des aides qui sont fournies aux populations précarisées.

Encart méthodologique

Les données présentées dans cette section proviennent d'une part de l'Office social de la Ville de Dudelange. Elles concernent les prestations réalisées et les demandeurs enregistrés à l'Office social en 2024, un même bénéficiaire pouvant être comptabilisé plusieurs fois. Les données relatives au REVIS et à l'allocation de vie chère sont issues de l'IGSS en mars 2011 et 2024.

3.1. Quelques statistiques de l'office social

L'Office social est un acteur majeur de l'accompagnement social à Dudelange, qui reçoit tous les publics sur rendez-vous⁵⁹, selon un principe d'accueil inconditionnel.

Ses interventions s'articulent autour de cinq grands types de prestations :

- l'appui aux démarches administratives et aux demandes d'aides financières : logement, sécurité sociale, prestations sociales, dont REVIS, allocations familiales etc. ;
- les aides financières, de l'avance remboursable à la prise en charge intégrale, en fonction des ressources des ménages : frais alimentaires, frais médicaux et tiers payant social, frais de soins à domicile, frais scolaires et de garde d'enfants, frais de logement, frais de justice, etc. ;
- les aides matérielles, intégrant l'accès à des offres sociales ciblées : épicerie sociale, mobilier et articles pour bébés, formations, vestiaire social, etc. ;
- le conseil, l'information et l'orientation des publics sur tout dispositif ou prestation ;
- le soutien individuel et familial : accompagnement social, suivi psychosocial, guidance et gestion financière, médiation, suivi logement, accompagnement de la dépendance, etc.

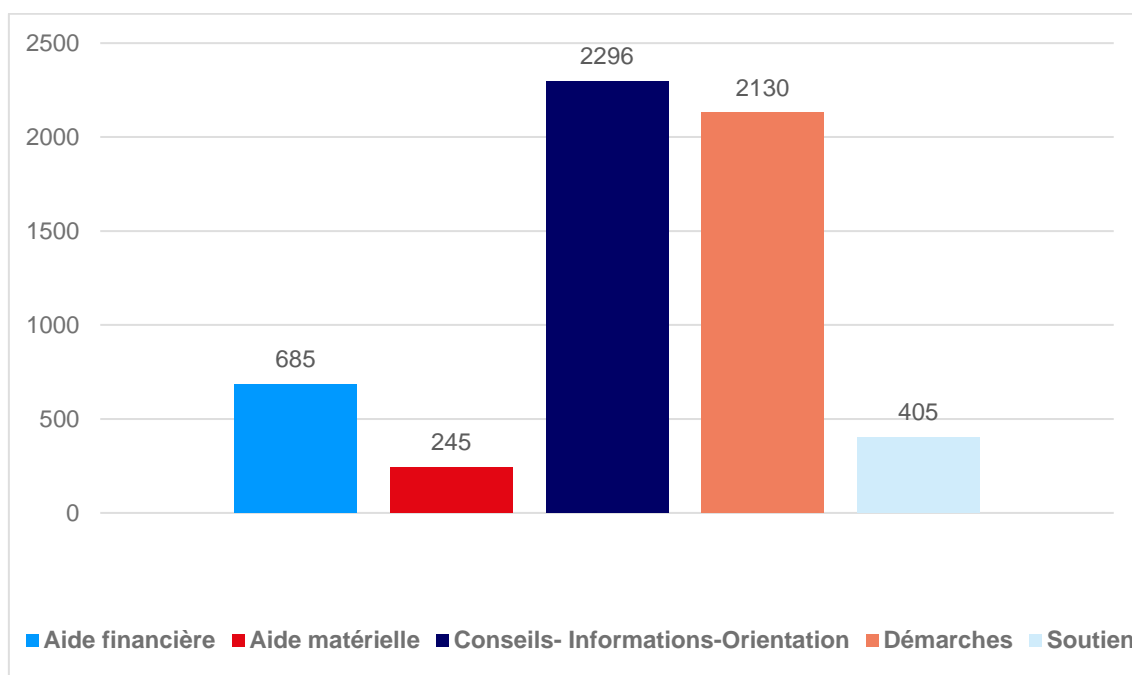
Au cours de l'année 2024, l'Office social a réalisé 5 761 prestations, sachant que l'appui aux démarches, avec 2 296 prestations (40% du total), et le conseil, l'information et l'orientation des publics, avec 2 130 prestations (37% du total), ont été les interventions les plus courantes.

⁵⁹ En cas de nécessité, les assistantes sociales peuvent également se déplacer au domicile de certains bénéficiaires (ex. : bénéficiaires du revenu pour personnes gravement handicapées).

On peut également noter que sur ce total annuel, 1 315 prestations ont concerné la question du logement (22,8% du total) : accompagnement aux demandes d'aides financières ou aux démarches d'admission en structure d'hébergement ou en logement social ; aides financières directes en appui par exemple au paiement du loyer, des charges locatives, d'un prêt immobilier, de la caution locative ou des frais énergétiques (chauffage, électricité) ; conseil orientation et information ; etc. Il est à noter que, les assistantes sociales constatent un élargissement et une diversification en cours du spectre de demandeurs confrontés à des problèmes de logement, faute de ressources suffisantes. Si les personnes a priori vulnérables (familles nombreuses ou monoparentales, titulaires d'un contrat de travail partiel ou à durée limitée, etc.) restent les plus concernées, d'autres publics, censés être préservés de ce type de risques (ex. : ménages disposant de deux salaires), sollicitent aujourd'hui l'Office social dans une perspective d'accès au logement.

Pour les aides financières, la majorité concerne les frais de santé (391 prestations au total, dont 219 de tiers payant social et 79 de frais de médecin).

Graphique 15. Répartition des prestations de l'Office social par type (2024).



Source : Office social de Dudelange, Calculs LISER

L'Office social accueille un public varié, qui se présente selon les cas ponctuellement ou plus régulièrement.

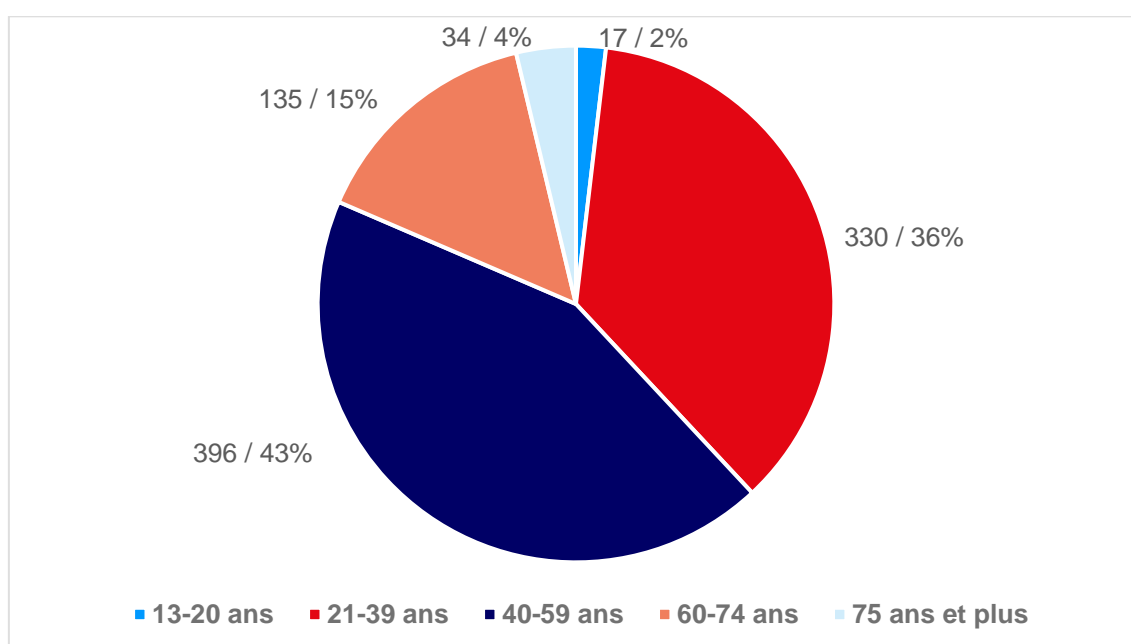
En 2024, 912 demandeurs différents ont été enregistrés auprès de l'Office social. En dehors d'une augmentation mécanique liée à la croissance de la population communale, l'Office social constate que ce chiffre est plutôt stable depuis une dizaine d'années.



Pour près d'un tiers des demandeurs comptabilisés en 2024, soit 305 personnes, il s'agissait d'une première demande⁶⁰.

L'analyse de l'âge des demandeurs fait apparaître la prépondérance des 21-39 ans (330 demandeurs, soit 36% du total) et plus encore des 40-59 ans (396 personnes, soit 43% du total). Cela n'est pas surprenant, compte tenu non seulement du poids démographique de ces populations, mais aussi des charges, notamment familiales, qui leur incombent. Ces deux catégories précèdent la classe des 60-74 ans (135 demandeurs), elle-même distanciant les 75 ans et plus, sachant qu'une partie des résidents seniors est identifiée par l'Office social comme fragile et à risque de pauvreté (veuvage, isolement, petites pensions, REVIS, etc.).

Graphique 16. Répartition des demandeurs par âge (nombre et pourcentage du total, 2024).



Source : Office social de Dudelange, Calculs LISER

Les chiffres à disposition font par ailleurs apparaître une légère prédominance des femmes parmi les demandeurs (480 personnes, soit environ 53% du total) ainsi qu'une forte surreprésentation des non-Luxembourgeois (632 personnes, soit 70% du total).

Sur ce dernier point, les assistantes sociales font remonter une évolution des profils des demandeurs dans la période récente. Une augmentation significative des demandeurs d'asile et de réfugiés parmi les publics de l'Office social est notamment constatée⁶¹, ces publics présentant des besoins importants de soutien et de guidance

⁶⁰ Au-delà de ces 305 demandeurs, 335 personnes avaient sollicité pour la première fois l'Office social entre 2020 et 2023, et 272 avaient déposé leur première demande entre 2011 et 2019.

⁶¹ Cette augmentation semble en partie liée à l'ouverture en 2019 d'un foyer de demandeurs d'asile à Dudelange, d'une capacité de 90 lits et géré par la Croix-Rouge.

sociale. Cette évolution donne lieu à certaines difficultés pratiques, notamment linguistiques, et conduit l'Office social à faire évoluer ses propres pratiques (recours à l'interprétariat, adaptation des modalités d'accueil et de guidance aux cas d'illettrisme et d'analphabétisme, qui de fait sont courants parmi les publics de l'Office social, au-delà même des demandeurs d'asile et des réfugiés).

Tableau 63. Genre et groupe de nationalité des demandeurs.

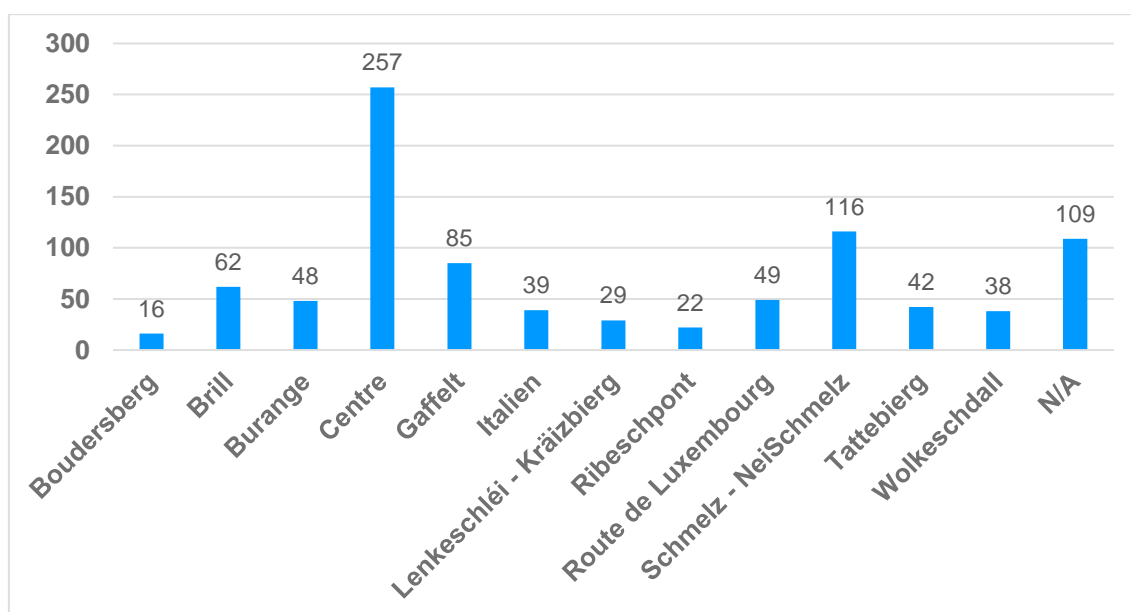
| | Femme | Homme | Total |
|-----------------------------|-------|-------|------------|
| Nationalité luxembourgeoise | 145 | 134 | 279 |
| Autre nationalité | 335 | 297 | 632 |
| Dudelange | 480 | 431 | 911 |

Source : Office social de Dudelange, Calculs LISER

Comme le prévoit la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale (et notamment l'article 7 définissant les missions de l'Office social), seules les personnes et leurs familles qui ont leur domicile sur le territoire de la commune peuvent bénéficier des services de l'Office social. Par conséquent, l'Office social est principalement dédié au résidents dudelangeois, qui représentent donc en toute logique la grande majorité des demandeurs. Pour autant, on recense à la marge des demandeurs en provenance d'autres communes, et notamment certains résidents frontaliers français, en particulier pour des prestations strictement informationnelles.

En 2024, le quartier Centre a concentré le plus de demandeurs : 257 personnes, ce qui correspond à près de 28 % du total des demandeurs et à 7% des habitants du quartier, ce dernier taux étant le plus élevé parmi tous les quartiers de Dudelange.

Graphique 17. Répartition des demandeurs selon le quartier de résidence.



Source : Office social de Dudelange, Calculs LISER



Ce constat n'est pas vraiment surprenant, au vu du poids démographique du quartier, de la forte présence de la population âgée entre 20 et 59 ans, à savoir le cœur de cible de l'Office social, qui représente 2 075 habitants dans le quartier Centre, mais aussi de la grande diversité de situations sociales qu'il abrite, en lien notamment à la présence diffuse de logements sociaux ou de chambres meublées de type « Kaffiszëmmeren ».

En valeurs absolues, le quartier Centre devance les quartiers Schmelz (116 demandeurs, soit 6% des habitants du quartier), Gaffelt (87 demandeurs) et Brill (62 demandeurs).

Quant au quartier Italie, en 2024, il présentait 39 demandeurs, l'Office social constatant que cet effectif est en baisse continue au fil des ans, et cela pour des raisons peu évidentes à expliciter (facteurs démographiques ? Augmentation du non recours ? Etc.). Pour autant, il est à souligner que, en prenant la part par quartier des habitants enregistrés comme demandeurs de l'Office social en 2024, le quartier Italie se positionne en troisième position, avec un taux de 5,2%.

Tableau 64. Part de demandeurs par quartier par rapport à l'ensemble des demandeurs de l'Office social et par rapport à la population du quartier

| Quartiers | Part des demandeurs par rapport à la totalité des demandeurs de l'Office social | Taux de demandeurs par rapport à la population du quartier |
|--------------------------|---|--|
| Boudersberg | 1,8% | 1,4% |
| Brill | 6,8% | 4,2% |
| Burange | 5,3% | 1,9% |
| Centre | 28,2% | 7,0% |
| Gaffelt | 9,3% | 3,2% |
| Italie | 4,3% | 5,2% |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 3,2% | 1,4% |
| Ribeschnpnt | 2,4% | 1,7% |
| Route de Luxembourg | 5,4% | 3,4% |
| Schnmelz | 12,7% | 6,0% |
| Tattebiërg | 4,6% | 4,1% |
| Wolkeschnall | 4,2% | 2,2% |

Source : Office social de Dudelange, Calculs LISER



3.2. Revis

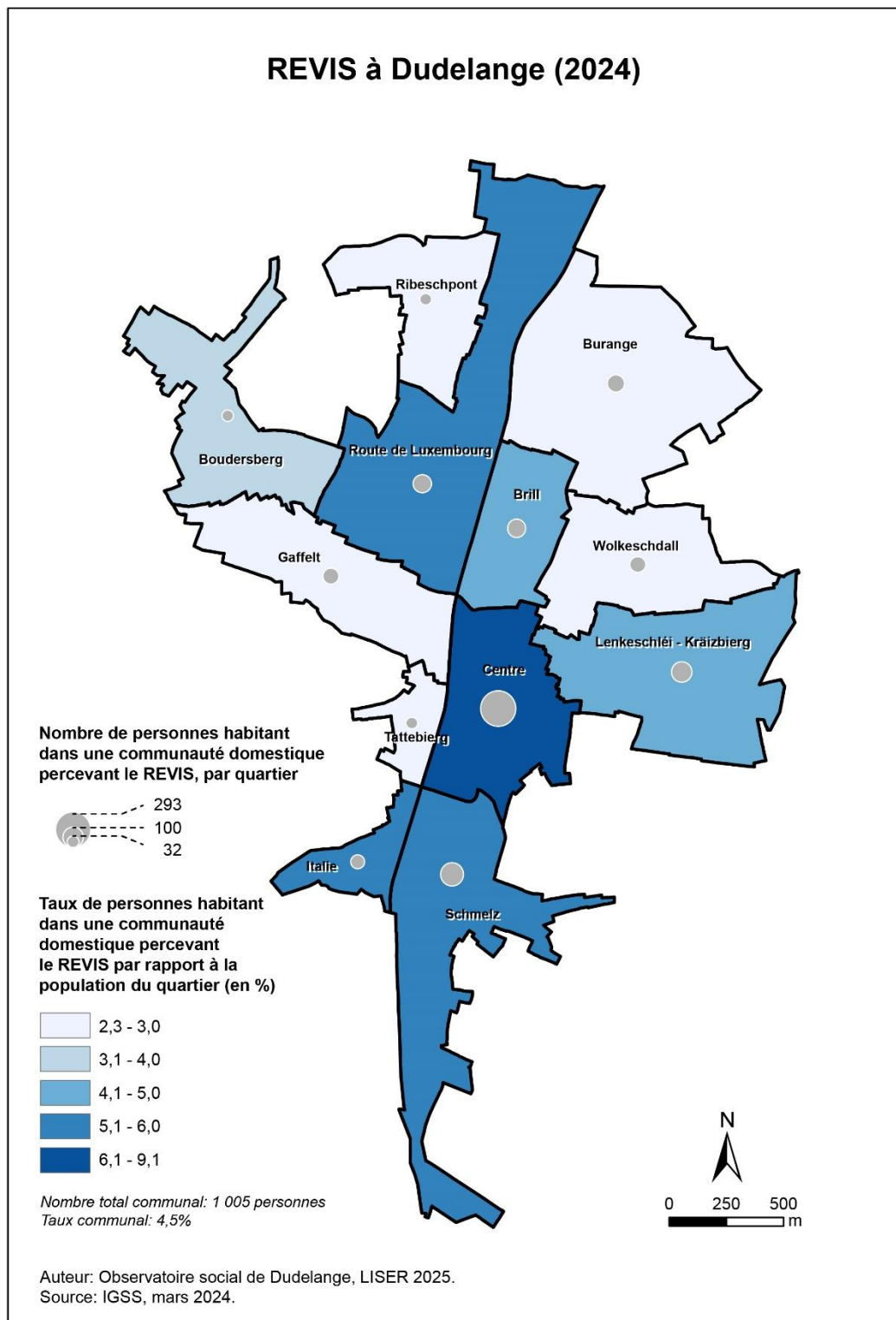
Le Revenu d'Inclusion Sociale (REVIS) vise à garantir des moyens d'existence de base aux personnes disposant de faibles revenus (ayant un emploi ou non). Il se compose d'une allocation d'inclusion, destinée à assurer un minimum vital, et d'une allocation d'activation, versée aux bénéficiaires engagés dans des mesures d'insertion socio-professionnelle. Le dispositif du REVIS est entré en vigueur au Luxembourg le 1^{er} janvier 2019 en remplacement du dispositif du Revenu Minimum Garanti (RMG). La loi REVIS avait comme but principal de remédier aux difficultés d'application de la loi sur le RMG et de recadrer le nouveau dispositif suivant un fil conducteur par rapport aux politiques en matière d'insertion professionnelle et de lutte contre la pauvreté. Quatre grands objectifs étaient recherchés en appliquant cette réforme : 1. concrétiser une approche d'inclusion sociale ; 2. agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales ; 3. établir un système cohérent de politique de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle ; 4. et procéder à une simplification administrative.

En mars 2011, dans l'ensemble de la commune, le nombre de personnes vivant dans les communautés domestiques bénéficiant du REVIS à Dudelange s'élevait à 800, soit 4% de la population totale. En un peu plus de 10 ans, ce nombre a progressé pour atteindre 1005 en mars 2024 -5% de la population-, soit une hausse du nombre de bénéficiaires de 25%. Dans l'ensemble du Grand-Duché, la croissance était du même ordre de grandeur puisque l'on passait d'un peu moins de 20 000 membres en 2011 à 24 275 fin 2021⁶².

Que ce soit en 2011 ou en 2024, quatre quartiers se distinguent avec des parts de bénéficiaires REVIS plus élevées. Il s'agit des quartiers Centre, Italie, Route de Luxembourg et Schmelz.

⁶² <https://mfsva.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport/evaluation-revis/revis-2023-rapport-igss.pdf>

Carte 25. Bénéficiaires Revis en mars 2024.



Par rapport au genre du bénéficiaire principal, peu de différences sont à noter. En effet, on compte la même part de bénéficiaires REVIS dans la population dudelangeoise féminine que masculine en 2011 (4%) et une part un peu plus élevée en 2024 parmi les femmes (5% vs 4%). En 2024, la part de bénéficiaires REVIS appartenant au quartier du Centre est deux fois plus importante que dans l'ensemble de la commune et ce quel que soit le genre. En 2011, quel que soit le genre, c'était le quartier Italie qui comptait la plus grande part de bénéficiaires REVIS.

Tableau 65. Part et valeur absolue de bénéficiaires du REVIS au total et selon le genre en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Hommes | | | | Femmes | | | |
|------------------------|-------|----|------|----|--------|----|------|----|--------|-----|------|-----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | < à 5 | 0% | 34 | 3% | < à 5 | 0% | 16 | 3% | < à 5 | 0% | 18 | 3% |
| Brill | 63 | 4% | 79 | 5% | 27 | 4% | 34 | 4% | 36 | 4% | 45 | 5% |
| Burange | 68 | 3% | 69 | 3% | 34 | 3% | 29 | 3% | 34 | 3% | 40 | 3% |
| Centre | 175 | 6% | 293 | 9% | 81 | 5% | 130 | 8% | 94 | 7% | 163 | 10% |
| Gaffelt | 76 | 3% | 57 | 2% | 28 | 2% | 21 | 2% | 48 | 4% | 36 | 3% |
| Italie | 74 | 8% | 45 | 6% | 35 | 7% | 22 | 5% | 39 | 10% | 23 | 6% |
| Lenkeschléi-Kräizbiërg | 46 | 3% | 98 | 4% | 25 | 3% | 38 | 3% | 21 | 2% | 60 | 5% |
| Ribeschnpnt | 15 | 1% | 32 | 2% | < à 10 | 1% | 12 | 2% | < à 10 | 1% | 20 | 3% |
| Route de Luxembourg | 81 | 6% | 79 | 5% | 32 | 5% | 35 | 5% | 49 | 7% | 44 | 6% |
| Schnelz | 117 | 6% | 128 | 6% | 68 | 6% | 63 | 6% | 49 | 5% | 65 | 6% |
| Tattebiërg | 31 | 3% | 32 | 3% | 14 | 3% | 10 | 2% | 17 | 4% | 22 | 4% |
| Wolkeschnall | 53 | 3% | 59 | 3% | 27 | 3% | 31 | 3% | 26 | 3% | 28 | 3% |
| Dudelange | 800 | 4% | 1005 | 5% | 379 | 4% | 441 | 4% | 421 | 4% | 564 | 5% |

Source : IGSS, Calculs LISER

Par rapport à la nationalité de grosses différences sont à noter. En effet, les bénéficiaires du REVIS étrangers sont beaucoup plus nombreux que les bénéficiaires luxembourgeois et ce que ce soit en 2011 ou 2024. De plus, pour les étrangers on constate une évolution positive de bénéficiaires en un peu plus de 10 ans passant de 5% à 7% alors qu'à l'inverse pour les Luxembourgeois une stagnation est constatée (3%). En 2024, ce sont les quartiers du Centre, Lenkeschléi-Kräizbiërg, Route de Luxembourg (9%) qui comptent la plus grande part de bénéficiaires REVIS parmi les étrangers alors que pour les Luxembourgeois c'est le quartier Centre (9%).



Tableau 66. Part et valeur absolue de bénéficiaires du REVIS au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Étrangers | | | | Luxembourgeois | | | |
|------------------------|-------|----|------|----|-----------|----|------|----|----------------|-----|------|----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | < à 5 | 0% | 34 | 3% | 0 | 0% | 17 | 6% | < à 5 | 0% | 17 | 2% |
| Brill | 63 | 4% | 79 | 5% | 32 | 5% | 48 | 8% | 31 | 3% | 31 | 3% |
| Burange | 68 | 3% | 69 | 3% | 32 | 5% | 41 | 6% | 36 | 2% | 28 | 2% |
| Centre | 175 | 6% | 293 | 9% | 93 | 6% | 159 | 9% | 82 | 6% | 134 | 9% |
| Gaffelt | 76 | 3% | 57 | 2% | 38 | 3% | 34 | 3% | 38 | 3% | 23 | 2% |
| Italie | 74 | 8% | 45 | 6% | 55 | 8% | 33 | 6% | 19 | 10% | 12 | 5% |
| Lenkeschléi-Kräizbierg | 46 | 3% | 98 | 4% | 19 | 3% | 60 | 9% | 27 | 2% | 38 | 2% |
| Ribeschkpnt | 15 | 1% | 32 | 2% | < à 10 | 3% | 14 | 4% | < à 10 | 1% | 18 | 2% |
| Route de Luxembourg | 81 | 6% | 79 | 5% | 39 | 8% | 46 | 9% | 42 | 4% | 33 | 3% |
| Schmelz | 117 | 6% | 128 | 6% | 82 | 7% | 94 | 8% | 35 | 4% | 34 | 3% |
| Tattebiérg | 31 | 3% | 32 | 3% | + de 20 | 4% | 22 | 4% | < à 10 | 2% | 10 | 2% |
| Wolkeschdall | 53 | 3% | 59 | 3% | 43 | 7% | 30 | 5% | 10 | 1% | 29 | 2% |
| Dudelange | 800 | 4% | 1005 | 5% | 466 | 5% | 598 | 7% | 334 | 3% | 407 | 3% |

Source : IGSS, Calculs LISER



3.3. Allocation de vie chère

L'Allocation de Vie Chère (AVC), introduite en 2008-2009⁶³, est une aide financière versée sous conditions aux ménages à revenus modestes, afin de les soutenir face à l'augmentation du coût de la vie. Lors de la 1^{ère} année, sur les 20 112 demandes en obtention de l'allocation introduites, 17 040 demandes avaient été accordées, soit environ 85%⁶⁴. L'AVC est versée par le fonds national de solidarité sur demande et ceci sous certaines conditions. Le montant de l'allocation est déterminé en fonction de la communauté domestique du demandeur.

En mars 2011, dans l'ensemble de la commune, le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation vie chère s'élevait à 954 soit 5% de la population dudelangeoise. En 13 ans, la part de bénéficiaires de cette aide a bondi pour atteindre 3 526 personnes en mars 2024 -16% de la population-, soit une hausse de plus de 270%. Dans l'ensemble du Grand-Duché, la croissance en 10 ans a été bien plus faible puisque l'on passait de 18 460 bénéficiaires de l'AVC en 2011 à 22 393 en 2021 soit une hausse d'environ 21%⁶⁵. Dans les quartiers Brill, Burange, Gaffelt, Italie, Route de Luxembourg et Schmelz, l'augmentation a été moindre que celle de la commune bien que la part des bénéficiaires a plus que doublé en 13 ans. C'est le quartier Boudersberg qui présente l'évolution la plus marquée passant de 22 bénéficiaires de l'AVC en 2011 à 112 en 2024 (+409%).

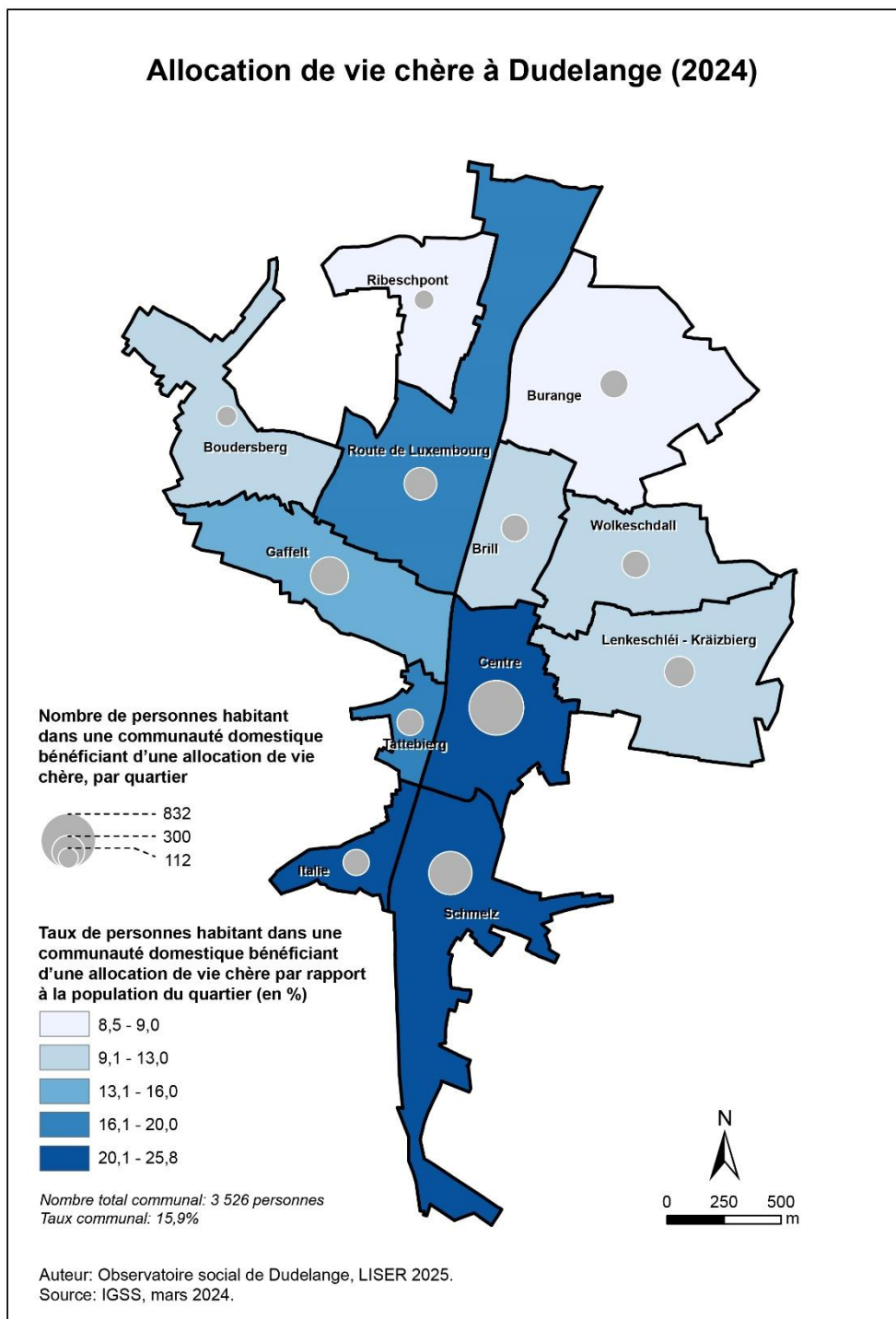
En 2024, plus de la moitié des quartiers comptent une part de bénéficiaires de l'AVC moindre que celle de la moyenne communale : de 9% à Burange à 15% dans le quartier Gaffelt. À l'inverse, les quartiers Centre, Italie, Schmelz enregistrent une part de bénéficiaires de l'AVC bien plus conséquente que celle de la commune puisque que l'on dénombre plus d'une personne sur cinq recevant l'allocation vie chère dans ces quartiers.

⁶³ Règlement du Gouvernement en Conseil du 19 décembre 2008 portant création d'une allocation de vie chère.

⁶⁴ Source : Chambre des salariés, 2017, Allocation de vie chère (AVC) – Teuerungszulage, newsletter, n°1/2017, 7p.

⁶⁵ <https://mfsva.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport/evaluation-revis/revis-2023-rapport-igss.pdf>

Carte 26. Bénéficiaires de l'allocation de vie chère en mars 2024.



Dans l'ensemble de la commune, en 2024, la part de bénéficiaires de l'AVC selon le genre du demandeur principal est légèrement plus faible parmi les hommes (15%) que parmi les femmes (17%). En revanche, cet écart selon le genre s'intensifie dans les quartiers Italie et Centre où la part de bénéficiaires des femmes (28%) est bien plus importante que celle des hommes (respectivement 22% et 24%). En 2011, les deux quartiers se distinguant par une différence plus grande selon le sexe étaient les quartiers Italie et Schmelz où la part de bénéficiaires masculins (13% et 9%) était plus grande que celle relative aux femmes (9% et 4%).

Tableau 67. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'allocation vie chère au total et selon le genre en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Hommes | | | | Femmes | | | |
|------------------------|-------|-----|------|-----|--------|-----|------|-----|--------|----|------|-----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | 22 | 2% | 112 | 10% | 16 | 4% | 53 | 10% | 6 | 1% | 59 | 11% |
| Brill | 76 | 5% | 205 | 13% | 34 | 4% | 91 | 12% | 42 | 5% | 114 | 13% |
| Burange | 59 | 3% | 211 | 9% | 31 | 3% | 84 | 8% | 28 | 2% | 127 | 10% |
| Centre | 191 | 6% | 832 | 26% | 108 | 7% | 385 | 24% | 83 | 6% | 447 | 28% |
| Gaffelt | 103 | 4% | 384 | 15% | 51 | 4% | 178 | 14% | 52 | 4% | 206 | 16% |
| Italie | 98 | 11% | 189 | 25% | 62 | 13% | 87 | 22% | 36 | 9% | 102 | 28% |
| Lenkeschléi-Kräizbierg | 59 | 3% | 257 | 11% | 30 | 3% | 124 | 11% | 29 | 3% | 133 | 11% |
| Ribeschkpont | 23 | 2% | 113 | 9% | 13 | 2% | 47 | 7% | 10 | 2% | 66 | 10% |
| Route de Luxembourg | 95 | 7% | 297 | 20% | 36 | 5% | 137 | 18% | 59 | 8% | 160 | 21% |
| Schmelz | 135 | 7% | 523 | 24% | 91 | 9% | 265 | 24% | 44 | 4% | 258 | 24% |
| Tattebiérg | 47 | 5% | 193 | 18% | 26 | 5% | 93 | 17% | 21 | 5% | 100 | 19% |
| Wolkeschdall | 46 | 2% | 210 | 10% | 14 | 2% | 98 | 10% | 32 | 3% | 112 | 11% |
| Dudelange | 954 | 5% | 3526 | 16% | 512 | 5% | 1642 | 15% | 442 | 4% | 1884 | 17% |

Source : IGSS, Calculs LISER

De grosses disparités apparaissent selon que le bénéficiaire soit étranger ou Luxembourgeois. En 2024, la part de bénéficiaires de l'AVC parmi les Dudelangeois étrangers est près de trois fois supérieure à celle des Luxembourgeois (26% contre 9%) ; cet écart s'étant largement creusé en 13 ans puisqu'en 2011 les parts étaient respectivement de 7 et 3%. À nouveau, le quartier Italie se distingue puisqu'en 2011 c'était le seul où la part de bénéficiaire de l'allocation de vie chère des Luxembourgeois était plus importante que celle des étrangers (13% et 11%). Cette



exception pour le quartier Italie disparaît en 2024, où dans tous les quartiers la part de bénéficiaire parmi les étrangers est plus élevée que celle parmi les Luxembourgeois. L'écart selon la nationalité oscille entre 8 points dans le quartier Boudersberg (16% et 8%) et 22 points dans le quartier Route de Luxembourg (34% et 12%).

Tableau 68. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'allocation vie chère au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011.

| Quartiers | Total | | | | Étrangers | | | | Luxembourgeois | | | |
|------------------------|-------|-----|------|-----|-----------|-----|------|-----|----------------|-----|------|-----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | | 2011 | | 2024 | |
| Boudersberg | 22 | 2% | 112 | 10% | 13 | 6% | 46 | 16% | 9 | 1% | 66 | 8% |
| Brill | 76 | 5% | 205 | 13% | 46 | 7% | 116 | 19% | 30 | 3% | 89 | 9% |
| Burange | 59 | 3% | 211 | 9% | 35 | 6% | 135 | 20% | 24 | 1% | 76 | 4% |
| Centre | 191 | 6% | 832 | 26% | 118 | 7% | 558 | 33% | 73 | 5% | 274 | 18% |
| Gaffelt | 103 | 4% | 384 | 15% | 74 | 6% | 241 | 24% | 29 | 2% | 143 | 9% |
| Italie | 98 | 11% | 189 | 25% | 74 | 11% | 141 | 28% | 24 | 13% | 48 | 19% |
| Lenkeschléi-Kräizbierg | 59 | 3% | 257 | 11% | 39 | 7% | 161 | 23% | 20 | 2% | 96 | 6% |
| Ribeschkpnt | 23 | 2% | 113 | 9% | 14 | 4% | 66 | 18% | 9 | 1% | 47 | 5% |
| Route de Luxembourg | 95 | 7% | 297 | 20% | 57 | 12% | 181 | 34% | 38 | 4% | 116 | 12% |
| Schmelz | 135 | 7% | 523 | 24% | 96 | 8% | 366 | 30% | 39 | 5% | 157 | 16% |
| Tattebierg | 47 | 5% | 193 | 18% | 41 | 7% | 134 | 23% | 6 | 2% | 59 | 12% |
| Wolkeschdall | 46 | 2% | 210 | 10% | 28 | 5% | 129 | 22% | 18 | 1% | 81 | 5% |
| Dudelange | 954 | 5% | 3526 | 16% | 635 | 7% | 2274 | 26% | 319 | 3% | 1252 | 9% |

Source : IGSS, Calculs LISER



Conclusions

L'analyse de Dudelage laisse entrevoir une configuration d'inégalités profondément imbriquée, issue d'une combinaison de facteurs sociaux et démographiques qui se renforcent. La pauvreté concerne par exemple de manière disproportionnée les personnes non ressortissantes de l'Union européenne, souvent concentrées dans les quartiers les plus défavorisés, où les écarts de revenus sont plus marqués. À cette dimension migratoire s'ajoutent d'autres lignes de fragilité : les jeunes adultes, notamment ceux issus de l'immigration, sont sujets à des taux de faible niveau de vie plus élevés, possiblement en raison d'une insertion socioéconomique encore incertaine et d'un accès limité aux ressources locales.

La pauvreté des femmes, en particulier celles à la tête de familles monoparentales, révèle une vulnérabilité spécifique à l'intersection du genre et de la parentalité isolée.

Combinées aux inégalités de genre, les différences d'origine, de langue et d'éducation révéleraient ainsi des profils particulièrement exposés à la précarité. Ce croisement de facteurs accentuerait fortement le risque de pauvreté, et rendrait les politiques sociales universelles potentiellement insuffisantes pour répondre à des besoins spécifiques. En effet, comme on l'a montré dans la deuxième partie de ce chapitre, les aides sociales sont déjà orientées au soutien de ces groupes plus fragiles. Une lecture strictement statistique de la pauvreté risquerait alors de masquer la nature différenciée des inégalités vécues par les groupes les plus vulnérables, tout comme le problème du non-recours.

Ces constats invitent alors à vérifier l'hypothèse d'une structure intersectionnelle des inégalités urbaines à Dudelage, dans laquelle origine, genre, âge, éducation et ancrage résidentiel interagiraient pour façonner des trajectoires sociales cumulatives. Une telle structure ne serait pas immédiatement lisible dans les analyses quantitatives classiques, qui en dévoileraient surtout les contours. Pour en saisir les logiques profondes, les expériences vécues et les dynamiques de reproduction, il serait indispensable de recourir à des analyses de pauvreté multidimensionnelles capables de montrer comment plusieurs facteurs de désavantage peuvent se cumuler au sein de quelques individus. Afin de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents, il faudrait aussi utiliser des méthodes qualitatives comme des enquêtes de terrain, récits de vie, entretiens semi-directifs ou observations ethnographiques. Ces approches permettraient notamment d'identifier les barrières invisibles auxquelles ces publics sont confrontés, de mieux comprendre leurs marges d'action, leurs aspirations, et les stratégies qu'ils mobilisent pour y faire face.

Dans cette optique, une perspective intersectionnelle ne relèverait pas d'un simple ajustement analytique mais deviendrait un outil fondamental pour penser des politiques sociales plus justes et efficaces. Elle supposerait de croiser les données, d'identifier les groupes à risques multiples, et de concevoir des réponses ciblées : soutien renforcé aux groupes les plus exposés, accompagnement spécifique à l'emploi, accès facilité aux services de garde, à la formation linguistique et aux opportunités locales.

VII. Capital social et infrastructures publiques

Ce chapitre analyse le capital social à Dudelange à travers quatre thématiques qui sont a) les associations, b) les infrastructures culturelles publiques c) les infrastructures sportives publiques et d) les manifestations publiques. Si l'ensemble des indicateurs révèlent un tissu associatif dense, une offre sportive et culturelle riche et des taux de fréquentation des infrastructures relativement importants, ces composantes s'inscrivent dans un cadre politique et institutionnel particulier. La ville de Dudelange place la culture, le sport et la vie associative au cœur du projet municipal, en tant que leviers de cohésion sociale, d'inclusion et d'attractivité territoriale. Dirigée par une majorité LSAP sans interruption depuis 1946, la Ville de Dudelange a bénéficié d'une stabilité politique qui lui a permis de développer une stratégie d'investissements à long terme en faveur du développement culturel et de la démocratisation de l'accès à la culture (environ 10% du budget communal). La Déclaration du collège des bourgmestres et échevins 2023-2029⁶⁶ s'inscrit dans cette tradition avec pour ambition de permettre à ses concitoyens « de vivre, travailler et pratiquer ses loisirs à Dudelange ».

⁶⁶ <https://sadudelangedata.blob.core.windows.net/files/2023/10/Declaration-CE-2023-2029-FR-web.pdf>

Cohésion sociale et capital social – éléments de définition

A la fin XIX^e, Emile Durkheim (1893)⁶⁷ met en évidence l'importance des liens sociaux pour la solidarité et la cohésion des sociétés. Il distingue la solidarité mécanique et la solidarité organique. La solidarité mécanique est un ensemble de liens forts entre individus aux caractéristiques similaires en termes de valeurs, d'attitudes et de fonctions sociales. Elle s'observe principalement au sein des sociétés traditionnelles, des communautés (rurales, religieuses), des familles. Sous l'influence des changements économiques et sociaux (industrialisation et division du travail), la solidarité mécanique évolue vers une solidarité qualifiée d'organique. La solidarité organique se définit par des liens sociaux plus faibles mais fondés sur l'interdépendance entre individus aux fonctions sociales différenciées et complémentaires.

Alors que l'approche de Durkheim porte sur la société dans son ensemble et vise à mettre en évidence les fondements de la cohésion sociale, une perspective plus centrée sur l'individu ou sur les groupes intermédiaires (niveau méso) émerge vers la fin du XX^e siècle avec le développement de la théorie du capital social. Bien que situées à des niveaux d'analyse différents, ces deux perspectives mettent toutefois l'accent sur les valeurs partagées, la confiance mutuelle et l'importance des réseaux relationnels (Klein, 2013)⁶⁸.

La théorie du capital social s'est structurée autour de trois principales approches, portées respectivement par Pierre Bourdieu, James Coleman et Robert Putnam. Pierre Bourdieu (1980)⁶⁹ définit le capital social comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ». Le capital social est une ressource individuelle au même titre que le capital économique (ressources patrimoniales et revenu) et le capital culturel (langage, connaissance des codes sociaux). Bourdieu le considère comme une ressource de classe, le capital social contribue à la reproduction des inégalités sociales et il est une caractéristique majeure des enjeux de pouvoir.

James Coleman (1988)⁷⁰ définit le capital social par sa fonction qui est principalement de faciliter l'action des individus au sein d'une structure sociale pour atteindre des objectifs communs. Le capital social est le produit de relations sociales qui s'inscrivent dans un ensemble de normes et de valeurs partagées par les individus. Le réseau social, tout en étant une ressource, est en même

⁶⁷ Durkheim, É. (1893) *De la Division du travail social*. Paris : PUF.

⁶⁸ Klein, C. (2013) *Social Capital or Social Cohesion: What Matters For Subjective Well-Being?*. *Soc Indic Res* 110, 891–911.

⁶⁹ Bourdieu, P. (1980) « *Le capital social. Notes provisoires* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, p. 2-3.

⁷⁰ Coleman, J.S. (1988) « *Social Capital in the Creation of Human Capital* », *American Journal of Sociology*, 94 (1988), p. S95.



temps contraignant car il impose un cadre normatif aux comportements individuels. Cette approche considère le capital social comme un bien public. Les normes de coopération y jouent un rôle central et participent au fonctionnement de la communauté.

Robert Putnam (1993a, 1993b)^{71 72} part de la définition de Coleman pour l'élargir et considérer le capital social comme une caractéristique de l'état d'une société. Il définit le capital social comme « les caractéristiques de l'organisation sociale, telles que les réseaux, les normes et la confiance sociale, qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel ».

Selon Putnam, le capital social facilite la coopération et la coordination entre les membres d'une société. Il est associé à plus de démocratie et de prospérité économique. A l'inverse, un capital social faible est associé à l'isolement social, à la fragmentation sociale, à une efficacité plus faible des institutions et à une participation politique réduite.

Putnam (2000)⁷³ distingue deux formes de capital social. Le capital social liant (*Bonding social capital*) caractérise les liens entre les membres de groupes homogènes, tels que la famille, les amis proches. Ce sont des liens forts et qui créent de la solidarité. Le capital social reliant (*Bridging social capital*) caractérise les liens entre membres de groupes différents tels que des milieux sociaux différents, des milieux professionnels, ou des milieux ethniques différents. Ce sont des liens faibles et qui favorisent la tolérance et la coopération.

Putnam met en évidence le lien entre capital social et développement économique et politique et, inversement, entre déclin du capital social et déclin démocratique. Etudiant les régions italiennes, l'auteur observe que les régions ayant un plus grand nombre d'associations et un taux de participation civique plus élevé fonctionnent mieux du point de vue économique et politique. Dans des travaux ultérieurs menés aux Etats-Unis, il montre que la diminution du nombre de clubs, d'associations, et la baisse de la participation politique est associée à une fragmentation sociale et à un affaiblissement de la démocratie. Aussi, les clubs, les syndicats, les activités civiques sont des indicateurs de capital social et les précurseurs d'un tissu social dense et reflétant un degré élevé d'intégration sociale.

⁷¹ Putnam, R.D., Leonardi, R. et Nannetti, R.Y. (1993) *Making democracy work: Civic traditions in modern Italy*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

⁷² Putnam, R.D. (1993) « What makes democracy work? », *National Civic Review*, (Spring), p. 101-107.

⁷³ Putnam, R. (2000) *Bowling alone: The collapse and revival of American community*. London, England: Simon & Schuster.

1. Le tissu associatif⁷⁴

1.1. Les associations locales en 2024

Début novembre 2024, la ville de Dudelange comptait 212 associations. Pour faciliter la lecture des graphiques, ces associations ont été regroupées selon la classification du Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale (Organisation des Nations Unies, 2006)⁷⁵.

Cette classification répartit les associations en 12 groupes et 24 sous-groupes selon leurs domaines d'activités. Seul le groupe 1 - qui regroupe les associations actives dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs - est détaillé ici afin de distinguer ses 3 principaux sous-groupes que sont la culture et les arts, les sports, et les autres clubs de loisirs et amicales.

Le Graphique 18 montre la répartition des associations selon leur domaine d'activité et met en lumière la prépondérance des structures œuvrant dans le domaine de la culture et des loisirs.

Les associations sportives représentent à elles seules 38% de l'ensemble, suivies des clubs de loisirs et amicales qui comptent pour 33%. À cela s'ajoutent les associations culturelles et artistiques, qui constituent moins de 10% des associations. Au total, près de 80% des associations de la commune sont tournées vers la vie sociale, culturelle et sportive.

Les associations engagées dans la promotion du bénévolat et les actions philanthropiques représentent 8% des associations locales. Cette catégorie, qui regroupe les fondations et organisations recueillant et distribuant des fonds ainsi que les organisations assurant le recrutement, la formation et la promotion du bénévolat, témoigne d'une certaine mobilisation dans le domaine de la solidarité.

Enfin, trois autres groupes représentent 5% ou moins de l'ensemble des associations. Il s'agit des organisations économiques, professionnelles et syndicales, qui forment un groupe plus restreint avec 5%. Elles sont suivies des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement (4%). Finalement, la catégorie dite "Autres" (4%) rassemble des associations aux objets variés et non classées ailleurs.

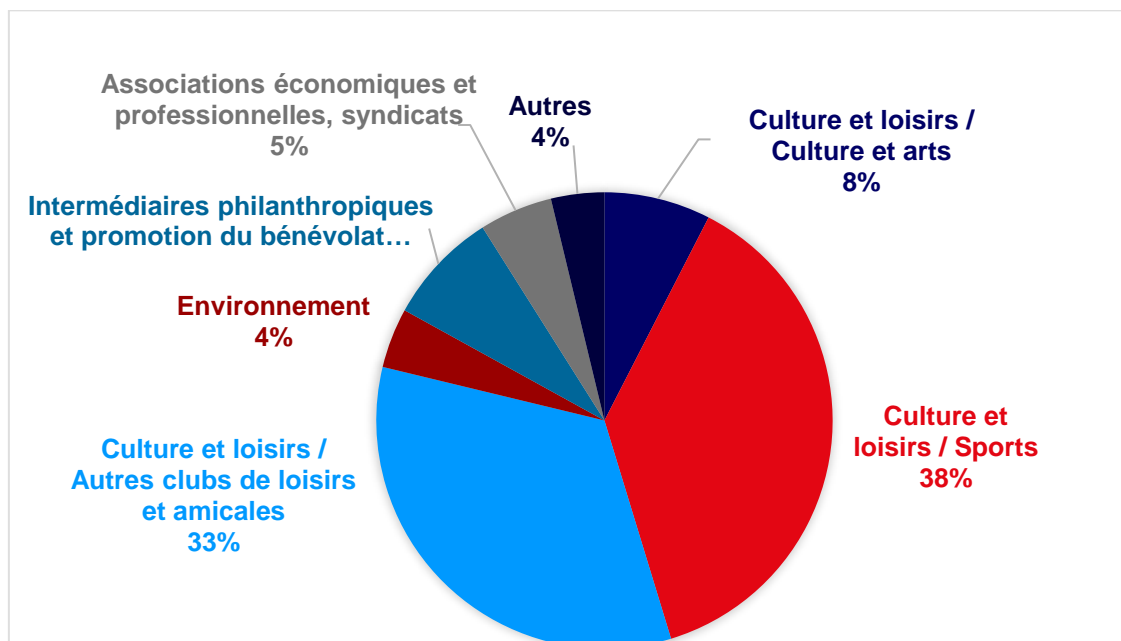
Ce panorama de la vie associative à Dudelange montre un fort ancrage dans les activités culturelles, sportives et sociales. Néanmoins, la sous-représentation de certains domaines tels que l'environnement ou l'engagement dans des associations économiques, professionnelles, ou syndicales souligne un réel potentiel de développement. Une diversification du tissu associatif pourrait contribuer à renforcer

⁷⁴ Les données analysées dans ce chapitre ont été fournies par nos interlocuteurs : M. Alexis Cardoso, Mme Marlène Kreins, M. Bob Mohrhard, et M. Alexandre Rabaça.

⁷⁵ Organisation des Nations Unies (2006) Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale, Sustainability (Switzerland). New-York: United Nations.

et élargir les formes d'engagement citoyen et à mieux répondre aux enjeux sociétaux, politiques et démocratiques actuels.

Graphique 18. Répartition des associations de Dudelange selon leur type, en 2024



Source : Ville de Dudelange

1.2. Un focus sur les sports

Fédérations et associations sportives

Dans la majorité des cas (environ 90 %), les clubs locaux sont membres d'une fédération sportive, laquelle peut être nationale ou, dans certains cas, basée à l'étranger. Chaque fédération fixe ses propres critères d'affiliation et modalités de fonctionnement. À titre d'exemple, la fédération luxembourgeoise de football autorise la création d'un nouveau club pour chaque tranche de 10 000 habitants, tandis que la fédération de volley-ball limite la création à un seul club par ville, quel que soit le nombre d'habitants. Ces différences réglementaires expliquent aussi en partie le développement et la répartition des disciplines sportives au niveau de la ville.

Enfin, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) recense l'ensemble des clubs affiliés sur son site internet, permettant ainsi une meilleure visibilité du paysage sportif national.

Nombre d'associations par disciplines sportives

L'analyse qui suit a pour objet d'identifier les disciplines sportives pratiquées à Dudelange. Elle s'appuie sur la liste des clubs de sports actifs communiquée par le service des sports, laquelle recensait 52 associations sportives au 15 septembre 2024.

Les disciplines ont été classées selon la nomenclature de l'Encyclopédie Universalis⁷⁶ qui répertorie les « activités physiques et de détente, pratiquées individuellement ou collectivement, qui s'exercent sous forme de jeux ou de compétition » en 19 disciplines.

Le Graphique 19 met en lumière la diversité des associations sportives actives à Dudelange. Les plus fortes représentations s'observent pour des sports de combat, de lutte et de défense, qui comptent 8 associations, et les sports de ballon (tels que le football, le handball ou le basketball), avec 7 structures associatives.

Certaines disciplines occupent une place relativement limitée au sein de l'offre sportive locale, comme par exemple les sports de tir (5 associations), les sports de balle ou de raquette (4), les sports mécaniques (3), ainsi que les sports aquatiques et sports gymniques, chacun avec 2 associations.

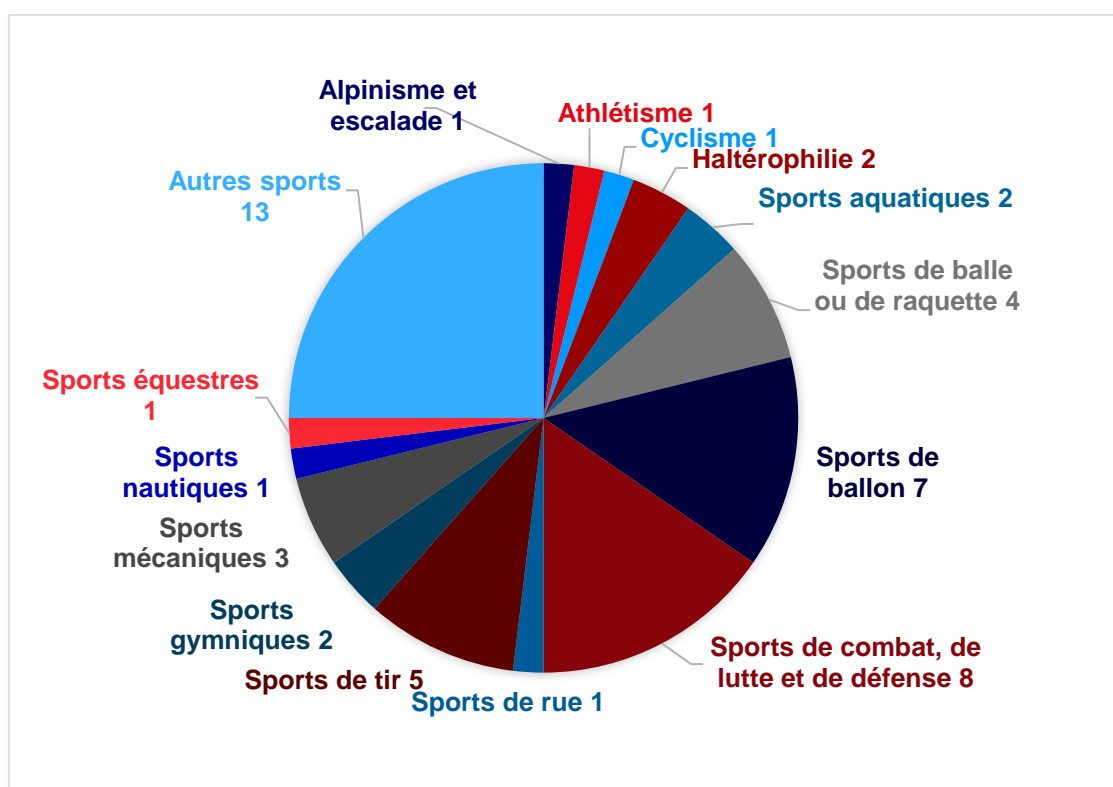
En revanche, plusieurs disciplines ne sont représentées que par une seule association, telles que l'athlétisme, le cyclisme, les sports nautiques, les sports équestres, les sports de rue, et l'alpinisme/escalade.

La catégorie « Autres sports » rassemble 13 associations englobant des disciplines moins courantes et difficilement classables dans les catégories précédentes.

Cette répartition reflète une forte dynamique autour des disciplines de combat et des sports collectifs. Elle met également en lumière la richesse et la diversité des pratiques sportives présentes à Dudelange. Cette diversité peut aussi probablement s'expliquer par le positionnement stratégique de la ville et son statut de Centre de Développement et d'Attraction (CDA). Cette attractivité repose à la fois sur des logiques de proximité, favorisant l'accès pour les habitants et sur une fonction de centralité, qui permet d'accueillir des disciplines plus spécifiques ou moins représentées à l'échelle régionale.

⁷⁶ <https://www.universalis.fr/classification/sports-et-loisirs/>

Graphique 19. Nombre d'associations par type de sport, en 2024.



Source : Ville de Dudelange

La ville de Dudelange ne se distingue pas uniquement par la diversité de ses clubs sportifs, mais également par la présence d'athlètes de haut niveau qui contribuent au rayonnement de la commune sur la scène sportive nationale et internationale. Parmi eux, Tom Habscheid⁷⁷ a décroché une médaille de bronze au lancer de poids aux Jeux Paralympiques d'été de 2024, confirmant son statut d'athlète d'élite. En 2024, Mandy Parracho faisait partie de l'équipe de jeu de quilles mixte du Luxembourg qui a remporté le titre de vice-championne du monde⁷⁸. De son côté, Sarah De Nutte⁷⁹ a remporté une médaille de bronze en double dames lors des Championnats du monde de tennis de table en 2021, consolidant sa place parmi les meilleures pongistes mondiales. Enfin, Elvira Berend⁸⁰ s'est imposée dans le monde des échecs en remportant le titre de championne du monde senior féminin à deux reprises, en 2017 et 2018.

⁷⁷ https://en.wikipedia.org/wiki/Tom_Habscheid

⁷⁸ <https://infos.rtl.lu/sport/local/a/2195908.html>

⁷⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Sarah_De_Nutte

⁸⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Elvira_Berend

2. Les infrastructures culturelles publiques

2.1. Une vue d'ensemble

La ville de Dudelange se distingue également par la présence d'infrastructures culturelles d'envergure nationale, régionale et locale qui contribuent activement à la vie culturelle et patrimoniale de la commune. Parmi les structures majeures, le Centre Culturel Régional Dudelange – CCRD opderschmelz joue un rôle central en accueillant une programmation variée de concerts, théâtre, danse et conférences depuis 2007. La ville abrite également deux centres d'art contemporains reconnus. Créé en 1982 et initialement dédié à la photographie, le Centre d'Art Nei Liicht est aujourd'hui plus largement orienté vers les arts visuels. Quant au Centre d'Art Dominique Lang, il est engagé dans la promotion de la création artistique contemporaine depuis 1993.

Le Centre de Documentation sur les Migrations Humaines (CDMH), créé en 1995, témoigne de l'importance accordée à la mémoire et à l'histoire locale, en lien avec les parcours migratoires qui ont marqué le Luxembourg et la Grande Région. Le Centre national de l'audiovisuel (CNA) est une institution professionnelle et une plateforme ouverte au grand public. Créé en 1989, cet institut a pour mission de préserver le patrimoine audiovisuel luxembourgeois et de le rendre accessible au public par le biais d'expositions, publications et événements culturels.

Le Waaserturm (château d'eau) et la Pomhouse⁸¹ sont deux lieux emblématiques du patrimoine industriel. Ouverts au public depuis 2012, ils accueillent des expositions photographiques et audiovisuelles temporaires.

Le patrimoine historique n'est pas en reste, avec trois grandes infrastructures. Au sommet du Mont Saint Jean, le Château fort a suscité l'intérêt des Amis de l'Histoire de Dudelange et du Mont Saint Jean dès 1970, qui entreprirent des fouilles archéologiques. La plupart des objets historiques mis à jour sont alors exposés de manière temporaire puis sous forme de collections permanentes à l'hôtel de ville. Elles marquent le début du Musée municipal, officiellement inauguré en 1982. Le Musée municipal retrace également l'histoire industrielle de la ville et présente des expositions photographiques temporaires. Enfin, le Musée régional des enrôlés de force, fondé en 2014, retrace les épisodes marquants de la Seconde Guerre mondiale ainsi que les événements de commémoration menés jusqu'à la fin des années 1980.

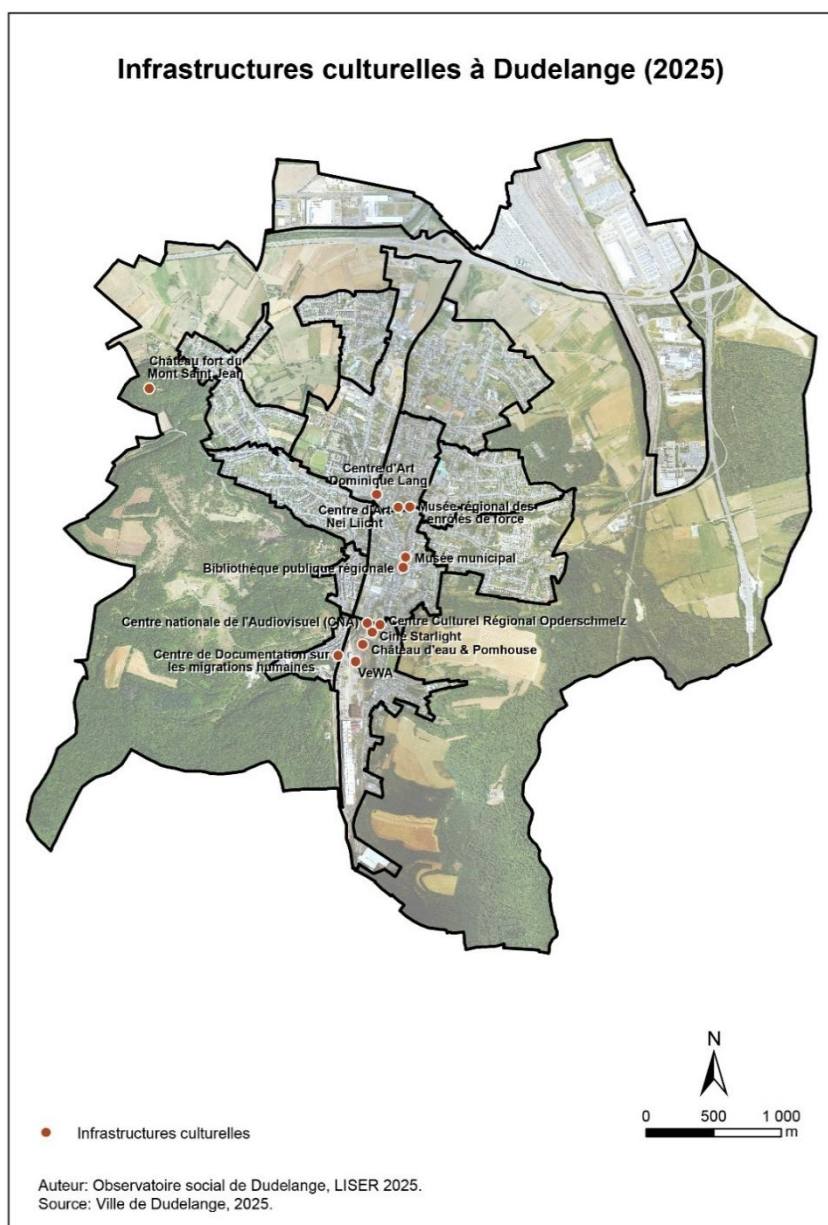
Un parcours artistique et un tiers-lieu culturel viennent enrichir l'offre culturelle de la ville. Le Circuit Frantz Kinnen, dédié à l'artiste-peintre dudelangeois éponyme (1905-1979), propose un itinéraire pédestre à travers la ville, jalonné d'œuvres variées - peintures, dessins, sculptures, vitraux - qui témoignent de la richesse de la production de cet artiste inclassable.

⁸¹ Ancienne station de pompage de l'aciérie de la ville, la Pomhouse a été transformée en musée. <https://www.dudelange.lu/index.php/chateau-deau-pomhouse/>

Le site VeWa (Vestiaire/wagonnage) NeiSchmelz inauguré en 2022 est un espace de création installé dans les bâtiments de l'ancien laminoir. Ce tiers lieu culturel s'inscrit dans le cadre du projet urbain NeiSchmelz, initié en 2005 suite à la fermeture du laminoir, et qui vise à transformer l'ancien site sidérurgique en écoquartier⁸².

Il convient également de mentionner l'Urban Garden, jardin communautaire créé en 2018 et situé dans le quartier de Neischmelz. Sans être une infrastructure culturelle à proprement parler, ce lieu s'en approche par sa vocation sociale et éducative, favorisant la mixité et la création de lien social au sein du quartier.

Carte 27. Infrastructures culturelles à Dudelange.



⁸² <https://www.dudelange.lu/index.php/projet-neischmelz/>

2.2. L'offre culturelle et la fréquentation du public : bilan 2023

En 2023, la Ville de Dudelange a accueilli un total de 255 événements, reflétant la diversité et le dynamisme de son offre. Cette programmation se répartit entre plusieurs types de manifestations :

- Les événements en salle, incluent des spectacles de musique, de théâtre, de danse, des lectures littéraires ainsi que des conférences. Ils ont constitué une part importante de cette offre, principalement accueillis au Centre Culturel Régional de Dudelange et dans d'autres infrastructures municipales.
- Les expositions – tant temporaires que permanentes – ont occupé une place notable dans cette programmation, notamment au sein des centres d'art (Nei Liicht, Dominique Lang) et des lieux patrimoniaux de la commune.
- Les événements "Citizen culturels", sont organisés par des porteurs de projets autres que opderschmelz. Ils ont permis d'élargir l'éventail des propositions culturelles et de favoriser la participation de collectifs ou d'associations locales.
- Les événements "Citizen non culturels" regroupent des événements, séminaires et réunions publics de la commune ou des clubs de Dudelange et portent sur des thématiques, telles que le sport, la santé, le logement, etc. en lien avec la vie locale et les associations.

Le volume et la variété d'activités témoignent de l'importance accordée à la culture à Dudelange comme levier de cohésion sociale et de participation citoyenne.

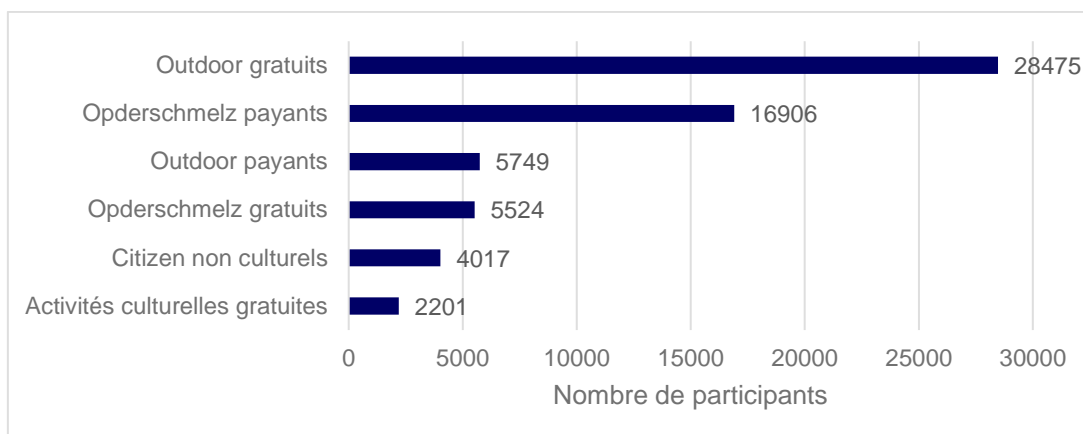
Le Graphique 20 met en évidence la diversité des types d'activités culturelles organisées à Dudelange en 2023 ainsi que leur fréquentation respective. Il ressort que les événements en plein air gratuits (Outdoor gratuits, tels qu'Usina, la Fête de la Musique etc., voir section 4) affichent la fréquentation la plus élevée de l'ensemble des catégories observées, avec près de 30 000 visiteurs.

En comparaison, les événements en plein air payants (Outdoor payants) ont attiré près de 6 000 participants, un chiffre nettement plus bas mais qui souligne un intérêt du public.

Le Centre Culturel Régional opderschmelz affiche une fréquentation importante, en particulier pour ses événements payants qui ont rassemblé près de 17 000 visiteurs, contre plus de 5 000 pour les événements gratuits. Ces chiffres suggèrent que le public est prêt à contribuer financièrement pour assister à des spectacles et concerts de qualité proposés dans cette structure.

Les activités "citizens non culturels" ont réuni plus de 4 000 participants. Une dernière catégorie recense les « activités culturelles gratuites » telles que des réunions, séminaires, discussions internes ou bien sur invitation, et qui ont attiré un peu plus de 2 000 personnes.

Graphique 20. Taux de fréquentation par type d'activité en 2023.



Source : Centre culturel Régional Opderschmelz

Il convient également de noter qu'en 2023, 1 473 élèves issus des établissements scolaires de Dudelange – écoles fondamentales et lycées – ont pris part à des activités culturelles organisées au sein des différentes structures de la ville. L'accès gratuit accordé aux classes du régime fondamental témoigne d'une volonté affirmée de la ville de promouvoir l'éveil culturel dès le plus jeune âge et de garantir une égalité des chances en matière d'accès à la culture.

2.3. Le Centre Culturel Régional - opderschmelz

Créé en 2007, le Centre Culturel Régional de la Ville de Dudelange (CCRD) joue un rôle central dans la vie culturelle de la commune, tant comme lieu de diffusion artistique que comme levier d'inclusion sociale et culturelle. Il se distingue par une politique volontariste en matière d'accessibilité, notamment à travers l'instauration d'une gratuité pour les élèves des écoles fondamentales, en partenariat avec les établissements scolaires. Pour les élèves de l'enseignement secondaire, les lycées assurent une participation financière, permettant également un accès facilité aux programmations. Aussi, les jeunes fréquentent-ils majoritairement le centre culturel dans le cadre de sorties scolaires, faisant de ce lieu un vecteur privilégié d'éducation artistique dès le plus jeune âge.

Le CCRD est également l'un des points de retrait officiels du Kulturpass⁸³, permettant aux personnes bénéficiaires d'accéder gratuitement ou à tarif réduit à une offre culturelle diversifiée, renforçant ainsi sa mission de démocratisation de la culture. Le CCRD a ainsi délivré 420 Kulturpass depuis 2010.

Par ailleurs, le CCRD développe des projets culturels participatifs qui encouragent la créativité et l'engagement citoyen. Un exemple significatif est la conduite d'un projet collaboratif impliquant deux classes autour d'un projet artistique sur le thème du racisme, inspiré par la lecture d'un ouvrage. Ce projet a suscité une réflexion critique et active chez les jeunes en les impliquant dans un processus de co-création avec des artistes professionnels.

La Ville soutient également le développement d'ateliers et de workshops, notamment en lien avec le collectif d'artistes du spectacle vivant et des arts plastiques Bombyx⁸⁴, renforçant les synergies entre pratique artistique, éducation et cohésion sociale. La Ville de Dudelange s'engage par ailleurs à maintenir des tarifs d'entrée abordables, dans le but de réduire les inégalités d'accès à la culture.

Utilisation du Kulturpass de 2020 à 2023

Lancé à l'échelle nationale en 2010, le Kulturpass vise à faciliter l'accès à la culture et aux loisirs aux personnes vivant dans la précarité. Il permet un accès gratuit aux musées partenaires et la participation à un grand nombre de spectacles et d'événements culturels pour un tarif symbolique de 1,50 €. Il est nominatif et valable deux ans.

Le nombre d'utilisations du Kulturpass au CCRD a connu une augmentation significative entre 2020 et 2023, témoignant d'une meilleure diffusion de l'outil ainsi que d'un travail efficace de sensibilisation mené par les acteurs culturels et sociaux de la commune. Après une baisse en 2021 — probablement liée au contexte sanitaire — où seules 17 utilisations ont été enregistrées, les chiffres ont progressivement

⁸³ <https://www.kulturpass.lu/fr/>

⁸⁴ <https://www.collectifbombyx.com/>

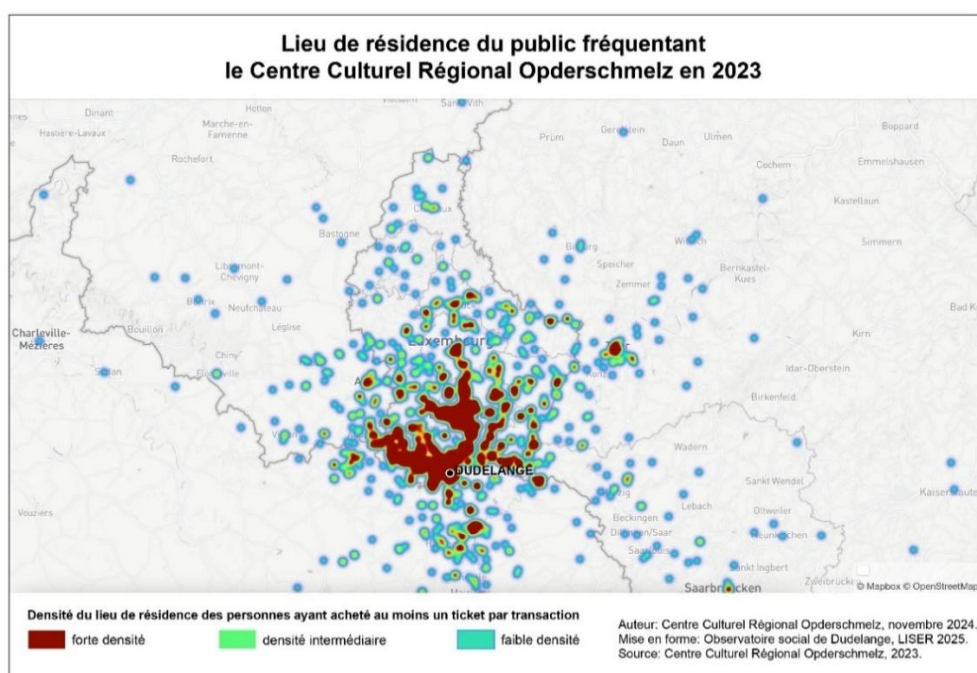
remonté pour atteindre 27 utilisations en 2022. Cette dynamique s'est nettement accélérée en 2023, avec un total de 70 utilisations, soit plus du double par rapport à l'année précédente. Cette évolution pourrait refléter une meilleure accessibilité à l'offre culturelle pour les publics à faibles revenus et/ou une fidélisation du public. Enfin, il est à noter que le CCRD a émis 420 Kulturpass depuis 2010.

Une carte indicative du lieu de résidence du public

La cartographie des connexions numériques à la billetterie du Centre culturel Régional opderschmelz, basée sur l'analyse des adresses IP, met en lumière l'ancrage régional fort du centre culturel tout en révélant son rayonnement étendu au-delà des frontières locales. Une forte concentration de visiteurs, représentée en rouge foncé sur la carte, est observable dans le sud du Luxembourg, et en particulier dans les communes proches de Dudelange, telles qu'Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Kayl ou encore Differdange. Cette densité témoigne d'un ancrage local solide et d'une fidélité du public. On note aussi des points de connexion plus éloignés, disséminés à travers le pays.

La carte montre également de nombreuses connexions à la billetterie issues des régions frontalières, notamment du côté de la Lorraine (France) et de la Sarre (Allemagne). Ce rayonnement transfrontalier confirme la capacité d'opderschmelz à attirer un public de la Grande Région, sans doute séduit par la qualité de la programmation et la facilité d'accès depuis les zones frontalières. On observe ensuite un intérêt plus diffus mais réel, peut-être lié à des publics de niche, des expatriés ou des amateurs d'art suivant la programmation culturelle en ligne.

Carte 28. Carte indicative du lieu de résidence du public grâce à adresse IP.



Source : carte établie par le centre culturel Oderschmelz, novembre 2024



2.4. L'École Régionale de Musique

L'École Régionale de Musique de la Ville de Dudelange, située au Centre Culturel régional, joue un rôle central dans l'offre culturelle et éducative de la commune. Elle touche environ 50 000 personnes, réparties non seulement à Dudelange mais également dans plusieurs communes voisines. Conventionnée avec les communes de Bettembourg, Kayl-Tétange, Roeser et Weiler-la-Tour, l'École propose des cours d'éveil musical et instrumental, des cours de solfège, d'instruments, de chant ainsi que des cours de danse.

L'École se distingue par son engagement en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité à la pratique musicale, quels que soient l'âge, le niveau ou la situation sociale des élèves. Par exemple, un système de navette gratuite est organisé pour transporter les enfants des maisons relais jusqu'à l'école, en particulier pour les cours de solfège, d'éveil musical et de théorie, facilitant ainsi la participation des plus jeunes.

Depuis 2023, (date de l'entrée en vigueur de la loi sur la gratuité de l'enseignement musical), l'enseignement musical y est entièrement gratuit pour les moins de 18 ans. Si la gratuité a permis à un public plus large d'intégrer l'école, elle a également engendré de nouveaux défis, et notamment une baisse de l'assiduité chez certains élèves.

L'école propose également des stages à l'étranger, favorisant l'ouverture culturelle et les échanges entre jeunes musiciens. Pour que ces opportunités soient accessibles à tous, une association de soutien financier accompagne les familles en difficulté.

Enfin, l'école est membre de l'Union européennes des écoles de musique (EMU), ce qui lui permet de s'inscrire dans un réseau européen, d'échanger avec d'autres institutions, et de renforcer la qualité de son enseignement.

Taux de fréquentation par âge

Pour la saison 2024/2025, l'école régionale de musique de la ville de Dudelange accueille près de 1 600 élèves. Le Graphique 21 montre la répartition en pourcentage de ces élèves par tranches d'âge.

L'analyse met en évidence une prédominance marquée des jeunes élèves. En effet, les tranches d'âge 6-7 ans (18,1%) et 8-9 ans (19,6%) représentent à elles seules près de 40% des effectifs. Si l'on y ajoute les tranches 10-11 ans (14,4%) et 12-13 ans (12,6%), ce sont environ 65% des élèves qui ont entre 6 et 13 ans. Cette forte concentration dans les âges scolaires de l'enfance témoigne d'un intérêt marqué pour la musique dès le plus jeune âge, même si l'on observe déjà une baisse de la fréquentation dès l'âge de 10 ans.

À partir de l'adolescence, la diminution du nombre d'élèves s'accroît. Les tranches 14-15 ans (8,3%), 16-17 ans (4,5%), puis 18-19 ans (3,1%) affichent une baisse continue de la participation. Celle-ci atteint son niveau le plus bas entre 20-21 ans avant de se stabiliser jusqu'à 30-39 ans. Ces tendances peuvent s'expliquer d'une

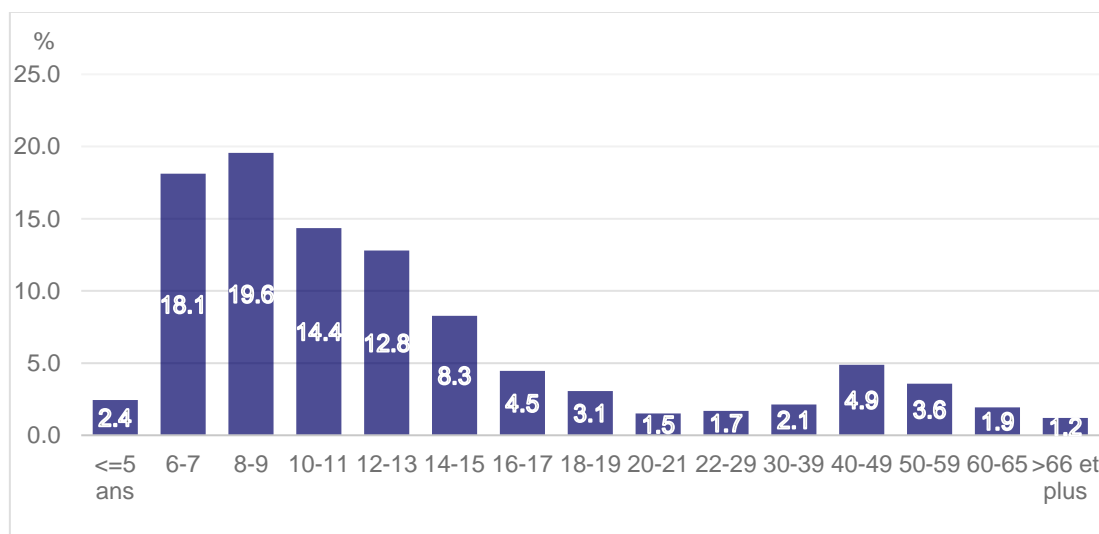


part par des priorités nouvelles liées aux études, à l'entrée dans la vie active, aux responsabilités liées à la vie familiale et d'autre part, par un désengagement progressif de la pratique à l'âge adulte.

Fait notable, les tranches d'âge suivantes présentent une reprise de la pratique dès 40 ans. Les 40-49 ans représentent alors près de 5% des effectifs et les 50-59 ans près de 4%. Ceci pourrait traduire un retour à la pratique musicale chez certains adultes, que ce soit par loisir, dans une démarche de développement personnel ou en lien avec les activités de leurs enfants, mais aussi une découverte de la pratique pour d'autres.

Enfin, les tranches supérieures à 60 ans restent faiblement représentées mais dans des proportions équivalentes à celles des plus jeunes, inscrits en éveil musical, ou à celles des 20-21 ans. Ces faibles taux de participation pourraient probablement s'expliquer par des facteurs liés à la santé, à la motivation ou à une méconnaissance de l'offre proposée. La faible présence des seniors suggère une opportunité de développement spécifique pour cette tranche d'âge. L'analyse de la répartition des âges pourra utilement orienter les actions pédagogiques, les offres de cours et les campagnes de communication de l'École régionale de musique.

Graphique 21. Répartition des élèves de l'école régionale de musique en fonction de l'âge (saison 2024/2025).



Source : École régionale de musique de Dudelange

Taux de fréquentation par sexe

Le Graphique 22 illustre la répartition des élèves inscrits à l'école régionale de musique de Dudelage pour l'année scolaire 2024/2025 selon le sexe. Il met en évidence une prédominance féminine marquée dans la grande majorité des tranches d'âge. Cette tendance est particulièrement forte chez les plus jeunes, avec près de 75% de filles dans la tranche des moins de 5 ans, et près de 70% jusqu'à 8–9 ans.

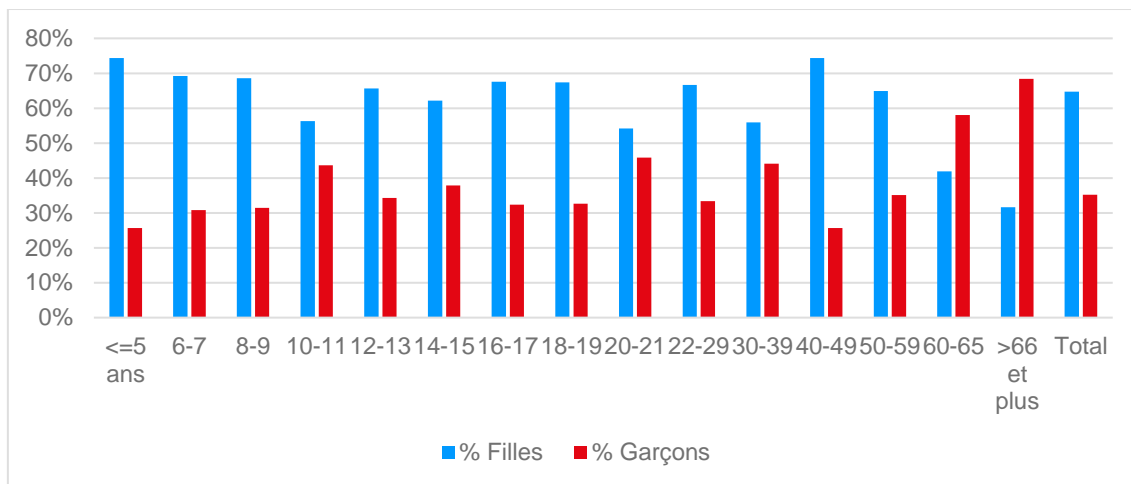
Cette surreprésentation féminine se maintient de manière constante jusqu'à la quarantaine. Elle peut être liée à l'éventail des cours proposés et il se pourrait que la surreprésentation des filles soit en partie liée à leur appétence pour les cours de danse. La tranche 40–49 ans connaît un nouveau pic de fréquentation féminine, avoisinant les 75%, ce qui pourrait s'expliquer un retour à la pratique musicale à titre personnel ou en lien avec l'accompagnement des enfants ou à la découverte de la pratique.

À partir de 60 ans, la tendance s'inverse : les hommes deviennent majoritaires, avec environ 58% dans la tranche 60–65 ans, et près de 70 chez les plus de 66 ans. Cette dynamique reflète un regain d'intérêt masculin pour la musique à un âge plus avancé, et peut-être la reprise d'une pratique pour un certain nombre.

Sur l'ensemble des inscrits, les filles représentent environ 65% des effectifs contre 35% pour les garçons. Ces données mettent en lumière des différences notables selon l'âge et le genre, qui pourront utilement orienter la conception de l'offre pédagogique, des actions de sensibilisation ou des stratégies de fidélisation ciblées par publics.

Ce constat invite notamment à réfléchir à des actions de sensibilisation ciblées visant à renforcer la participation des garçons et à promouvoir une plus grande mixité au sein des disciplines proposées. Il est possible qu'une perception genrée des formations, qu'elles soient vocales, instrumentales ou en danse, influence les choix des participants et contribue à expliquer ces larges différences observées entre les sexes.

Graphique 22. Répartition des élèves de l'école régionale de musique en fonction de l'âge et du sexe (saison 2024/2025).



Source : École Régionale de Musique de la Ville de Dudelange

Taux de fréquentation selon le lieu de résidence des élèves

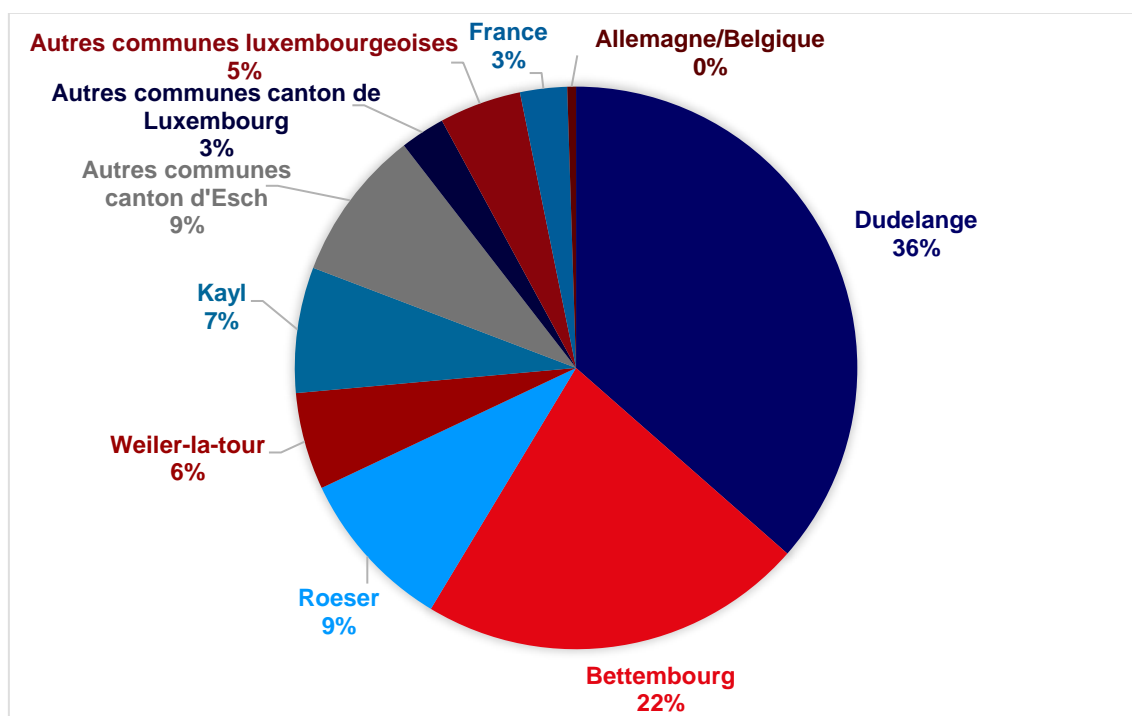
Pour la saison 2024/2025, le Graphique 23 montre que la commune de Dudelange regroupe à elle seule 36% des élèves inscrits. Elle est suivie de la commune voisine de Bettembourg, qui représente 22 % de l'effectif. À elles deux, ces communes totalisent près de 58 % des élèves, soulignant un fort ancrage local de l'établissement.

Outre Bettembourg, les autres communes conventionnées contribuent également de manière significative à la fréquentation de l'École de musique. Il s'agit notamment de Roeser (9%), Kayl (7%), Weiler-la-Tour (6%). Les autres communes du canton d'Esch rassemblent 9 % des inscrits, celles du canton de Luxembourg 3 % et enfin les autres communes luxembourgeoises 5%.

Enfin, la part des élèves résidant à l'étranger, notamment en France (3%), reste marginale, et aucune autre origine n'est significativement représentée (0% dans la catégorie "Allemagne/Belgique").

Ainsi, l'École régionale de musique bénéficie d'un ancrage territorial marqué, principalement sur les communes de Dudelange et Bettembourg. Cependant, près de la moitié des élèves sont issus d'autres communes luxembourgeoises, témoignant de l'attractivité régionale de l'établissement.

Graphique 23. Répartition des élèves de l'école de musique en fonction du lieu de résidence (saison 2024/2025).



Source : École Régionale de Musique de la Ville de Dudelange

3. Les infrastructures sportives publiques

3.1. Les infrastructures sportives par discipline

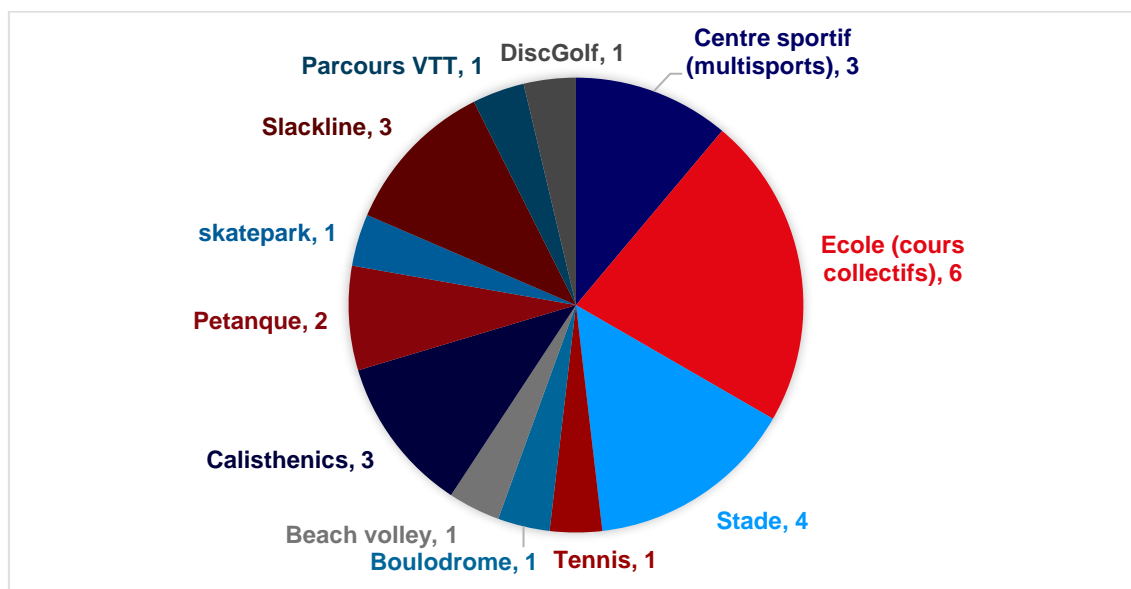
En novembre 2024, la ville de Dudelange disposait de 27 infrastructures sportives. Le Graphique 24 en présente la répartition, donnant une vue d'ensemble de l'offre locale en matière d'équipements sportifs.

Les infrastructures dédiées à l'école et aux cours collectifs (6) sont les plus représentées dans la commune. Elles sont suivies des stades (4), adaptés aux pratiques sportives collectives (football, athlétisme, etc.), puis des centres sportifs multisports (3 unités) et des espaces de callisthénie⁸⁵ (3 unités). Ces installations répondent à une demande variée et croissante pour des pratiques sportives encadrées ou en libre accès.

Dudelange se distingue également par la diversité de son offre, incluant des équipements pour des disciplines moins conventionnelles comme le slackline (3), le disc golf (1), ou le skatepark (1). Ces infrastructures illustrent une volonté d'adapter les espaces publics à des pratiques sportives émergentes, souvent plébiscitées par un public jeune.

D'autres installations, telles que le terrain de pétanque (2), le parcours VTT (1), ou encore les terrains de beach volley, tennis et boudrome (1 chacun) complètent cette offre.

Graphique 24. Nombre d'infrastructures par discipline sportive.



Source : Ville de Dudelange

⁸⁵ La callisthénie est un ensemble d'exercices de gymnastique.

3.2. L'accès aux infrastructures sportives

Les infrastructures sportives publiques jouent un rôle essentiel dans la vie associative et sportive de la commune. Les gymnases des établissements scolaires sont mis à disposition des clubs sportifs locaux après 17h, sous la coordination du Service des sports de la Ville. Cette organisation permet une utilisation optimale des installations en dehors des heures d'enseignement.

Toute association sportive domiciliée à Dudelange peut bénéficier d'un accès aux infrastructures, sous réserve d'être affiliée à une fédération sportive reconnue. Précisons que les grands clubs disposent généralement de leur siège social sur le site même de l'infrastructure qu'ils utilisent.

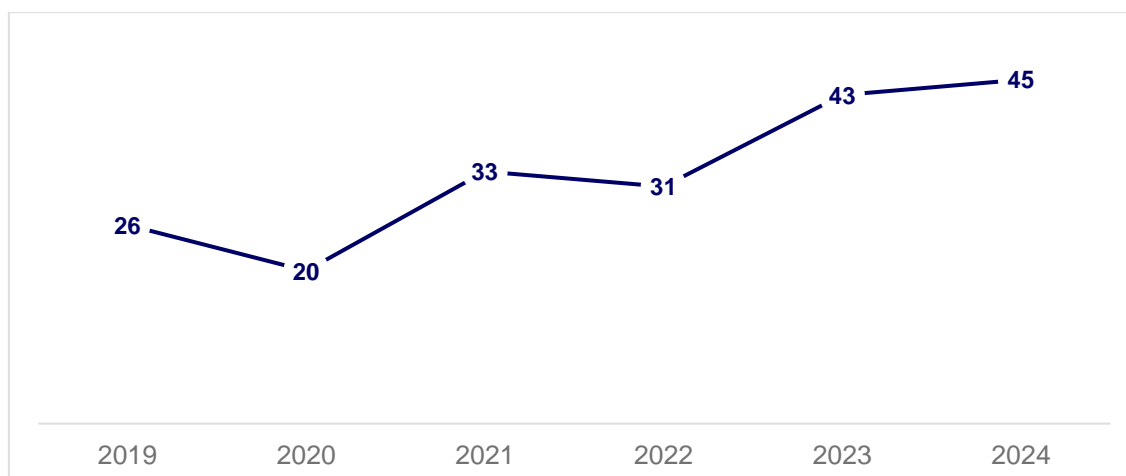
4. Les manifestations publiques

4.1. Évolution du nombre de manifestations depuis 2019

Les manifestations recensées par la Ville regroupent quatre types d'événements tels que les marchés, les fêtes, les événements sportifs, les événements musicaux et culturels auxquels s'ajoutent diverses autres manifestations.

Le Graphique 25 illustre l'évolution du nombre de manifestations recensées par la Ville de Dudelange entre 2019 et 2024. En 2024, 45 manifestations ont été enregistrées, soit un quasi-doublement par rapport à 2019, où l'on en comptait 26. Une légère baisse a été observée en 2020, en raison de l'épidémie de COVID-19 et des deux périodes de confinement. Pour rappel, la première période de confinement s'est déroulée du 12 mars au 10 mai 2020, tandis que la seconde a eu lieu du 26 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

Graphique 25. Évolution du nombre de manifestations, 2019-2024.



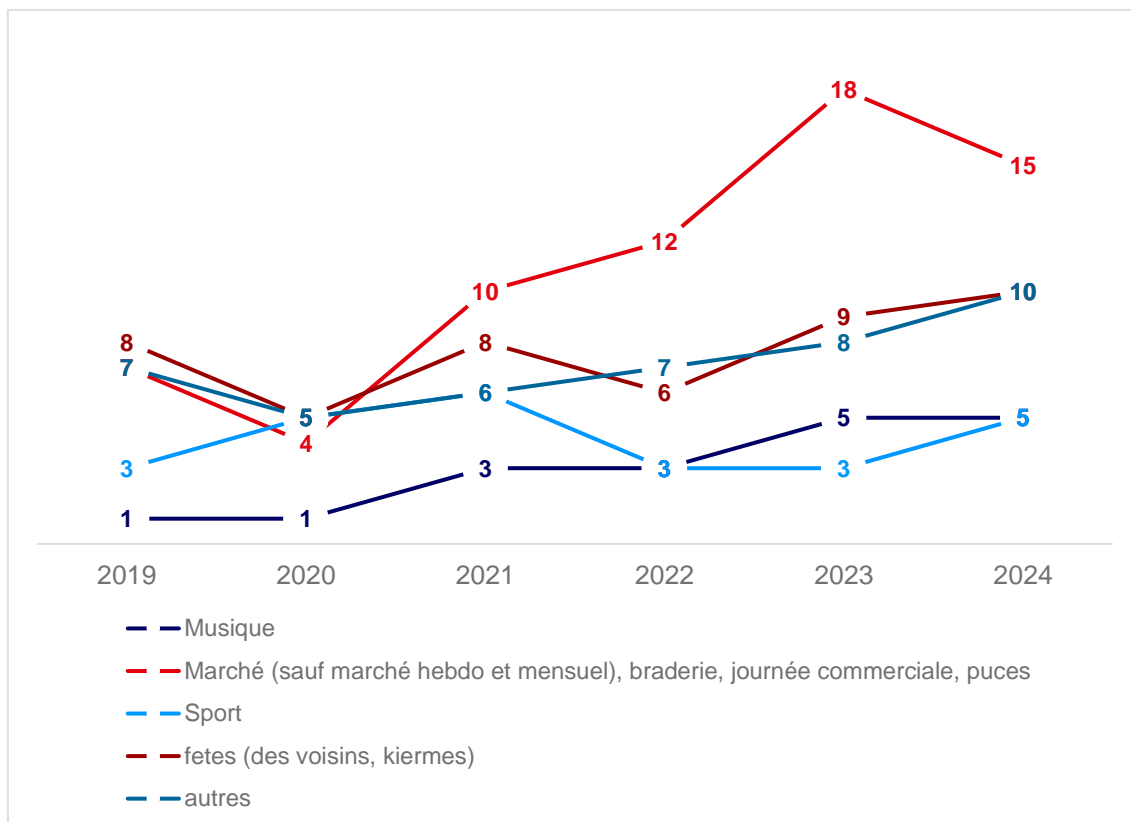
Source : Ville de Dudelange

Le Graphique 26 illustre l'évolution des types de manifestations recensées à Dudelange entre 2019 et 2024. L'analyse du graphique montre que dans l'ensemble, leur nombre est à la hausse depuis 2020. Cinq types de manifestations sont recensés. Le nombre de manifestations musicales a fortement augmenté passant de 1 en 2019 à 5 en 2024. Ces manifestations englobent les grands événements outdoors du pays et sont largement fréquentées (voir section 2).

Le nombre de marchés est en constante hausse sur la période. Par leur variété, ces marchés proposent une offre élargie en termes de produits, d'exposants et d'animations, attirant ainsi un public plus large. Cette hausse témoigne d'une certaine vitalité de la vie locale. Le nombre de marchés recensés exclut les marchés hebdomadaires du jeudi, et les marchés mensuels de chaque premier jeudi du mois, qui remplacent le marché hebdomadaire.

Le nombre de manifestations sportives tout comme celui des fêtes locales telles que les fêtes des voisins et les kermesses fluctue sur la période. Quant aux autres manifestations recensées, elles affichent une hausse continue depuis 2020.

Graphique 26. Évolution du nombre de manifestations par types, 2019-2024.



Source : Ville de Dudelange

Le Tableau 69 recense les grandes manifestations musicales et traditionnelles organisées annuellement par la ville. Trois importants festivals de musique ont lieu chaque année : Zeltik, en mars ; Like a Jazz machine, en mai ; USINA, en juin. Les deux premiers, Zeltik et Like a Jazz Machine, se tiennent au Centre Culturel Régional Dudelange (CCRD), tandis que USINA a lieu sur le site emblématique de la Schmelz.

Tableau 69. Les grandes manifestations musicales et traditionnelles.

| Manifestations | Site Web |
|--|--|
| Zeltik (festival de musique celtique) | www.zeltik.lu |
| Like a Jazz Machine (festival international de jazz) | www.jazzmachine.lu |
| Fête de la musique | www.fdlm-dudelange.lu |
| Usina, festival de musique | www.usina.lu |
| Marché du Monde; Eat, Beat & Culture; Sweet Event | www.dudelange.lu |
| Summerstage (concert en plein air au parc Le'h) | www.opderschmelz.lu |
| Poesie am Park (poésie au parc Emile Mayrisch) | www.dudelange.lu |
| Butschebuerger Buergfest (fête médiévale) | www.buergfest.lu |
| Fête des cultures | www.dudelange.lu |
| Marché de Noël traditionnel & médiéval | www.dudelange.lu |

4.2. Les prix décernés par la ville de Dudelange

Depuis 2017, la ville de Dudelange organise chaque année un Prix du Bénévolat au mois de mai à l'Hôtel de Ville. Il s'agit d'un événement symbolique et fédérateur qui vise à reconnaître et valoriser l'engagement des bénévoles œuvrant au sein des associations locales, qu'elles soient sportives, culturelles, sociales ou environnementales. Cette cérémonie constitue un moment fort de la vie communale, mettant à l'honneur l'engagement des citoyennes et citoyens qui œuvrent bénévolement au service de la collectivité et renforçant le lien entre la Ville et son tissu associatif.

La Ville de Dudelange décerne également un « Prix Culturel » depuis 1998, prix destiné à mettre en avant des personnalités de la vie culturelle luxembourgeoise ayant un lien privilégié avec la commune. Le premier prix a été attribué en 1998 à Norbert Hoffmann, compositeur et directeur de l'école de musique pendant de nombreuses années. En 2025, le prix a été décerné au musicien Romano Tommasini. Enfin, La ville de Dudelange décerne un « Prix du mérite culturel », qui a été attribué à Gérard Klamm en 2025, pour ses nombreuses contributions en tant qu'acteur et figurant dans l'industrie du cinéma.

Tableau 70. Lauréats du Prix culturel de Dudelange

| Année | Lauréat | Domaine |
|--------------|----------------------|--------------------------|
| 1997 | Norbert Hoffmann | Musique |
| 1999 | Andy Bausch | Cinéma |
| 2001 | Marc Henri Reckinger | Peinture |
| 2004 | Germaine Goetzinger | Littérature |
| 2008 | Pierre Cao | Musique |
| 2010 | Armand Strainchamps | Cinéma (Arts plastiques) |
| 2016 | Jean-Marie Biwer | Peinture |
| 2018 | Jean Back | Littérature |
| 2021 | Danielle Igniti | Arts plastiques |

Source : Ville de Dudelange, 2025



VIII. Environnement-climat

L'environnement dans lequel s'inscrivent les individus influe fortement sur la perception de leur qualité de vie. Inversement, les facteurs environnementaux et climatiques reflètent souvent l'appartenance à une catégorie sociale et peuvent contribuer à créer ou creuser des inégalités. Schématiquement, moins le niveau de vie et le capital socio-culturel des individus sont élevés, plus est important le risque d'être exposé à des nuisances ou des pollutions, ou d'être impacté par la crise énergétique ou le dérèglement climatique.

C'est pourquoi cette thématique « environnement-climat » trouve naturellement sa place dans le présent rapport. Il s'agit d'une première approche qui aura vocation à être approfondie dans les prochaines années, en gardant à l'esprit les questions fondamentales suivantes : comment les facteurs environnementaux ou climatiques se greffent-ils sur les inégalités socio-spatiales existantes ? En quoi peuvent-ils eux-mêmes produire ou renforcer ces inégalités ? Comment résorber ces fractures environnementales, énergétiques ou climatiques ?

Les politiques environnementales et climatiques sont mises en œuvre à Dudelange à travers le Service écologique–Maison verte, en s'appuyant sur diverses stratégies transversales, adoptées ou redynamisées ces dernières années. Parmi celles-ci on peut citer notamment le Pacte Climat 2.0 et le Plan directeur pour un développement durable, qui fixent notamment des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la commune d'ici 2030. Le nouveau Plan de mobilité durable de la commune porte également l'ambition de contribuer à lutter contre le dérèglement climatique et à préserver l'environnement et la santé des Dudelangeois. Par ailleurs, de nouveaux outils sont désormais à disposition de la commune (comme l'étude bioclimatique de la Région Sud) et pourront être mobilisés dans le futur pour croiser les données climatiques mesurées en milieu urbain avec les données socio-démographiques et socio-économiques des populations résidentes dans l'optique d'identifier les vulnérabilités potentielles émergentes.

Dans le présent rapport, quatre thématiques sont abordées : l'exposition au bruit ; la qualité de l'air ; la production et la gestion des déchets ; le défi énergétique et climatique.

1. Exposition au bruit

Encart méthodologique

Conformément à la réglementation européenne, l'Administration de l'Environnement publie et actualise tous les 5 ans des cartes permettant de visualiser l'exposition au bruit environnemental, en provenance des sources dites « primaires » (axes routiers principaux, voies ferrées, aéroport, AggloLux, AggloSud, sites industriels à l'intérieur des agglomérations).

Les cartes de bruit sont réalisées à l'aide d'un logiciel de modélisation acoustique, sur la base de données relatives aux sources de bruit et en application de la nouvelle méthodologie standardisée « *Common noise assessment methods* » (CNOSSOS) établie au niveau européen.

La réduction de l'exposition au bruit constitue un enjeu majeur de santé publique. C'est pourquoi, au-delà de la stricte amélioration de la connaissance, ces cartes sont mises à profit pour identifier des zones prioritaires de lutte contre le bruit et orienter les politiques publiques, relevant notamment de l'aménagement du territoire.

Deux indicateurs sont calculés :

- l'indicateur « Lden » (« day-evening-night »), qui décrit le niveau sonore global sur une période de 24 heures ;
- l'indicateur « Lngt » (« night ») qui décrit le niveau sonore pendant la nuit (23h – 7h) pour évaluer de possibles perturbations du sommeil.

Les cartes réalisées présentent les secteurs exposés à un niveau sonore supérieur à 35 décibels (dB) pour l'indicateur Lden, et supérieur à 50 dB pour l'indicateur Lngt. Trois sources de bruit ont été prises en compte (la route, le rail et l'industrie) et seul le niveau de niveau de décibels le plus élevé émis parmi celles-ci a été retenu pour chaque unité spatiale concernée.

Les données mobilisées datent de 2021.

Les cartes présentées ci-après font apparaître que la problématique du bruit semble globalement maîtrisée à Dudelange, et les limites des niveaux de bruit fixées par le ministère de l'Environnement respectées (70 dB pour l'indice Lden et 60 dB l'indice Lnight).

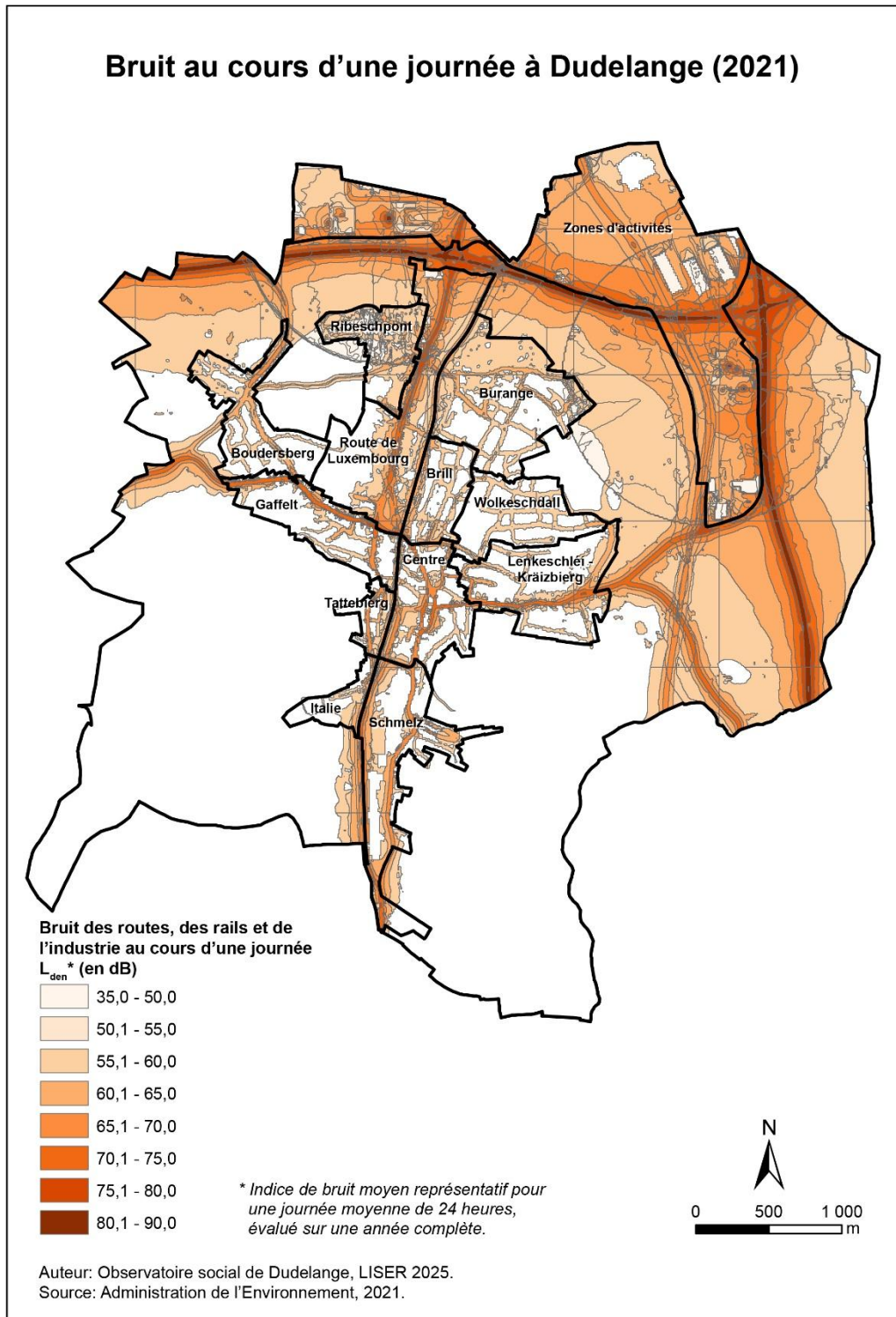
Elles mettent également en évidence que les sources de bruit les plus importantes à Dudelange se trouvent :

- au nord, autour de l'autoroute A13, sans que les zones les plus impactées ne soient habitées, et au sein de la ZI Wolser ;
- à l'est, autour de l'autoroute A3, sans impact sur les zones habitées ;
- autour des grands axes de circulation du tissu aggloméré : N31, de l'entrée nord de la commune au centre-ville, impactant en particulier les habitants du quartier Route de Luxembourg ; voie ferrée ; etc.).

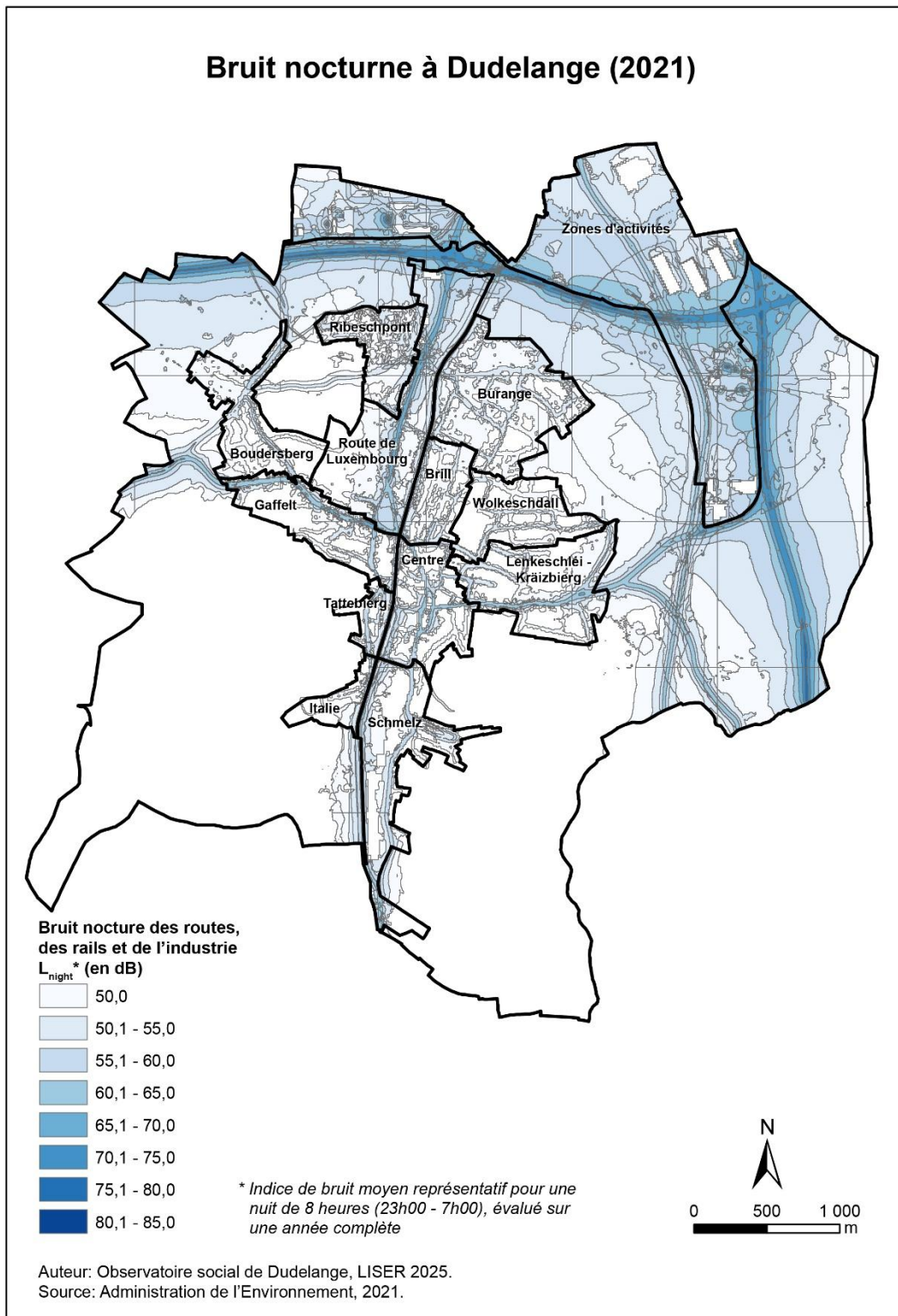
Ainsi, les personnes les plus exposées aux grands axes routiers ou ferroviaires restent les plus pénalisées par le bruit. Il convient à ce propos de rappeler :

- qu'à partir de 40 dB la nuit et 55 dB le jour, des effets extra-auditifs du bruit peuvent se faire sentir : fatigue, stress, troubles du sommeil, troubles de l'humeur, troubles cardiovasculaires, troubles de l'apprentissage, etc. C'est la raison pour laquelle, les seuils réglementaires actuels pourraient être baissés à terme de 5 dB ;
- que la perception du bruit à l'intérieur des immeubles dépend de l'âge du bâtiment ou de son état de rénovation, et que les nouvelles constructions ou les immeubles rénovés peuvent être isolés du bruit suite à l'installation d'un double ou triple vitrage. Pour autant, les nuisances demeurent lorsque les fenêtres sont ouvertes, et l'utilisation des espaces extérieurs annexes tels que les balcons, terrasses ou jardins s'en trouve détériorée ;
- les inégalités sociales sont renforcées par les nuisances sonores, au sens où le bruit étant un élément à part entière de la valorisation des logements, les bâtiments les plus exposés sont aussi souvent ceux qui hébergent les populations plutôt moins privilégiées. De plus, les locataires, ou les populations qui n'ont pas les moyens de rénover leurs logements auront proportionnellement moins de possibilité d'échapper à ce type de nuisances.

Carte 29. Carte du bruit en journée.



Carte 30. Carte du bruit nocturne.



2. La qualité de l'air

Encart méthodologique

La pollution atmosphérique d'origine humaine (transport routier, activités industrielles, chauffage agriculture, etc.) représente un enjeu majeur d'environnement et de santé publique, pouvant notamment affecter le système respiratoire.

Les principaux polluants mesurés au Luxembourg sont les oxydes d'azote (NOx), dont principalement le dioxyde d'azote (NO₂) et le monoxyde d'azote (NO), l'ozone (O₃), ainsi que les particules en suspension, fines (PM₁₀) ou très fines (PM_{2,5}).

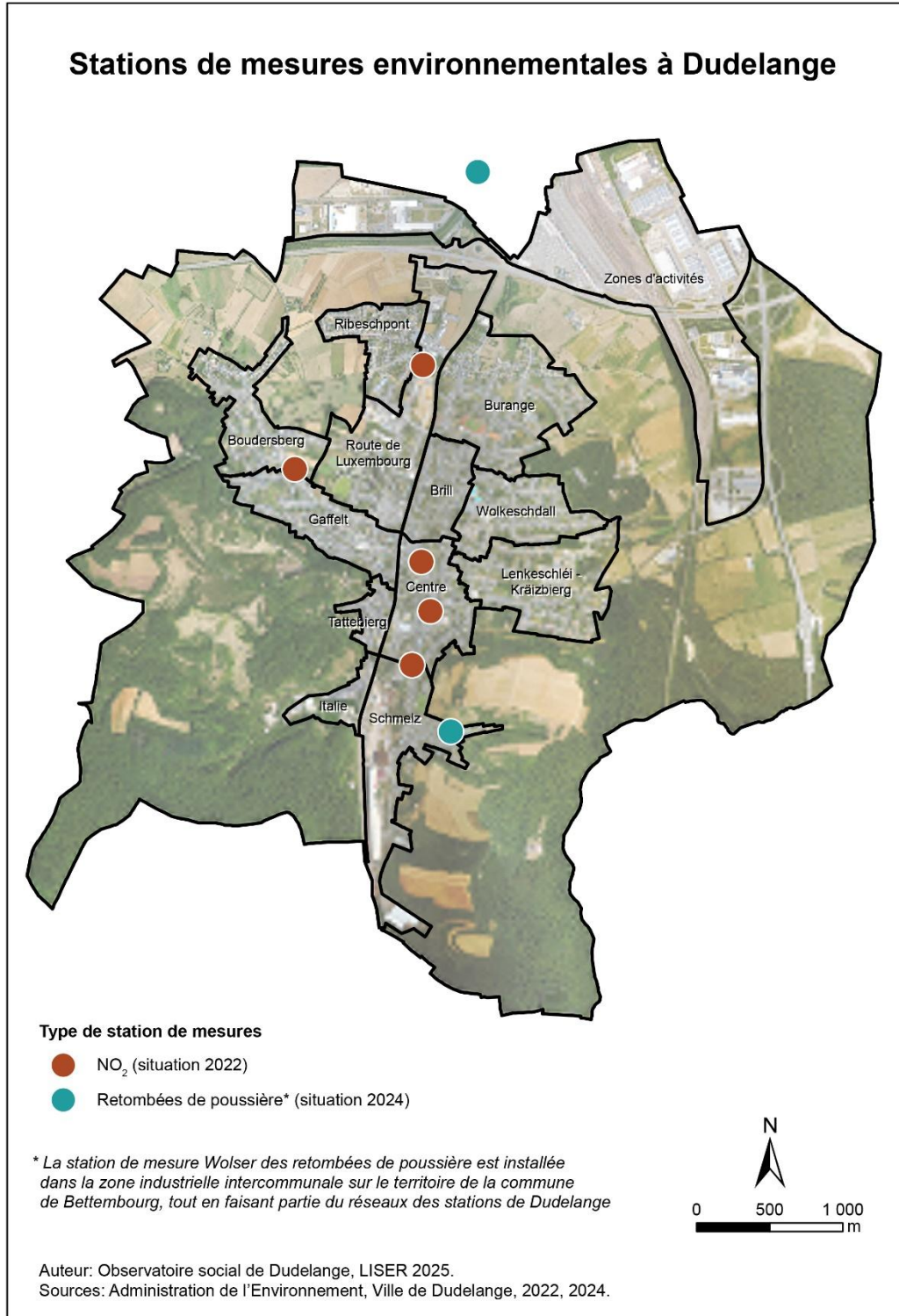
Sur la base du plan national de la qualité de l'air (PNQA) et du Pacte Climat, différents programmes de surveillance ont été mis en place, parmi lesquels les réseaux de mesure en continu de la qualité de l'air, à partir de stations fixes. Les résultats de ces mesures sont périodiquement publiés par l'Administration de l'Environnement, l'objectif étant de fournir à la population les informations et recommandations nécessaires, notamment en cas de dépassement des valeurs limites, mais aussi d'améliorer les politiques publiques dans ce domaine, en s'appuyant sur le plan national de qualité de l'air de 2021.

Dudelange dispose de deux stations de mesures en continu de la qualité de l'air. Sont présentées ici les mesures de retombées de poussières, effectuées dans la zone industrielle Wolser ainsi que sur le site de l'hôpital municipal.

Parallèlement, des campagnes annuelles de mesure des dioxydes d'azote (NO₂), pilotées par l'Administration de l'environnement et mises en œuvre par les communes, sont réalisées depuis 2018. Les résultats des mesures effectuées à partir des stations dudelangeoises sont présentées ici pour la période 2019-2022.

La carte ci-dessous permet de visualiser les stations de mesures de la pollution atmosphérique existantes à Dudelange.

Carte 31. Carte des stations de mesure de la pollution atmosphérique à Dudelange.



Les graphiques suivants rendent compte des retombées de poussières comprises entre 50 µm et 200 µm, mesurées au sein de la zone industrielle Wolser et sur le site de l'hôpital municipal. Ces résultats correspondent à un empoussièrément faible à moyen⁸⁶.

Ces poussières peuvent être impactantes au plan sanitaire, en particulier lorsqu'elles contiennent des composants toxiques tels que les métaux lourds (zinc, plomb, chrome, arsenic, cadmium, nickel), avec des risques liés à leur ingestion par les enfants, à leur absorption via des légumes cultivés dans les jardins ou encore à la contamination diffuse du sol.

Les mesures sont réalisées selon la méthode standard « Bergerhoff », les poussières sédimentant librement par voie aérienne dans un collecteur placé à 1,5 mètre de hauteur, et cela durant 30 jours (12 mesures mensuelles par an).

Les données à disposition mettent notamment en évidence :

- des quantités de poussières retombées significativement plus importantes en 2022 par rapport à 2023 et 2024, avec pour ces deux dernières années des quantités moyennes comparables entre les deux stations de mesure ;
- des teneurs en métaux lourds significativement plus importantes au sein de la zone industrielle Wolser, laquelle abrite des industries lourdes, qu'au niveau de l'hôpital municipal ;
- parmi ces métaux lourds, des teneurs moyennes en zinc apparaissant les plus proches des valeurs limites ou des valeurs guides fixées pour la protection de la santé humaine et l'environnement, en particulier en 2022, au sein de la zone industrielle Wolser.

⁸⁶<https://www.eure.gouv.fr/contenu/telechargement/56728/418131/file/Annexe%2010%20-%20Etude%20des%20retomb%C3%A9es%20de%20poussi%C3%A8res.pdf>

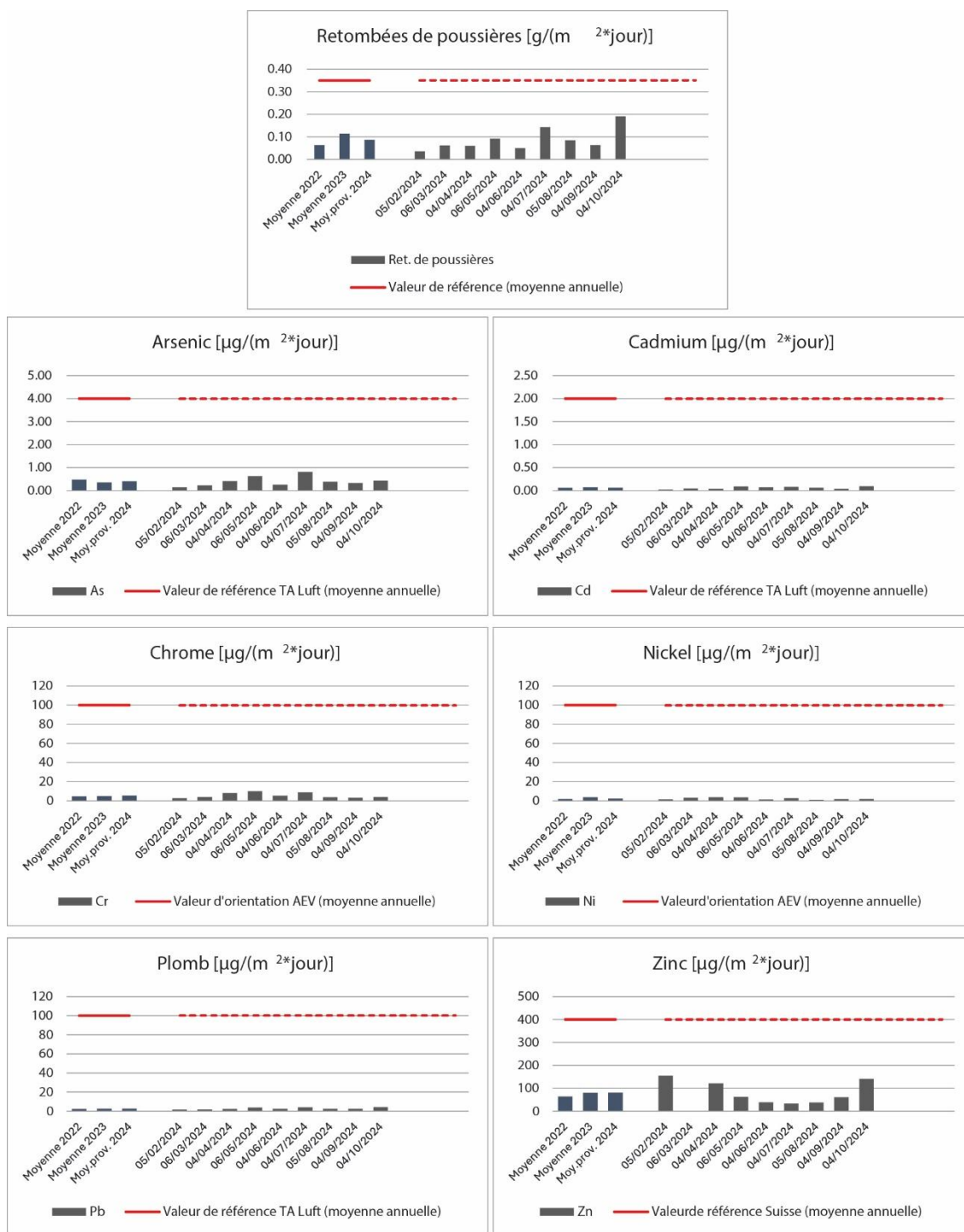
Graphique 27. Mesures des retombées de poussières au sein de la zone industrielle Wolser (années 2022, 2023, 2024).



Source : Administration de l'environnement



Graphique 28. Mesures des retombées de poussières sur le site de l'hôpital municipal (années 2022, 2023, 2024).



Les dates indiquées dans les graphiques correspondent aux dates de fin de la période d'échantillonnage qui est de 30 jours (+ ou - 2 jours)

Source : Administration de l'environnement



Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz omniprésent, libéré lors des processus de combustion (véhicules essence et diesel ; chaudières au gaz, au fioul et au bois ; centrales thermiques ; etc.). Généralement, les concentrations les plus importantes de dioxyde d'azote sont relevées dans le voisinage des principaux axes routiers.

Avec des concentrations élevées ou en lien à une exposition prolongée, le NO₂ peut affecter la santé humaine (altération des voies respiratoires, maladies bronchitiques pulmonaires chroniques...): les personnes asthmatiques, les enfants et les personnes âgées sont généralement les populations les plus à risque. Le NO₂ concourt également à la formation d'ozone (O₃) de basse altitude - lui-même à la fois polluant et gaz à effet de serre - ainsi que, à des concentrations très élevées, au phénomène des pluies acides, nuisibles à la biodiversité. Au-delà de la santé humaine, le NO₂ impacte ainsi indirectement le climat et l'environnement.

C'est pourquoi les émissions de NO₂ sont réglementées, et par conséquent, mesurées et analysées régulièrement. Au Luxembourg, c'est surtout la valeur limite annuelle de 40 µg/m³ qui apparaît potentiellement susceptible d'être dépassée. C'est pourquoi les campagnes de mesures se déroulent sur une année complète. Jusqu'en 2022, 71 communes du Luxembourg ont participé à au moins une campagne de mesures, et 10 d'entre elles y ont participé de façon continue, ce qui est le cas de Dudelange.

Le graphique ci-après présente les mesures de NO₂ réalisées à Dudelange entre 2019 et 2022, à partir de 3 à 5 emplacements selon les années.

Il ressort que les concentrations annuelles mesurées restent globalement très inférieures au seuil de référence (40 µg/m³). Pour autant, aucun des emplacements analysés ne présente des teneurs annuelles moyennes situées en deçà de 10 µg/m³, à savoir la limite préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé au-delà de laquelle il y pourrait y avoir selon celle-ci un danger pour la santé humaine.

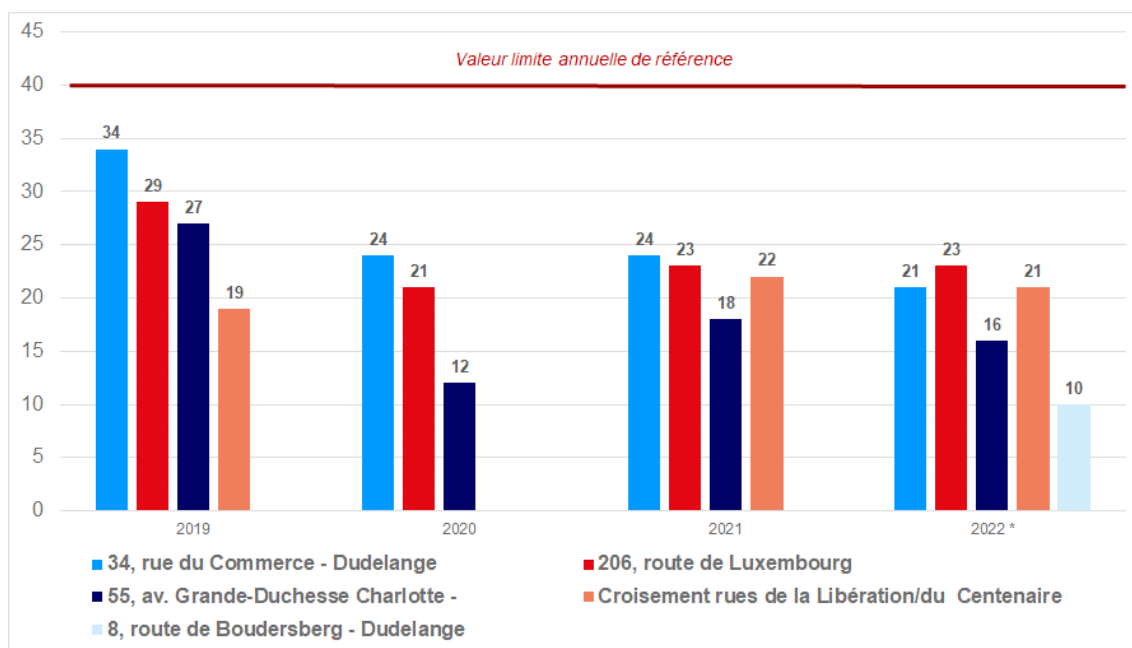
Les fluctuations des concentrations en NO₂ d'une année sur l'autre tiennent à de nombreux facteurs, dont des conditions météorologiques plus ou moins favorables à la qualité de l'air.

A côté de ces facteurs difficiles à caractériser et à maîtriser, certaines hypothèses peuvent être avancées pour éclairer les tendances observées. C'est le cas par exemple de la baisse sensible des émissions constatées en 2020, que l'on peut relier à la pandémie Covid-19, suivie d'une certaine stabilisation en 2021, voire 2022, résultant peut-être du maintien voire de l'amplification de la pratique du télétravail.

On peut également souligner les plus faibles concentrations moyennes de NO₂ relevées en 2022 au niveau de l'emplacement situé route de Boudersberg, par rapport aux autres emplacements. Cela résulte sans doute du fait qu'il s'agit d'un quartier largement résidentiel, dans une certaine mesure excentrée, s'inscrivant dans un contexte de circulation routière relativement peu intense.

Dans les années qui viennent, il conviendra notamment d'observer dans quelle mesure la baisse tendancielle des émissions en provenance du trafic routier, à la faveur de la modernisation de la flotte de véhicules et du développement des modèles électriques, pourra compenser la hausse générale du trafic routier, observée à partir de 2022 à l'échelle du pays.

Graphique 29. Moyenne annuelle de N02 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) mesurées à Dudelange entre 2019 et 2022



* Pour l'année 2022, moyenne provisoire sur la base des mesures effectuées entre le 5 janvier et le 12 octobre

Source : Administration de l'environnement, Ville de Dudelange, Calculs LISER

3. Production et gestion des déchets

Encart méthodologique

La gestion des déchets s'inscrit dans un cadre juridique européen et national, ce dernier ayant été récemment enrichi à la faveur du paquet de lois « Economie circulaire » de 2022.

Cette gestion s'appuie sur certains principes stratégiques et opérationnels qui conduisent à donner la priorité à la prévention, suivie de la réutilisation et du recyclage, de la valorisation, notamment énergétique et, enfin, de l'élimination.

Les données présentées ici datent pour les plus récentes de l'année 2023. Elles proviennent de la Ville de Dudelange.

Comme l'ensemble des communes du pays, la Ville de Dudelange est chargée d'assurer la gestion des déchets municipaux produits sur son territoire. Ces déchets municipaux se composent des déchets ménagers, à savoir les déchets produits par les habitants indépendamment de leur nature et de leur taille, des encombrants et des déchets assimilés⁸⁷.

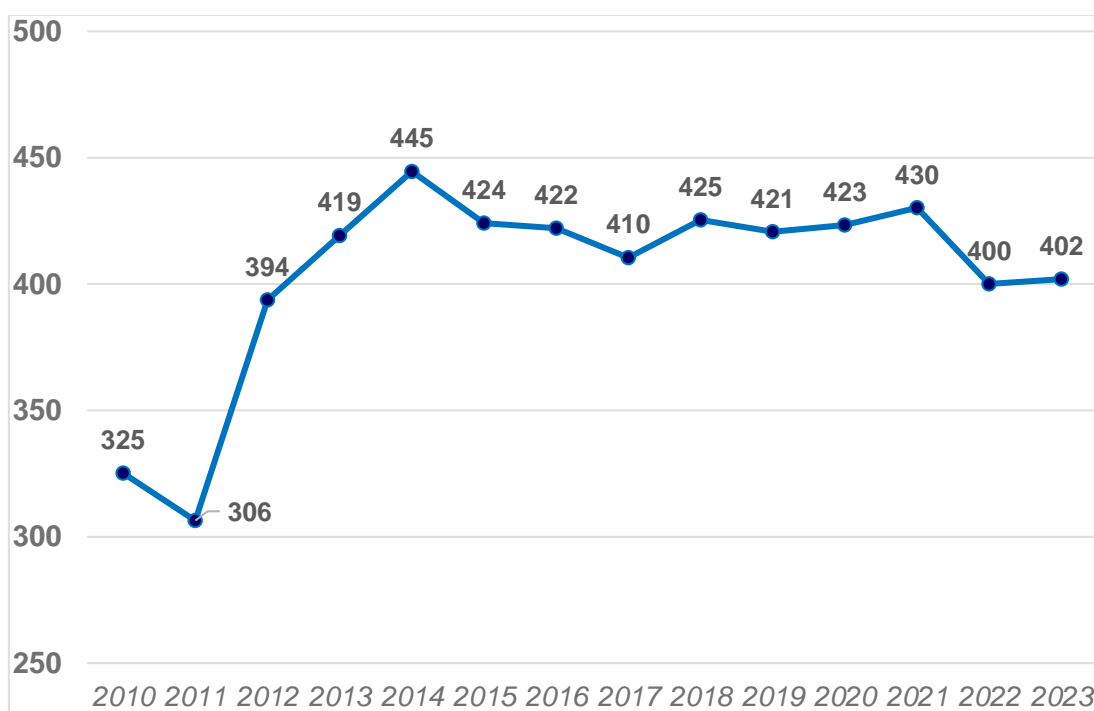
Pour mettre en œuvre cette politique, des syndicats intercommunaux peuvent être créés : c'est le cas du SIDOR, dont la commune de Dudelange est membre. Celui-ci regroupe 34 communes du sud et du centre du pays pour un total de 410 000 habitants, et a en charge les missions d'information, ainsi que la prévention et l'incinération des déchets. D'autres infrastructures intercommunales telles que le parc de recyclage Bettembourg-Dudelange ou le Centre intercommunal de compostage Minett Kompost ont vocation à recueillir et traiter les déchets produits par les Dudelangeois.

En 2021-2022, la 6^{ème} édition de la campagne nationale d'analyse des déchets « résiduels », c'est-à-dire les déchets ménagers non triés et entreposés dans la poubelle noire, a été réalisée. Dudelange faisait partie des 15 communes échantillonnées. L'enquête a mis en évidence que, sur cette période d'un an, chaque résident a produit en moyenne 162,2 kg de déchets résiduels. À titre de comparaison, ce chiffre était de 223 kg en 2013, et de 194 kg en 2022, attestant d'une baisse significative en 9 ans.

⁸⁷ Les déchets « assimilés » proviennent du commerce, de l'artisanat, des activités administratives ou d'autres activités similaires, qui par leur nature, leur taille ou leur volume, sont comparables aux déchets ménagers ou encombrants.

Le graphique ci-dessous retrace la moyenne des déchets collectés entre 2010 et 2023 auprès des résidents dudelangeois. On constate une forte augmentation de cette moyenne à partir de 2011 jusqu'au pic de 2014 (445 kg/hab./an), suivie depuis une dizaine d'années par des valeurs stabilisées autour de 410 kg/an à 430kg/an. L'année 2022 a été marquée par une baisse de 30kg/habitant par rapport à 2021 pour atteindre 400 kg/hab./an, soit le plus bas niveau depuis 2012, cette tendance se confirmant en 2023 (401,8 kg/an).

Graphique 30. Quantité annuelle moyenne de déchets collectés par habitant à Dudelange (2010-2023 ; kg/habitant).

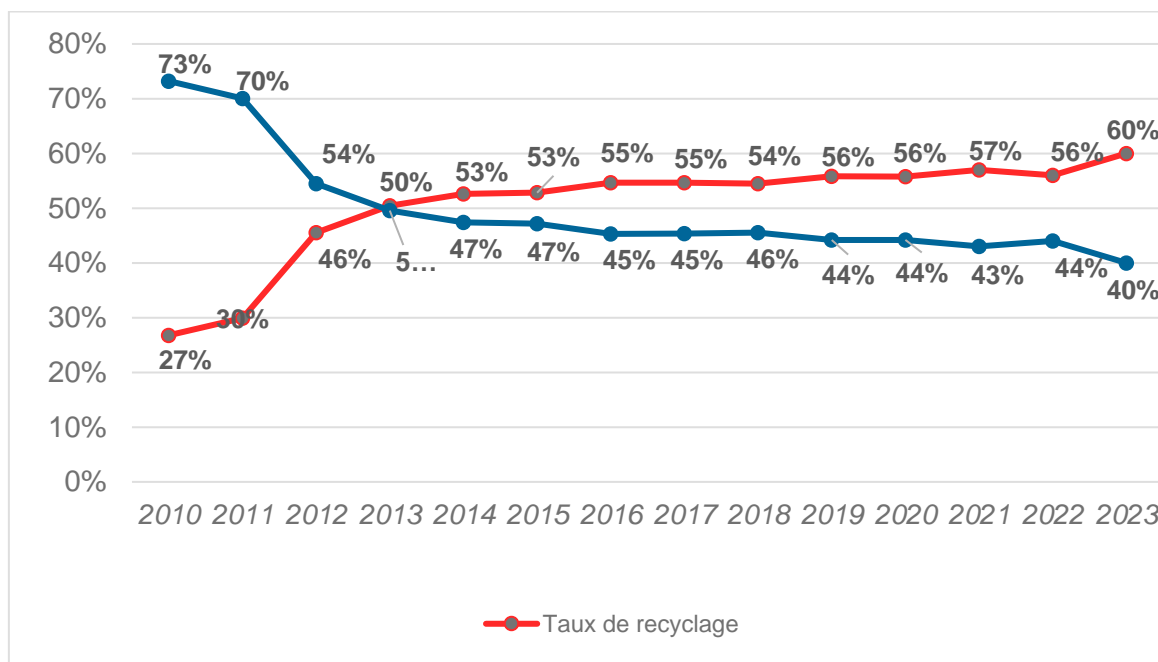


Source : Ville de Dudelange



Le graphique ci-dessous permet de visualiser la part de déchets triés, et donc au final valorisés, sur le même intervalle de temps.

Graphique 31. Évolution de la part des déchets triés-valorisés et de la part des déchets résiduels à Dudelange (2010-2023).



Source : Ville de Dudelange

Deux périodes peuvent être identifiées : la première se distingue par une forte prédominance de la part des déchets résiduels (73% en 2010) qui se résorbe toutefois rapidement, jusqu'à une situation d'équilibre en 2013 (50% de déchets triés-valorisés, 50% de déchets résiduels). À partir de 2014, on observe une légère surreprésentation des déchets triés-valorisés, celle-ci apparaissant relativement stable dans le temps (de 53% à 57% selon les années). Si l'on se focalise sur l'année 2022 (56% de déchets triés-valorisés et 44% de déchets résiduels), et en sachant que chaque habitant a produit 400,4 kg (cf. Graphique 30), on obtient 176,6 kg de déchets résiduels produits par habitant, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne issue de la campagne nationale 2021-2022 (162,2 kg/an).

Un cap semble avoir été passé en 2023, avec un taux de recyclage de 59,80% et 161,57 kg de déchets résiduels par habitant.

Pour limiter la production d'ordures ménagères à la source et stimuler le réflexe de tri, en particulier sur les biodéchets, une deuxième taxe de type variable sur la collecte des déchets résiduels a été mise en place à Dudelange à la fin de l'année 2021. Basée sur le poids, cette deuxième taxe s'ajoute à la taxe par vidage.



Comme évoqué précédemment, les années 2022 et 2023 se sont signalées par une quantité moyenne de déchets collectés par habitant les plus basse depuis 2012 et par une baisse de près de 30 kg/habitant par rapport à 2021. Ce qui coïncide avec l'entrée en vigueur de cette deuxième taxe et peut laisser supposer un lien de causalité entre les deux phénomènes. Par ailleurs, les chiffres de l'année 2023 semble également montrer l'impact positif de cette nouvelle taxe sur la part des déchets triés et valorisés.

Cette réflexion doit également prendre en compte les contraintes rencontrées par certains ménages, notamment l'impossibilité d'installer plusieurs poubelles (dont la poubelle verte) dans les parties communes des immeubles. Ce problème, particulièrement marqué dans les immeubles anciens du centre-ville ou du quartier Italie, se traduit par deux conséquences principales : soit les habitants sont obligés de laisser leurs poubelles en permanence à l'extérieur, soit ils doivent assumer des coûts supplémentaires pour la collecte des déchets, faute de solution alternative.

C'est pourquoi la Ville porte actuellement un projet-pilote visant à installer un conteneur de collecte de déchets organiques dans le centre-ville, accessibles à tous.

Un autre projet-pilote est envisagé en collaboration avec Inter-Actions dans le quartier Italie, dont l'objectif est d'informer et de sensibiliser les habitants du quartier au tri des déchets et l'usage de poubelles spécifiques.

A terme, il serait intéressant de produire des statistiques relatives à la nature et à la quantité de déchets produits dans chaque quartier, en appui desquelles des mesures ciblées pourraient être prises.

4. Energies et climat

Encart méthodologique

Dans le cadre du Pacte Climat 2.0, La Ville de Dudelange collecte différents indicateurs énergétiques et climatiques sur une base mensuelle ou annuelle. Des objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions carbone sont également définies et régulièrement actualisées. Une sélection de ces données est présentée ici, les plus récentes datant de 2023.

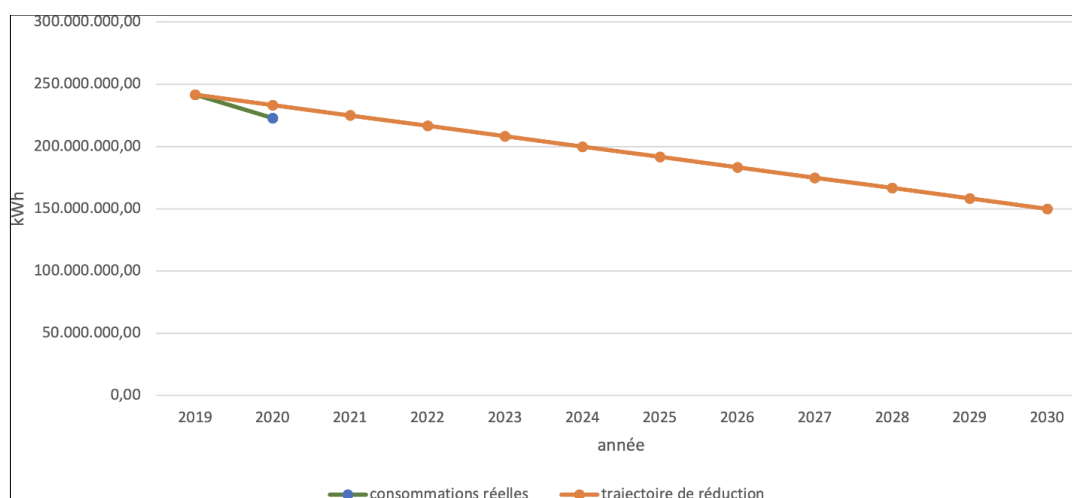
En complément, les données du recensement de la population réalisé par le STATEC en 2011 et 2021 ont été exploitées. Ces données renseignent notamment sur les sources d'énergie utilisées par les ménages pour se chauffer ainsi que sur les besoins de rénovation des logements. Ces indicateurs se basent sur les réponses déclarées par les résidents ayant répondu au questionnaire et reventilées à l'échelle des ménages. Les résultats présentés correspondent donc à des parts en pourcentage des ménages (et non des personnes).

Sont présentées successivement dans ce chapitre des données générales à l'échelle de la commune, des données sur les logements des ménages et enfin des données sur les équipements et bâtiments municipaux.

4.1. Données communales générales

En 2020, la consommation électrique de la commune, près de 223 millions kWh, se situait en-dessous de la trajectoire de réduction prévue pour atteindre 150 millions kWh en 2030.

Graphique 32. Consommation électrique totale sur le territoire de la commune / trajectoire 2030.

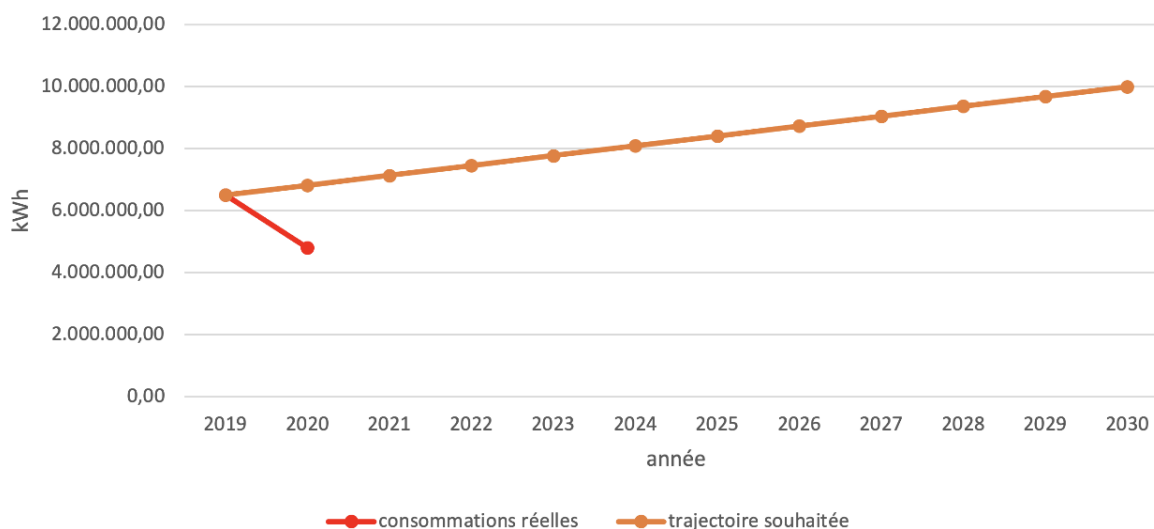


Source : Ville de Dudelange



Le graphique suivant rend compte de la production électrique à Dudelange, l'objectif étant d'augmenter celle-ci pour atteindre 10 millions de kWh d'ici 2030.

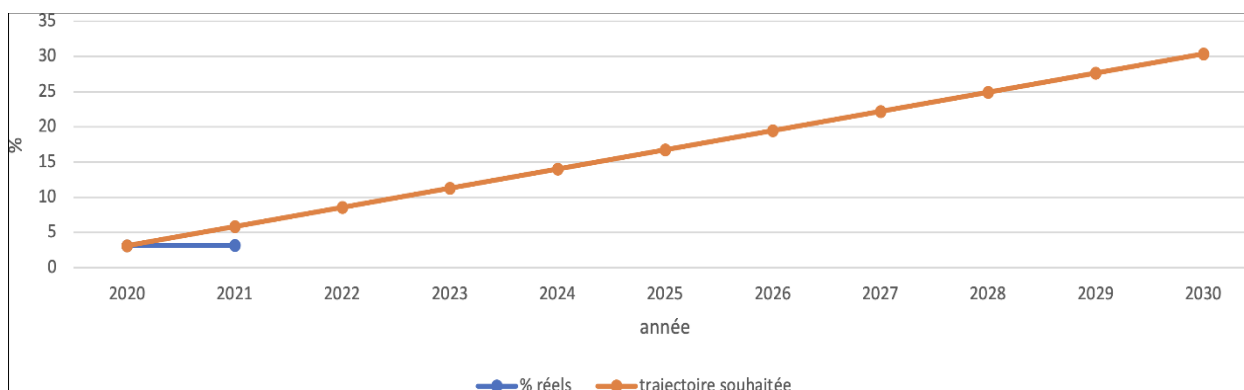
Graphique 33. Production électrique totale sur le territoire communal / trajectoire 2030.



Source : Ville de Dudelange

En 2021, la part de la puissance photovoltaïque installée par rapport au potentiel était de moins de 4 %. L'objectif de la Ville est d'augmenter fortement cette part, pour atteindre 30,4 % d'ici 2030.

Graphique 34. Puissance installée photovoltaïque / potentiel sur le territoire communal.



Source : Ville de Dudelange

Le cadastre solaire de Dudelange, accessible en ligne⁸⁸, permet aujourd'hui à chacun de disposer d'une vision globale des installations existantes et du potentiel solaire de chaque bâtiment situé sur le territoire de la commune.

⁸⁸ https://obviewsly.de/dudelange_solar

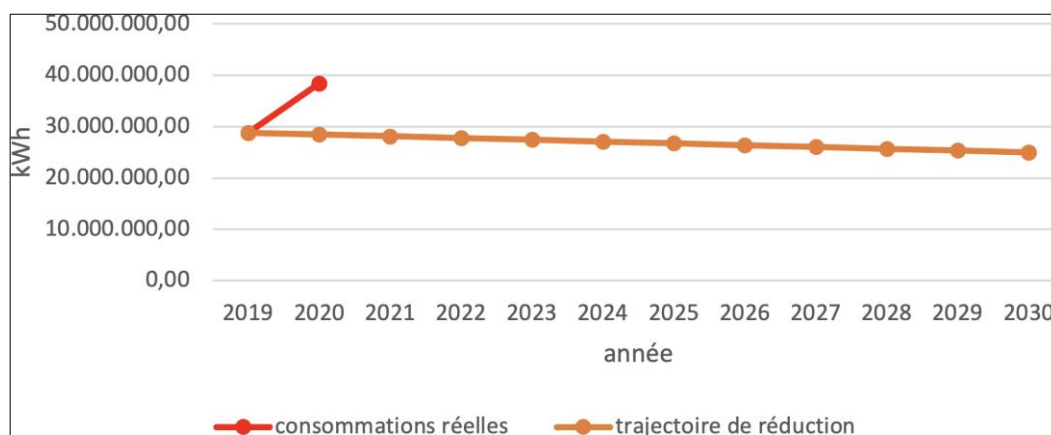
https://map.geoportail.lu/theme/energie?version=3&zoom=14&X=679843&Y=6356152&lang=fr&rotation=0&layers=&opacities=&time=&bgLayer=topo_bw_jpeg



4.2. Les logements des ménages

En 2020, sur les 223 millions kWh consommés à Dudelange, les ménages représentaient quelques 17% de la consommation avec près de 38,5 millions kWh, soit un niveau supérieur à la trajectoire de réduction prévue d'ici 2030.

Graphique 35. Consommation électrique des ménages sur le territoire de la commune / trajectoire 2030.



Source : Ville de Dudelange

Les données du recensement de la population du STATEC apportent des informations complémentaires sur les combustibles principaux utilisés pour le chauffage des logements ainsi que sur les besoins de rénovation des ménages.

En 2021, dans un contexte de couverture quasi intégrale de la commune en réseau de gaz, la grande majorité des logements dudelangeois ont comme principal combustible le gaz naturel (86,8% des ménages/logements ayant répondu à l'enquête), cette part se situant très au-dessus de la moyenne nationale (59,2%) mais dans la moyenne régionale.

Le deuxième combustible le plus utilisé à l'échelle du pays est le mazout (27,8%), ce qui est loin d'être le cas à Dudelange (3,7%). Il est à noter que, au sein de la Région Sud, deux communes se distinguent en la matière : Mondercange et Käerjeng, avec une part significative de logements ayant recours au mazout (respectivement 17,3% et 15,9%).

En comparant ces chiffres à ceux du recensement de la population de 2011, on constate à Dudelange une légère diminution en dix ans de l'usage du gaz naturel (92,1% en 2011) et du mazout (4,5% en 2011). Inversement, la part de l'électricité (1,9% en 2011) et de pellets (0,2% en 2011) pour le chauffage des logements a significativement augmenté.

Globalement, les chiffres à disposition permettent donc de constater que le recours aux énergies fossiles pour le chauffage domestique est plus que jamais d'actualité.

Symétriquement, la part des sources d'énergie renouvelables que sont la pompe à chaleur, les pellets ou le bois, apparaît encore marginale, au sens où elle concerne à Dudelange moins de 5% des ménages ayant répondu à l'enquête, soit un taux proche de celui observé à l'échelle du pays.

On peut également souligner une certaine homogénéité en ce qui concerne la répartition des combustibles entre les communes de la Région Sud, à quelques exceptions près.

Cela étant, il faut souligner que, à Dudelange, la disponibilité d'un réseau de gaz desservant presque tous les résidents offre des possibilités dont ne disposent pas nécessairement les autres communes du pays. Grâce à l'injection proportionnelle de biométhane ou d'hydrogène, par exemple, le réseau de gaz peut être converti en un mix énergétique plus durable, ce qui permet de réduire les émissions générées.

Tableau 71. Répartition en valeurs relatives (% des ménages ayant répondu au RP 2021) des sources d'énergies principales utilisées pour le chauffage domestique par commune de l'Agglo-Centre.

| Lieu de résidence | Sources d'énergie | | | | | | |
|-------------------|-------------------|-------------|-------------|-----------------|------|---------|-------|
| | Mazout | Gaz naturel | Électricité | Pompe à chaleur | Bois | Pellets | Autre |
| Käerjeng | 15,9 | 77,9 | 2,2 | 2,2 | 0,5 | 0,3 | 1,1 |
| Bettembourg | 7,2 | 87,0 | 2,8 | 1,9 | 0,1 | 0,2 | 0,8 |
| Differdange | 6,0 | 84,6 | 5,1 | 1,2 | 0,3 | 1,9 | 0,8 |
| Dudelange | 3,7 | 86,8 | 3,7 | 2,3 | 0,4 | 2,4 | 0,8 |
| Esch-sur-Alzette | 4,0 | 84,5 | 9,3 | 0,9 | 0,1 | 0,0 | 1,1 |
| Kayl | 6,9 | 86,5 | 3,3 | 1,4 | 0,2 | 0,5 | 1,3 |
| Mondercange | 17,3 | 75,9 | 3,4 | 2,0 | 0,4 | 0,3 | 0,6 |
| Pétange | 5,1 | 90,4 | 2,2 | 1,1 | 0,2 | 0,3 | 0,6 |
| Rumelange | 3,1 | 91,6 | 2,8 | 0,3 | 0,0 | 0,2 | 2,0 |
| Sanem | 6,7 | 83,0 | 7,2 | 1,8 | 0,1 | 0,1 | 1,1 |
| Schifflange | 2,5 | 91,4 | 4,3 | 0,8 | 0,1 | 0,1 | 0,7 |
| Grand-Duché | 27,8 | 59,2 | 5,4 | 3,9 | 0,9 | 1,5 | 1,4 |
| Région SUD | 6,1 | 85,5 | 5,1 | 1,4 | 0,2 | 0,7 | 1,0 |

Source : STATEC, 2021, Calculs LISER

Si la part des ménages disposant d'une pompe à chaleur est (encore) assez faible, on observe néanmoins une forte augmentation des demandes de subventions communales relatives aux pompes à chaleur depuis 2024.

Tableau 72. Nombre et types de demandes de subventions communales ciblées sur les énergies renouvelables et la rénovation énergétique (période 2022-2025)

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025* |
|--|------|------|------|-------|
| Pompe à chaleur | 2 | 2 | 16 | 24 |
| Bois | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pellets | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Isolation mur extérieur | 13 | 3 | 7 | 8 |
| Isolation toiture / dalle sup. contre zone non-chauffé | 11 | 12 | 9 | 9 |
| Isolation dalle inf. contre zone non-chauffée | 4 | 1 | 3 | 2 |
| Fenêtres | 7 | 3 | 5 | 4 |
| VMC | 2 | 1 | 2 | 0 |

* Jusqu'au 16.10.2025

Source : service de protection de l'environnement et du développement durable

Bien que ces données portent uniquement sur les demandes de subventions communales et ne reflètent pas l'ensemble des rénovations énergétiques réalisées, elles révèlent une tendance claire : les mesures concernent davantage le remplacement des systèmes de chauffage que l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments. En effet, entre 2022 et 2025, les demandes de soutien pour la rénovation énergétique de l'enveloppe thermique sont restées stables, voire en recul.

Il convient pourtant de rappeler que la priorité doit être donnée à la rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment, afin de réduire les besoins en chauffage. Il s'agirait notamment de renforcer en particulier l'isolation des murs, des toits, des planchers et des fenêtres, pour réduire les pertes de chaleur en hiver et maintenir la fraîcheur en été.

Ce n'est qu'ensuite que le système existant devrait être remplacé par une pompe à chaleur ou par toute autre technologie plus efficace et moins polluante, fonctionnant possiblement grâce aux énergies renouvelables (chaudières à condensation, systèmes géothermiques, énergie solaire ou éolienne, etc.).

Le projet pilote « Musterhaus, 71 rue de la Paix » a précisément pour objectif de sensibiliser les habitants à l'importance de respecter cette chronologie dans la mise en œuvre des mesures de rénovation⁸⁹.

En 2021, le secteur du bâtiment (bâtiments résidentiels et fonctionnels, publics ou privés) représentait encore 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre au Luxembourg. Malgré la forte croissance démographique et la construction de nouveaux logements, les émissions de ce secteur pourraient diminuer à Dudelange comme ailleurs, à condition d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie des bâtiments existants.

Le rapport de la planification énergétique (Energieplanung 2023) a analysé en détail le parc immobilier de Dudelange.

Il apparaît que 4 400 bâtiments résidentiels, soit environ 75% du total communal, sont très peu performants au plan de l'efficacité énergétique (classes G, H, I). Ce sont ces types de bâtiments, dits "passoires thermiques", qui présentent un potentiel considérable d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Tableau 73. Classes d'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels de Dudelange

| | Äquivalente Energieeffizienzklasse | Vor 1919 | 1919 - 1945 | 1946 -1960 | 1961 -1970 | 1971 -1980 | 1981 -1990 | 1991 -2000 | 2001 -2005 | 2006 -2010 | 2011 -2015 | 2016 -2021 | TOTAL | |
|-------------|---------------------------------------|-------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|------|
| Wohngebäude | A | | | | | | | | | | | | | |
| | B | | | | | | | | | | 99 | 53 | 152 | |
| | C | | | | | | | | | | | | | |
| | D | | | | | | | | 17 | 3 | | | 20 | |
| | E | | | | | | 1 | 609 | 41 | 9 | | | 660 | |
| | F | | | | | 291 | 284 | | | | | | 575 | |
| | G | 4 | 353 | 575 | 281 | 75 | | | | | | | 1288 | |
| | H | 194 | 1575 | 721 | | | | | | | | | | 2490 |
| | I | 279 | 345 | 1 | | | | | | | | | | 625 |
| | Total | 477 | 2273 | 1297 | 281 | 366 | 285 | 609 | 58 | 12 | 99 | 53 | 5810 | |

Source : Ville de Dudelange, Energieplanung 2023

A Dudelange, et en particulier dans certains quartiers présentant un parc immobilier ancien ou vieillissant avec des normes thermiques et écologiques très énergivores et polluantes, les enjeux de rénovation énergétiques des logements sont donc importants. Italie et Schmelz peuvent par exemple être mentionnés, ceux-ci

⁸⁹ Dans ce même esprit, un projet pilote « Zesumme renovéieren » est en cours de mise en œuvre à Differdange, pour inciter les habitants à engager des travaux de rénovation énergétiques. Sur la base d'une typologie des bâtiments résidentiels, les besoins de rénovation énergétique sont identifiés pour chaque type de bâtiment et des mesures de rénovation spécifiques sont proposées : <https://luxembourgtransition.lu/fr/project/zesumme-renoveieren-en-matiere-de-renovation-energetique/>

présentant à la fois une part importante de locataires et une certaine fragilité sociale, d'où des difficultés d'une part pour engager les travaux nécessaires, et d'autre part des risques accrus de précarité énergétique.

Pour autant, les résultats du RP 2021 montrent un décalage entre ces constats objectifs et la perception qu'en ont les habitants de Dudelange. Ainsi, seuls 28,6% des ménages mentionnent des besoins de rénovation résidentielle (remise à neuf de tout ou partie du logement, mise aux normes (électricité, plomberie, eau...), amélioration du confort et des performances thermiques).

Tableau 74. Part des ménages déclarant ou non des besoins de rénovation pour leur logement en 2021 (en %).

| Lieu de résidence | Oui | Non |
|-------------------|------|------|
| Käerjeng | 24,2 | 75,8 |
| Bettembourg | 27,1 | 72,9 |
| Differdange | 28,6 | 71,4 |
| Dudelange | 28,6 | 71,4 |
| Esch-Sur-Alzette | 25,8 | 74,2 |
| Kayl | 27,2 | 72,8 |
| Mondercange | 24,4 | 75,6 |
| Pétange | 28,3 | 71,7 |
| Rumelange | 31,6 | 68,4 |
| Sanem | 25,8 | 74,2 |
| Schifflange | 24,4 | 75,6 |
| Grand-Duché | 24,1 | 75,9 |
| Région SUD | 27,0 | 73,0 |

Source : STATEC, 2021, Calculs LISER

Par ailleurs, la part des ménages dudelangeois déclarant ne pas avoir de besoin de rénovation énergétique - ce qui inclut l'isolation thermique (double ou triple vitrage, isolation intérieure ou extérieure des murs...), le remplacement d'équipements énergivores (chauffage, eau chaude sanitaire), ou encore l'amélioration du système de ventilation - reste importante (82,3%).

Il ressort néanmoins du RP 2021 que près d'un logement sur trois a fait l'objet de travaux de rénovation énergétique entre 2011 et 2021, cette part se situant au-dessus de ce qui est enregistré à l'échelle du pays (29,2%) dans le cadre du RP 2021.

Tableau 75. Part des ménages déclarant avoir réalisé ou non des travaux de rénovation énergétique dans leur logement entre 2011 et 2021 (en %).

| Lieu de résidence | Non | Oui |
|-------------------|------|------|
| Käerjeng | 66,3 | 33,7 |
| Bettembourg | 65,5 | 34,5 |
| Differdange | 72,4 | 27,6 |
| Dudelange | 66,6 | 33,4 |
| Esch-Sur-Alzette | 70,0 | 30,0 |
| Kayl | 67,3 | 32,7 |
| Mondercange | 63,5 | 36,5 |
| Pétange | 67,9 | 32,1 |
| Rumelange | 67,6 | 32,4 |
| Sanem | 66,6 | 33,4 |
| Schifflange | 69,4 | 30,6 |
| Grand-Duché | 70,8 | 29,2 |
| Région SUD | 68,1 | 31,9 |

Source : STATEC, 2021, Calculs LISER

4.3. Les bâtiments et équipements municipaux

La directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique (Energy Efficiency Directive EED) qui est en cours de transposition au niveau national, exige du secteur public de jouer un rôle exemplaire dans la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique.

Ainsi, celui-ci doit en particulier réduire chaque année sa consommation d'énergie finale totale d'au moins 1,9% par rapport à 2021.

En outre, cette directive impose également une obligation de rénovation annuelle de 3% de la surface chauffée ou refroidie des grands bâtiments publics (plus de 250 m²) pour les rendre quasi-nulles en énergie. Les États membres établissent et rendent public un inventaire comportant les données suivantes pour chaque bâtiment : la surface de référence énergétique ; la consommation annuelle d'énergie mesurée (si disponible) ; le certificat de performance énergétique.

La première étape de mise en œuvre de ces dispositions consiste à collecter les données nécessaires à l'établissement de l'inventaire des bâtiments et des consommations d'énergie des organismes publics.

A Dudelange, environ 77% des bâtiments communaux ont été construit avant 1970. Les données du rapport de la planification énergétique (Energieplanung 2023) montrent que 80% de ceux-ci ont un important besoin en rénovation énergétique.

Tableau 76. Bâtiments communaux selon les classes d'efficacité énergétique équivalentes et les catégories de rénovation °

| Sanierungs-kategorie | Schätzung U-Wert [W/(m²K)] im Wärmekataster | | | Äquivalente Energieeffizienzklasse | | | | | | | | | Anzahl | |
|------------------------------|---|------------|------|------------------------------------|---|---|---|---|----|----|----|----|--------|----|
| | Kategorie | Außen-wand | Dach | Fenster | A | B | C | D | E | F | G | H | | I |
| kommunale Gebäude | K 1 | 0,4 | 0,25 | 1,8 | | | | 2 | 1 | | | | | 3 |
| | K 2 | 0,5 | 0,5 | 4,3 | | | | | | 4 | 2 | | | 2 |
| | K 3 | 0,54 | 0,44 | 3,2 | | | | | | 7 | | | | |
| | K 4 | 1,36 | 0,84 | 2,7 | | | | | | | 3 | 7 | | 10 |
| | K 5 | 1,6 | 0,79 | 3,66 | | | | | | | 9 | 21 | 13 | 43 |
| RGD 2021 Mindest-anforderung | 0,28 | 0,22 | 1,2 | | | | 2 | 1 | 11 | 14 | 28 | 13 | 69 | |

Source : Ville de Dudelange, Energieplanung 2023

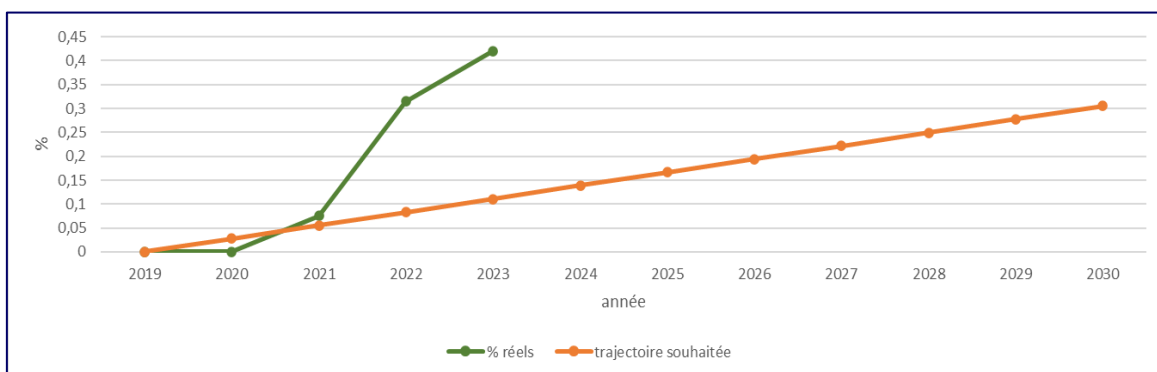
L'efficacité énergétique de ces bâtiments communaux est donc inférieure à l'efficacité énergétique moyenne de l'ensemble du parc immobilier résidentiel et non résidentiel sur le territoire communal.

Par ailleurs, le nouveau plan climat 2.0 intègre des données relatives aux bâtiments et équipements municipaux, de manière à suivre les consommations énergétiques et

d'alimenter des actions (ex. : plan de rénovation thermique des bâtiments communaux)⁹⁰.

Le graphique suivant identifie la part de la chaleur renouvelable par rapport à la chaleur totale des bâtiments communaux. En 2023, cette part s'élevait à 42%, soit un niveau déjà significativement supérieur à l'objectif de 30,5% initialement défini à l'horizon 2030. La trajectoire est donc respectée.

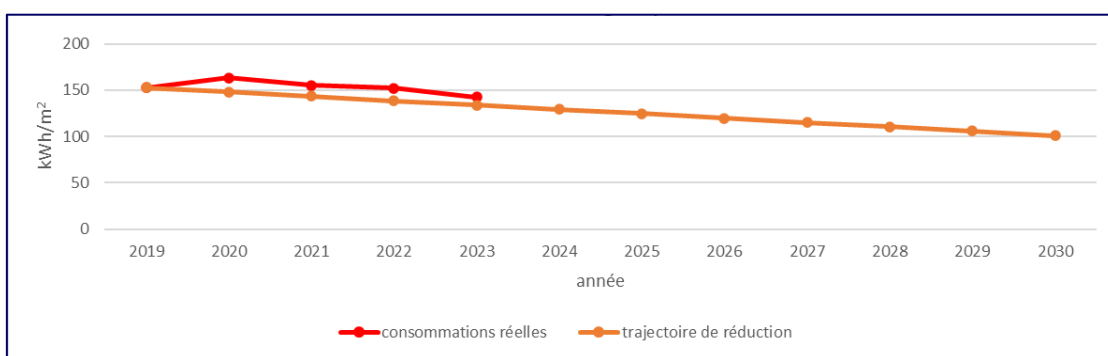
Graphique 36. Consommation chaleur renouvelable / consommation chaleur totale des bâtiments communaux.



Source : Ville de Dudelange

En 2023, la consommation de chaleur totale des bâtiments communaux par surface de référence énergétique⁹¹ était de 142.26 kWh/m². La trajectoire de baisse n'est donc pas encore respectée (101 kWh/m² d'ici 2030), ce qui s'explique par le fait que 80% des bâtiments ont une classe d'efficacité énergétique G, H, I. En plus de l'état énergétique du bâtiment, le comportement des utilisateurs a aussi une influence importante sur la consommation d'énergie de chauffage du bâtiment.

Graphique 37. Efficacité énergétique « chaleur » des bâtiments communaux.



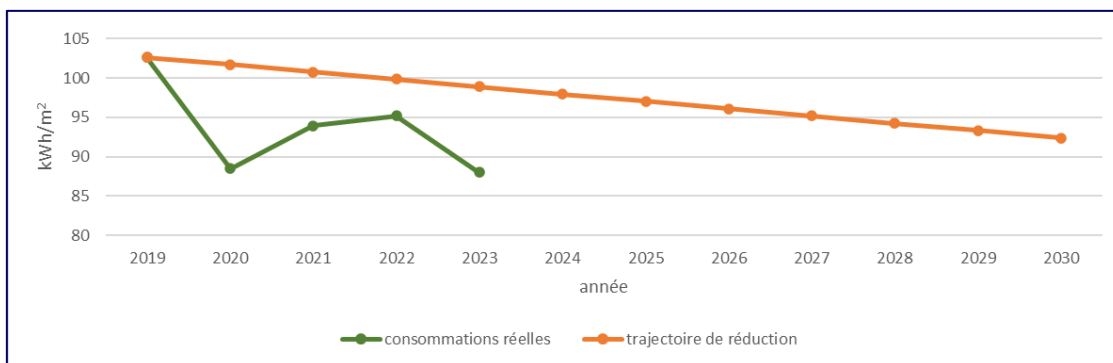
Source : Ville de Dudelange

⁹⁰ Dans le cadre de l'actualisation des principes directeurs (Leitbild), les différents objectifs concernant les consommations énergétiques des bâtiments communaux ainsi que les consommations énergétiques de tous les bâtiments sur le territoire de Ville de Dudelange seront évalués et adaptés.

⁹¹ La surface de référence énergétique correspond à la somme de toutes les surfaces de plancher des étages et des sous-sols qui sont inclus dans l'enveloppe thermique et dont l'utilisation nécessite un chauffage ou une climatisation.

En 2023, la consommation totale d'électricité des bâtiments communaux par surface de référence énergétique⁹² était de 87.97 kWh/m², ce qui se situait déjà à un niveau inférieur à l'objectif défini pour 2030 (92,37 kWh/m²). La trajectoire est donc respectée.

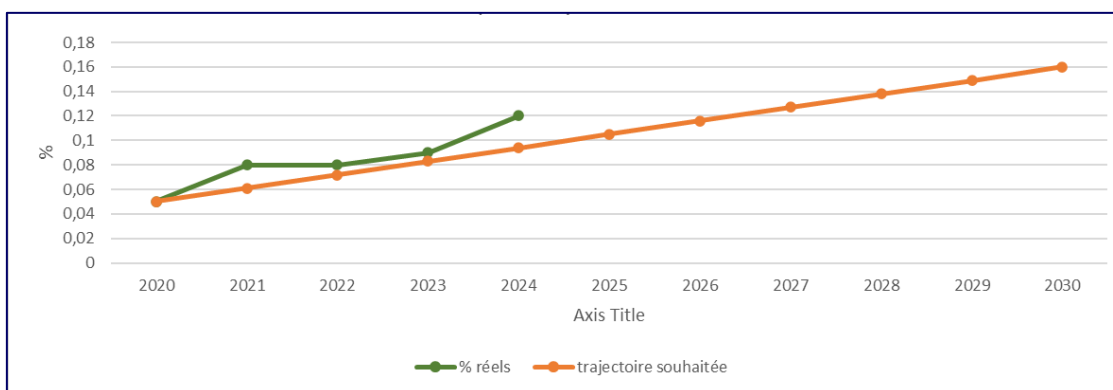
Graphique 38. Consommation électricité totale des bâtiments / surface de référence énergétique.



Source : Ville de Dudelange

Le graphique ci-dessous représente la part de véhicules électriques (catégories M1, M2, N1, M3) dans le parc de la commune. En 2023, cette part était de 12% : la trajectoire est donc respectée.

Graphique 39. Part de véhicules électriques du parc de véhicules de la commune.



Source : Ville de Dudelange

⁹² La surface de référence énergétique correspond à la somme de toutes les surfaces de plancher des étages et des sous-sols qui sont inclus dans l'enveloppe thermique et dont l'utilisation nécessite un chauffage ou une climatisation.



IX. Mobilité

La question des mobilités est particulièrement sensible à Dudelange, au vu du positionnement frontalier de la commune, de son ancrage à l'autoroute A3 ou encore de sa morphologie urbaine relativement contrainte et singulière (nombre limité d'axes structurants de circulation ; coupure verticale de la ville par la voie de chemin de fer, enclavement de certains secteurs, en particulier au sud ; etc.). Dudelange concentre ainsi de nombreux flux « entrées-sorties » (navetteurs frontaliers ou résidents, transit de poids lourds, etc.) qui, s'ajoutant aux déplacements intra-muros, génèrent d'importants engorgements, notamment aux heures de pointe.

Sous l'impulsion des grandes politiques gouvernementales (Modu 2.0, Plan national de mobilité 2035, Plan national intégré en matière d'énergie et de climat, etc.) la Ville a adopté en 2023 un Plan de mobilité durable (sustainable urban mobility plan - S.U.M.P.). Celui-ci a vocation à renforcer les politiques communales de mobilité durable et à s'articuler avec le Pacte Climat 2.0., ainsi qu'avec le Plan directeur pour un développement durable de la Ville.

L'ambition générale est de mieux lutter contre le dérèglement climatique, limiter les émissions polluantes, et plus largement à améliorer la qualité de vie, la santé et la sécurité des Dudelangeois. Pour ce faire, le développement des mobilités actives est particulièrement visé.

Les développements présentés dans ce chapitre visent à rendre compte des offres et des pratiques de mobilité à Dudelange, en s'appuyant sur différentes sources : mobiliteit.lu ; T.I.C.E., CIGL d'Esch-sur-Alzette (en tant que gestionnaire du réseau Vél'Ok) ; STATEC ; Ville de Dudelange...

Certains sujets émergents, tels par exemple que l'électromobilité, n'ont par ailleurs pas été traités. Plus largement, il apparaît que les données à disposition sont encore fragmentaires, et pourront être complétées et/ou actualisées à l'avenir, à la faveur par exemple de la prochaine enquête LuxMobil.

1. Les transports collectifs

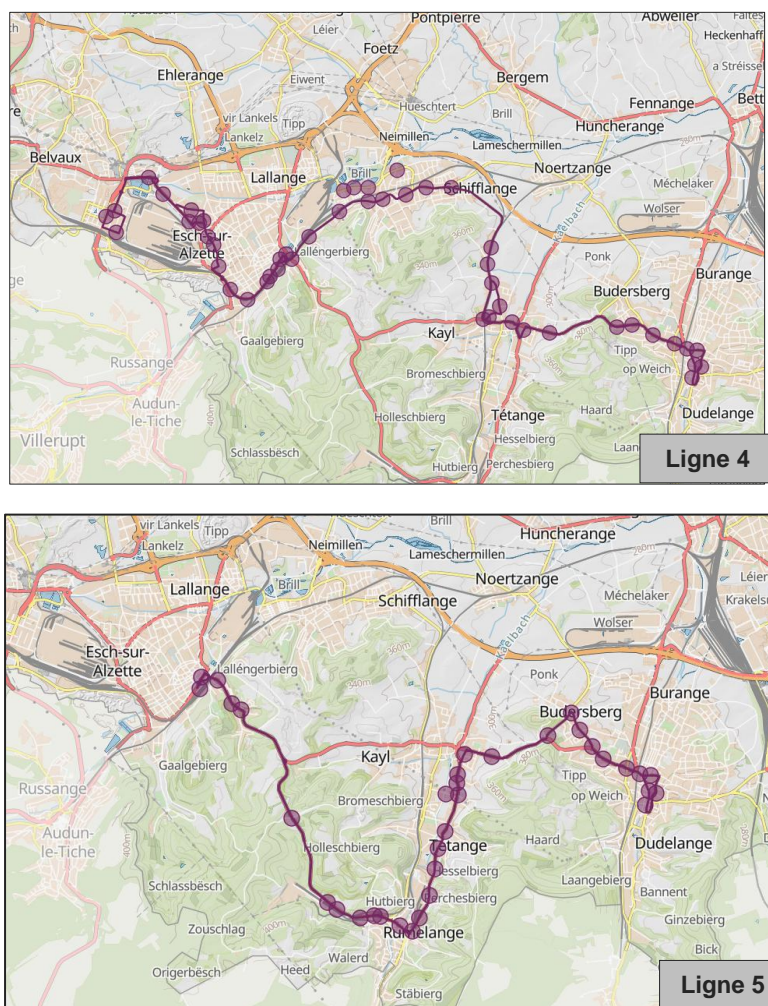
La ville de Dudelange dispose d'une offre importante de transports publics gratuits, intégrant en particulier le **réseau de la Région Sud géré par le syndicat des Tramways Intercommunaux du Canton d'Esch-sur-Alzette (T.I.C.E)**. Dudelange est ainsi desservie par 2 lignes interurbaines régulières et 3 lignes intra-urbaines. L'ensemble des quartiers de la ville est ainsi couvert entièrement par le réseau de bus mis en place.

La ligne de bus 4 (TICE) relie Dudelange à Esch-sur-Alzette-Belval, en passant par Kayl et Schifflange. Elle intègre 9 arrêts à Dudelange et circule toutes les 15 minutes.

La ligne de bus 5 (TICE) relie Dudelange à Esch-sur-Alzette-Gare, en passant par Rumelange, Tétange et Kayl. Elle intègre 11 arrêts à Dudelange et circule toutes les 15 minutes.

A Dudelange, quelques arrêts sont communs à ces deux lignes (ex. : Gare, Kiirch, Gemeng, Square Mayrisch...).

Carte 32. Cartes des itinéraires et des arrêts de bus des lignes 4 et 5 (TICE).

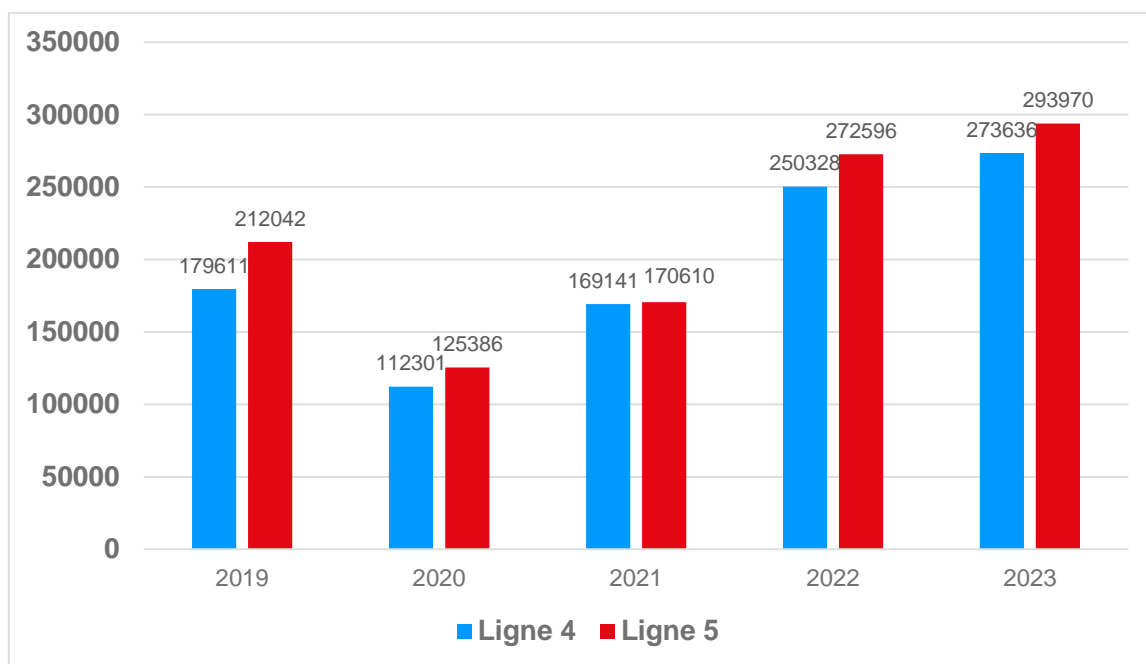


Source : www.mobiliteit.lu



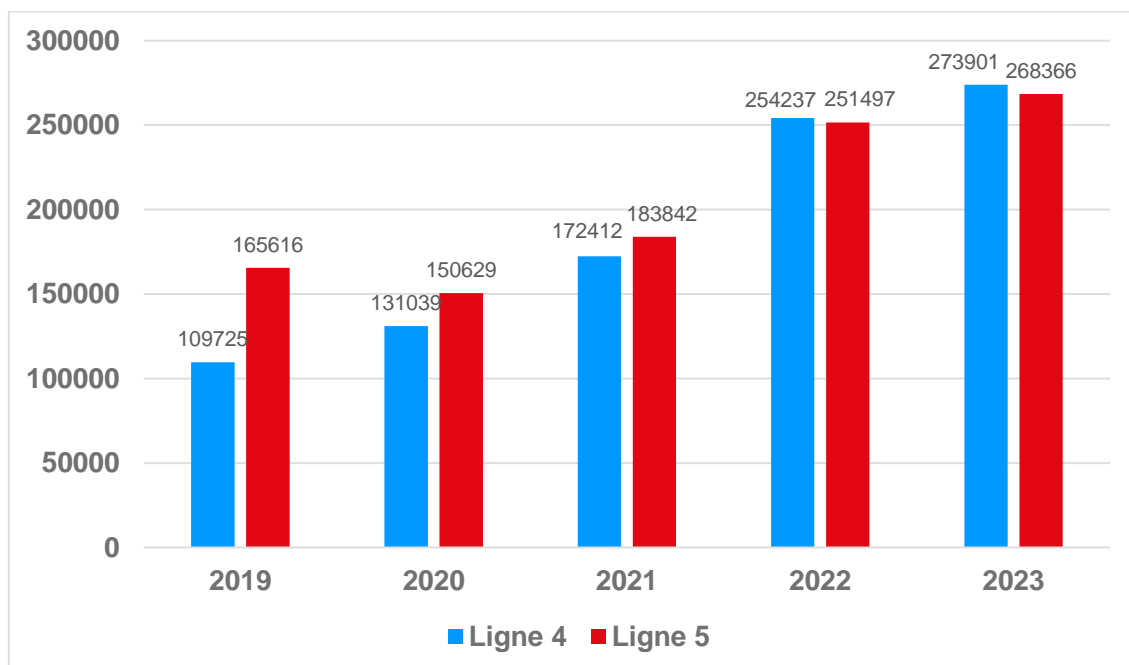
Les graphiques ci-dessous retranscrivent, pour les lignes TICE 4 et 5, le nombre annuel de montée et descentes à Dudelange.

Graphique 40. Nombre annuel de montées à Dudelange sur les lignes n°4 et n°5 (2019 -2024).



Source : T.I.C.E.

Graphique 41. Nombre annuel de descente à Dudelange sur les lignes n°4 et n°5 (2019 -2024).



Source : T.I.C.E.

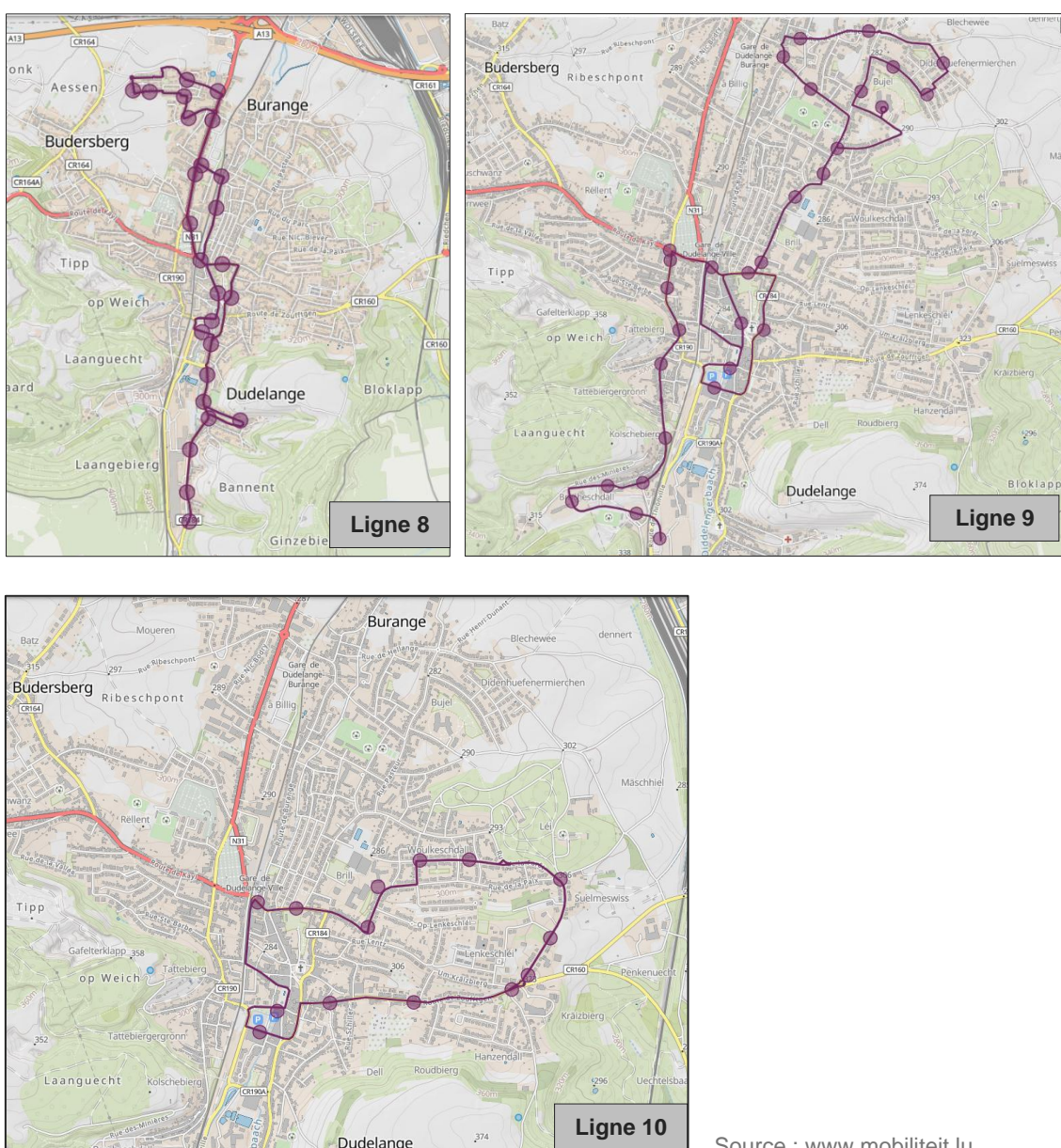
Ces chiffres font en premier lieu apparaître l'importante fréquentation de ces deux lignes à Dudelange : en 2023, on comptait 542 267 descentes à Dudelange, soit



1 486 par jour, et 567 606 montées, soit 1 555 par jour. Il faut par ailleurs souligner que ces chiffres sont en augmentation constante depuis le creux de 2020 (pic de la crise sanitaire liée au COVID). Toujours en se limitant aux années 2022 et 2023, on peut observer que le nombre de montées est sensiblement supérieur au nombre de descentes en ce qui concerne la ligne 5, l'inverse étant constaté pour la ligne 4.

Trois autres lignes circulent exclusivement sur le territoire communal, et cela toutes les 30 minutes. La ligne 8 (*Dudelange, Greisendall – Dudelange, An der Soolbelkaul – Dudelange, Greisendall*) intègre 35 arrêts, la ligne 9 (*Dudelange, Skaterpark – Dudelange, Biereng – Dudelange, Skaterpark*) 38 arrêts, et la ligne 10 (*Dudelange - Gemeng - Kräizberg - Wolkeschdall - Gare – Gemeng*) 14 arrêts.

Carte 33. Cartes des itinéraires et arrêts de bus des lignes n°8, n°9 et n°10 (TICE).

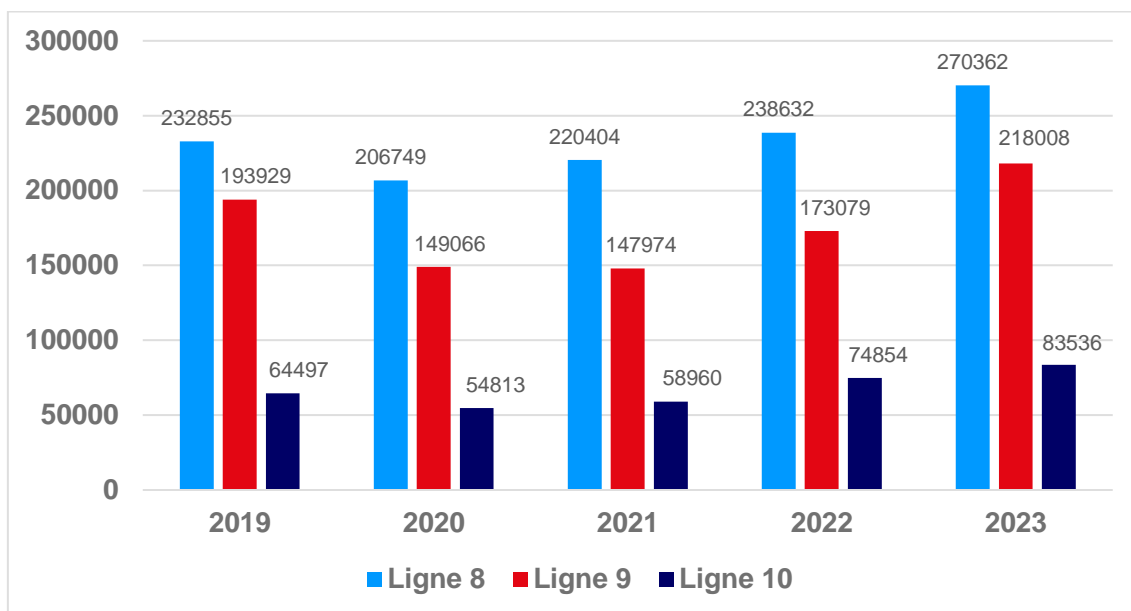


Source : www.mobiliteit.lu



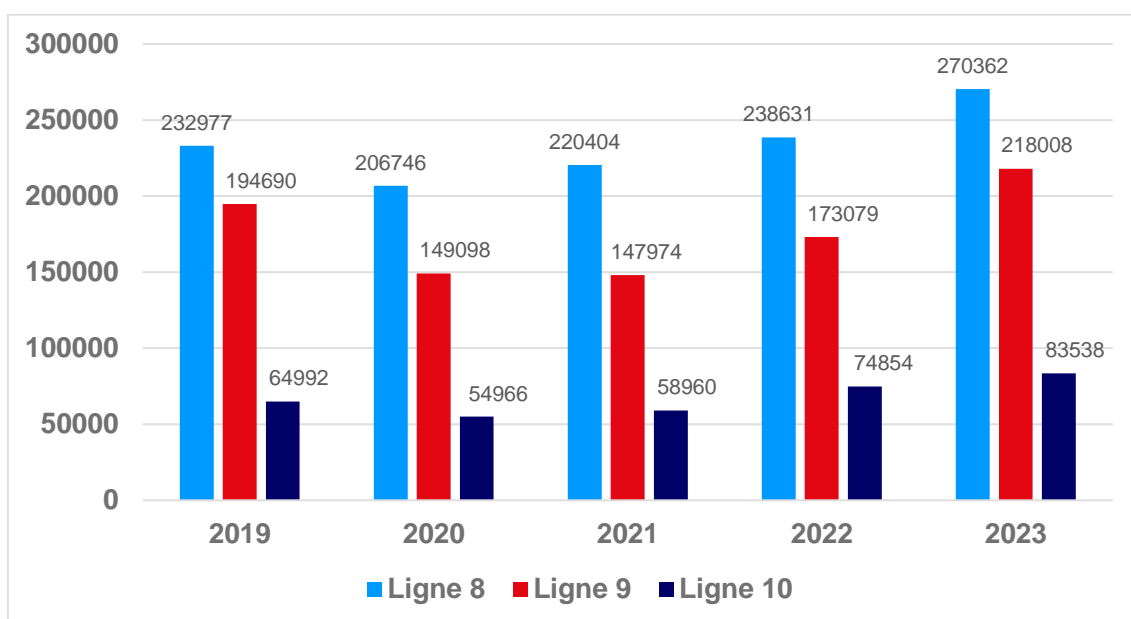
Les graphiques ci-dessous retranscrivent, pour les lignes TICE n°8, n°9 et n°10 le nombre annuel de montées et descentes à Dudelange.

Graphique 42. Nombre annuel de montées à Dudelange sur les lignes n°8, n°9 et n°10 (2019 - 2024).



Source : T.I.C.E.

Graphique 43. Nombre annuel de descente à Dudelange sur les lignes n°8, n°9 et n°10 (2019 - 2024).



Source : T.I.C.E.



Ces chiffres font notamment apparaître la très forte fréquentation de la ligne 8, tenant à son parcours plutôt central avec une direction nord-sud, ainsi qu'au nombre d'arrêts desservis.

Au total, on comptabilisait en 2023 sur ces 3 lignes « dudelangeoises » 571 906 montées, soit 1 567 par jour, et 488 370 descentes, soit 1 338 par jour.

Même si la fréquentation de la ligne 10 apparaît moindre par rapport aux autres lignes TICE, elle demeure la seule ligne de bus couvrant les quartiers de Wolkeschdall et de Lenkeschléi – Kräizbiërg, et donc se révèle importante pour offrir aux résidents de ces quartiers une possibilité d'utiliser les transports en commun (pour aller au centre-ville ou dans une des gares de la commune).

Ces données sur l'usage des bus TICE à Dudelange révèle une fréquentation relativement élevée, avec plus de 3 100 montées par jour. Les données du STATEC du recensement de la population sur la question des mobilités indique qu'environ 800 personnes utilisent le bus comme moyen de transport pour effectuer un déplacement vers leur lieu de travail ou d'étude. Ce qui signifie que nombre de personnes choisissent également le bus pour d'autres déplacements quotidiens.

Il est à noter qu'une nouvelle convention portant sur le financement et l'organisation de l'exploitation des services de transports publics par le TICE a été signée en novembre 2025 entre l'État luxembourgeois et les neuf communes membres (Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Pétange, Rumelange, Sanem et Schiffange). Un syndicat mixte État-communes devrait être ainsi être créé à l'horizon 2027 et des évolutions sont attendues à terme en ce qui concerne cette offre régionale de transports collectifs.

Pour les trajets inter-régionaux, le réseau TICE est complété par **plusieurs lignes nationales et transfrontalières** :

- La ligne CFL 60a Volmerange-les-Mines (FR) - Bettembourg, traversant Dudelange toutes les 30 minutes selon un axe nord-sud et intégrant 4 arrêts au sein de la commune (*Dudelange-Burange, Dudelange-Ville, Dudelange-Centre, Dudelange-Usines*). Il est à noter qu'une liaison directe Dudelange-Luxembourg-ville est attendue à partir de 2028 ;
- 4 lignes RGTR (Régime général des transports routiers) permettant de rejoindre notamment Luxembourg-Kirchberg et le pôle d'échange Luxexpo (RGTR 507) avec un départ en France à Volmerange-les-Mines, Dudelange Eurohub Sud, (RGTR 50U) et Bettembourg (ligne circulaire RGTR 631 desservant notamment la gare de Bettembourg et la zone d'activité économique Wolser et ligne RGTR 633).

Pour mémoire, le plan de mobilité de la Ville prévoit d'augmenter fortement les trajets des navetteurs /navetteuses en transports publics, avec l'objectif d'atteindre 21 000 déplacements quotidiens de ce type en 2030⁹³.

Deux offres nocturnes permettent également aux Dudelangeois de se déplacer en soirée ou de nuit les vendredis et samedis, au-delà des frontières communales : le Nightlifebus, circulant en direction de Luxembourg-Ville et le Night Rider, proposant un service de porte à porte, sur demande.

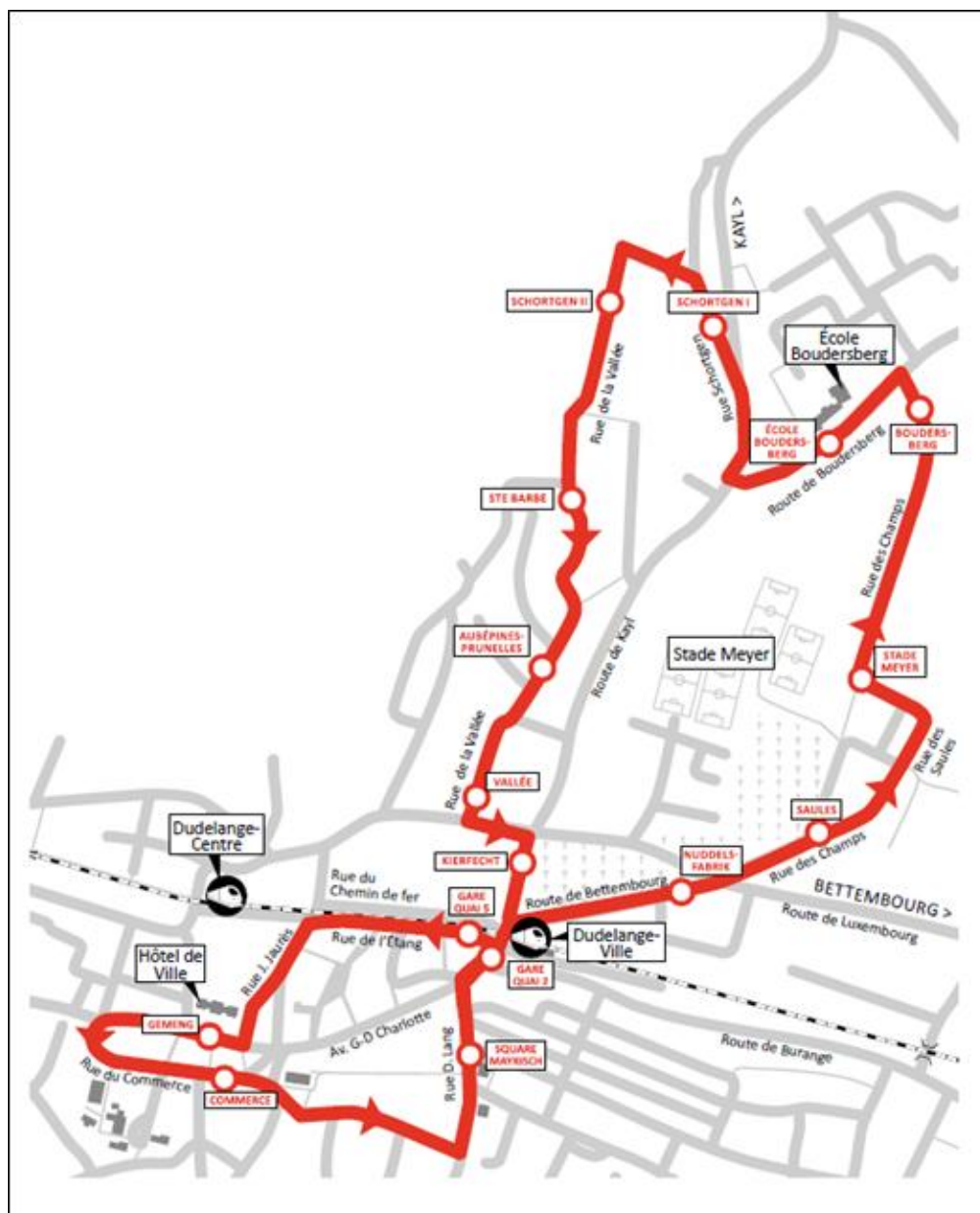
Enfin, soulignons l'existence à Dudelange comme sur l'ensemble du territoire national du service de transport Adapto, réservée aux personnes à besoins spécifiques.

93 Cet objectif suppose notamment qu'en 2030 les mesures du Modu 2.0 auront été mises en œuvre, en particulier en ce qui concerne le transport ferroviaire (ligne directe pour Luxembourg-ville, adossée à une amélioration du cadencement et une nouvelle grille horaire).

Différentes offres sont par ailleurs proposées par la Ville de Dudelange, dans des logiques de rabattement et/ou de proximité.

La Cityline DudBus 1, mise en place récemment (février 2023), dessert les quartiers Champs et Vallée, dans l'objectif principal de conduire les usagers vers les offres de transport public local, régional et national. Entre décembre 2023 et novembre 2024, cette navette a transporté en moyenne 512 passagers par mois.

Carte 34. Carte de l'itinéraire de la ligne de bus Cityline DudBus 1.



Source : Ville de Dudelange



La Ville de Dudelange met également gratuitement à disposition des résidents âgés de 60 ans et plus, pour qui les solutions courantes de mobilité ne sont pas forcément adaptées, le bus sur demande Flexbus. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exploitation et la gestion de ce service est confiée à une société de transport privée.

Le Flexbus assure le transport depuis le domicile de l'utilisateur jusqu'à l'adresse souhaitée sur le territoire communal, voire vers quelques destinations commerciales limitrophes, situées à Bettembourg (Cactus, Globus...). Au-delà de la gratuité, la bonne accessibilité au Flexbus est assurée par son amplitude horaire (circulation en semaine entre 7h et 20h et les samedis entre 8h et 20h, et par sa capacité à transporter les personnes à mobilité réduite (fauteuils roulant) ou munies de poussettes.

Le nombre de personnes transportées en 2024 était de 5 413, ce nombre apparaissant relativement stable selon les années (5 682 personnes transportées en 2022 et 5 120 en 2023).

Sur les années 2022-2024, la moyenne d'utilisation du Flexbus est de 310 trajets aller-retour par mois. Cette fréquentation est également assez stable selon les mois ; il n'y a pas de saisonnalité dans l'usage de ce service.

Sur la base des données collectées, des analyses sur l'emploi de ce service par les résidents de Dudelange ont pu être réalisées à l'échelle des quartiers, en distinguant les trajets de départ et les trajets d'arrivée⁹⁴.

On observe de grandes différences entre les quartiers dans l'utilisation du Flexbus. À Italie, Tattebiérg et Boudersberg, très peu de Dudelangeois font appel à ce service ; au total, moins de 160 trajets ont été réalisés en trois ans. À l'opposé, certains quartiers comme celui du Brill ou Route de Luxembourg sont des lieux de départ ou de destination très fréquentés, pour utiliser la gare ferroviaire ou aller faire du shopping dans un des magasins ou supermarché de la route de Luxembourg. D'autres quartiers sont également des destinations prisées par les usagers du Flexbus, comme le Centre avec ces boutiques et services, Schmelz avec la présence de l'hôpital et de supermarchés ou encore Wolkeschdall pour son centre sportif et sa piscine. Enfin, il est à noter que les quartiers qui concentrent le plus de seniors sont aussi ceux où l'utilisation de ce service de transport spécifique est relativement importante (Gaffelt, Centre et Burange).

⁹⁴ *Précisions méthodologiques : tous les trajets n'ont pu être traités car les adresses étaient parfois imprécises et n'ont pas pu faire l'objet d'un traitement statistique. Au total, les analyses ont porté sur 768 trajets de départ et 1557 trajets d'arrivée.*

En termes d'évolution, on constate également des variations dans l'usage du Flexbus. Des quartiers comme le Centre ou Tattebiérg ont vu leur fréquentation diminuer en termes de départ et d'arrivée. Par contre, d'autres quartiers ont connu une augmentation drastique de l'utilisation de ce service, et plus particulièrement Lenkeschléi – Kräizbiérg et Boudersberg.

Globalement, on constate une baisse sensible du nombre de trajets effectués en Flexbus entre 2022 et 2024 (de l'ordre de -12%) dont les raisons sont difficiles à établir. Il est par exemple possible que la mise en service de la Cityline DudBus 1 (voir ci-avant) ait eu une influence sur cette tendance.

Tableau 77. Nombre de trajets effectués avec le service Flexbus – quartier de départ.

| Quartiers | 2022 | 2023 | 2024 | Total | Evolution 2022-2024 (en %) |
|----------------------------|------|------|------|--------------|----------------------------|
| Boudersberg | 24 | 28 | 39 | 91 | 62,5 |
| Brill | 511 | 686 | 510 | 1707 | -0,2 |
| Burange | 288 | 408 | 346 | 1042 | 20,1 |
| Centre | 386 | 262 | 199 | 847 | -48,4 |
| Gaffelt | 488 | 436 | 580 | 1504 | 18,9 |
| Italie | 0 | 1 | 0 | 1 | 0,0 |
| Lenkeschléi - Kräizbiérg | 71 | 69 | 199 | 39 | 180,3 |
| Ribeschnont | 176 | 232 | 282 | 690 | 60,2 |
| Route de Luxembourg | 779 | 534 | 502 | 1815 | -35,6 |
| Schnelz | 311 | 263 | 308 | 882 | -1,0 |
| Tattebiérg | 56 | 4 | 7 | 67 | -87,5 |
| Wolkeschnall | 602 | 379 | 459 | 1440 | -23,8 |
| Quartier de départ inconnu | 382 | 229 | 157 | 768 | -58,9 |
| Dudelange | 4074 | 3531 | 3588 | 11193 | -11,9 |

Source : Prestataire en charge de l'exploitation du service de transport Flexbus – Calculs : LISER (2024)



Tableau 78. Nombre de trajets effectués avec le service Flexbus – quartier d’arrivée.

| Quartiers | 2022 | 2023 | 2024 | Total | Evolution 2022-2024 (en %) |
|----------------------------|------|------|------|--------------|----------------------------|
| Boudersberg | 16 | 22 | 29 | 67 | 81,3 |
| Brill | 435 | 515 | 299 | 1249 | -31,3 |
| Burange | 238 | 315 | 278 | 831 | 16,8 |
| Centre | 629 | 409 | 447 | 1485 | -28,9 |
| Gaffelt | 359 | 392 | 446 | 1197 | 24,2 |
| Italie | 22 | 5 | 0 | 27 | -100,0 |
| Lenkeschléi - Kräizbiërg | 72 | 54 | 142 | 268 | 97,2 |
| Ribescht | 109 | 90 | 67 | 266 | -38,5 |
| Route de Luxembourg | 611 | 542 | 646 | 1799 | 5,7 |
| Schmelz | 574 | 457 | 479 | 1510 | -16,6 |
| Tattebiërg | 57 | 2 | 9 | 68 | -84,2 |
| Wolkeschtall | 275 | 284 | 310 | 869 | 12,7 |
| Quartier de départ inconnu | 677 | 444 | 436 | 1557 | -35,6 |
| Dudelange | 4074 | 3531 | 3588 | 11193 | -11,9 |

Source : Prestataire en charge de l’exploitation du service de transport Flexbus – Calculs : LISER (2024)

2. Encadrement de la voiture et promotion des mobilités actives

2.1. Approche générale

Différentes politiques communales ont été déployées ces dernières années pour réguler la circulation routière et encourager le report modal, en particulier le vélo.

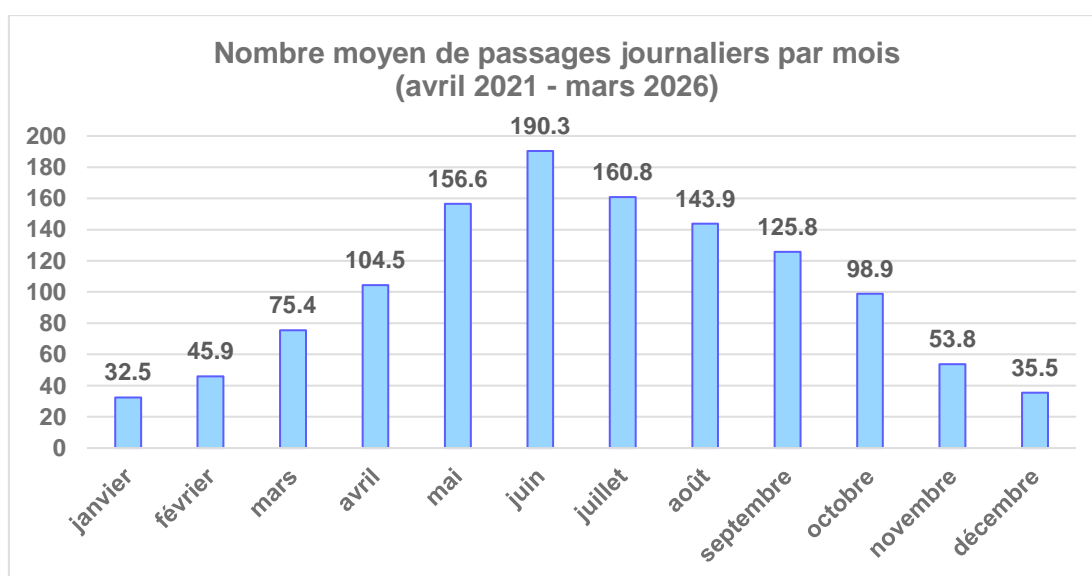
On peut ainsi mentionner l'extension progressive des « zones 30 », qui recouvrent aujourd'hui quasiment toute la voirie secondaire, voire la systématisation des « zones 20 » dans le quartier du Brill.

Au-delà de l'apaisement et de la sécurisation visés, il est à noter que les cyclistes sont autorisés à emprunter dans les deux sens toutes les voies des zones 30, zones résidentielles et zones de rencontre, y compris lorsque celles-ci sont à sens unique pour les automobilistes.

En complément, les « voies » cyclables s'ancrent actuellement dans un vaste secteur central, en empruntant notamment les zones 20 et 30.

Une borne de comptage a été installée le long de la piste cyclable au niveau du parc E. Mayrisch : sont présentés ci-dessous le nombre moyen de passages journaliers par mois, sur la période avril 2021 - mars 2026.

Graphique 44. Profil mensuel de fréquentation cycliste (avril 2021 - mars 2026, Parc E. Mayrisch)



Des développements à ce réseau pourraient être mises en œuvre à terme, en particulier pour renforcer l'axe nord-sud, le long de la voie de chemin de fer, en lien avec les objectifs inscrits dans le Plan de mobilité durable de la commune (mesures n°11 visant à optimiser le nombre de kilomètres de pistes cyclables en site propre) en vue d'aménagements de liaisons rapides et de sécurisation de la pratique du vélo. Par ailleurs, le secteur ouest de la commune (Boudersberg, Ribeschpont, Gaffelt) pourrait lui aussi bénéficier d'extensions, dans une logique de renforcement des connexions inter quartiers et de rabattement vers les pistes principales.

Il est à noter que différentes pistes nationales longent le territoire communal : Circuit Bettembourg Nord et Sud (44,1 km) - PC8 ; Circuit Rumelange (31,5 km) - PC6 Piste cyclable des 3 Cantons – PC 6 (54 km) Piste cyclable de la Terre Rouge – PC 8 (42.5 km) Pistes cyclables (et pédestres) de Dudelange à Bettembourg.

Au total, 55 kilomètres de « voies » cyclables sont recensés à Dudelange, dont 10% en « site propre » peuvent être qualifiées de « pistes » cyclables.



Au-delà de ces données, la promotion du vélo à Dudelange s'appuie sur d'autres politiques ou actions, parmi lesquelles :

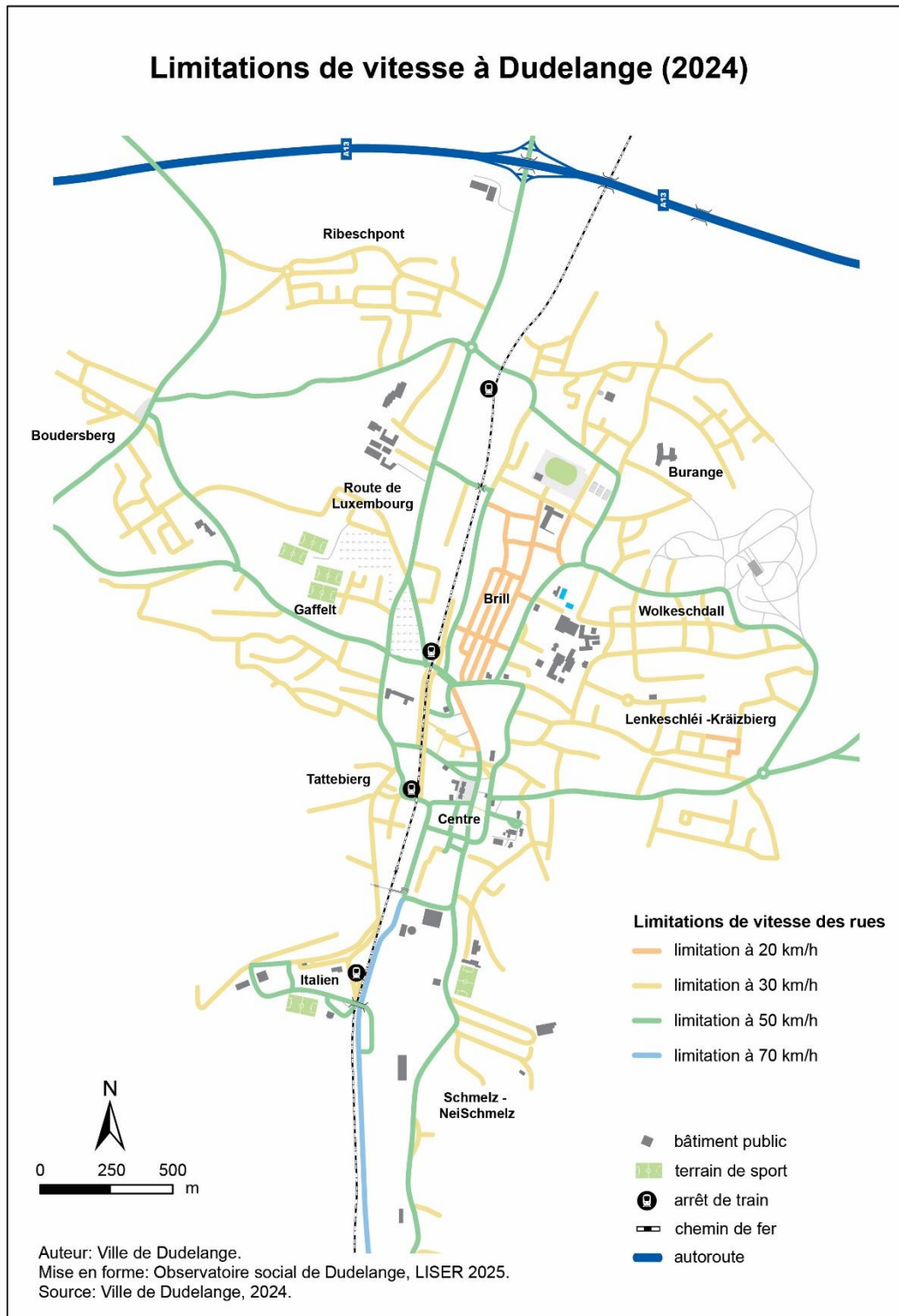
- le développement des emplacements de stationnement (ex. : râteliers à vélo installés auprès de toutes les écoles et des bâtiments publics ; « bikebox » offrant une solution de stationnement sécurisé à proximité de la station Dudelange-ville, dans une logique multimodale et ciblée sur les déplacements pendulaires ;
- le développement d'équipements et de services spécifiques, avec à ce jour la mise en place de stations de réparation et d'entretien situées respectivement au Parc Emile Mayrisch (quartier Lenkeschléi-Kräizbiërg), au jardin de circulation (quartier Ribeschpont, voir ci-après) et rue Reiteschkopp, à proximité du stade Amadeo Barozzi (quartier Italie), et d'une station de lavage de vélos (quartier Italie) ;
- les aménagements et animations à vocation éducative, avec en particulier l'aménagement en 2024 du nouveau jardin de circulation (*Verkéisersgaart*) à proximité de la Maison relais Ribeschpont permettant aux enfants, dès le plus jeune âge, mais aussi aux adultes intéressés, d'apprendre à rouler à vélo dans un cadre sécurisé mais « réaliste » ainsi que d'assimiler les règles de circulation ;
- les subventions communales à l'achat d'un vélo octroyées par la Ville, en complément des aides étatiques réservées aux personnes faisant partie d'un ménage bénéficiant de l'allocation de vie chère ou de la prime énergie au moment de l'achat du vélo ;
- le développement du réseau de vélos en libre-service Vël'Ok (voir ci-après).

Une offre locale a également été développée sur le segment « sport-loisirs », incluant des itinéraires spécifiques (parcours VTT Redrock ; circuit transfrontalier de la région Minette) et une station de lavage aménagée près de la réserve naturelle Haard, rue Reiteschkopp (quartier Italie).

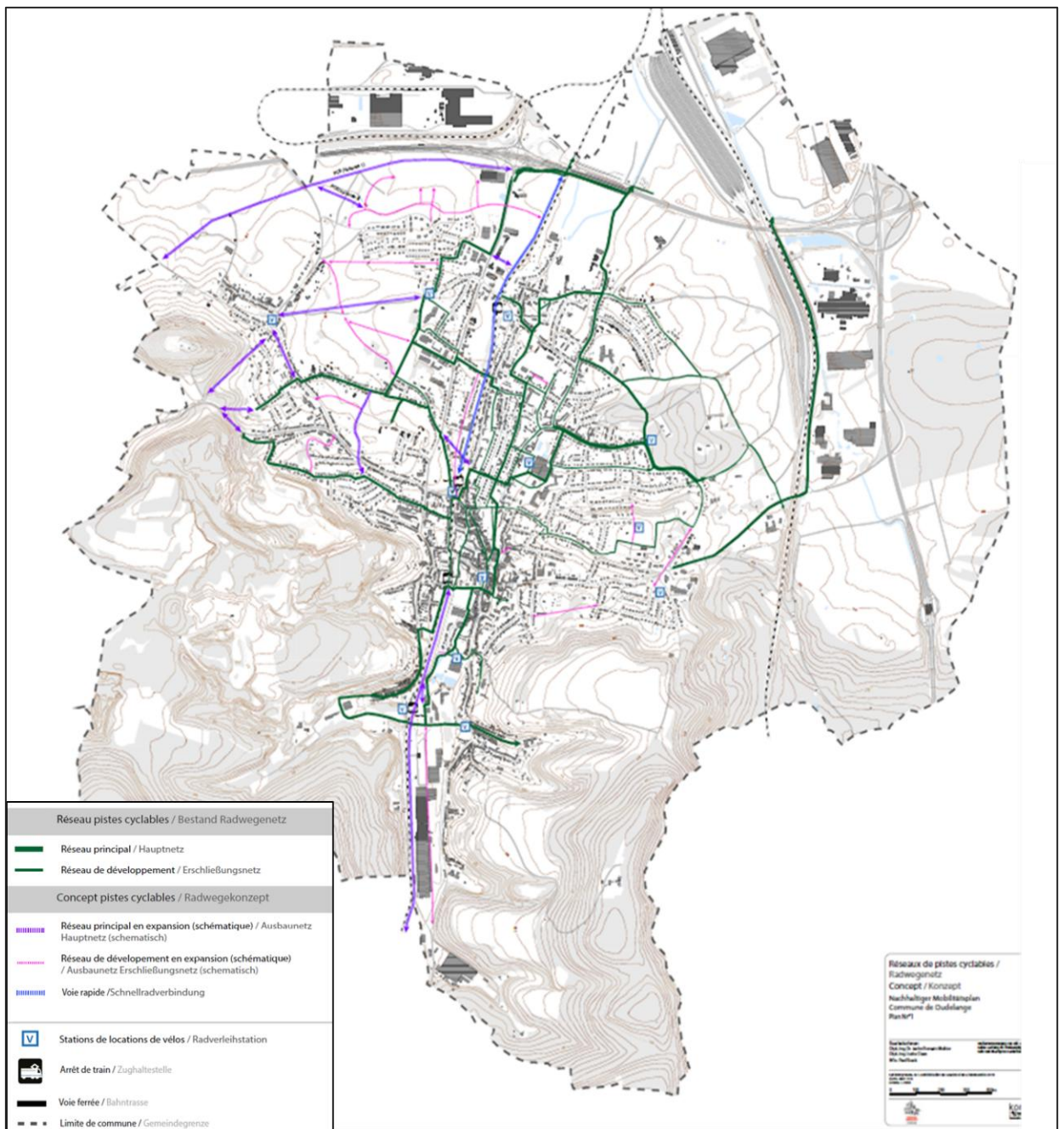
On peut également souligner que la Ville s'est équipée depuis 2018 d'une signalétique piétonne, incluant 58 points d'information-orientation répartis sur l'ensemble du territoire communal. Pour sensibiliser la population et encourager la marche à pied, l'information est indiquée en termes de temps de parcours et non de distance.



Carte 35. Carte des limitations de vitesse du réseau routier à Dudelange.



Carte 36. Carte du réseau cyclable à Dudelange : pistes existantes et projections.



Source : Komobile / Ville de Dudelange



D'autres mesures, découlant notamment du plan de mobilité durable de la Ville, devraient être mises en œuvre dans les cinq prochaines années. Pour mémoire, celui-ci prévoit notamment à l'horizon 2030 :

- de multiplier par 10 les déplacements quotidiens effectués à vélo sur le territoire de la commune par rapport à 2017, voire d'aller au-delà de cet objectif ;
- d'augmenter fortement la marche à pied, pour atteindre 12 000 déplacements quotidiens en 2030.

Il faut par ailleurs souligner que Plan national de mobilité 2035 inclut des lignes directrices spécifiques pour l'apaisement de la circulation à l'intérieur des agglomérations (zones 30, chicanes, plateaux surélevés, rues partagées, pistes cyclables sécurisées, zones piétonnes, etc.) pour améliorer la sécurité routière, favoriser la mobilité douce ou créer des espaces publics plus qualitatifs. Les possibilités d'apaisement sont désormais déterminées par le PNM 2035 en tenant compte de la fonction principale de la route (ex. : route de desserte locale, voie de transit, route à vocation touristique, etc.) et non plus uniquement en fonction de son statut (route communale ou étatique). Différents outils et bonnes pratiques sont consignés dans le PNM 2035 pour atteindre les objectifs du plan.

Au-delà des mobilité actives, la Ville de Dudelange s'inscrit dans une démarche de développement d'une mobilité durable visant également à promouvoir l'électromobilité, en s'appuyant notamment sur l'extension du réseau de bornes de recharge publiques et le développement des infrastructures privées de recharge.

2.2. Focale sur le réseau Vël'Ok

Initié par le CIGL d'Esch-sur-Alzette, le service Vël'Ok est un réseau régional de vélos électriques en libre-service mis gratuitement à disposition des Dudelangeois.

En décembre 2024, treize stations étaient en service à Dudelange. Elles étaient localisées en divers points pour couvrir une large partie du territoire communal⁹⁵ :

- « Place Gymnich » (quartier Boudersberg) ;
- « École Ribeschpont » (route des modeleurs, quartier Ribeschpont) ;
- « Rue Marion Hammang » (rue Triny Bourkel, quartier Burange) ;
- « Route de Hellange » (rue des prés, quartier Burange)
- « Kräizbiërg », (rue des Genêts, quartier Lenkeschléi – Kräizbiërg)
- « Ecole op Lenkeschléi » (rue Milly Steinmetz-Ludwig, quartier Lenkeschléi – Kräizbiërg)
- « Parc Le'h » (rue de la Forêt, quartier Wolkeschdall)
- « Centre sportif René Hartmann » (rue du Parc, quartier Wolkeschdall)
- « Place de l'Hôtel de Ville » (quartier Centre)
- « Gare CFL Dudelange-Ville » (quartier Brill)
- « Chapelle St-Éloi » (rue de la Libération, quartier Schmelz)
- « CNA » (rue du Centenaire, quartier Schmelz)
- « Eurohub Sud » (zone industrielle Eurohub Sud)

⁹⁵ Pour une localisation précise de chacune de ces stations, se reporter à la carte interactive en ligne : <https://www.velok.lu/>

Au 1^{er} juin 2024, Dudelange comptait 652 résidents abonnés au service de location Vël'Ok, contre 480 abonnés au 1^{er} juin 2023. Cette progression de 36% en douze mois révèle un potentiel important, non seulement pour atteindre un taux d'abonnés comparable à celui des communes où le vélo en libre-service est le plus répandu, mais aussi pour ancrer durablement la pratique cyclable comme mode de déplacement incontournable à Dudelange.

Cette dynamique pourra être amplifiée par une politique de promotion active du service Vël'Ok, ciblant prioritairement les déplacements de proximité. En parallèle, le développement d'un réseau cyclable complet - incluant des connexions inter-quartiers et des liaisons renforcées avec les communes voisines (Kayl, malgré une topographie peu favorable, Bettembourg, voire Volmerange-les-Mines et notamment la localité de Haupenberg) – permettra de consolider cette tendance.

Tableau 79. Abonnés au service Vël'Ok par commune (au 1^{er} juin 2024).

| Commune | Nombre d'abonnés | Nombre d'abonnés pour 1000 habitants ⁹⁶ |
|------------------|------------------|--|
| Bettembourg | 380 | 33,0 |
| Differdange | 1468 | 48,3 |
| Dudelange | 652 | 29,6 |
| Esch-sur-Alzette | 3441 | 91,9 |
| Kayl | 205 | 20,7 |
| Mondercange | 345 | 47,4 |
| Rumelange | 125 | 21,6 |
| Sanem | 1053 | 56,8 |
| Schifflange | 711 | 61,7 |

Source : CIGL Esch-sur-Alzette, Calculs LISER

En ce qui concerne le nombre de trajets annuels⁹⁷, les chiffres à disposition font apparaître un essor important du vélo en libre-service à l'échelle régionale : de 79 400 trajets en 2017 à 367 132 trajets en 2023. Mais en dépit de cette tendance régionale, il ressort que le nombre de trajets Vël'Ok est en repli à Dudelange entre 2022 et 2024. À cela s'ajoute le fait que le nombre de trajet par abonné apparaît moins important à Dudelange que dans d'autres communes (ex. : Bettembourg, Esch-sur-Alzette, Differdange), suggérant là encore un moindre enracinement de cette pratique à Dudelange.

⁹⁶ Prise en compte de la population communale au 1^{er} janvier 2024.

⁹⁷ Les trajets dont la durée est inférieure à 2 minutes ne sont pas repris dans les chiffres présentés ici.

Tableau 80. Trajets Vël'Ok par commune en 2022, 2023 et 2024.

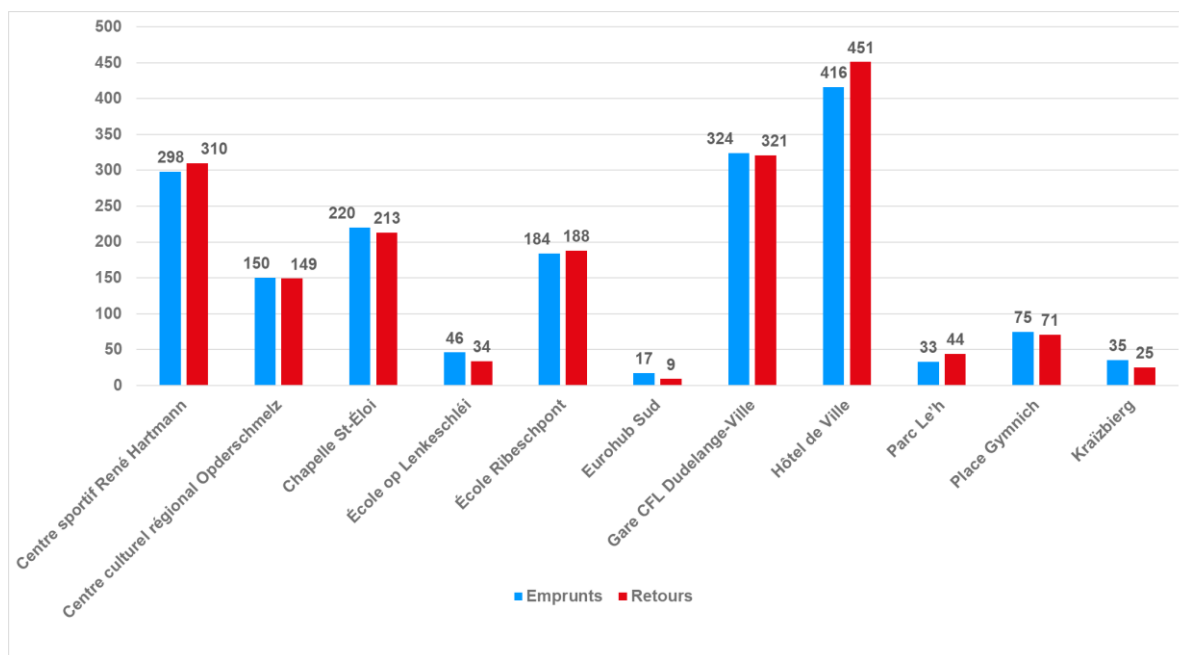
| Communes | Nombre de trajets annuels | | | Moyenne annuelle de trajets par abonné en 2024 |
|------------------|---------------------------|--------|--------|--|
| | 2022 | 2023 | 2024 | |
| Bettembourg | 14727 | 14832 | 12241 | 32,2 |
| Differdange | 52427 | 67510 | 52996 | 36,1 |
| Dudelange | 19998 | 18682 | 15484 | 23,7 |
| Esch-sur-Alzette | 154842 | 186901 | 164707 | 47,9 |
| Kayl | 3858 | 3698 | 4912 | 24,0 |
| Mondercange | 7868 | 15875 | 9403 | 27,3 |
| Rumelange | 594 | 1595 | 1460 | 11,7 |
| Sanem | 23483 | 25962 | 26259 | 24,9 |
| Schifflange | 26886 | 32078 | 28261 | 39,7 |

Source : CIGL Esch-sur-Alzette, Calculs LISER

Au niveau des stations Vël'Ok dudelangeoises, on peut souligner l'attraction particulière des trois pôles que sont la Place de l'Hôtel de Ville, la gare CFL de Dudelange-Ville et le Centre sportif René Hartmann⁹⁸.

⁹⁸ Ne sont considérés dans les chiffres présentés ici que les emprunts et retours s'inscrivant dans des trajets de plus de 2 minutes.

Graphique 45. Emprunts et retours par station (mai 2024).



Source : CIGL Esch-sur-Alzette, traitement LISER

En ce qui concerne la durée moyenne des trajets Vélo'Ok à partir d'une station dudelangeoise entre juin 2023 et mai 2024, elle se situait selon les mois entre environ 40 minutes et 65 minutes, ce qui paraît relativement conséquent. En dehors du fait que les trajets inférieurs à deux minutes ne sont pas pris en compte, cela semble suggérer qu'une partie des trajets intègre des haltes ou des usages intermédiaires (ex : visites, courses, etc.).

3. Des pratiques de mobilité apparaissant encore difficiles à caractériser globalement

Si certaines offres ont été renforcées dans la période récente à Dudelange et que de nouvelles solutions ont été développées, leur impact sur l'évolution des pratiques et sur la répartition modale apparaît difficile à évaluer. Dans le cadre de ce premier rapport, nous avons identifié deux sources de données qui permettent d'avoir un premier regard sur les pratiques de mobilité : l'enquête Luxmobil de 2017 et le recensement de la population du STATEC mené en 2021.

Le dernier état des lieux global sur la mobilité quotidienne des résidents date de l'enquête Luxmobil, réalisée en 2017 à partir de l'analyse de 56 400 déplacements quotidiens, extrapolés pour caractériser l'état du trafic d'un jour de semaine.

Cette enquête faisait apparaître que les déplacements effectués sur le territoire communal représentaient alors environ 40 % des déplacements, alors que les déplacements externes, c'est-à-dire depuis ou à destination de Dudelange, représentaient environ 60 % des déplacements. Les parts modales des déplacements effectués en tout ou partie sur le territoire de la commune ont également été calculés.

Tableau 81. Répartition modale des déplacements à Dudelange (journée de travail en semaine, année 2017).

| Modes de déplacement | Déplacements internes (%) | Déplacements externes depuis ou à destination de Dudelange (%) | Tous déplacements (% et valeurs absolues) | |
|----------------------|---------------------------|--|---|--------|
| | | | | |
| Voiture | 53% | 78% | 68% | 38 500 |
| Transports publics | 8% | 20% | 15,5% | 8 600 |
| Marche à pied | 37% | 0% | 15% | 8 500 |
| Vélo | 2% | 1% | 1,5% | 800 |

Source : Enquête Luxmobil 2017

Ces chiffres font ressortir l'usage prédominant de la voiture (conducteurs et passagers confondus), qui représente plus de deux tiers de l'ensemble des déplacements, et près de 80% des déplacements externes. On peut également souligner la part significative de la marche à pied dans les déplacements internes, plus d'un tiers de ceux-ci se faisant en marchant, et des transports publics dans les déplacements externes (20% des trajets). La place réduite du vélo émerge enfin fortement ; elle peut s'expliquer par l'intensité de la circulation routière sur les axes principaux de la commune, par un réseau cyclable inabouti - a fortiori en 2017, car depuis lors de nombreuses politiques ont été mises en place à Dudelange pour

développer l'usage du vélo, cf. paragraphe 2.1) -, ainsi que par l'importance du trafic de transit (poids lourds ; navetteurs, parmi lesquels de nombreux frontaliers⁹⁹).

Ce trafic de transit est fortement lié à l'autoroute A3 (ou « autoroute de Dudelange »), axe majeur reliant le Luxembourg à la France qui concentre sur les tronçons les plus fréquentés un trafic quotidien moyen journalier de plus de 70 000 véhicules. D'importants travaux d'élargissement à 2x3 voies ont été engagés récemment, avec une première phase achevée fin 2024 entre la Croix de Gasperich et l'Aire de Berchem (ajout en particulier d'une voie dédiée au covoiturage et aux transports en commun). Les travaux se poursuivent sur d'autres tronçons, notamment entre Dudelange et Livange, avec pour objectif une meilleure fluidité et une intégration renforcée des modes de transport alternatifs.

Pour Dudelange, située à proximité immédiate de l'A3, ces aménagements sont déterminants. La ville subit quotidiennement les nuisances liées au trafic de transit : congestion, pollution atmosphérique et sonore, ainsi que des perturbations lors des déviations ou des chantiers. Les nouvelles infrastructures, couplées à une signalisation dynamique prévue pour 2026 sur l'A3, pourraient atténuer ces impacts, tout en favorisant une mobilité plus durable.

Les données du recensement de la population, compilées par le STATEC en 2021, nous renseignent sur les pratiques de mobilité pendulaire, c'est-à-dire sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'étude.

Les chiffres à disposition ont permis de caractériser les trajets « simples » (et non pas des « allers-retours ») des répondants, autour de deux grands paramètres : la distance et le mode de déplacement.

Par ailleurs, pour nourrir la réflexion, le choix a été fait de présenter ces résultats sous forme de tableau, en comparant les résultats de Dudelange avec ceux des communes de la Région Sud, même si ces dernières ne sont pas analysées finement.

Sont présentées ici les principaux enseignements de cette vaste collecte de données. Pour des raisons de représentativité, celles-ci sont présentées en valeur relative (pourcentages représentant la part des répondants à une question) plutôt qu'en valeur absolue. En effet, d'une part, le nombre de répondants est relativement faible sur la thématique de la mobilité (10 348 personnes), et d'autre part, le nombre de répondants peut varier d'une question à une autre.

Concernant les distances de trajet domicile-travail ou domicile-étude, les résultats du recensement mettent en lumière deux tendances majeures : plus de la moitié des répondants dudelangeois déclarent effectuer un trajet supérieur à 10 km, et près d'un tiers d'entre eux sont concernés par un trajet inférieur ou égal à 2 km.

⁹⁹ L'enquête LuxMobil de 2017 a révélé que les déplacements des frontaliers depuis, vers et à Dudelange représentaient 19% de l'ensemble des déplacements impliquant la commune. Ce chiffre est néanmoins à considérer avec prudence, du fait que l'enquête ne comprenait qu'un échantillon limité de navetteurs frontaliers effectuant des déplacements en provenance, vers et/ou à Dudelange.

Cela suggère qu'une partie des Dudelangeois travaillent à Dudelange même¹⁰⁰, et qu'une autre partie travaillent dans des communes plus éloignées. En mettant en perspective ces résultats avec les données sur l'emploi des actifs occupés traitées dans ce rapport, on observe que ce sont principalement à Luxembourg-ville (2 651 personnes) et à Esch-sur-Alzette (727 personnes) où vont travailler les Dudelangeois.

Tableau 82. Répartition (%) des répondants aux RP 2021 en fonction de leur distance de trajet domicile-travail/études à l'échelle des communes de la Région Sud.

| Lieu de résidence | inférieur ou égal à 2 km | de 2 à 5 km | de 5 à 10 km | supérieur à 10 km |
|-------------------|--------------------------|-------------|--------------|-------------------|
| Käerjeng | 17,6 | 11,1 | 10,0 | 61,3 |
| Bettembourg | 20,5 | 6,1 | 15,9 | 57,5 |
| Differdange | 25,9 | 8,1 | 13,8 | 52,2 |
| Dudelange | 32,6 | 7,4 | 8,6 | 51,5 |
| Esch-sur-Alzette | 38,1 | 13,6 | 6,0 | 42,3 |
| Kayl | 20,5 | 12,4 | 18,6 | 48,5 |
| Mondercange | 18,4 | 14,4 | 15,8 | 51,4 |
| Pétange | 25,7 | 10,8 | 8,2 | 55,3 |
| Rumelange | 24,4 | 5,1 | 22,6 | 48,0 |
| Sanem | 23,3 | 18,6 | 17,0 | 41,2 |
| Schifflange | 23,8 | 17,2 | 10,1 | 48,9 |
| Région Sud | 26,8 | 11,3 | 11,7 | 50,1 |
| Grand-Duché | 21,5 | 15,8 | 15,9 | 46,8 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER

Le deuxième aspect investigué concerne les modes de déplacements des Dudelangeois pour se rendre sur leur lieu de travail (ou d'étude).

La voiture demeure le premier mode avec plus de 64% des répondants. Parmi ceux-ci, plus de 95% sont des conducteurs, ce qui signifie que l'autosolisme est une pratique très répandue. La marche à pied constitue le deuxième mode de déplacement, avec 13,5% des répondants. Viennent ensuite le bus (10,6%)¹⁰¹, le train (8,2%) et le vélo (2,1%)¹⁰².

¹⁰⁰ Dans la note « des cartes et des chiffres » publiée par l'Observatoire du Développement Territorial sur l'emploi des actifs occupés au Luxembourg - Lieux de travail, lieux de résidence et flux de déplacements, le nombre d'actifs occupés travaillant et résidant à Dudelange est de 1 718 personnes (page 21) <https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2025/05/13-trajets-domicile-travail/odt-emploi-des-actifs-employs-au-luxembourg.pdf>

¹⁰¹ Un trajet en bus sur dix est réalisé par un service de ramassage.

¹⁰² Un tiers des trajets cyclables sont réalisés avec des vélos électriques.

En comparant les pratiques de mobilité pendulaire des résidents des communes de la Région Sud, on observe que la voiture est le mode de transport privilégié. Dudelange se situe dans la moyenne de la Région Sud et proche de la moyenne nationale. Il est à noter que la ville d'Esch-sur-Alzette a une part relativement faible (environ 50%) et que les communes de Mondercange, Kayl et Käerjeng ont des valeurs supérieures à 70%.

En ce qui concerne l'usage des transports en commun, Dudelange présente une part relativement basse comparativement à d'autres communes de la Région Sud (19,6% de répondants, contre plus de 27% à Esch-sur-Alzette, Differdange et Pétange), et inférieure à la moyenne nationale. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène (ex. : ancrage au réseau autoroutier incitant à l'usage de la voiture ; offre ferroviaire moins performante que dans d'autres communes, comme par exemple l'absence de ligne directe pour rejoindre Luxembourg ville). Enfin, Dudelange est la deuxième commune de la Région Sud en ce qui concerne le recours aux mobilités douces (principalement la marche à pied et le vélo), avec près de 16% de répondants, soit un taux à la moyenne de la Région Sud (mais significativement inférieur à Esch-sur-Alzette, où 21,5% des résidents déclarent se déplacer en mode doux pour accéder à leur lieu de travail ou d'étude).

Tableau 83. Répartition (%) des répondants au RP 2021 selon les grands modes de déplacements pendulaires à l'échelle des communes de la Région Sud.

| Lieu de résidence | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Mobilité douce | Autre |
|-------------------|---------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Käerjeng | 71,0 | 22,0 | 6,3 | 0,7 |
| Bettembourg | 64,3 | 25,4 | 9,8 | 0,4 |
| Differdange | 62,4 | 27,3 | 9,6 | 0,6 |
| Dudelange | 64,4 | 19,4 | 15,8 | 0,4 |
| Esch-sur-Alzette | 50,7 | 27,1 | 21,5 | 0,7 |
| Kayl | 71,5 | 19,9 | 7,9 | 0,6 |
| Mondercange | 75,9 | 16,3 | 7,4 | 0,3 |
| Pétange | 63,5 | 27,1 | 8,8 | 0,7 |
| Rumelange | 62,9 | 27,1 | 9,4 | 0,6 |
| Sanem | 66,1 | 23,2 | 10,2 | 0,5 |
| Schifflange | 65,3 | 23,5 | 10,7 | 0,5 |
| Région Sud | 63,1 | 24,3 | 12,0 | 0,6 |
| Grand-Duché | 61,8 | 23,7 | 13,9 | 0,6 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER



Le troisième aspect analysé concerne les pratiques de mobilité pendulaire selon le genre.

En premier lieu, il apparaît que les hommes utilisent plus la voiture que les femmes pour se déplacer vers leur lieu de travail ou d'études (67,9% contre 60,5%). A l'inverse, les femmes ont davantage recours aux transports en commun (21,5% contre 17,4%) et aux modes doux pour effectuer leur trajet (17,6% contre 14,1%).

En second lieu, on observe que la part des hommes dudelangeois utilisant la voiture est supérieur à celle enregistrée pour les hommes à l'échelle nationale ; ce constat vaut également pour les femmes, mais dans des proportions moindres. De même, les hommes et les femmes dudelangeois ont davantage recours à la mobilité douce que ce qui est observé au niveau du pays, pour ces deux catégories de population. En revanche, ils utilisent moins les transports en commun pour leurs déplacements pendulaires par rapport aux moyennes respectives de la Région Sud ou du pays.

Tableau 84. Modes de déplacement pendulaires utilisés par les répondants selon le genre (en %).

| Lieu de résidence | Homme | | | | Femme | | | |
|-------------------|---------------------|-----------------------|----------------|-------|---------------------|-----------------------|----------------|-------|
| | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Mobilité douce | Autre | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Mobilité douce | Autre |
| Käerjeng | 72,1 | 21,2 | 5,8 | 0,8 | 69,8 | 22,8 | 6,9 | 0,5 |
| Bettembourg | 65,9 | 24,6 | 9,0 | 0,4 | 62,5 | 26,3 | 10,8 | 0,4 |
| Differdange | 67,4 | 24,0 | 7,8 | 0,9 | 56,9 | 31,0 | 11,7 | 0,4 |
| Dudelange | 67,9 | 17,4 | 14,1 | 0,5 | 60,5 | 21,5 | 17,6 | 0,4 |
| Esch-sur-Alzette | 56,4 | 24,6 | 18,1 | 0,9 | 44,5 | 29,8 | 25,3 | 0,4 |
| Kayl | 75,4 | 16,4 | 7,5 | 0,7 | 67,3 | 23,7 | 8,4 | 0,6 |
| Mondercange | 76,8 | 15,2 | 7,8 | 0,2 | 75,0 | 17,6 | 7,0 | 0,5 |
| Pétange | 66,9 | 24,8 | 7,4 | 0,9 | 59,7 | 29,6 | 10,3 | 0,4 |
| Rumelange | 68,1 | 23,5 | 7,6 | 0,8 | 57,1 | 31,2 | 11,4 | 0,3 |
| Sanem | 68,8 | 20,4 | 10,1 | 0,8 | 63,1 | 26,2 | 10,4 | 0,3 |
| Schifflange | 70,0 | 19,9 | 9,5 | 0,6 | 60,3 | 27,4 | 12,0 | 0,4 |
| Région Sud | 66,9 | 21,8 | 10,5 | 0,7 | 59,0 | 26,9 | 13,6 | 0,4 |
| Grand-Duché | 63,7 | 22,0 | 13,6 | 0,7 | 59,8 | 25,6 | 14,1 | 0,4 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER

Le quatrième aspect traite des modes de déplacement domicile-travail ou études selon trois classes d'âge (15-29 ans, 30-49 ans, 50 ans et plus). Au premier abord, on constate qu'il existe une nette distinction entre les 15-29 ans et les personnes âgées de plus de 30 ans, qui ont plus ou moins les mêmes pratiques de mobilité quelle que soit la classe d'âge. A Dudelange, les personnes âgées de plus de 30 ans



prennent ainsi davantage la voiture : 73,4% pour les 30-49 et 69,0% pour les plus de 50 ans, alors que cette part n'est que de 46,4% pour les 15-29 ans. À l'inverse, les transports en commun et la mobilité douce sont largement plébiscités par les populations plus jeunes (33,2% pour le bus et le train et 20,0% pour la marche et le vélo).

La comparaison avec les autres communes de la Région Sud révèle là aussi des différences dans les pratiques de mobilité selon les classes d'âge. Bien que l'usage de la voiture par les populations jeunes est plus réduit à Dudelange, il reste néanmoins supérieur à la moyenne de la Région Sud et supérieur de plus de 5 points à la moyenne nationale. Concernant l'utilisation des transports en commun par les populations de 15-29 ans, Dudelange se classe en dernière position avec une part qui s'élève à 33,2%, alors que la moyenne nationale est de 43,4%. Par contre, Dudelange est à la deuxième place des pratiques de mobilité douce par les 15-29 ans, largement au-dessus de la moyenne de la Région Sud. En ce qui concerne les Dudelangeois âgés de 30-49 ans et de 50 ans et plus, les pratiques de mobilité quelles que soit leur type sont similaires à la moyenne nationale (à l'exception d'un recours inférieur aux transports en commun par les 30-49 ans).

Tableau 85. Modes de déplacement pendulaires utilisés par les répondants selon l'âge (en %).

| Lieu de résidence | 15-29 ans | | | | 30-49 ans | | | | 50 ans et plus | | | |
|-------------------|---------------------|-----------------------|----------------|-------|---------------------|-----------------------|----------------|-------|---------------------|-----------------------|----------------|-------|
| | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Mobilité douce | Autre | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Mobilité douce | Autre | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Mobilité douce | Autre |
| Käerjeng | 45,3 | 47,0 | 6,9 | 0,7 | 82,7 | 11,4 | 5,3 | 0,6 | 80,1 | 11,9 | 7,3 | 0,8 |
| Bettembourg | 43,2 | 45,8 | 10,3 | 0,7 | 72,5 | 18,1 | 9,0 | 0,4 | 71,7 | 16,9 | 11,2 | 0,2 |
| Differdange | 45,5 | 44,1 | 10,0 | 0,4 | 72,0 | 18,4 | 8,9 | 0,7 | 67,3 | 20,9 | 10,9 | 0,9 |
| Dudelange | 46,4 | 33,2 | 20,0 | 0,4 | 73,4 | 12,9 | 13,2 | 0,5 | 69,0 | 14,8 | 15,7 | 0,4 |
| Esch-sur-Alzette | 34,9 | 39,5 | 25,0 | 0,6 | 58,1 | 21,9 | 19,2 | 0,8 | 57,8 | 20,3 | 21,4 | 0,6 |
| Kayl | 52,7 | 40,1 | 6,1 | 1,2 | 80,7 | 11,2 | 7,6 | 0,6 | 75,7 | 12,9 | 11,3 | 0,1 |
| Mondercange | 51,8 | 39,8 | 7,4 | 1,0 | 84,8 | 8,3 | 6,8 | 0,1 | 84,8 | 6,7 | 8,4 | 0,1 |
| Pétange | 46,9 | 43,2 | 9,3 | 0,6 | 73,3 | 18,1 | 8,1 | 0,6 | 68,2 | 21,5 | 9,5 | 0,9 |
| Rumelange | 43,6 | 49,5 | 6,3 | 0,6 | 75,5 | 15,2 | 8,7 | 0,6 | 69,0 | 14,7 | 15,9 | 0,5 |
| Sanem | 44,6 | 43,5 | 11,3 | 0,6 | 75,0 | 13,9 | 10,6 | 0,5 | 77,1 | 14,4 | 7,9 | 0,5 |
| Schifflange | 49,0 | 40,8 | 9,8 | 0,5 | 73,4 | 15,8 | 10,2 | 0,5 | 68,9 | 17,5 | 13,3 | 0,4 |
| Région Sud | 44,5 | 41,7 | 13,2 | 0,6 | 72,2 | 16,3 | 10,9 | 0,6 | 69,8 | 16,8 | 12,8 | 0,6 |
| Grand-Duché | 41,9 | 43,4 | 13,9 | 0,7 | 69,8 | 16,6 | 13,1 | 0,5 | 69,3 | 14,8 | 15,4 | 0,6 |

Source : STATEC, RP 2021, calculs LISER



Le dernier aspect traité ici sur la base des données RP 2021 croise deux variables qui sont les distances effectuées durant le trajet domicile-travail et le mode utilisé.

Pour les trajets inférieurs à 2 kilomètres, les habitants de Dudelange privilégient les modes doux : 72,1 % des répondants déclarent marcher ou utiliser le vélo. Pourtant, l'usage de la voiture reste relativement important, avec plus de 20 % des personnes optant pour leur véhicule même pour ces très courtes distances. Ce taux est comparable à la moyenne nationale et légèrement inférieur à celui observé dans la région Sud (21,3 %). Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer.

En premier lieu, la culture de la voiture est très ancrée au Luxembourg, où elle est souvent perçue comme un symbole d'autonomie et de flexibilité. Beaucoup d'habitants la choisissent donc par habitude et par commodité, même pour des trajets très courts.

La voiture est par ailleurs perçue comme un mode de déplacement rapide et pratique, notamment en cas de météo défavorable, de charges à transporter, d'horaires contraignants ou de chaînes de déplacements (comme déposer les enfants à l'école avant d'aller au travail). De ce point de vue, la topographie de Dudelange, marquée par des dénivelés, peut aussi être un élément qu'il faut considérer.

D'autres facteurs entrent potentiellement en jeu, comme la facilité de stationnement, qui peut inciter à l'usage de la voiture. Le manque d'alternatives perçues peut également jouer un rôle important : beaucoup de personnes n'envisagent pas spontanément la marche, le vélo ou les transports collectifs pour des trajets courts, ou sous-estiment leurs bénéfices. Enfin, les solutions alternatives sont parfois jugées inadaptées ou insuffisantes.

Ces trajets courts en voiture génèrent des émissions de CO₂, des pollutions et des nuisances, alors qu'ils pourraient en partie être évités. Remplacer la voiture par des modes alternatifs permettrait de limiter l'impact environnemental, de favoriser la santé publique, de générer des économies et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

En dépit de la couverture complète du réseau de bus TICE sur la commune (sans compter les lignes RGTR et la Cityline) et d'une fréquence de passage toutes les 30 minutes, seulement 7,1 % des trajets courts sont effectués en transports en commun. Cela suggère qu'il existe un potentiel inexploité pour encourager le report modal vers des solutions plus durables.

Pour les trajets inférieurs à 5 kilomètres, la distribution est toute autre puisque c'est majoritairement la voiture qui est utilisée par les habitants de Dudelange (54,2% des répondants). Les modes doux sont pratiqués quant à eux par 29,2% des personnes et les transports collectifs par 16,4%.

Pour les distances supérieures à 5 kilomètres (de 5 à 10 km et supérieures à 10 km), les tendances sont similaires, à savoir une part importante de la voiture (près de 75 % dans les deux cas) et un usage des transports en commun autour de 20%. La part

des modes doux est plutôt limitée pour les trajets de 5 à 10 km (5,8%) voire minime (1,7%) pour les trajets supérieurs à 10 km.

Dans une logique de comparaison avec les communes de la Région Sud, pour les trajets inférieurs à 2 km, la part des déplacements en mode doux enregistrée à Dudelange est supérieure à la moyenne régionale et celle des transports en commun inférieure. La pratique de la voiture est assez proche de celle enregistrée dans les communes voisines (exceptée Kayl où la part est de 29,3%, soit la plus importante de la Région Sud).

Pour les trajets intermédiaires (2 à 5 km), là aussi, Dudelange se positionne comme une commune où la mobilité douce y est fortement pratiquée (quasiment le double de la moyenne régionale). Par contre, l'usage des transports en commun y est plutôt réduit (quasiment moitié moins que la moyenne régionale).

Pour les trajets entre 5 et 10 kilomètres, la part des usagers de la voiture est très largement au-dessus de la moyenne régionale (plus de 10 points de pourcentage) et dans le même temps, Dudelange se classe en dernière position dans la pratique des transports en commun. Pour les trajets supérieurs à 10 kilomètres, les tendances sont quasiment les mêmes.

L'enquête Luxmobil, prévue en 2025, devrait permettre de caractériser les évolutions survenues dans la période récente. De la même manière, le dispositif d'évaluation intégré au plan de mobilité durable de la Ville pourra être mis à profit pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

Tableau 86. Modes de déplacement pendulaires utilisés par les répondants selon les distances effectuées (en %).

| Lieu de résidence | inférieur ou égal à 2 km | | | | de 2 à 5 km | | | |
|-------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|-------|----------------|---------------------|-----------------------|-------|
| | Mobilité douce | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Autre | Mobilité douce | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Autre |
| Käerjeng | 46,8 | 32,8 | 18,9 | 1,5 | 8,8 | 64,6 | 25,3 | 1,4 |
| Bettembourg | 73,2 | 19,1 | 7,2 | 0,4 | 19,8 | 50,3 | 29,9 | 0,0 |
| Differdange | 69,3 | 21,3 | 8,7 | 0,7 | 15,0 | 61,2 | 23,4 | 0,5 |
| Dudelange | 72,1 | 20,5 | 7,1 | 0,3 | 29,2 | 54,2 | 16,4 | 0,3 |
| Esch-sur-Alzette | 71,8 | 15,3 | 12,5 | 0,3 | 23,8 | 39,7 | 35,9 | 0,5 |
| Kayl | 66,2 | 29,6 | 3,9 | 0,3 | 7,7 | 58,6 | 33,3 | 0,4 |
| Mondercange | 44,6 | 33,9 | 20,7 | 0,9 | 5,4 | 56,8 | 37,3 | 0,5 |
| Pétange | 59,2 | 23,9 | 16,0 | 0,9 | 15,0 | 58,4 | 25,8 | 0,8 |
| Rumelange | 74,6 | 19,7 | 5,3 | 0,4 | 12,1 | 52,6 | 33,6 | 1,7 |
| Sanem | 66,3 | 26,0 | 7,4 | 0,3 | 12,0 | 54,2 | 33,3 | 0,5 |
| Schifflange | 74,6 | 20,0 | 5,2 | 0,2 | 15,4 | 42,9 | 41,3 | 0,4 |
| Région Sud | 67,9 | 21,3 | 10,3 | 0,5 | 16,4 | 52,4 | 30,6 | 0,6 |
| Grand-Duché | 67,3 | 20,2 | 11,8 | 0,8 | 18,1 | 44,0 | 36,8 | 1,1 |

| Lieu de résidence | de 5 à 10 km | | | | supérieur à 10 km | | | |
|-------------------|----------------|---------------------|-----------------------|-------|-------------------|---------------------|-----------------------|-------|
| | Mobilité douce | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Autre | Mobilité douce | Véhicules motorisés | Transports collectifs | Autre |
| Käerjeng | 3,0 | 75,8 | 20,2 | 1,1 | 1,6 | 70,7 | 27,2 | 0,6 |
| Bettembourg | 3,4 | 65,3 | 30,9 | 0,4 | 3,6 | 66,6 | 29,4 | 0,5 |
| Differdange | 3,6 | 55,3 | 40,9 | 0,3 | 1,8 | 68,5 | 29,2 | 0,5 |
| Dudelange | 5,8 | 74,3 | 19,6 | 0,3 | 1,7 | 74,7 | 23,2 | 0,4 |
| Esch-sur-Alzette | 6,5 | 63,9 | 29,1 | 0,5 | 2,3 | 66,0 | 31,0 | 0,6 |
| Kayl | 2,5 | 65,9 | 31,1 | 0,5 | 1,5 | 79,3 | 18,8 | 0,4 |
| Mondercange | 4,9 | 72,2 | 22,6 | 0,2 | 2,0 | 83,1 | 14,8 | 0,1 |
| Pétange | 3,7 | 69,2 | 27,1 | 0,0 | 1,2 | 66,4 | 31,8 | 0,5 |
| Rumelange | 2,5 | 44,4 | 52,7 | 0,4 | 1,0 | 73,7 | 24,7 | 0,7 |
| Sanem | 4,2 | 59,9 | 35,3 | 0,6 | 1,1 | 77,0 | 21,6 | 0,3 |
| Schifflange | 5,3 | 66,2 | 27,8 | 0,6 | 1,6 | 75,4 | 22,6 | 0,4 |
| Région Sud | 4,1 | 63,4 | 32,0 | 0,4 | 1,8 | 71,2 | 26,5 | 0,5 |
| Grand-Duché | 6,5 | 58,5 | 34,4 | 0,6 | 2,1 | 72,5 | 25,0 | 0,4 |

Source : STATEC, RP 2021, Calculs LISER



CONCLUSION

En guise de conclusion de ce premier rapport de l'Observatoire communal de Dudelange, il est essentiel de souligner que cette étude, bien que non exhaustive, offre une première et précieuse vue d'ensemble de la situation économique, sociale et urbaine de la ville.

En adoptant une approche multithématique et spatialisée, ce travail dresse un portrait de Dudelange et de ses habitants, dans toute leur diversité. Ces analyses, bien que fragmentées, offrent toutefois une base précieuse pour révéler plus clairement les dynamiques majeures et les enjeux transversaux, et ainsi ouvrir la voie à une compréhension plus globale des défis auxquels la Ville de Dudelange est confrontée.

L'ambition de cette conclusion est de mettre en lumière les principaux constats issus des analyses, en les inscrivant dans une vision globale.

Un positionnement territorial multiforme et influent

Avant de présenter ces grands constats, il nous paraît important de souligner le positionnement territorial multiforme de Dudelange, influant sur la nature et le volume des besoins sociaux, les publics-cibles à considérer (au premier rang desquels les résidents, mais aussi les visiteurs et usagers de la ville, dont de nombreux transfrontaliers) ainsi que sur l'échelle spatiale pertinente de conception et de mise en œuvre des politiques.

Ce positionnement territorial recouvre en premier lieu le fait que **Dudelange est une centralité urbaine d'importance régionale**, avec un niveau d'équipements et de services publics et privés relativement élevé pour une commune de cette envergure. Cela est confirmé par l'étendue de son aire d'attraction qui dépassent les frontières régionales et nationales, notamment à travers les exemples de l'emploi frontalier ou des offres culturelles et commerciales.

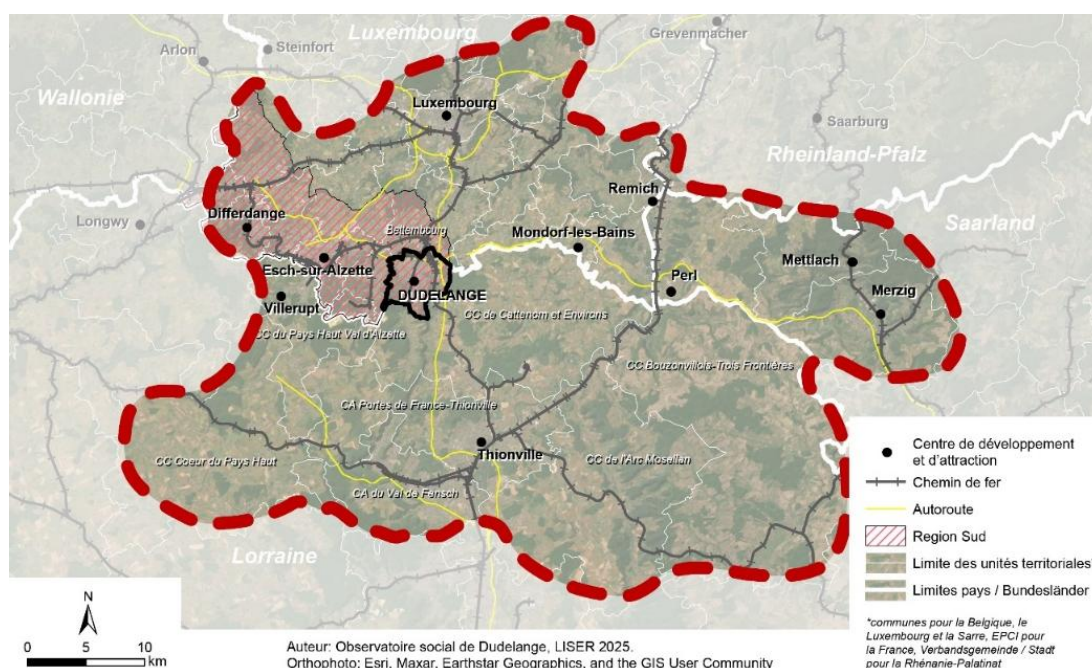
Concomitamment à ce rayonnement, **la situation géographique de Dudelange se caractérise par un positionnement à la fois de carrefour et de frange**.

Commune « carrefour » puisque Dudelange se trouve au croisement des autoroutes A3 et A13, mais aussi des voies de chemin de fer entre le Luxembourg et la France. Ces connexions aisées aux grands réseaux de communication renforcent à la fois l'accessibilité et l'attractivité de la commune, que ce soit pour les Dudelangeois eux-mêmes – dont une majorité effectue des trajets domicile-travail/étude supérieur à 10 km – ou pour les visiteurs. On pourrait ajouter à cette idée de « carrefour », la proximité spatiale voire la continuité urbaine entre Dudelange et Bettembourg autour de la zone d'activités qui crée un pôle économique commun, plus ou moins reconnue et valorisé jusqu'à présent.



Commune « de frange », Dudelange se caractérise notamment par une forte dimension frontalière. Située à l'extrémité sud-est de la Région Sud à laquelle elle appartient, elle semble en outre évoluer, de manière paradoxale, légèrement en marge de l'axe structurant Nord-Sud (Luxembourg-ville – Thionville), comme l'illustre en particulier sa desserte ferroviaire de second rang.

Carte 37. Aide d'attraction de Dudelange sur l'emploi (premier niveau d'attraction)



La singularité de Dudelange en termes de positionnement se mesure également à travers son développement démographique et résidentiel modéré, comparativement à ce qui est observé au niveau du pays ou de la plupart des autres communes luxembourgeoises. Ainsi, le taux de croissance de la population du Grand-Duché a augmenté de plus de 84% entre 1984 et 2024, alors que, sur cette même période de 40 ans, à Dudelange, cette croissance modérée a permis de garder une certaine homogénéité et cohésion sociale. Un autre indicateur du caractère urbain spécifique et « intermédiaire » de Dudelange concerne les types d'habitat des résidents de la commune, qui révèle que 55,2% d'entre eux vivent dans des maisons et 43,1% dans des appartements, alors qu'à Esch-sur-Alzette ou Differdange, la majorité des résidents sont logés dans des appartements. Cette analyse est confirmée par la densité de population à Dudelange, qui apparaît relativement faible (1 031 habitants/km²) comparée à Esch-sur-Alzette (2 610,1 habitants/km²) ou Differdange (1 369,0 habitants/km²).

Quatrième ville du pays en termes de population, Dudelange apparaît ainsi comme une ville à taille humaine qui a su se préserver d'un développement urbain débridé, et offrant une belle qualité de vie à ces résidents.

Ce positionnement territorial multiforme et « influent » soulève des questionnements en termes de cohésion sociale : services et animations à renforcer en accompagnement du développement de la commune ; prise en compte non seulement des besoins des résidents, mais aussi ceux des visiteurs et usagers de la ville ; valorisation des singularités de Dudelange et promotion des complémentarités à des échelles territoriales élargies (Région Sud, axe Luxembourg-Thionville, bassin de vie incluant notamment Bettembourg et Volmerange-les-mines) ; etc.

Une cohésion interne...qui soulève des questions

Le premier constat transversal pose la question de la cohésion interne de Dudelange. A ce propos, il faut tout d'abord observer que le **centre-ville de Dudelange joue pleinement son rôle – structurant - de quartier central, voire de centre de gravité de la commune**, puisque les fonctions urbaines et sociales s'y concentrent. De nombreuses initiatives ont été prises pour créer des espaces d'animations, pour renouveler l'offre commerciale, mais aussi pour aménager des zones partagées ou piétonnes en vue de rendre le centre-ville encore plus attractif, comme l'illustre bien la nouvelle place Am Duerf. En outre, le quartier, de par sa configuration spatiale, assure un rôle d'interface entre la partie nord et sud de la ville, tant au niveau des connexions et des flux de mobilité que dans la morphologie urbaine de la ville, renforçant ainsi sa fonction d'espace central.

Dans le même temps, **l'organisation « polycentrique » de Dudelange** doit être soulignée. Historiquement, la commune s'est développée autour des trois localités (Burange, Boudersberg et Dudelange) à partir desquelles le développement urbain s'est façonné. On retrouve encore aujourd'hui les traces de ce passé. Par ailleurs, la localisation de certaines infrastructures structurantes, telles que l'hôpital dans le quartier Schmelz, la maison des aînées à Burange ou encore les quatre arrêts CFL localisées le long de la voie de chemin de fer reliant Luxembourg-ville à Volmerange-les-Mines dans des quartiers différents de la ville, sont des révélateurs de ce fonctionnement « polycentrique ». Enfin, l'observation et le ressenti de terrain, corroboré par certains résultats, nous indiquent qu'il existe une réelle identité urbaine et paysage, singulière, qui caractérise fortement certains quartiers : Italie avec sa forte densité de bâti resserré, Schmelz et son passé sidérurgique, Boudersberg localisé au pied du Mont Saint-Jean avec un caractère plus rural, les lotissements industriels du Brill ou encore les résidences plus modernes de Ribeschpont.

Au-delà de ces considérations géographiques et urbanistiques, une grande partie des indicateurs traités dans ce rapport mettent en lumière des **réalités socio-spatiales contrastées** entre d'une part le « **Secteur Nord** » composée des quartiers de Boudersberg, de Ribeschpont, de Burange, de Wolkeschdall et de Lenkeschlei-Kräizbiérg, et l'« **Arc Sud** », regroupant les quartiers de Schmelz, du Centre et d'Italie, voire de Tattebiérg sous certains aspects.



- Dans le Secteur Nord, les quartiers cités ont comme particularité d'être majoritairement luxembourgeois, composés de ménages aux revenus élevés, dont plus de 65% des emplois occupés par les résidents sont des postes de cols blancs, et dont plus de 20% des actifs travaillent dans la fonction publique. Certains de ces quartiers affichent un taux d'emploi particulièrement élevé dans le secteur de la finance et des assurances. Le modèle familial le plus répandu est celui du couple avec enfants. Enfin, la facilité d'accès à l'autoroute est un atout majeur pour les habitants.
- Dans les quartiers de l'Arc Sud, la population est majoritairement étrangère, les revenus y sont généralement plus faibles, et les emplois se concentrent principalement dans les secteurs du commerce, de la construction et des services ménagers. Ces quartiers comptent également un nombre plus élevé de bénéficiaires du chômage, du Revenu d'Inclusion Sociale (REVIS) et de l'Allocation pour Vie Chère (AVC). Cette sociologie plus défavorisée s'accompagne par ailleurs d'un relatif enclavement spatial.

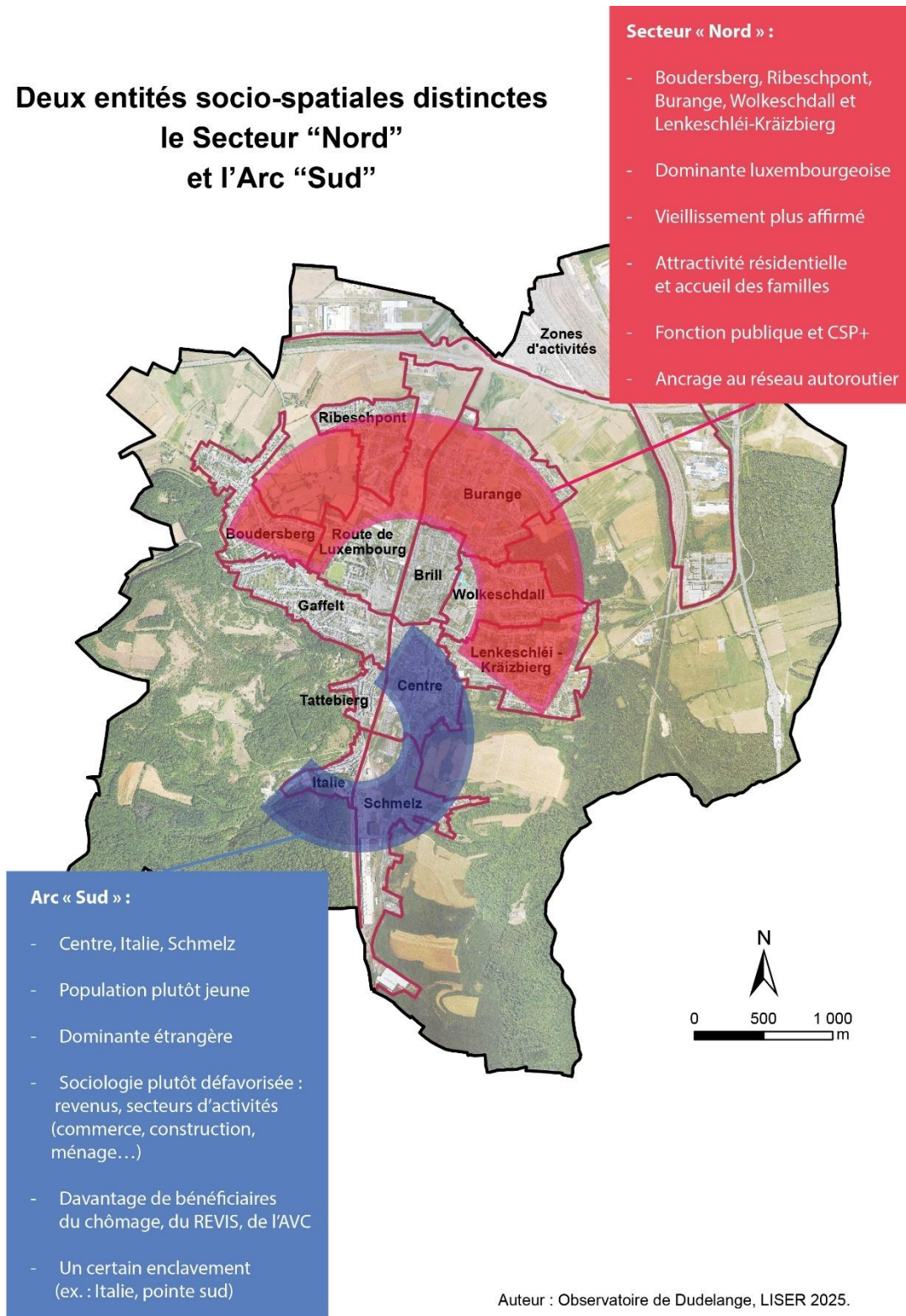
Cette distinction entre Dudelange-Nord et Dudelange-Sud reflète donc des disparités socio-économiques marquées au sein de la ville. A cela s'ajoute la ligne de chemin de fer, qui, sans constituer une véritable barrière physique, peut influencer sur la fluidité des connexions est-ouest et conditionner les déplacements ou perceptions spatiales.

Ces disparités sociales et divisions spatiales mobilisent déjà fortement la Ville, comme en témoignent le réaménagement récent du centre-ville, le renforcement en cours du réseau cyclable (voie structurante nord-sud, connexions de proximité inter-quartiers, etc.), ou encore les réflexions au sujet des modalités de franchissement de la voie ferrée. S'agissant d'enjeux tout à fait majeurs, ces réflexions et débats ont vocation à être poursuivis à l'avenir.

Ce d'autant plus que le **futur éco-quartier de NeiSchmelz va représenter un bouleversement majeur pour Dudelange**. Ce projet de 32,5 ha, véritable accélérateur démographique, dessine un renouvellement des peuplements dans le sud de la commune : 1575 logements y sont planifiés et plus de 3600 personnes y sont attendus (correspondant à la croissance démographique enregistrée par la commune lors des vingt dernières années). Il soulève des questions cruciales qui devront être soigneusement étudiées : comment accueillir et intégrer les futurs nouveaux arrivants ? Comment anticiper un potentiel glissement du centre de gravité de la ville ? Quels équilibres et complémentarités avec le centre-ville ? Quels impacts sur la mobilité intra-urbaine et inter-urbaine ? Quelles répercussions sur les quartiers Italie et Schmelz, caractérisés par une certaine fragilité sociale ? Quelles opportunités pour ceux-ci et quels potentiels repositionnements à terme ?

Carte 38. Deux entités socio-spatiales distinctes : le « Secteur Nord » et l'« Arc Sud ».

Deux entités socio-spatiales distinctes le Secteur « Nord » et l'Arc « Sud »



Une population au profil évolutif



Nos analyses statistiques mettent en lumière des mutations sociodémographiques notables, renvoyant selon les cas soit à des tendances observées à l'échelle du pays, soit à des spécificités dudelangeoises.

En premier lieu, il faut noter **que la croissance démographique est en grande partie le fait de l'arrivée de populations étrangères**, même si à Dudelange, les Luxembourgeois restent majoritaires (61% de la population communale au 1^{er} janvier 2024 contre 53% de la population du pays). Cette répartition varie considérablement selon les quartiers. Par exemple, dans le Secteur Nord, trois habitants sur quatre sont Luxembourgeois à Boudersberg, Lenkeschléi-Kräizbiërg, et Wolkeschdall. En revanche, les étrangers sont majoritaires dans les quartiers du sud : Tattebiërg (54,7%), Schmelz (55,2%) et Italie (64,9%). La composition démographique de ces quartiers, situés à proximité de l'ancien site sidérurgique de la commune, est vraisemblablement marquée par les dynamiques migratoires historiques, principalement ouvrière, qu'a connu la ville à partir de la fin du XIX^{ème} siècle.

En second lieu, cette croissance démographique soutenue par les étrangers – qui sont en moyenne plus jeunes - contribue à un **vieillissement modéré de la population**, vieillissement qui touche donc principalement les Luxembourgeois. De facto, cette spécificité se retrouve à l'échelle des quartiers, où ceux composés d'une majorité de Luxembourgeois ont un âge moyen supérieur et une part de seniors plus importante. C'est le cas principalement de Burange et de Wolkeschdall.

Troisièmement, **les configurations sociales et familiales à Dudelange évoluent également**. De manière générale, on observe un recul du mariage, une progression du célibat, et une légère hausse des divorces, en phase avec les tendances nationales. Dans la commune, une personne sur trois vit dans un ménage composé d'un seul adulte (dont 42% dans le Centre et 39% à Burange) ; les couples avec enfants et sans enfants représentent respectivement 26% et 17% de la population (dont 34% et 21% à Ribeschpont, 33% et 16% à Wolkeschdall ou encore 31% et 24% à Lenkeschléi – Kräizbiërg). Enfin, la part des familles monoparentales est de 9% soit 4 points de plus que celle enregistrée à l'échelle du pays.

Ces observations renvoient à quelques grandes questions et enjeux : comment adapter les services à une population de plus en plus diversifiée et répondre à des besoins différenciés (seniors très âgés, familles monoparentales, jeunes actifs étrangers) ? Comment favoriser les solidarités intergénérationnelles et interculturelles ? Etc.

Une fragilité sociale tangible... et des inégalités qui se creusent ?

Les analyses des niveaux de vie révèlent des différences entre la commune et le pays - le niveau de vie moyen à Dudelange était de 47 766 € en 2023, pour 51 804 € à l'échelle du Grand-Duché -, mais également entre les quartiers de la commune – de 38 159 € à Italie à 55 216 € à Ribeschpont.

Il apparaît par ailleurs qu'**un peu plus d'un Dudelangeois sur huit vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté national fixé à 28 160 €**, indiquant ainsi une situation de pauvreté un peu plus marquée à Dudelange qu'à l'échelle du pays.

On peut également noter **l'accroissement du nombre de communautés domestiques disposant de faibles revenus et bénéficiant à ce titre d'aides sociales** (+ 200 entre 2011 et 2024 pour le REVIS, + 2 572 pour l'allocation de vie chère). Dans tous les cas, ces inégalités révèlent des disparités socio-spatiales assez nettes, entre les quartiers du Secteur Nord, plutôt aisés, et les quartiers de l'Arc Sud, plus vulnérables voire plus précaires.

Les travaux sur les profils des populations fragilisées indiquent que **ce sont principalement des familles monoparentales, des couples avec enfants, et des célibataires qui affichent les niveaux de vie les plus faibles**. Les personnes âgées de 15-29 ans sont celles qui présentent le taux de pauvreté le plus élevé.

La montée en qualification de la population dudelangeoise dans la période récente (niveau d'éducation, types d'emplois occupés), pourrait par ailleurs renvoyer à l'hypothèse d'un accroissement en cours des inégalités, au sens où elle concerne principalement la population des quartiers nord de la commune. Rappelons que, dans l'Arc Sud, les actifs travaillent pour plus de 20% d'entre eux dans le secteur du commerce, pour plus de 15% dans le secteur de la construction et dans le quartier Italie, on note une surreprésentation des salariés dans le secteur des activités de ménages (+ de 6%).

Ce creusement des inégalités est également illustré **par un inégal accès au logement**, qui s'est considérablement renforcé depuis une vingtaine d'années (prix prohibitifs des maisons et des appartements, hausse continue des loyers, etc.), conduisant à une pression accrue sur l'offre « abordable » (élargissement et diversification du spectre de demandeurs ; listes d'attente...). Si les efforts consentis par la Ville ces dernières années sont à souligner (création d'un service Logement ; rénovation, extension et diversification de son parc de logements en location abordable ; etc.) ceux-ci ont vocation à être poursuivis, voire renforcés à l'avenir.

L'ensemble de ces constats est confirmé par les retours de terrain de l'Office social, bien que le nombre de demandeurs demeure relativement stable depuis une dizaine d'années. Si les populations les plus vulnérables sont les premières bénéficiaires des aides proposées (familles nombreuses ou monoparentales, titulaires d'un contrat de travail partiel ou à durée limitée, etc.), les assistantes sociales constatent une **diversification des demandeurs confrontés à des problèmes sociaux**, en particulier en ce qui concerne l'accès au logement.

Face aux besoins sociaux qui augmentent et à la forte hétérogénéité socio-spatiale, comment la Ville peut-elle intervenir et accompagner les plus fragiles ? Comment flécher prioritairement les aides vers ceux-ci ? Comment favoriser le lien social et la mixité ? Comment aborder les questions sensibles de « ségrégation » (socio-économique, socio-spatiale...) et y apporter des réponses ? Au-delà des réponses classiques (logement locatif abordable, gestion locative sociale, accompagnement et aides de l'Office social), y a-t-il d'autres options envisageables pour soutenir du mieux que possible les populations précarisées dans leur accès au logement ?

Une cohésion ancrée sur des fondamentaux solides

La dynamique démographique, comprise à la fois comme l'évolution de la population dans le temps et comme la variabilité de sa répartition dans l'espace (notamment entre quartiers), exerce un impact direct sur l'aménagement public. À Dudelange, cette réalité s'est traduite par une adaptation constante de la Ville pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses habitants. En effet, cette dynamique implique, de manière concrète, un renouvellement continu de l'offre en équipements, infrastructures et services publics, ainsi qu'en animations et capacités d'accueil. Cela se traduit concrètement par le **déploiement de nombreuses politiques et projets**, illustrant l'engagement et la proactivité de la municipalité et la forte implication de ses services.

Un exemple marquant de cette adaptation concerne l'école fondamentale. Bien que la population scolaire soit restée globalement stable sur les quinze dernières années (1 878 élèves inscrits en 2010-2011¹⁰³ contre 1 890 en 2024-2025), des fluctuations annuelles notables, de l'ordre de +/- 100 élèves, ont été observées. Par ailleurs, la répartition spatiale des élèves a évolué de manière significative au fil des années selon les quartiers. Cette évolution a nécessité une **adaptation des infrastructures** scolaires existantes (entre fermeture d'écoles, création de nouvelles structures et augmentation des capacités d'accueil) et soulève des **enjeux majeurs en termes d'anticipation des besoins futurs** : augmentation à prévoir des listes d'attente dans les crèches et maisons relais dans un contexte où le nombre de familles monoparentales croît, problématique du recrutement de personnel qualifié pour l'encadrement d'enfants, pérennisation du mode opératoire des enfants « navetteurs » ou solution alternative à mettre en place, accueil périscolaire pour les enfants âgés de 12 ans pour répondre aux demandes de plus en plus importantes des parents, nouveaux projets d'infrastructures...).

Par ailleurs, dans une logique de cohésion sociale, les acteurs locaux et notamment **les associations, jouent un rôle crucial**, de par leur capacité à tisser des liens de solidarité, à révéler des talents ou à promouvoir les initiatives citoyennes. A

¹⁰³ Source : Les Chiffres Clés De L'éducation Nationale Statistiques Et Indicateurs - Année scolaire 2010 – 2011 (Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, 2012).

Dudelange, le tissu associatif est dense et diversifié et constitue un levier extraordinaire sur lequel s'appuyer.

Compte tenu de ces acquis en termes politiques publiques et de capital social, plusieurs questionnements émergent : quelle capacité de la municipalité à anticiper, identifier et répondre à des besoins de plus en plus diversifiés ? Comment la municipalité peut-elle s'assurer que les infrastructures et les capacités d'accueil et d'encadrement évoluent en adéquation avec ces besoins croissants ? Quelle valeur ajoutée un plan de cohésion sociale pourrait-il apporter par rapport aux nombreuses politiques déjà en place ? Un travail transversal sur la notion d'accessibilité pourrait-il être pertinent ? Comment identifier de nouvelles priorités thématiques ou en termes de publics-cibles ? Comment renforcer les synergies entre les acteurs locaux en vue de l'élaboration et la mise en œuvre efficace d'un plan de cohésion sociale ?

Ce premier rapport s'est employé à dresser un portrait social de Dudelange en étudiant divers aspects et plusieurs facettes de la ville. Bien que ce document fourmille d'indicateurs variés, de tableaux et de cartes qui exposent la réalité statistique et tentent de mettre en lumière la situation sociale et son évolution, il nécessite toutefois d'être complété afin d'affiner le diagnostic et mieux appréhender les enjeux à venir. Rappelons que l'objectif d'un tel rapport n'est pas uniquement d'accumuler des analyses et d'empiler du savoir, mais d'être un outil d'aide à la décision utile pour les autorités locales. En ce sens, il vise à être approprié par les lecteurs et à enclencher des discussions et des débats sur des bases constructives.

TABLES

Tables tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1. Répartition (effectif et %) des résidents de Dudelange dans ses différents quartiers et densité de chaque quartier..... | 15 |
| Tableau 2. Répartition (effectif) des résidents de Dudelange dans ses différents quartiers selon les grands groupes d'âge. | 23 |
| Tableau 3. Rapport de dépendance au Grand-duché, à Dudelange et ses quartiers en novembre 2024..... | 30 |
| Tableau 4. Indice de grand vieillissement et part des seniors (80+ et 65+) à Dudelange, selon ses quartiers. | 33 |
| Tableau 5. Indice de grand vieillissement à Dudelange, selon ses quartiers et la nationalité des résidents. | 36 |
| Tableau 6. Répartition des ménages de Dudelange selon leur composition familiale et les quartiers en 2024..... | 39 |
| Tableau 7. Répartition des ménages de Dudelange selon leur composition familiale et la nationalité de la personne de référence du ménage en 2024..... | 40 |
| Tableau 8. Répartition des ménages de Dudelange selon leur composition familiale et la nationalité de la personne de référence du ménage en 2024..... | 41 |
| Tableau 9. Répartition des ménages de Dudelange et ses quartiers selon leur composition familiale et la nationalité de la personne de référence du ménage en 2024..... | 44 |
| Tableau 10. Répartition des individus ayant déménagé entre 2019 et 2024 dans Dudelange selon leurs quartiers de départ et d'arrivée. | 46 |
| Tableau 11. Répartition des individus ayant déménagé entre 2019 et 2024 dans Dudelange selon les quartiers (Nord-Sud-Autres) de départ et d'arrivée. | 47 |
| Tableau 12. Répartition des langues principales en 2021 et 2011. | 48 |
| Tableau 13. Distribution des élèves inscrits dans les écoles fondamentales de Dudelange. | 50 |
| Tableau 14. Comparaison entre la population âgée de 3 à 12 ans et la population scolaire. | 53 |
| Tableau 15. Répartition des élèves par cycle du primaire et par genre (2024). | 56 |
| Tableau 16. Répartition des élèves par quartier et par genre..... | 57 |
| Tableau 17. Évolution de la répartition des élèves par quartier et par nationalité. | 60 |
| Tableau 18. Nombre d'enfants pris en charge dans les crèches publiques de la commune. | 62 |
| Tableau 19. Capacité d'accueil des maisons relais en 2025. | 65 |
| Tableau 20. Répartition spatiale des enfants admis et sur liste d'attente à l'échelle des quartiers pour l'année scolaire 2023-2024. | 67 |
| Tableau 21. Situation familiale des enfants admis dans une maison relais ou sur liste d'attente pour l'année scolaire 2023-2024. | 68 |
| Tableau 22. Assistantes parentales à Dudelange..... | 70 |
| Tableau 23. Répartition des répondants au RP 2021 par type d'habitat et lieu de résidence (en %). | 76 |
| Tableau 24. Surface moyenne des logements par commune de la Région Sud (2021). | 77 |
| Tableau 25. Surface moyenne des logements occupées par les personnes de 75 ans et plus vivants seules par commune de résidence (2021)..... | 78 |
| Tableau 26. Époque de construction des bâtiments résidentiels à Dudelange et au Grand-Duché (2021)..... | 79 |
| Tableau 27. Répartition des répondants au RP 2021 par statut d'occupation et lieu de résidence (en %). | 81 |



| | |
|---|-----|
| Tableau 28. Densité d'occupation des appartements loués (échantillon : 1 013 appartements - 2 175 occupants - 2023). | 84 |
| Tableau 29. Densité d'occupation des appartements occupés par leurs propriétaires (échantillon : 1 766 appartements - 3 798 occupants - 2023). | 84 |
| Tableau 30. Part des propriétaires ayant répondu au RP 2021 selon la nationalité et le lieu de résidence (en %). | 86 |
| Tableau 31. Prix de vente des appartements existants dans la région Sud en 2010 et en 2024. | 89 |
| Tableau 32. Évolution des prix par m ² moyens des appartements existants dans une sélection de communes (en glissement sur douze mois). | 92 |
| Tableau 33. Prix de vente des appartements en construction (VEFA) dans la région Sud en 2010 et en 2024. | 93 |
| Tableau 34. Prix annoncés à la vente des maisons dans la région Sud en 2010 et en 2024. | 95 |
| Tableau 35. Loyers annoncés des appartements dans la région Sud en 2010 et en 2024. | 98 |
| Tableau 36. Prix de vente des terrains à bâtir en zone résidentielle dans la région Sud en 2010 et en 2024. | 101 |
| Tableau 37. Nombre de logements GLS par quartier en 2025. | 111 |
| Tableau 38. Répartition des logements loués en GLS par gestionnaire. | 112 |
| Tableau 39. Provenance des personnes ayant un emploi à Dudelange. | 117 |
| Tableau 40. Lieu de résidence des personnes ayant un emploi à Dudelange. | 117 |
| Tableau 41. Top 20 des communes où vont travailler les Dudelangeois. | 121 |
| Tableau 42. Répartition de la population résidente selon l'activité économique en 2021 et 2011. | 123 |
| Tableau 43. Répartition des personnes en emploi par quartier en mars 2024 et 2011. | 124 |
| Tableau 44. Rapport de masculinité des personnes en emploi en mars 2024 et 2011. | 126 |
| Tableau 45. Age moyen (en années) des résidents en emploi au total, selon le genre et la nationalité en mars 2024 et 2011. | 128 |
| Tableau 46. Part et valeur absolue de travailleurs âgés au total et selon le genre en mars 2024 et 2011. | 132 |
| Tableau 47. Part et valeur absolue de travailleurs âgés au total et selon le genre en mars 2024 et 2011. | 133 |
| Tableau 48. Rapport jeunes-âgés des résidents en emploi en mars 2024 et 2011. | 135 |
| Tableau 49. Répartition du diplôme le plus élevé atteint en 2021 et 2011 des résidents en emploi. | 136 |
| Tableau 50. Répartition des résidents en emploi selon leur statut d'emploi et valeurs absolues en mars 2024 et 2011. | 138 |
| Tableau 51. Part et valeur absolue de cols blancs parmi la population dudelangeoise en emploi exerçant dans le secteur privé au total et selon le genre en mars 2024 et 2011. | 140 |
| Tableau 52. Part et valeur absolue de cols blancs parmi la population dudelangeoise en emploi exerçant dans le secteur privé au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011. | 141 |
| Tableau 53. Répartition (en %) et valeur absolue des travailleurs résidents par secteur en mars 2024. | 144 |
| Tableau 54. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'indemnité de chômage parmi la population active au total et selon le genre en mars 2024 et 2011. | 147 |
| Tableau 55. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'indemnité de chômage parmi la population active au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011. | 148 |



| | |
|--|-----|
| Tableau 56. Niveau de vie (en Euros) moyen par décile à Dudelange et au Grand-Duché pour l'année 2023..... | 167 |
| Tableau 57. Inégalités par classe d'âge en 2023..... | 169 |
| Tableau 58. Inégalités selon le genre en 2023..... | 169 |
| Tableau 59. Indices de faible niveau de vie par type de ménage..... | 170 |
| Tableau 60. Inégalités par nationalité en 2023..... | 172 |
| Tableau 61. Inégalités par quartier en 2023..... | 174 |
| Tableau 62. Inégalités à l'intérieur des quartiers et entre quartiers en 2021 et 2023..... | 176 |
| Tableau 63. Genre et groupe de nationalité des demandeurs..... | 180 |
| Tableau 64. Part de demandeurs par quartier par rapport à l'ensemble des demandeurs de l'Office social et par rapport à la population du quartier..... | 181 |
| Tableau 65. Part et valeur absolue de bénéficiaires du REVIS au total et selon le genre en mars 2024 et 2011..... | 184 |
| Tableau 66. Part et valeur absolue de bénéficiaires du REVIS au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011..... | 185 |
| Tableau 67. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'allocation vie chère au total et selon le genre en mars 2024 et 2011..... | 188 |
| Tableau 68. Part et valeur absolue de bénéficiaires de l'allocation vie chère au total et selon la nationalité en mars 2024 et 2011..... | 189 |
| Tableau 69. Les grandes manifestations musicales et traditionnelles..... | 213 |
| Tableau 70. Lauréats du Prix culturel de Dudelange..... | 214 |
| Tableau 71. Répartition en valeurs relatives (% des ménages ayant répondu au RP 2021) des sources d'énergies principales utilisées pour le chauffage domestique par commune de l'Agglo-Centre..... | 234 |
| Tableau 72. Nombre et types de demandes de subventions communales ciblées sur les énergies renouvelables et la rénovation énergétique (période 2022-2025)..... | 235 |
| Tableau 73. Classes d'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels de Dudelange | 236 |
| Tableau 74. Part des ménages déclarant ou non des besoins de rénovation pour leur logement en 2021 (en %). | 237 |
| Tableau 75. Part des ménages déclarant avoir réalisé ou non des travaux de rénovation énergétique dans leur logement entre 2011 et 2021 (en %). | 238 |
| Tableau 76. Bâtiments communaux selon les classes d'efficacité énergétique équivalentes et les catégories de rénovation ° | 239 |
| Tableau 77. Nombre de trajets effectués avec le service Flexbus – quartier de départ..... | 252 |
| Tableau 78. Nombre de trajets effectués avec le service Flexbus – quartier d'arrivée..... | 253 |
| Tableau 79. Abonnés au service Vël'Ok par commune (au 1 ^{er} juin 2024)..... | 261 |
| Tableau 80. Trajets Vël'Ok par commune en 2022, 2023 et 2024..... | 262 |
| Tableau 81. Répartition modale des déplacements à Dudelange (journée de travail en semaine, année 2017)..... | 264 |
| Tableau 82. Répartition (%) des répondants aux RP 2021 en fonction de leur distance de trajet domicile-travail/études à l'échelle des communes de la Région Sud..... | 266 |
| Tableau 83. Répartition (%) des répondants au RP 2021 selon les grands modes de déplacements pendulaires à l'échelle des communes de la Région Sud..... | 267 |
| Tableau 84. Modes de déplacement pendulaires utilisés par les répondants selon le genre (en %). | 268 |
| Tableau 85. Modes de déplacement pendulaires utilisés par les répondants selon l'âge (en %). | 269 |
| Tableau 86. Modes de déplacement pendulaires utilisés par les répondants selon les distances effectuées (en %). | 272 |



Tables des graphiques

| | |
|--|-----|
| Graphique 1. Évolution (taux de croissance de 5 ans en 5 ans) de la population de Dudelange et du Grand-Duché de 1984 à 2024 et population en 1984 et 2024. | 17 |
| Graphique 2. Structure par âge de la population de Dudelange en novembre 2024 et du Grand-Duché (2024)..... | 24 |
| Graphique 3. Structure par âge de la population des quartiers de Dudelange en novembre 2024..... | 27 |
| Graphique 4. Répartition des appartements loués selon le nombre d'occupants (en % ; échantillon : 1 013 appartements - 2 175 occupants - 2023)..... | 82 |
| Graphique 5. Répartition des appartements occupés par leurs propriétaires selon le nombre d'occupants (en % ; échantillon : 1 766 appartements - 3 798 occupants - 2023). | 83 |
| Graphique 6. Nationalité des occupants adultes d'appartements à Dudelange en 2023 (échantillon : 5 134 personnes). | 85 |
| Graphique 7. Évolution des prix des appartements de 2010 à 2024 à Dudelange et dans la région Sud. | 91 |
| Graphique 8. Prix par m ² moyens des appartements existants par zone géographique (2015T1-2024T4)..... | 91 |
| Graphique 9. Évolution des prix annoncés à la vente des maisons de 2010 à 2024 à Dudelange et dans la région Sud. | 96 |
| Graphique 10. Évolution des loyers annoncés des appartements de 2010 à 2024 à Dudelange et dans la région Sud. | 99 |
| Graphique 11. Types de publics hébergés dans les logements communaux abordables (1 ^{er} trim.2025). | 106 |
| Graphique 12. Types d'habitation et nombre de chambres au sein du parc communal de logements abordables. | 107 |
| Graphique 13. Répartition des logements communaux abordables par nombre d'occupants (1 ^{er} trim. 2025). | 108 |
| Graphique 14. Nombre de logements privés en gestion locative sociale gérés par l'Office social par type d'habitation et nombre de chambres (au 27/11/2024). | 113 |
| Graphique 15. Répartition des prestations de l'Office social par type (2024)..... | 178 |
| Graphique 16. Répartition des demandeurs par âge (nombre et pourcentage du total, 2024). | 179 |
| Graphique 17. Répartition des demandeurs selon le quartier de résidence..... | 180 |
| Graphique 18. Répartition des associations de Dudelange selon leur type, en 2024 | 195 |
| Graphique 19. Nombre d'associations par type de sport, en 2024..... | 197 |
| Graphique 20. Taux de fréquentation par type d'activité en 2023. | 201 |
| Graphique 21. Répartition des élèves de l'école régionale de musique en fonction de l'âge (saison 2024/2025)..... | 205 |
| Graphique 22. Répartition des élèves de l'école régionale de musique en fonction de l'âge et du sexe (saison 2024/2025). | 207 |
| Graphique 23. Répartition des élèves de l'école de musique en fonction du lieu de résidence (saison 2024/2025)..... | 208 |
| Graphique 24. Nombre d'infrastructures par discipline sportive. | 209 |
| Graphique 25. Évolution du nombre de manifestations, 2019-2024..... | 211 |
| Graphique 26. Évolution du nombre de manifestations par types, 2019-2024..... | 212 |
| Graphique 27. Mesures des retombées de poussières au sein de la zone industrielle Wolser (années 2022, 2023, 2024). | 223 |
| Graphique 28. Mesures des retombées de poussières sur le site de l'hôpital municipal (années 2022, 2023, 2024). | 224 |



| | |
|---|-----|
| Graphique 29. Moyenne annuelle de N02 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) mesurées à Dudelange entre 2019 et 2022..... | 226 |
| Graphique 30. Quantité annuelle moyenne de déchets collectés par habitant à Dudelange (2010-2023 ; kg/habitant). | 228 |
| Graphique 31. Évolution de la part des déchets triés-valorisés et de la part des déchets résiduels à Dudelange (2010-2023)..... | 229 |
| Graphique 32. Consommation électrique totale sur le territoire de la commune / trajectoire 2030..... | 231 |
| Graphique 33. Production électrique totale sur le territoire communal / trajectoire 2030. | 232 |
| Graphique 34. Puissance installée photovoltaïque / potentiel sur le territoire communal. .. | 232 |
| Graphique 35. Consommation électrique des ménages sur le territoire de la commune / trajectoire 2030..... | 233 |
| Graphique 36. Consommation chaleur renouvelable / consommation chaleur totale des bâtiments communaux. | 240 |
| Graphique 37. Efficacité énergétique « chaleur » des bâtiments communaux..... | 240 |
| Graphique 38. Consommation électricité totale des bâtiments / surface de référence énergétique..... | 241 |
| Graphique 39. Part de véhicules électriques du parc de véhicules de la commune. | 241 |
| Graphique 40. Nombre annuel de montées à Dudelange sur les lignes n°4 et n°5 (2019 - 2024). | 245 |
| Graphique 41. Nombre annuel de descente à Dudelange sur les lignes n°4 et n°5 (2019 - 2024). | 245 |
| Graphique 42. Nombre annuel de montées à Dudelange sur les lignes n°8, n°9 et n°10 (2019 -2024). | 247 |
| Graphique 43. Nombre annuel de descente à Dudelange sur les lignes n°8, n°9 et n°10 (2019 -2024). | 247 |
| Graphique 44. Profil mensuel de fréquentation cycliste (avril 2021 - mars 2026, Parc E. Mayrisch) | 254 |
| Graphique 45. Emprunts et retours par station (mai 2024)..... | 263 |



Table des cartes

| | |
|---|-----|
| Carte 1. Population à Dudelange en novembre 2024. | 14 |
| Carte 2. Population selon la nationalité en novembre 2024. | 21 |
| Carte 3. Personnes de 65 ans et plus en novembre 2024. | 25 |
| Carte 4. Indice de grand vieillissement en novembre 2024. | 34 |
| Carte 5. Carte du nombre d'élèves inscrits dans les écoles fondamentales. | 51 |
| Carte 6. Carte de l'évolution de la population scolaire entre 2014-2015 et 2024-2025 par quartier. | 55 |
| Carte 7. Carte des nationalités des élèves inscrits dans les écoles fondamentales à Dudelange, par quartier. | 59 |
| Carte 8. Carte de localisation des crèches à Dudelange. | 63 |
| Carte 9. Carte de localisation des maisons relais à Dudelange. | 66 |
| Carte 10. Carte de localisation des assistantes parentales. | 71 |
| Carte 11. Carte de la répartition spatiale des logements communaux locatifs abordables (1 ^{er} trim. 2025). | 105 |
| Carte 12. Provenance des personnes ayant un emploi à Dudelange. | 119 |
| Carte 13. Communes de travail des résidents de Dudelange. | 122 |
| Carte 14. Part des travailleurs âgés en mars 2024. | 130 |
| Carte 15. Bénéficiaires de l'indemnité de chômage en mars 2024. | 146 |
| Carte 16. Carte de localisation des commerces de proximité. | 152 |
| Carte 17. Carte de localisation des hôtels, des restaurants et des cafés. | 153 |
| Carte 18. Carte de localisation des services et autres activités commerciales. | 154 |
| Carte 19. Carte de localisation des cellules commerciales vides | 155 |
| Carte 20. Carte de localisation des commerces de proximité dans le quartier Centre. | 158 |
| Carte 21. Carte de localisation des hôtels, des restaurants et des cafés dans le quartier Centre. | 159 |
| Carte 22. Carte de localisation des services et autres activités commerciales dans le quartier Centre. | 160 |
| Carte 23. Carte de localisation des cellules commerciales vides dans le quartier Centre. . | 161 |
| Carte 24. Niveau de vie à Dudelange. | 175 |
| Carte 25. Bénéficiaires Revis en mars 2024. | 183 |
| Carte 26. Bénéficiaires de l'allocation de vie chère en mars 2024. | 187 |
| Carte 27. Infrastructures culturelles à Dudelange. | 199 |
| Carte 28. Carte indicative du lieu de résidence du public grâce à adresse IP. | 203 |
| Carte 29. Carte du bruit en journée. | 218 |
| Carte 30. Carte du bruit nocturne. | 219 |
| Carte 31. Carte des stations de mesure de la pollution atmosphérique à Dudelange. | 221 |
| Carte 32. Cartes des itinéraires et des arrêts de bus des lignes 4 et 5 (TICE). | 244 |
| Carte 33. Cartes des itinéraires et arrêts de bus des lignes n°8, n°9 et n°10 (TICE). | 246 |
| Carte 34. Carte de l'itinéraire de la ligne de bus Cityline DudBus 1. | 250 |
| Carte 35. Carte des limitations de vitesse du réseau routier à Dudelange. | 257 |
| Carte 36. Carte du réseau cyclable à Dudelange : pistes existantes et projections. | 258 |
| Carte 37. Aide d'attraction de Dudelange sur l'emploi (premier niveau d'attraction) | 274 |
| Carte 38. Deux entités socio-spatiales distinctes : le « Secteur Nord » et l'« Arc Sud » | 277 |

ANNEXES

Annexe 1. Principaux indicateurs démographiques à Dudelange et ses quartiers.

Annexe 2. Âges moyens des résidents à Dudelange et ses quartiers.

Annexe 3. Liste des institutions sollicitées dans le cadre des travaux et des entretiens réalisés.



Annexe 1. Principaux indicateurs démographiques à Dudelange et ses quartiers.

| Principaux indicateurs | Grand-Duché | Dudelange | Bouders-berg | Brill | Burange | Centre | Gaffelt | Italie | Lenkeschléi - Kräizberg | Ribesch-pont | Schmelz | Tatteberg | Wolkesch-dall | Route de Luxembourg |
|---|-------------|-----------|--------------|-------|---------|--------|---------|--------|-------------------------|--------------|---------|-----------|---------------|---------------------|
| Nombre d'habitants en décembre 2024 | 672 050 | 21 796 | 1 184 | 1 482 | 2 569 | 3 692 | 2 644 | 750 | 2 039 | 1 299 | 1 921 | 1 032 | 1 761 | 1 422 |
| % de résidents luxembourgeois | 52,7% | 60,9% | 75,4% | 63,1% | 71,6% | 48,9% | 58,7% | 35,1% | 74,7% | 72,7% | 44,8% | 45,3% | 74,4% | 61,5% |
| % de résidents étrangers | 47,3% | 39,1% | 24,6% | 36,9% | 28,4% | 51,1% | 41,3% | 64,9% | 25,3% | 27,3% | 55,2% | 54,7% | 25,6% | 38,5% |
| % de femmes | 49,7% | 50,7% | 50,6% | 51,9% | 54,5% | 49,2% | 50,7% | 48,5% | 50,4% | 50,5% | 48,4% | 50,4% | 50,9% | 51,0% |
| Rapport de masculinité | 101 | 97 | 98 | 93 | 84 | 103 | 97 | 106 | 98 | 98 | 107 | 98 | 96 | 96 |
| % de 0-19 ans | 21,0% | 20,6% | 19,6% | 21,5% | 19,3% | 20,2% | 18,7% | 21,1% | 19,4% | 20,5% | 24,5% | 21,2% | 22,6% | 20,4% |
| % de 20-64 ans | 64,0% | 62,4% | 61,3% | 61,3% | 55,7% | 63,2% | 65,3% | 67,7% | 61,3% | 63,7% | 64,3% | 65,0% | 61,6% | 64,2% |
| % de 65 ans et plus | 15,0% | 17,0% | 19,1% | 17,2% | 25,0% | 16,6% | 16,0% | 11,2% | 19,3% | 15,8% | 11,2% | 13,8% | 15,8% | 15,4% |
| Ratio de dépendance | 56 | 60 | 63 | 63 | 80 | 58 | 53 | 48 | 63 | 57 | 56 | 54 | 62 | 56 |
| <i>Ratio de dépendance des enfants</i> | 33 | 33 | 32 | 35 | 35 | 32 | 29 | 31 | 32 | 32 | 38 | 33 | 37 | 32 |
| <i>Ratio de dépendance des personnes âgées</i> | 23 | 27 | 31 | 28 | 45 | 26 | 24 | 17 | 32 | 25 | 17 | 21 | 26 | 24 |
| % de 80 ans et plus | 3,9% | 4,6% | 4,4% | 4,6% | 10,4% | 4,6% | 3,7% | 1,1% | 4,2% | 3,6% | 2,2% | 3,6% | 3,9% | 3,5% |
| Indice de grand vieillissement (80+/65-79) - Ensemble | 36 | 37 | 30 | 36 | 71 | 38 | 31 | 11 | 28 | 30 | 24 | 35 | 33 | 30 |
| Indice de grand vieillissement : Luxembourgeois | | 42 | 28 | 39 | 81 | 43 | 33 | 6 | 30 | 31 | 32 | 71 | 36 | 32 |
| Indice de grand vieillissement : étrangers | | 26 | 36 | 31 | 44 | 30 | 26 | 12 | 19 | 26 | 18 | 17 | 21 | 25 |

Source : Registre population Dudelange, extraction décembre 2024, Calculs LISER



Annexe 2. Âges moyens des résidents à Dudelange et ses quartiers.

| Principaux indicateurs | Dudelange | Boudersberg | Brill | Burange | Centre | Gaffelt | Italie | Lenkeschléi - Kräizbiert | Ribeschnpnt | Schnmelz | Tattebiert | Wolkeschnall | Route de Luxembourg |
|-----------------------------------|-----------|-------------|-------|---------|--------|---------|--------|--------------------------|-------------|----------|------------|--------------|---------------------|
| Âge moyen - Ensemble | 41,2 | 43,0 | 41,0 | 45,7 | 40,8 | 41,3 | 38,5 | 42,1 | 42,2 | 37,1 | 40,1 | 39,7 | 40,8 |
| Femmes | 42,0 | 43,4 | 42,2 | 47,0 | 41,8 | 42,1 | 37,1 | 42,7 | 43,2 | 36,9 | 39,9 | 41,0 | 41,4 |
| Hommes | 40,4 | 42,6 | 39,7 | 44,1 | 39,8 | 40,5 | 39,8 | 41,5 | 41,1 | 37,2 | 40,2 | 38,4 | 40,2 |
| Résidents luxembourgeois | 41,3 | 42,4 | 40,8 | 46,1 | 41,8 | 40,6 | 31,2 | 42,4 | 42,7 | 35,4 | 37,6 | 39,7 | 40,1 |
| Résidents étrangers | 41,2 | 44,9 | 41,4 | 44,6 | 39,8 | 42,3 | 42,4 | 41,3 | 40,7 | 38,5 | 42,1 | 39,9 | 41,9 |
| Femmes - Résidents luxembourgeois | 42,2 | 42,4 | 41,9 | 47,7 | 43,4 | 41,3 | 30,1 | 43,1 | 44,1 | 34,7 | 36,9 | 41,4 | 40,4 |
| Hommes - Résidents luxembourgeois | 40,3 | 42,3 | 39,6 | 44,2 | 40,3 | 39,8 | 32,2 | 41,7 | 41,3 | 36,2 | 38,3 | 37,9 | 39,9 |
| Femmes - Résidents étrangers | 41,8 | 46,3 | 42,9 | 45,2 | 40,4 | 43,2 | 40,8 | 41,6 | 40,8 | 38,9 | 42,4 | 39,9 | 43,0 |
| Hommes - Résidents étrangers | 40,7 | 43,5 | 39,9 | 43,7 | 39,3 | 41,4 | 44,0 | 41,0 | 40,7 | 38,1 | 41,9 | 39,8 | 40,6 |

Source : Registre population Dudelange, extraction décembre 2024, Calculs LISER



Annexe 3. Liste des institutions sollicitées dans le cadre des travaux et des entretiens réalisés

| Structures | Services et/ou interlocuteurs |
|---|--|
| Ville de Dudelange | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Secrétariat communal</i> : Yves Georgen - <i>Office des Citoyens</i> : Mauro Rotolo - <i>Service de l'Architecture et des Domaines - Autorisations de bâtir</i> : Cathy Mambourg, Christophe Carreira Eva Gottschalk, Tom Bernard, Manou Schroeder - <i>Service Circulation</i> : Pit Demuth - <i>Service Commerce et Entreprises</i> : Claude Leners, Pamela Dreiling - <i>Service culturel</i> : John Rech, Marlène Kreins, Alexandre Rabaça - <i>Service écologique-Maison Verte</i> : Lis Cloos - <i>Service Education et Accueil</i> : Ernest Hoffmannn, Catarina Maduro - <i>Service Enseignement fondamental</i> – Erni Ferrari, Tom Michel - <i>Service Logement</i> : Laurent Krantz - <i>Service des Sports</i> : Alexis Cardoso- |
| Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) - Microdata Platform | Frédéric Berger (contact principal) |
| Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire | Mike Mathias, Tim Karius, Lucie Sousa |
| Office Social | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Président et secrétaire général</i> : Romain Zuang et Jacques Hansen - <i>Assistances sociales</i> : Anne-Lise Lutgen, Tatjana Greffrath - <i>Comptable</i> : Carole Wagner - <i>Gestion Locative Sociale</i> : Tamara Cozzi, Sandy Theis, Joao Ramalhoso, |
| Statec | François Peltier, Rachelle Welter |
| Ecole régionale de musique | Bob Mohrhard |
| Syndicat des Tramways Intercommunaux dans le Canton d'Esch-sur-Alzette (TICE) | Jerry Wegner |
| Cigl Esch sur Alzette (Vël'OK) | Fraenz Schintgen |
| Voyages Vandivinit (Flexbus) | Jeff Allard |
| Observatoire national des PME | Philipp Henger |





LISER | Science Enlightening Society

| 11, Porte des Sciences | Campus Belval | L-4366 Esch-sur-Alzette

| T. +352 58 58 55 - 1

| www.liser.lu